



Ready for the Shift



CENERGY

H O L D I N G S





CENERGY
HOLDINGS



Sommaire

4	Message du Président	70	Déclaration de Gouvernance d'entreprise
6	Segments et sociétés	72	Conseil d'administration
10	Chiffres clés de 2021	78	Direction exécutive
11	Principaux résultats financiers pour l'année	79	Politique de rémunération
12	Résultats financiers du Groupe	86	Audit Externe
13	Perspectives	86	Gestion des risques et fonction d'audit interne
15	Activités des segments et Perspectives	88	Structure de l'actionariat
16	Câbles	90	États financiers consolidés 2021
28	Tubes d'acier	170	Rapport du commissaire
40	Événements postérieurs à la clôture	175	Déclaration des personnes responsables
42	Risques et incertitudes	176	Etats financiers statutaires simplifiés
51	Informations non financières	178	Autres mesures de la performance
53	Modèle d'entreprise	182	Principes de reporting du règlement européen sur la taxonomie
54	Feuille de route ESG	186	Informations à l'attention des actionnaires
55	Gouvernance en matière de durabilité	187	Glossaire
55	Analyse de matérialité et indicateurs clés de performance		
66	Gestion des risques non financiers		

Cenergy Holdings S.A.

Cenergy Holdings S.A. (« **Cenergy Holdings** », « **la Société** » ou « **la Holding** ») investit dans des entreprises industrielles positionnées à la pointe de secteurs à forte croissance, tels que la distribution d'énergie et les télécommunications.

Établie en Belgique, la Société a été fondée en 2016 et est cotée sur Euronext Bruxelles ainsi qu'à la Bourse d'Athènes (Athex).

Cenergy Holdings est une filiale de Viohalco S.A., une société holding de plusieurs sociétés européennes de premier plan dans le secteur de la métallurgie. Les filiales de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication de produits en aluminium, cuivre et acier, de tubes d'acier et de câbles, ainsi que dans le développement d'applications industrielles de pointe. Elles disposent de sites de production en Grèce, Bulgarie, Roumanie, Royaume-Uni, Macédoine du Nord, Russie, Turquie.

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés prescrit par l'article 3:32 du Code belge des sociétés et des associations (le « **CSA** »), inclut les informations à publier conformément aux obligations réglementaires de la Société et comprend les sections suivantes :

- ✓ Revue des activités (pages 6-49) ;
- ✓ Informations non financières (pages 50-69) ;
- ✓ Déclaration de gouvernance d'entreprise (pages 70-89).

Le rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités de Cenergy Holdings.

Les sociétés du portefeuille de Cenergy Holdings :

ont une longue expérience de la mise en œuvre de projets à grande échelle **dans plus de 70 pays**



emploi plus de 2.200 personnes hautement qualifiées



servent des clients majeurs dans le monde entier depuis près de **70 ans**



ont **investi** plus de 450 millions d'euros au cours des 10 dernières années



fournissent des **produits** à valeur ajoutée pour des marchés de niche et



Message du Président

Chers Actionnaires,

Après une année 2020 difficile, nous constatons avec satisfaction que Cenergy Holdings a réussi à se remettre en piste en 2021 une fois la crise de la demande et les difficultés liées à la pandémie surmontées. Les solides performances commerciales et opérationnelles enregistrées pendant l'exercice (au-delà du seuil de 100 millions d'euros pour la deuxième année consécutive) confirment notre capacité à aller de l'avant et à miser sur le paradigme de la transition énergétique grâce aux produits de qualité que nous proposons à nos partenaires du monde entier.

Dans le secteur Câbles, la bonne dynamique de 2020 s'est poursuivie sur fond de calendriers de production complets dans toutes les usines et d'une exécution efficace des projets que nous avons mis en route. La forte demande de nouveaux projets sous-marins en Europe et en Amérique a conduit à de nouvelles attributions significatives conduisant le carnet de commandes à des niveaux historiquement élevés (plus d'un milliard d'euros pour l'ensemble du groupe). En outre, la demande accrue en ce qui concerne l'activité produits a contribué à la croissance de notre volume global de ventes et à nos bonnes performances. La concurrence étant très vive dans le secteur des câbles, nous avons à cœur de jouer un rôle central, en qualité de chefs de file de l'innovation, dans les domaines de la transition énergétique et de la numérisation.

Par ailleurs, l'année écoulée a mis en lumière les défis de taille que Corinth Pipeworks doit relever : la baisse importante en 2020 de la consommation et des prix de l'énergie a entraîné la suspension de plusieurs programmes de recherche et de forage dans le secteur des combustibles fossiles et a accéléré nos projets de recherche d'un modèle économique alternatif. Nous nous tournons vers les nouveaux marchés de l'énergie, en privilégiant

les réseaux prêts pour l'hydrogène et les parcs éoliens flottants offshore, sans pour autant négliger le gaz naturel, qui est le principal combustible intermédiaire dans la transition énergétique mondiale. Outre cette évolution, nous avons été impactés par un événement défavorable : le verdict du ministère américain du Commerce sur les droits antidumping, une décision dont le coût s'élève à plus de 14 millions de dollars, que nous contesterons devant les tribunaux.

La crise géopolitique et la guerre qui affectent actuellement l'Ukraine retiennent toute notre attention. Dès les premiers jours, nous avons vérifié qu'aucune personne n'est à risque et avons pris toutes les mesures nécessaires de protection des activités industrielles et commerciales dans cette région d'Europe.

En 2022, nous restons attentifs à d'éventuelles collaborations en Europe et à l'étranger, en particulier sur le marché éolien offshore qui présente un grand potentiel. J'ai le sentiment que la fin de la période défavorable pour le marché international des tubes est proche et les commandes de tubes d'acier qui sont enregistrées viennent confirmer cet optimisme. Même si notre gestion reste prudente, je suis convaincu que nous afficherons une croissance soutenue et dégagerons des marges satisfaisantes en 2022. Ces derniers temps, nos sociétés ont démontré leur capacité à se projeter et envisager l'avenir avec confiance, sous l'angle du développement durable, laissant augurer des perspectives favorables.

Xavier Bedoret

Président du Conseil d'administration



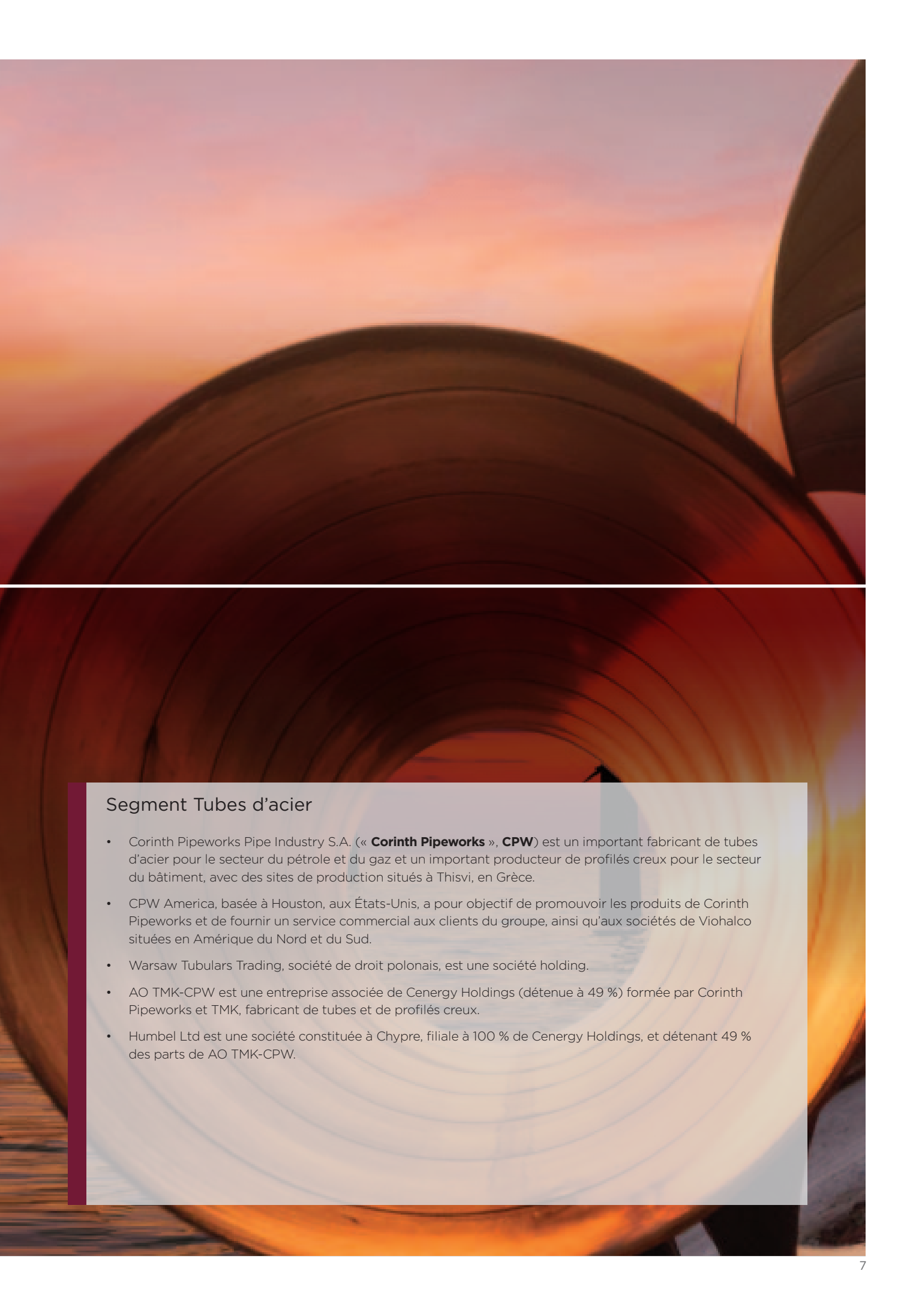
Segments et sociétés

Les sociétés de Cenergy Holdings fournissent des solutions et des services clé en main à un grand nombre de clients dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et de la construction. Avec une expérience importante dans la mise en œuvre de projets de grande envergure au niveau mondial et un accent particulier sur la satisfaction de la clientèle, les sociétés jouent un rôle de premier plan dans leurs secteurs respectifs.

Le portefeuille de Cenergy Holdings présente la structure organisationnelle suivante, qui comprend deux segments d'activité :

Segment Câbles

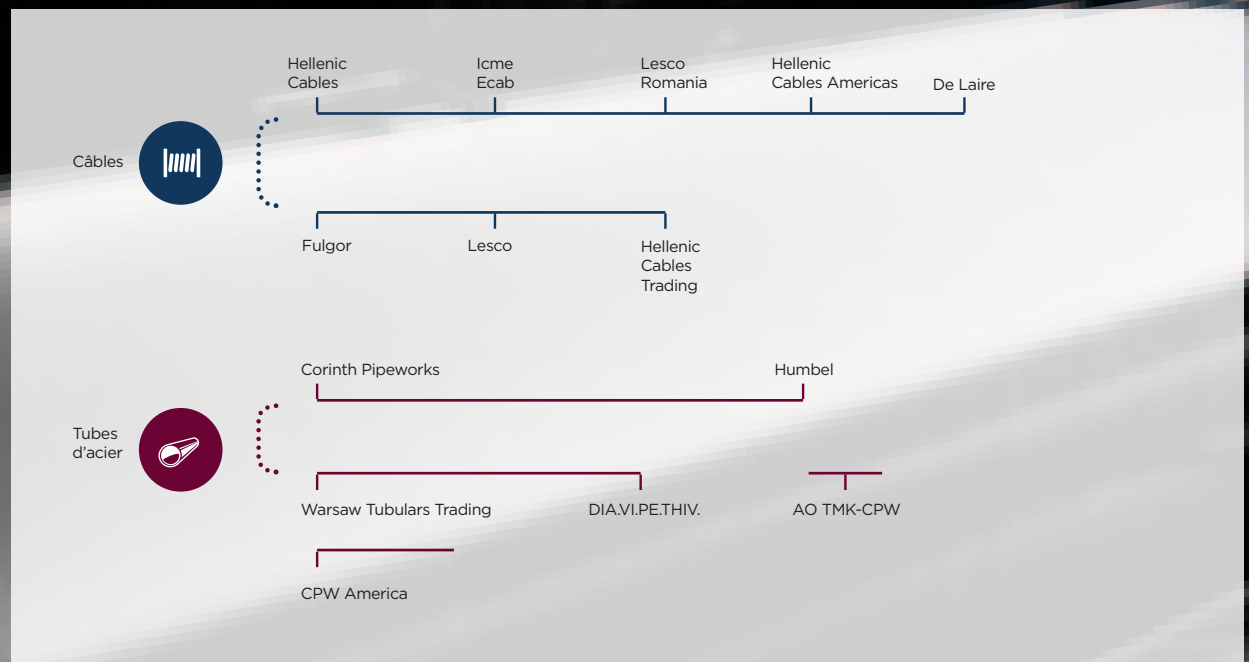
- Hellenic Cables S.A. (« **Hellenic Cables** »), l'un des plus importants producteurs de câbles en Europe, fabrique des câbles électriques et de télécommunication pour divers secteurs, notamment le pétrole et le gaz, les énergies renouvelables, le transport et la distribution d'énergie, la construction et les télécommunications.
- Fulgor S.A. (« **Fulgor** »), filiale de Hellenic Cables, fabrique des câbles sous-marins (de moyenne à très haute tension), des câbles sous-marins à fibre optique, des câbles composites, des câbles à usage spécifique ainsi que des fils et des tiges de cuivre et d'aluminium.
- Icme Ecab S.A. (« **Icme Ecab** ») fabrique des câbles pour installations intérieures, énergie, contrôle, applications industrielles et externes, basse et moyenne tension, câbles ignifuges, résistants au feu et sans halogène, câbles miniers, câbles pour applications marines et spéciales, câbles de télécommunication, câbles de signalisation, de contrôle à distance et de transmission de données, conducteurs en cuivre et aluminium, et composés de plastique et de caoutchouc.
- Lesco O.o.d. (Bulgarie), filiale de Hellenic Cables, située en Bulgarie, produit des emballages en bois.
- Lesco Romania S.A., basée à Bucarest en Roumanie, assemble, répare et recycle les produits d'emballage en bois.
- De Laire Ltd, société de droit chypriote, est une société holding.
- Hellenic Cables Trading, filiale entièrement détenue par Hellenic Cables, fournit à nos clients aux États-Unis une assistance directe et une expertise tout au long de la durée de vie des projets énergétiques sur le marché américain.
- Hellenic Cables Americas est une filiale détenue à 100%, créée récemment aux États-Unis.

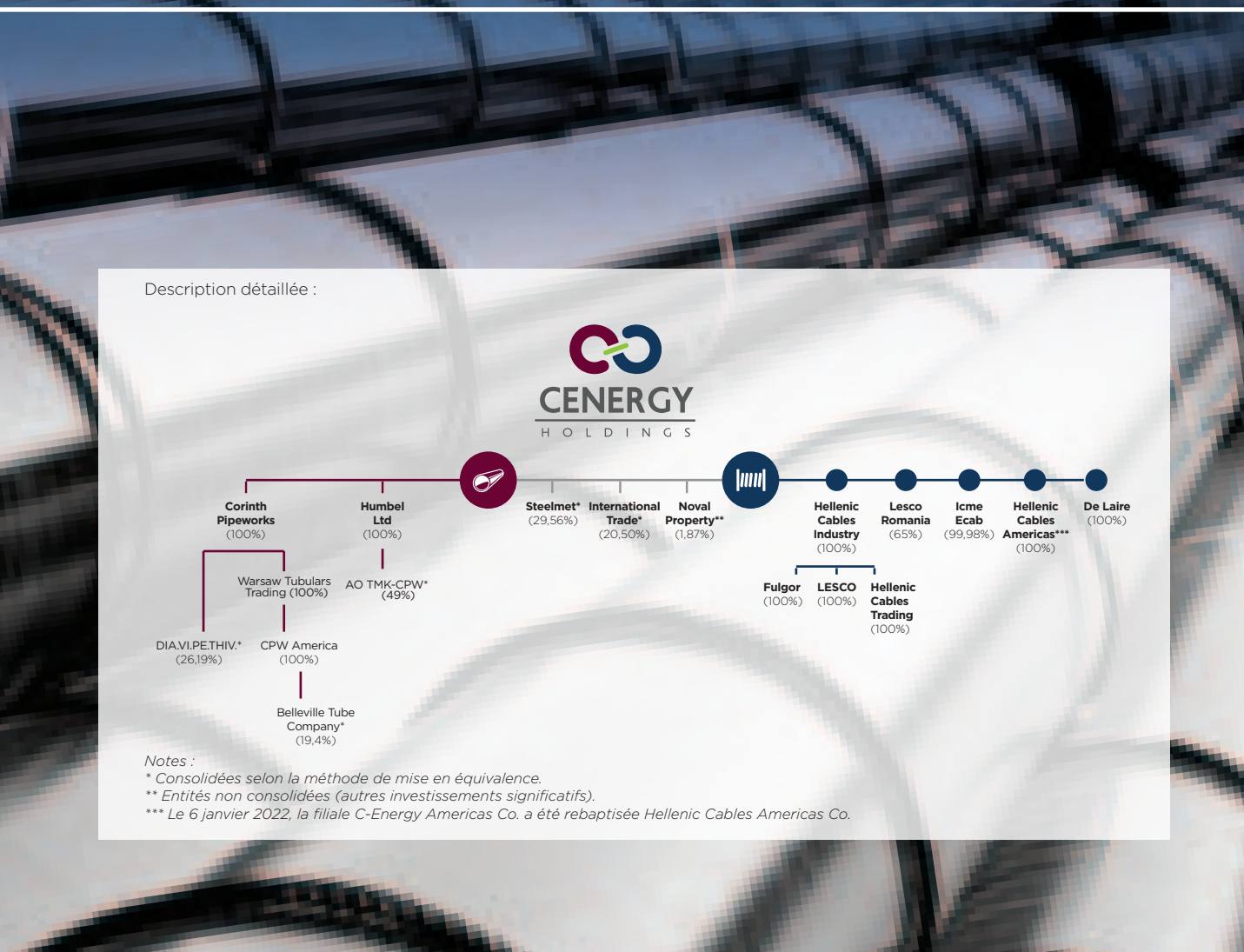
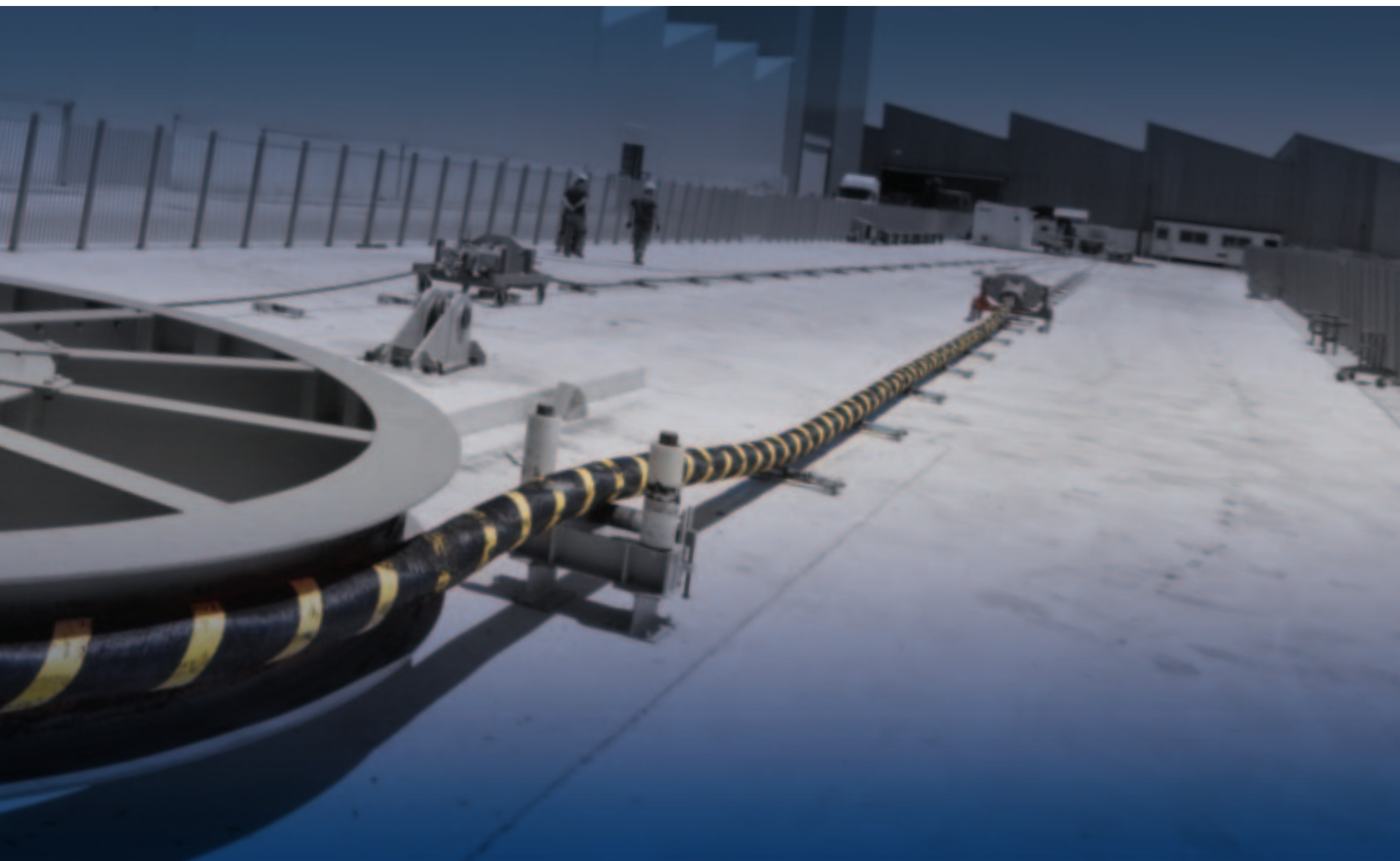


Segment Tubes d'acier

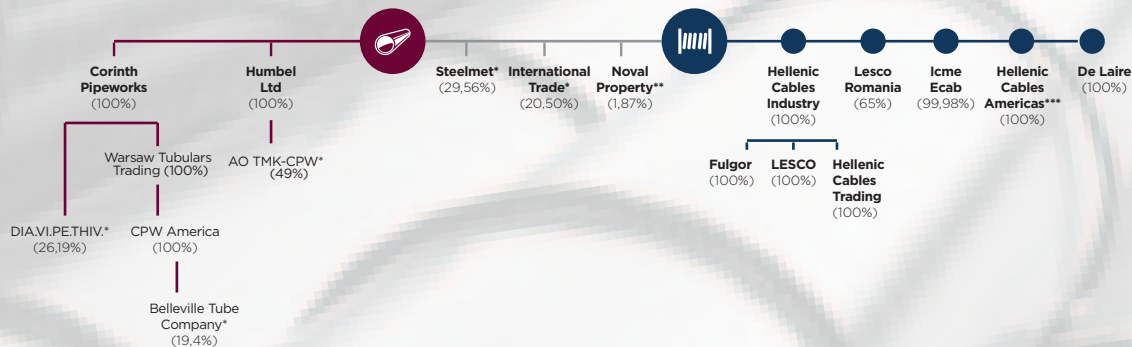
- Corinth Pipeworks Pipe Industry S.A. (« **Corinth Pipeworks** », **CPW**) est un important fabricant de tubes d'acier pour le secteur du pétrole et du gaz et un important producteur de profilés creux pour le secteur du bâtiment, avec des sites de production situés à Thisvi, en Grèce.
- CPW America, basée à Houston, aux États-Unis, a pour objectif de promouvoir les produits de Corinth Pipeworks et de fournir un service commercial aux clients du groupe, ainsi qu'aux sociétés de Viohalco situées en Amérique du Nord et du Sud.
- Warsaw Tubulars Trading, société de droit polonais, est une société holding.
- AO TMK-CPW est une entreprise associée de Cenergy Holdings (détenue à 49 %) formée par Corinth Pipeworks et TMK, fabricant de tubes et de profilés creux.
- Humbel Ltd est une société constituée à Chypre, filiale à 100 % de Cenergy Holdings, et détenant 49 % des parts de AO TMK-CPW.

Segments de Cenergy Holdings





Description détaillée :



Notes :

* Consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

** Entités non consolidées (autres investissements significatifs).

*** Le 6 janvier 2022, la filiale C-Energy Americas Co. a été rebaptisée Hellenic Cables Americas Co.

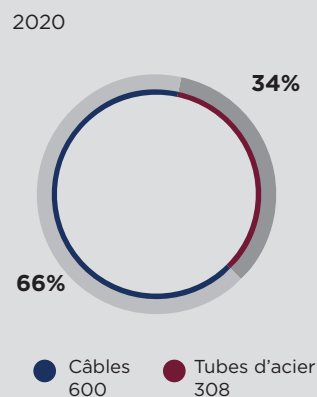
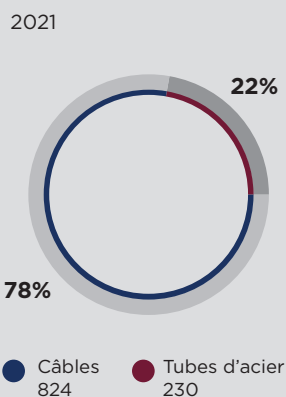
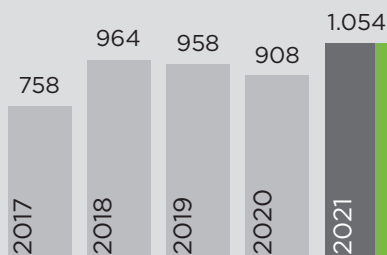
Chiffres clés de 2021

Les sociétés du portefeuille de Cenergy Holdings :

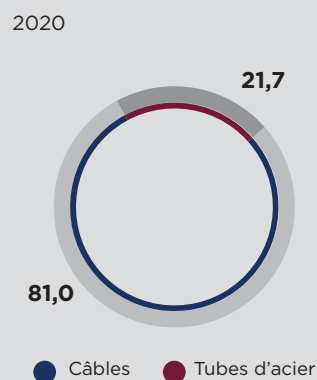
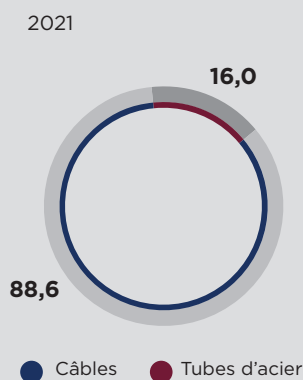
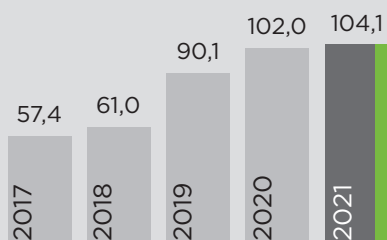
- possèdent une longue expérience de la mise en œuvre de projets d'envergure dans plus de 70 pays ;
- sont au service de clients majeurs à travers le monde depuis près de 70 ans ;
- ont investi plus de 450 millions d'euros au cours des 10 dernières années ;
- fournissent des produits à valeur ajoutée sur des marchés de niche ; et
- emploient plus de 2.200 personnes hautement qualifiées.

- Chiffre d'affaires : 1.054 millions d'euros
- EBITDA ajusté : 104 millions d'euros
- EBIT ajusté : 78 millions d'euros
- Bénéfice avant impôt : 31 millions d'euros
- Bénéfice après impôt provenant des activités poursuivies : 22 millions d'euros
- Capitaux propres : 278 millions d'euros
- Total des actifs : 1.206 millions d'euros
- Dette nette : 264 millions d'euros

Chiffre d'affaires (en millions d'euros) Par segment :



EBITDA ajusté (en millions d'euros) Par segment :



Principaux résultats financiers pour l'année

En 2021, malgré l'impact prolongé de la pandémie de Covid-19 sur la chaîne d'approvisionnement mondiale, Cenergy Holdings a enregistré une performance remarquable. Tout au long de l'année, le Groupe a maintenu la santé et le bien-être de son personnel au sommet de sa liste de priorités grâce à un ensemble de politiques et de mesures concrètes, et a garanti un solide portefeuille de commandes afin de ne pas perturber son calendrier de production. Cenergy Holdings s'est donc manifestement surpassée en termes de rentabilité opérationnelle, absorbant tout impact négatif d'événements externes et inattendus, tout en atteignant un niveau d'endettement net exceptionnellement bas.

Concrètement, la rentabilité opérationnelle (EBITDA ajusté) a dépassé pour la deuxième année consécutive le seuil des 100 millions d'euros, soit 2 % de plus qu'en 2020, tandis que les succès des appels d'offres ont persisté, portant **le carnet de commandes total à plus d'un milliard d'euros** au 31 décembre 2021.

En ce qui concerne **le segment Câbles**, la dynamique favorable s'est maintenue tout au long de l'année 2021 et les entreprises de fabrication de câbles ont dégagé des bénéfices positifs, avec une croissance solide tant pour les projets que les produits. Toutes les usines ont maintenu un calendrier de production complet au cours de l'année, ce qui a facilité la bonne exécution de projets importants et amélioré l'EBITDA de 9 %. Le

volume des ventes de l'unité commerciale chargée des produits a également augmenté, grâce à une reprise de la demande et au succès de la stratégie commerciale de l'unité, qui s'est notamment traduite par des initiatives visant à pénétrer de nouveaux marchés géographiques et à établir des partenariats stratégiques avec de nouveaux clients et partenaires. Enfin, le programme d'investissement en cours dans l'usine de câbles sous-marins de Corinthe visant à poursuivre l'amélioration de la capacité des câbles enterrés s'est poursuivi au cours de l'année et est maintenant presque terminé.

D'autre part, 2021 a encore été une année difficile pour le segment **Tubes d'acier**. Le marché de l'énergie a fortement rebondi après une baisse sans précédent de la consommation et des prix de l'énergie en raison de la pandémie qui, associée au report ou à l'annulation de plusieurs projets de distribution de combustibles fossiles, a vu les prix de l'énergie atteindre des niveaux très élevés. Un certain nombre de projets de pipelines ont repris au second semestre 2021, le gaz naturel restant le principal combustible intermédiaire de la transition énergétique globale. L'année s'est toutefois achevée sur une mauvaise surprise, à savoir la décision du département du Commerce des États-Unis (DoC) concernant l'imposition de droits antidumping sur les tubes soudés de grand diamètre, qui a affecté les résultats de l'année en cours d'environ 12,8 millions d'euros (14 millions de dollars américains plus intérêts).



Résultats financiers du Groupe

Tableau 1 : Analyse de la rentabilité¹

Montants en milliers d'euros

	2021	2020
Chiffre d'affaires	1.054.203	908.417
Marge brute	108.673	103.513
Marge brute (%)	10,3 %	11,4 %
EBITDA ajusté	104.140	101.995
EBITDA ajusté (%)	9,9 %	11,2 %
EBITDA	85.203	91.315
EBITDA (%)	8,1 %	10,1 %
EBIT ajusté	78.435	77.923
EBIT ajusté (%)	7,4 %	8,6 %
EBIT	59.498	67.244
EBIT (%)	5,6 %	7,4 %
Résultat financier net	(28.985)	(31.640)
Résultat avant impôt	30.513	35.604
Résultat après impôt de l'exercice	22.079	24.922
Marge nette (%)	2,1 %	2,7 %
Résultat attribuable aux propriétaires	22.077	24.923

Montants en euros

	2021	2020
Résultat par action	0,11610	0,13106

Le chiffre d'affaires consolidé pour 2021 s'élève à 1.054 millions d'euros, soit une hausse de 16 % en glissement annuel reflétant la croissance des volumes de ventes sur le segment Câbles et l'impact de la hausse des prix des métaux, tandis que les turbulences observées dans l'activité des tubes d'acier ont limité la progression du chiffre d'affaires du Groupe.

L'**EBITDA ajusté** a augmenté de 2 % en glissement annuel, pour atteindre 104 millions d'euros. Le bénéfice opérationnel du segment Câbles a affiché une hausse sensible pour la troisième année consécutive, passant de 65 millions d'euros en 2019 à 81 millions d'euros en 2020 pour atteindre 89 millions d'euros en 2021 (taux de croissance annuelle moyen sur 3 ans : 17 %), un succès qui couvre la baisse du segment Tubes d'acier (16 millions d'euros cette année contre 22 millions d'euros en 2020). Dans l'ensemble, la marge de l'EBITDA ajusté s'est

maintenue à un niveau élevé pour atteindre environ 10 %, malgré l'inflation du chiffre d'affaires due à la hausse des cours des matières premières.

Les charges financières nettes ont diminué de 2,7 millions d'euros (9 % en glissement annuel, à 29 millions d'euros) en raison de la baisse des taux d'intérêt et d'une gestion plus stricte du fonds de roulement sur les deux segments qui ont permis de contenir les intérêts nets et les coûts associés.

La solide rentabilité a manifestement été impactée par la provision exceptionnelle de 12,8 millions d'euros suite à la décision du DoC. Ainsi, le **bénéfice avant impôt** a diminué à 30,5 millions d'euros (soit une baisse de 14 % par rapport à 2020), entraînant également un léger recul du **bénéfice après impôt** sur la période qui s'élève à 22,1 millions d'euros, contre 24,9 millions d'euros en 2020 (2,1 % du chiffre d'affaires contre 2,7 % en 2020).

1. Source : Compte de résultat consolidé et Autres mesures de la performance.

Tableau 2 : État consolidé de la situation financière (simplifié)

Montants en milliers d'euros

	31 déc. 2021	31 déc. 2020
ACTIFS		
Immobilisations corporelles	476.458	457.937
Immobilisations incorporelles	31.254	29.323
Entités mises en équivalence	36.431	34.539
Autres actifs non courants	15.622	17.089
Actifs non courants	559.765	538.889
Stocks	284.025	213.192
Créances clients et autres débiteurs	132.040	112.872
Actifs sur contrats	98.217	64.875
Trésorerie et équivalents de trésorerie	129.606	81.035
Autres actifs courants	2.298	1.129
Actifs courants	646.185	473.103
TOTAL DES ACTIFS	1.205.950	1.011.992
CAPITAUX PROPRES	277.541	254.887
PASSIFS		
Emprunts et dettes financières	174.941	174.625
Dettes résultant des contrats de location-financement	2.080	3.681
Passifs d'impôt différé	38.382	32.359
Autres passifs non courants	28.615	29.151
Passifs non courants	244.017	239.816
Emprunts et dettes financières	215.699	231.592
Dettes résultant des contrats de location-financement	1.216	1.752
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	422.622	249.092
Passifs sur contrats	26.009	30.196
Autres passifs courants	18.846	4.657
Passifs courants	684.392	517.289
TOTAL DES PASSIFS	928.409	757.105
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	1.205.950	1.011.992

Bien que les deux segments possèdent des usines modernes et efficaces, le Groupe a poursuivi ses programmes d'investissement dans ses filiales afin d'être en mesure de répondre dans les temps aux commandes enregistrées et de garantir sa croissance future. En 2021, les dépenses d'investissements totales ont atteint 44,5 millions d'euros, dont 35 millions d'euros pour le segment Câbles et 9,5 millions d'euros pour le segment Tubes d'acier. En outre, de nouveaux plans de dépenses d'investissement des sociétés ont déjà été sélectionnés pour figurer dans des programmes nationaux d'incitation à l'investissement en conformité avec la réglementation actuelle.

Le fonds de roulement (incluant les actifs et passifs sur contrats) a sensiblement diminué pour atteindre 41 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une baisse de 59 % en glissement annuel (100 millions d'euros au 31/12/2020). Ce résultat est attribuable à la gestion stricte du fonds de roulement dans les deux segments, c'est-à-dire à la négociation de meilleures conditions de paiement avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'à une surveillance

plus étroite des achats de matières premières et au franchissement des étapes importantes des projets. L'évolution future du niveau de fonds de roulement dépendra du calendrier des paiements anticipés et des paiements intermédiaires des projets énergétiques, ainsi que de l'évolution des cours des matières premières.

Par conséquent, **la dette nette** a diminué à des niveaux historiquement bas (264 millions d'euros au 31 décembre 2021), soit une baisse de 66 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020 (331 millions d'euros), prouvant encore les efforts et l'engagement du Groupe en matière de désendettement.

Perspectives

Dans l'ensemble, les prévisions de **Cenergy Holdings** pour cette année sont favorables, la stabilité du chiffre d'affaires soutenant les marges d'exploitation, tandis que la structure solide des sociétés et leurs technologies de pointe donnent confiance en une croissance durable à long terme.





Activités des segments et Perspectives

Câbles

Activités

Le segment Câbles de Cenergy Holdings est composé de trois sociétés, ci-après dénommées collectivement **Hellenic Cables** :

1. Hellenic Cables Industry S.A. (ci-après « Hellenic Cables Industry ») et sa filiale Fulgor S.A. (ci-après « Fulgor »), opérant en Grèce, et
2. Icme Ecab S.A. (ci-après « Icme Ecab »), qui opère en Roumanie.

Hellenic Cables est une entreprise présente au niveau mondial sur les marchés de la distribution d'énergie dans les domaines des sources d'énergie renouvelables (SER), des télécommunications et de la transmission de données, de la construction et de l'industrie, et se concentre notamment sur les exportations.

Hellenic Cables est un fournisseur agréé des plus grands Gestionnaires de Réseau de Transport

(« GRT ») d'électricité internationaux et possède en Grèce, à Corinthe, l'une des usines de câbles sous-marins les plus importantes et les plus avancées au monde. Depuis sa création, Hellenic Cables a adopté les plus récentes technologies afin de développer une large gamme innovante de câbles et vise à fournir des produits et des services de pointe compétitifs destinés aux marchés internationaux.

La gamme de produits qu'elle propose comprend une grande variété de câbles et de fils qui répondent à différentes demandes du marché. Elle se compose de câbles sous-marins et terrestres, de câbles d'alimentation à basse, moyenne, haute et très haute tension, de câbles ombilicaux, de câbles à fibre optique, de câbles de données, de signalisation et de télécommunication, ainsi que de conduites sous-marines flexibles.

Energie

Systèmes de câbles sous-marins

Des câbles sous-marins de basse, moyenne, haute et très haute tension, pour les îles et l'interconnexion de parcs éoliens.

Des câbles de haute et de très haute tension

Des câbles de haute et très haute tension pour la transmission de données.

Des câbles de distribution d'alimentation

Des câbles de basse et moyenne tension pour la distribution d'alimentation.

Des câbles HVDC

Des câbles de courant continu de haute tension pour interconnexions offshore et onshore.

Applications industrielles

Des câbles pour les parcs éoliens

Des câbles de basse, de moyenne et de haute tension pour les parcs éoliens.

Des câbles industriels

Des câbles de basse, de moyenne et de haute tension et des câbles de commandes pour l'usage industriel.

Câbles ferroviaires

Des câbles de basse, de moyenne, de haute tension et de très haute tension comme des câbles de signalisation et de signalisation ferroviaire.

Câbles de télécommunication et de transmission de données

Câbles de transmission de données

Câbles à fibre optique

FTTH câbles (Fibre jusqu'au domicile)

Hellenic Cables Industry a plus de 70 ans d'expérience dans la fabrication de câbles électriques et de télécommunication et détient deux usines en Grèce, situées à Thiva et à Oinofyta. Elle fabrique des câbles électriques terrestres, allant de la basse à la très haute tension, ainsi que des câbles de télécommunication, tous conçus sur mesure pour répondre aux spécifications de nos clients.

Fulgor a été créée en 1957 et acquise par Hellenic Cables en 2011. Au cours des soixante dernières années, Fulgor a installé une grande partie des réseaux d'électricité et de télécommunications ainsi que la plupart des connexions par câbles sous-marins en Grèce. Son usine fabrique des câbles sous-marins (de moyenne à très haute tension), des câbles sous-marins à fibre optique, des câbles composites, des câbles à usage spécifique ainsi que des fils et des tiges de cuivre et d'aluminium.

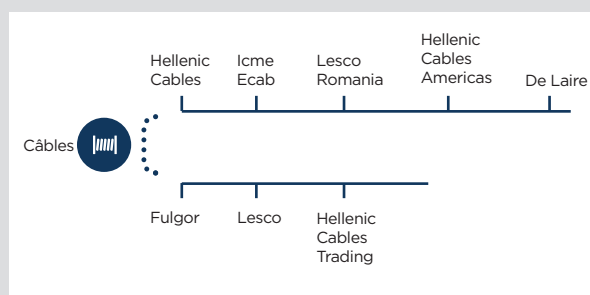
Un plan d'investissements important déployé au cours des dernières années a permis à Fulgor de mettre en place avec succès des solutions rentables, fiables et innovantes dans le cadre de projets complexes livrés clés en main, ce qui lui a assuré une place de premier plan sur le marché de la fabrication de câbles sous-marins ainsi que dans le secteur mondial de l'énergie offshore.

Icme Ecab, avec plus de 50 ans d'expérience sur les marchés roumain et international du câble, a rejoint les entreprises Hellenic Cables en 1999. Elle dispose d'un portefeuille de produits diversifiés, axé sur les câbles destinés aux installations en intérieur et fournit les marchés locaux et internationaux, soit via le réseau d'Hellenic Cables soit directement auprès des clients finaux.

Parmi les clients du segment Câbles figurent E.ON, Vattenfall, Tennet, Enginnet, Ørsted, Enel, DEME, Tideway, Van Oord, ENBW, SSE, Iberdrola, Electricity Northwest, Terna, Alliander, Koncar, DEWA, HEDNO, ADMIE (IPTO), EAC Cyprus, Litgrid, Sonelgaz, Takreer, Motor Oil, Hellenic Petroleum, Carillion, Semco Maritime, Aktor, Metka, ABB, Schneider Electric, Landis+Gyr, Siemens, Hyundai, Sagem, Thales, Vivacom, Vodafone, Cyta, DNO, Cosmote, GO (Malte), Armentel, Santerne, ALSTOM Transport, Bombardier, Siemens, Network Rail (Royaume-Uni), OSE (Grèce), Attiko Metro (Grèce) et TE connectivity (Belgique).

Stratégie d'entreprise

Les objectifs stratégiques qui orientent les activités opérationnelles des sociétés du segment Câbles sont les suivants :



- développer en permanence des produits et services à forte valeur ajoutée, tels que des câbles sous-marins et souterrains à haute et très haute tension, ainsi que des services d'installation et des solutions clés en main ;
- diversifier la couverture géographique dans des régions dynamiques telles que l'Europe et les États-Unis, des marchés qui investissent massivement dans le développement de réseaux d'énergie et de télécommunications et dans des projets d'énergies renouvelables ;
- maintenir de hauts niveaux de productivité en rationalisant davantage la base de coûts, en appliquant une gestion des stocks plus stricte et en améliorant encore les performances opérationnelles des unités de production ;
- améliorer davantage les liquidités grâce à une gestion prudente des éléments du fonds de roulement ;
- conserver l'attention portée au capital humain et au développement durable de ses entreprises.

Portefeuille de produits

Hellenic Cables propose une large gamme de câbles sous-marins et terrestres (de basse à très haute tension), de services d'installation et de solutions clé en main pour les réseaux électriques, l'interconnexion, l'éolien offshore et onshore, l'énergie solaire, le pétrole et le gaz ainsi que les industries lourdes. Hellenic Cables produit également des câbles de télécommunication et de transmission de données, des câbles de jaugeage et de commande, des câbles à fibre optique (sous-marin, monomodal et multimodal), des câbles de signalisation et de signalisation ferroviaire, etc.

Solutions clés en main

Au cours des dernières années, les entreprises Hellenic Cables, déjà reconnues pour la fourniture de câbles destinés à différentes applications, sont devenues des prestataires de services à part entière à même de réaliser des projets complets clé en main, tant pour les réseaux onshore qu'offshore. Pour y parvenir, elles ont créé un bureau interne de gestion de projets qui réunit des personnels hautement qualifiés et des sous-traitants expérimentés. Elles peuvent ainsi assurer la fourniture et l'installation de systèmes de câbles sous-marins de moyenne à très haute tension, des systèmes de câbles à fibre optique sans répéteur, des systèmes de câbles électriques souterrains et composites électriques pouvant atteindre les 400 kV ainsi que des systèmes souterrains à fibre optique.

Leurs compétences incluent :

- La fourniture de services d'installation de systèmes de câbles souterrains de haute à très haute tension, ainsi que de tous les systèmes de câbles sous-marins de Hellenic Cables.
- Les réparations et les remplacements de systèmes d'interconnexion souterrains pour les câbles à haute tension, ainsi que de systèmes de câbles sous-marins et à fibre optique.
- Les services OEM (fabricant de matériel d'origine), notamment la conception, la fabrication et le conditionnement.
- Les applications personnalisées pour une mise en œuvre optimale des systèmes déjà installés.
- Les services de supervision, pour les produits fournis par des tiers, en particulier lors de l'installation de câbles souterrains et sous-marins.
- L'assistance technique, en matière de conception, solutions de maintenance pour les câbles souterrains et sous-marins, assistance post-installation, etc.
- Les services de transport et de stockage pour tous les types de produits de Hellenic Cables.
- La formation et l'information du personnel des clients soit par des collaborateurs expérimentés et spécialisés de Hellenic Cables, soit par des sociétés de conseil et des consultants techniques de renom.
- La fourniture du matériel de remplacement, comme des pièces de rechange pour la maintenance des systèmes d'énergie et de télécommunications installés, tout au long de la durée de vie de chaque interconnexion conçue.

Sites de production et installations portuaires

Après avoir beaucoup investi dans l'extension et l'amélioration de leurs installations de production, Hellenic Cables et ses filiales disposent d'une base de production performante regroupant trois usines en Grèce, une en Roumanie et une en Bulgarie :

• Usine de production de câbles d'alimentation et à fibre optique | Thiva (Grèce)

Capacité de production annuelle : 60.000 tonnes

L'usine de Thiva, détenue par Hellenic Cables, occupe une superficie totale de 175.082 m², dont 53.237 m² de bâtiments. Elle est spécialisée dans la production de câbles terrestres de transport d'énergie et de télécommunication.

• Port et usine de production de câbles sous-marins | Corinthe (Grèce)

Capacité de production annuelle : 50.000 tonnes de câbles

L'usine, propriété de Fulgor, est située à Soussaki, dans le district de Corinthe, et occupe un terrain de 210.732 m², dont 97.957 m² de bâtiments (incluant les fonderies de cuivre et d'aluminium). Suite à la mise en place d'un important plan d'investissement déployé au cours de la dernière décennie, l'usine est dorénavant l'une des plus avancées au monde dans le domaine des câbles sous-marins à haute

et très haute tension. Elle se distingue par de nombreux avantages uniques, notamment l'intégration verticale, grâce à la production en interne de fil de cuivre et d'aluminium, la production de câbles sous-marins jusqu'à 500 kV en très grandes longueurs continues, le chargement direct à bord de navires de pose de câbles au port de l'usine, accessible toute l'année, et l'une des capacités de stockage les plus élevées au monde. Ces dernières années, l'accent a été mis sur la finalisation d'investissements dans la fabrication de câbles d'interconnexion, permettant ainsi aux parcs éoliens offshore de fournir des approvisionnements énergétiques stables et suffisants.

- **Usine de câbles électriques et de télécommunication | Bucarest (Roumanie)**

Capacité de production annuelle : 50.000 tonnes

L'usine, détenue par Icme Ecab, est située à Bucarest, en Roumanie, sur un terrain d'une superficie totale de 267.789 m², dont 102.138 m² de bâtiments. Elle produit une large gamme de câbles terrestres et de télécommunication, ainsi que d'autres câbles sur demande spécifique.

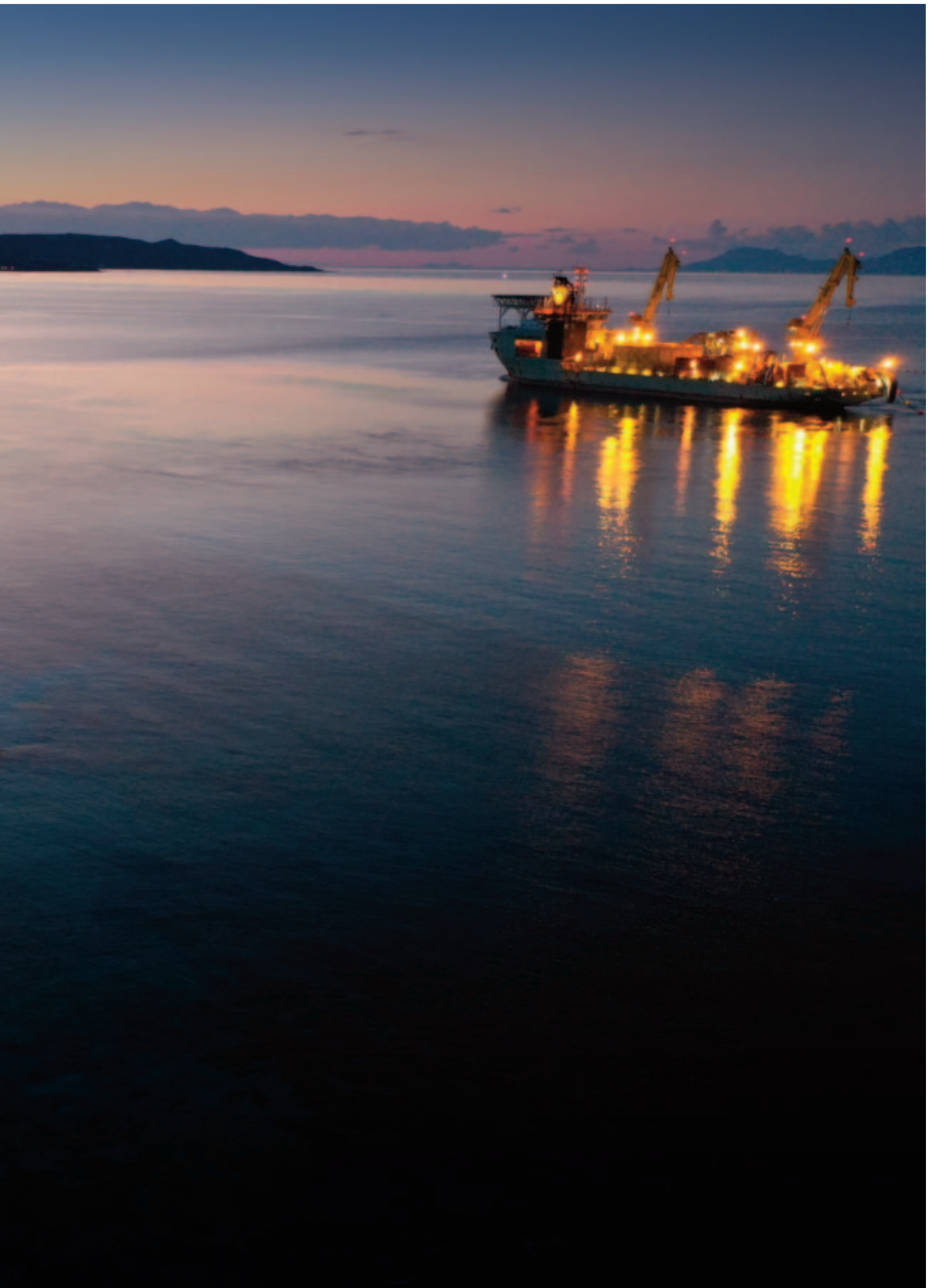
- **Usine de production de composés en plastique et en caoutchouc | Oinofyta (Grèce)**

Capacité de production annuelle : 24.000 tonnes

L'usine de production de composés d'Oinofyta, en Grèce, assiste Hellenic Cables dans la production de composés en PVC et en caoutchouc et couvre une superficie totale de 21.262 m², dont 9.216 m² de bâtiments. Elle inclut un laboratoire de pointe spécialisé dans les polymères qui permet d'analyser les polymères et de réaliser des analyses chimiques spécialisées aux fins de contrôle qualité.







• Usine de production d'emballages en bois | Blagoevgrad (Bulgarie)

Capacité de production annuelle : 16.500 tonnes de produits d'emballage en bois

L'usine, détenue par Lesco O.o.d., est une entreprise forestière moderne établie en 1998 à Blagoevgrad, en Bulgarie, et exclusivement spécialisée dans la fabrication de produits d'emballage en bois (cales, enrouleurs, palettes, caisses) permettant d'enrouler différents types de câbles.

Innovation, technologie et investissements

En 2021, dans la continuité d'un important plan d'investissement déployé au cours de la dernière décennie, à un rythme moins soutenu toutefois, le segment Câbles a investi 35 millions d'euros. Cela a permis à l'usine de Corinthe de produire des câbles sous-marins pouvant atteindre 500 kV en grandes longueurs continues, et d'augmenter sa capacité annuelle pour les câbles haute tension et d'interconnexion.

Toutefois, une autre forme d'investissement permanent est plus précieuse encore pour Hellenic Cables : la recherche et développement (R&D). Un service de R&D dédié, fort d'une équipe de chercheurs et d'ingénieurs de haut niveau et s'appuyant sur des logiciels avancés et des installations d'essais modernes, mène des activités de recherche fondamentale, de développement de produits, d'innovation et d'optimisation de produits, tout en apportant une assistance technique en matière d'ingénierie et de fabrication. Ces activités viennent étayer la stratégie d'extension du segment visant à proposer davantage de produits verts, à empreinte environnementale réduite.

Hellenic Cables collabore avec plusieurs universités et centres de recherche afin de créer des réseaux de recherche et de promouvoir les nouvelles technologies. Parmi ces centres figurent de nombreuses institutions grecques (Université Technique Nationale d'Athènes, Université de Patras, Université Aristote de Thessalonique, Université Démocrite de Thrace), l'université d'Exeter (Royaume-Uni), l'université de Southampton (Royaume-Uni), l'université de Montpellier (France), et l'université de Turin (Italie), ainsi que divers organismes de certification tels que SINTEF (Norvège), KEMA-DNV GL (Pays-Bas) et EDF (France).

Activités de recherche et développement en 2021

L'année 2021 a été caractérisée par des défis de taille dans le domaine de la recherche et du développement, qui sont abordés dans le cadre de projets de R&D spécifiques. Ces projets portent notamment sur la fourniture de produits fiables et de qualité supérieure à des clients existants et à des nouveaux clients, le développement de nouvelles solutions offshore et onshore et l'optimisation des conceptions existantes en termes de coûts et de techniques. Le fruit de ces recherches est présenté ci-après :

Nouveaux clients – nouveaux marchés

- Câbles d'interconnexion de 66 kV pour les nouveaux clients et les clients existants
- Câbles d'exportation de 150 kV pour les interconnexions sous-marines
- Câbles onshore haute et moyenne tension pour divers gestionnaires de réseau de transport européens
- Câbles terrestres moyenne tension pour les pays baltes

Développement de nouveaux produits

- a) Nouvelle conception de câbles d'exportation dynamiques, en mesure de fonctionner en présence de fortes contraintes mécaniques
- b) Développement de la conception de
 - a. câbles sous-marins d'interconnexion de 132 kV
 - b. câbles sous-marins d'exportation de 400 kV
 - c. joints de transition pour conducteurs en différents métaux et diamètres avec une nouvelle méthode de soudage
- c) Nouveaux câbles onshore très haute tension et haute intensité avec une conception spéciale de conducteur
- d) Nouveaux composés/recettes pour les pièces non conductrices des câbles onshore. L'accent a été mis sur une utilisation accrue de matériaux recyclables.



Recherche appliquée

- Élaboration d'un outil de calcul permettant de sélectionner la conception optimale de câbles d'interconnexion par rapport aux dépenses d'investissement et d'exploitation
- Définition d'une méthodologie de test pour les paramètres magnétiques et électriques des câbles sous-marins
- Vérification expérimentale de nouveaux matériaux dans le cadre d'essais de vieillissement sur 2 ans
- Élaboration d'une méthodologie de mesure pour les câbles onshore à très haute tension et intensité
- Développement de modèles numériques/de simulation pour l'estimation des paramètres mécaniques et électriques lors de la phase de conception.
- Développement interne de nouveaux composés aux propriétés thermomécaniques
- Publication de nouveaux sujets dans des revues et dans le cadre de conférences, et participation à des comités techniques tels que la Cigre et la CEI.

Les dépenses totales de R&D pour 2021 s'élèvent à 10,0 millions d'euros (2020 : 8,2 millions d'euros), dont 3,1 millions d'euros (2020 : 2,7 millions d'euros) pour la recherche fondamentale et les activités de recherche spécifiques aux clients.

Projets récents

Dans l'optique d'atteindre une pleine capacité de production, Hellenic Cables a continué à répondre à des appels d'offres dans plusieurs régions et est parvenu à obtenir plusieurs marchés pour de nouveaux projets et des accords-cadres, sur les marchés onshore et offshore :

- Sur le marché offshore, après avoir remporté un nouveau marché pour « Dogger Bank C », Hellenic Cables est devenu le fournisseur exclusif de câbles d'interconnexion pour le plus grand parc éolien offshore au monde, Dogger Bank, un parc éolien offshore situé au Royaume-Uni. En 2021, Hellenic Cables a conclu son tout premier contrat majeur portant sur des câbles sous-marins avec Vattenfall, tandis qu'ADMIE a attribué à Hellenic Cables l'interconnexion électrique Santorin-Naxos de 150 kV.
- Sur le marché onshore, Hellenic Cables a décroché d'importants accords-cadres et des contrats clés en main dans toute l'Europe, notamment un accord-cadre clé en main avec Réseau de Transport d'Électricité (« RTE ») autorisant Hellenic Cables à fournir au Gestionnaire de réseau de transport (GRT) français des câbles souterrains de 90 kV et 225 kV. Un certain nombre de projets souterrains au Royaume-Uni ont également été attribués et exécutés tout au long de l'année.

La liste ci-dessous présente des projets marquants obtenus en 2021.

Projet / Accord-cadre	Client	Description et champ d'application	Période d'exécution
Dogger Bank C, Royaume-Uni	DEME Offshore	Conception, fabrication, essais et fourniture d'environ 240 km de câbles d'interconnexion 66 kV à isolation XLPE et des accessoires associés. Ce projet vient compléter les 650 km de câbles d'interconnexion déjà attribués pour les phases A et B. Le projet de parc éolien Dogger Bank Wind Farm est mis en place en trois phases de 1,2 GW par la coentreprise créée par SSE Renewables et Equinor.	2023-24
Vesterhav Nord / Syd, Danemark	Vattenfall	Conception, fabrication, essais et fourniture d'environ 70 km de câbles d'interconnexion 66 kV à isolation XLPE et des accessoires associés pour les projets de parcs éoliens offshore Veterhav Nord / Syd . Il s'agit du tout premier contrat majeur de câbles sous-marins entre Hellenic Cables et Vattenfall.	2023-24
Interconnexion Santorin-Naxos, Grèce	ADMIE ²	La section sous-marine de l'interconnexion Santorin-Naxos aura une longueur totale de 82,5 km et sera immergée à une profondeur maximale de 400 mètres.	2022-23
Centrale électrique d'Amager - Intercon- nexion de la sous- station de Svanemølle, Danemark	Energinet	Conception, fabrication, fourniture et transport d'environ 11 km de câbles sous-marins 145 kV à isolation XLPE. Le périmètre des travaux comprend également la fourniture d'accessoires connexes et les missions de supervision.	2021-22
Contrat-cadre HT, France	RTE	Contrat de 3 ans, avec possibilité de prolongation pour deux années supplémentaires, portant sur des câbles souterrains haute tension.	2023-26
Parc éolien Kafireas II, Grèce	Terna Energy SA	Le système de câble d'interconnexion comprend environ 70 km de câbles sous-marins composites à trois conducteurs de 150 kV, ainsi que 11 km de câbles souterrains onshore à un conducteur de 150 kV, ainsi que tous les accessoires, joints, terminaisons et raccords nécessaires à la réalisation du système. Le contrat portant sur la fabrication et les tests de tous les câbles sous-marins a été conclu en 2021 et l'installation est prévue début 2022.	2021-22

La liste suivante présente les principaux projets achevés en totalité ou en partie en 2021.

Projet	Client	Description et champ d'application	Période d'exécution
Crète-Péloponnèse, Grèce	ADMIE ²	L'interconnexion électrique sous-marine et souterraine d'une longueur de 178 km entre la Crète et le Péloponnèse, l'un des projets les plus complexes jamais réalisés au monde, a été reliée avec succès au réseau électrique au deuxième trimestre 2021.	2018-21
Hollandse Kust Zuid A&B, Pays-Bas	TenneT	La fabrication de câbles sous-marins pour la phase B s'est achevée avec la livraison des câbles sous-marins 220 kV et 66 kV.	2018-23
Interconnexion de l'île de Skiathos, Grèce	ADMIE ²	Le câble sous-marin a été testé avec succès avec plusieurs mois d'avance sur le calendrier du projet.	2020-21
Projet sous-marin mer Adriatique, Croatie	Končar Group	Le câble sous-marin 110 kV d'une longueur de 12 km pour le remplacement de lignes de câbles obsolètes existantes dans la mer Adriatique a été testé avec succès en 2021.	2021-22
Parc éolien offshore littoral de l'état de Virginie, États-Unis	Dominion Energy	Réalisation réussie de la fabrication et du chargement en vue de la livraison d'environ 50 km de câbles d'interconnexion sous-marins à isolation XLPE de 66 kV, reliant les éoliennes à la sous-station offshore.	2021-22

Il est important de noter ici que, malgré la mise en œuvre de plusieurs restrictions imposées par les gouvernements locaux en raison de la pandémie de Covid-19, Hellenic Cables a réussi à livrer des projets complexes dans les délais. Ce succès est entièrement attribuable au strict respect de la part du Groupe non seulement des mandats externes, mais aussi des protocoles et procédures de sécurité internes et à la coordination continue avec les clients et les partenaires de la chaîne d'approvisionnement.

Performances financières 2021

En 2021, l'unité commerciale en charge des projets a exécuté les commandes de manière efficace et a continué à développer son carnet de commandes en remportant des prix importants en Grèce et à l'étranger. De même, l'unité commerciale en charge des produits a affiché une augmentation significative des volumes de vente par rapport à 2020. Toutes les usines ont maintenu un calendrier de production complet tout au long de l'année, soutenant ainsi ces efforts commerciaux.

Hellenic Cables a poursuivi son activité d'appel d'offres et a remporté plusieurs nouveaux **projets** sur les marchés de l'éolien offshore et des interconnexions, ainsi que des contrats-cadres de grands GRT :

- Dans le secteur offshore, Hellenic Cables s'est vu attribuer la section sous-marine de l'interconnexion Santorini-Naxos (longueur totale du câble : 82,5 km, profondeur maximale : 400 mètres) en Grèce, tandis que l'attribution du contrat de câbles interréseaux pour la phase C du parc éolien offshore de Dogger Bank, au Royaume-Uni, a fait d'Hellenic Cables le fournisseur exclusif de câbles pour le plus grand parc éolien offshore du monde. Parmi les autres projets offshore majeurs attribués, citons le tout premier grand contrat de câbles sous-marins avec Vattenfall pour la conception, la fabrication, les essais et la fourniture d'environ 70 km de câbles interréseaux et d'accessoires associés pour le projet de parc éolien offshore Vesterhav Nord/Syd.
- Dans le secteur onshore, Hellenic Cables a remporté d'importants contrats clés en main dans toute l'Europe, notamment au Royaume-Uni, et a signé des accords-cadres avec les principaux GRT en Grèce et à l'étranger, notamment le contrat-cadre avec RTE, le GRT français, pour la fourniture de câbles souterrains de 90 kV et 225 kV, d'accessoires et de services d'installation.

En conséquence des éléments ci-dessus, le **carnet de commandes** du segment à la fin de l'année dépassait **650 millions d'euros**.

Dans le même temps, plusieurs projets ont été menés à bien, en totalité ou en partie, tout au long de l'année 2021, notamment :

- l'interconnexion électrique sous-marine et souterraine de 178 km de long entre la Crète et le Péloponnèse, l'un des projets les plus exigeants jamais réalisés dans le monde (l'interconnexion CVC la plus longue et la plus profonde, à savoir 1 km), a été installée et mise sous tension avec succès en mai ;
- les tests électriques du câble sous-marin haute tension de 150 kV qui relie l'île de Skiathos au réseau national de transport d'électricité grec ont été réalisés avec succès au début de l'année ;
- la production de tous les câbles interréseaux de 66 kV pour le parc éolien offshore Seagreen au Royaume-Uni a été achevée et les livraisons devraient se terminer au début de 2022 ;
- la production destinée à la phase B du projet Hollandse Kust Zuid aux Pays-Bas a également été achevée, avec la livraison des deux câbles sous-marins de 220 kV achevée au deuxième trimestre de l'année ; et
- la production des câbles sous-marins pour l'interconnexion du parc éolien Kafireas II a été achevée, selon le calendrier prévu au quatrième trimestre 2021.

Les volumes de vente de l'unité commerciale en charge des **produits** ont augmenté de 14 % en 2021, suite à la reprise de la demande. Conjugée à une gamme de produits avantageuse, cela a contribué à la rentabilité du segment.

Grâce aux éléments ci-dessus, le segment Câbles a enregistré une augmentation de l'EBITDA ajusté de 7,7 millions d'euros, atteignant 88,6 millions d'euros en 2021, contre 80,9 millions d'euros en 2020. Le bénéfice avant impôt correspondant a atteint 44,9 millions d'euros, contre 35,2 millions d'euros en 2020, tandis que le bénéfice net après impôt a suivi la même tendance pour atteindre 37,2 millions d'euros (26,4 millions d'euros en 2020).

La dette nette du segment a diminué de plus de 18 % en glissement annuel pour atteindre moins de 200 millions d'euros (contre 242 millions d'euros au 31/12/2020). La détermination à revoir le profil de la dette, à obtenir des charges financières nettes inférieures et à parvenir à une structure du capital efficace s'est notamment poursuivie avec des mesures incluant, entre autres, l'émission de deux emprunts obligataires verts pour un montant total de 40 millions d'euros. Ces emprunts obligataires sont conformes aux principes financiers ESG et soutiendront les besoins en fonds de roulement pour la conception, la production, l'installation et l'exploitation de systèmes de câbles sous-marins et terrestres dans le cadre de projets liés au transport d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelable

et à l'interconnexion électrique des îles.

Enfin, il convient de mentionner l'investissement dans l'usine de câbles sous-marins de Corinthe, destiné à accroître la capacité des câbles interréseaux, qui est

maintenant presque terminé. Les dépenses d'investissement pour le segment ont atteint 35 millions d'euros, dont 26 millions d'euros sont pour des investissements dans l'usine de Corinthe.

Tableau 3 : Analyse de rentabilité – segment Câbles³

Montants en milliers d'euros

	2021	2020
Chiffre d'affaires	824.291	599.858
Marge brute	92.521	79.609
Marge brute (%)	11,2 %	13,3 %
EBITDA ajusté	88.625	80.956
EBITDA ajusté (%)	10,8 %	13,5 %
EBITDA	83.273	71.506
EBITDA (%)	10,1 %	11,9 %
EBIT ajusté	71.777	65.730
EBIT ajusté (%)	8,7 %	11,0 %
EBIT	66.425	56.281
EBIT (%)	8,1 %	9,4 %
Résultat financier net	(21.539)	(21.034)
Résultat avant impôt	44.886	35.247
Marge nette avant impôt (%)	5,4 %	5,9 %
Résultat après impôt de l'exercice	37.216	26.361
Résultat attribuable aux propriétaires	37.214	26.362

Perspectives 2022

Suite à la solide performance enregistrée en 2021 et compte tenu du contexte macroéconomique actuel, le **segment Câbles** devrait continuer à bénéficier d'un ensemble solide de projets sécurisés, tout en passant par de nouvelles commandes importantes (comme le projet Sofia Offshore Wind Farm (OWF) au Royaume-Uni, le projet Vesterhav OWF au Danemark, etc.). La dynamique favorable du marché, qui indique un fort potentiel du secteur de l'éolien offshore, et la capacité avérée des entreprises du segment à se développer sur de nouveaux marchés annoncent une croissance solide dans un avenir proche. L'annonce d'un éventuel partenariat avec Ørsted, leader mondial du développement de l'éolien en mer, pour la création d'une usine de câbles sous-marins inter-réseaux dans l'État du Maryland, aux États-Unis, est un exemple des opportunités créées par le potentiel positif du marché. L'unité commerciale en charge des projets sous-marins devrait maintenir son haut niveau d'utilisation des capacités de production tout au long de 2022, demeurant le moteur de la rentabilité de l'ensemble du segment. En ce qui concerne l'unité commerciale en charge des projets onshore, plusieurs récompenses au Royaume-Uni témoignent de la présence et de l'investissement continus d'Hellenic Cables sur ce marché, tandis que le positionnement fort sur d'autres marchés, tels que la Méditerranée orientale et l'Europe

centrale, indique également une forte croissance de cette activité.

Au sein de l'unité commerciale en charge des produits de câbles, les niveaux de demande accrus sur les principaux marchés d'Europe occidentale, du Moyen-Orient et des Balkans devraient se maintenir, car les secteurs de la construction et de l'industrie ont rebondi. De plus, les contrats-cadres récemment conclus garantissent des niveaux accrus d'utilisation des capacités pour les années à venir, tandis que les initiatives de diversification géographique se poursuivent afin d'étendre et de renforcer les flux de chiffre d'affaires.

La priorité opérationnelle pour le segment Câbles reste la réalisation efficace des projets existants et l'attribution de nouveaux projets, tandis que sur le plan stratégique, toutes les coopérations possibles visant à utiliser le savoir-faire dans le secteur de l'éolien offshore et les nouvelles opportunités commerciales dans le monde entier sont explorées.



De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de Hellenic Cables : www.hellenic-cables.co

3. Source : Compte de résultat consolidé et Autres mesures de la performance

Tubes d'acier

Activités

Corinth Pipeworks (ci-après « CPW ») figure au nombre des leaders mondiaux de la fabrication de tubes d'acier et de profilés creux pour les secteurs de l'énergie et de la construction. Forte d'un parcours et d'une expérience menés avec succès depuis plus d'un demi-siècle, l'entreprise a mis en œuvre des projets très complexes avec les plus grandes sociétés du secteur de l'énergie dans le monde entier. Les tubes d'acier fabriqués par l'entreprise au cours des 15 dernières années peuvent couvrir plus de la moitié du périmètre de la Terre.

Avec plus d'un demi-siècle d'expérience, CPW a travaillé avec les grandes entreprises du secteur de l'énergie dans le monde entier sur des projets très complexes. La philosophie orientée client de la Société a permis de créer des relations solides et mutuellement bénéfiques à long terme et de renforcer sa présence géographique.

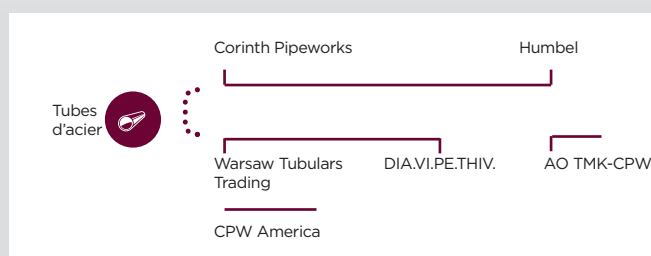
Ses clients dans plus de 45 pays comprennent :

ABB, Allseas, Subsea 7, TechnipFMC, AngloAmerican, BP, Cheniere Energy, Total, Chevron, Shell, Snam, Saipem, DCP Midstream, Denbury, DEPA, DESFA, DNOW, E.ON, EDF, Enbridge, Energy Transfer, ENGIE, ENI, EPCO, EXXON MOBIL, GASCO, Gaz System, Genesis, KPO, MRC Global, National Grid, Noble Energy, OGC, OMV, PDO, PEMEX, Plains All American, Qatar Petroleum, Repsol, Sapura energy, Saudi Aramco, Socar, Sonatrach, Spartan, Spectra Energy, STEG, Terega, Whitewater Midstream, Wintershall, etc.

CPW est prête pour la transition énergétique. Elle s'engage à y apporter une contribution positive, grâce à de nouvelles solutions technologiques qui permettent l'utilisation croissante de sources renouvelables dans le mix énergétique. Elle s'engage également à lutter contre le changement climatique en développant des produits innovants et en réduisant l'empreinte carbone de ses propres activités de production.

Stratégie d'entreprise

Dans un environnement en constante évolution, Corinth Pipeworks reste déterminé à être le fabricant de choix de tubes haut de gamme pour



le transport de l'énergie dans le monde entier, en agissant toujours selon les principes du développement durable et en se concentrant sur la gestion responsable des questions ESG. Elle s'efforce constamment d'avoir une longueur d'avance, de mettre en œuvre des projets à forte valeur ajoutée, de développer des solutions et des produits innovants, d'investir dans des technologies de pointe, de former et développer ses collaborateurs, de définir des normes d'excellence et de lancer des actions pour un avenir durable et neutre en carbone, afin de créer de la valeur pour ses parties prenantes.

Changement climatique et offre écologique

Étant donné que la consommation d'énergie est responsable d'environ deux tiers des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, le changement climatique est devenu un facteur déterminant dans l'économie mondiale. Corinth Pipeworks s'engage à apporter une contribution positive à la transition énergétique et à lutter contre le changement climatique, en développant des produits innovants et en réduisant l'empreinte carbone de ses activités de production. L'entreprise se tient constamment au courant des tendances internationales en matière de climat et soutient les objectifs de l'Accord de Paris, dans le cadre d'un choix stratégique attentif visant à renforcer la compétitivité et à créer de la valeur pour toutes les parties prenantes.

Efficacité énergétique

Corinth Pipeworks utilise des pratiques d'excellence opérationnelle couvrant un large éventail

d'applications en matière d'efficacité énergétique :

- *Mise en œuvre de programmes d'efficacité énergétique.* Les programmes mis en œuvre, tels que le remplacement de l'utilisation de combustibles fossiles par l'électricité, l'installation d'éclairage LED, la transition vers le réseau UHV, etc., ont permis d'économiser 2 % d'énergie dans le processus de production. L'amélioration de notre efficacité énergétique est un processus continu qui se poursuivra dans les années à venir.
- *Électricité provenant de sources d'énergie renouvelable.* CPW vise à couvrir pleinement ses besoins en électricité directement à partir de sources renouvelables, un engagement défini par la direction de l'entreprise. Jusqu'à ce que d'autres options soient disponibles, la société atteint cet objectif en achetant des garanties d'origine (GOS).

Économie circulaire

Corinth Pipeworks s'engage à agir de manière durable et à favoriser la transition vers une

économie circulaire à faible émission de carbone. Elle lance des initiatives pour créer un avenir circulaire en utilisant des déchets ou des produits dérivés et en générant des produits à valeur ajoutée industriels.

Transition énergétique : prête pour le changement

La transition énergétique peut être le moyen de lutter contre le changement climatique, d'accélérer la réduction des émissions de carbone et, en même temps, de créer des conditions propices à la croissance et au développement. Grâce à de nouvelles solutions technologiques qui permettent l'utilisation croissante de sources renouvelables dans le bouquet énergétique et la compréhension des technologies de l'hydrogène, du captage et du stockage du carbone, ainsi que du stockage de l'énergie, Corinth Pipeworks est prête pour la transition énergétique. Les solutions technologiques fournies par nos produits se concentrent sur les principaux piliers de la transition énergétique, à savoir le gaz, l'hydrogène et les technologies CCS (captage et stockage du carbone).



Changement climatique



entreprise carbone neutre
(scope I&II)



32% eau recyclé



100% électricité de RES



94% déchets recyclés



projets d'économie
circulaire



466 heures de formation à
la protection de
l'environnement

Digitalisation



Transformation numérique

QM plateforme personnalisée

Optimisation de la
consommation d'énergie et
de matériaux

HSE plateforme digitale

RH digitalisation

Mégatendances

S'adapter aux défis

Efficacité énergétique



2% de réduction de la consommation d'énergie



Prix de la maîtrise de l'énergie 2019



Projets d'économie d'énergie



ISO 50001 Système de gestion de l'énergie

Gaz et combustible liquide : Souvent considéré comme le combustible de transition vers un avenir énergétique propre, le gaz naturel est le partenaire idéal et rentable pour les sources d'énergie renouvelable, telles que l'énergie éolienne, solaire, hydrogène et hydroélectrique, fournissant une source d'énergie de secours constante face à leur variabilité. Depuis plusieurs années, Corinth Pipeworks livre des projets de transport de gaz (plus de 90 % de son activité) au marché de l'énergie.

Hydrogène : En collaboration avec des entreprises et des laboratoires internationaux, CPW est un pionnier en matière de recherche et de développement de solutions « prêtes pour l'hydrogène ». L'objectif est la certification des tubes d'acier pour résister à 100 % d'hydrogène et le transport via des réseaux haute pression nouveaux ou existants.

Pour ce faire, nous sommes l'un des principaux fabricants de tubes d'acier pour le secteur de l'énergie et le premier, au niveau mondial, à participer à l'Alliance européenne pour l'hydrogène pur (Alliance hydrogène) ainsi qu'à Hydrogen Europe. Nos experts participent aux comités techniques et aux groupes de travail afin de trouver des solutions rentables pour le transport sécurisé de l'hydrogène et contribuent également à l'importante tâche de normalisation et de réglementation qui créera la base de la transition vers une économie de l'hydrogène.

Captage et stockage du carbone (CCS) : Toujours en phase de test, cette technologie évolue constamment. En tant que technologie dédiée à des applications spécifiques, elle est considérée pouvoir contribuer à la lutte contre le changement climatique. Au cours des 15 dernières années, CPW a produit des pipelines de transmission de CO₂ d'une longueur totale de plus de 1.150 km et est prête à relever tous les nouveaux défis qui permettront l'application de cette technologie à grande échelle.

Énergie éolienne : Aujourd'hui, l'énergie éolienne offre un choix d'énergie technologiquement mature, économique et écologique. Le vent est une source d'énergie inépuisable, sans impact sur l'environnement.

L'énergie éolienne est l'un des secteurs technologiques énergétiques qui connaît la croissance la plus rapide, en particulier dans les parcs éoliens offshore et de manière dynamique dans les parcs éoliens flottants. Les produits sidérurgiques sont largement utilisés dans ces secteurs en fort développement et correspondent à nos compétences. Ils sont en cours d'étude, conformément à la stratégie de diversification de la société.

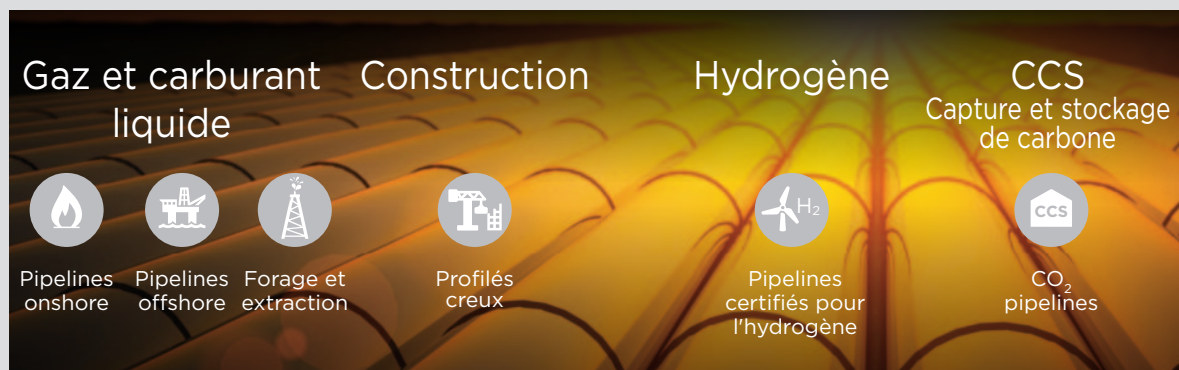
Portefeuille de produits

Corinth Pipeworks dispose d'une vaste expérience et de solides performances dans la mise en œuvre de projets complexes pour le secteur de l'énergie dans le monde entier, à la fois onshore et offshore. CPW propose l'une des gammes de produits les plus vastes du secteur, ainsi que des solutions sur mesure de haute qualité pour les projets complexes. Elle a su associer une technologie de pointe, des machines et des équipements avancés à une équipe d'experts uniques, désireux de répondre aux besoins des clients et de trouver des solutions.

CPW produit des tubes d'acier de qualité supérieure destinés au transport de pétrole, de gaz et d'eau, de CO₂ et de boues, ainsi que des tubes de coffrage pour les opérations de forage. Ses produits clés comprennent les tubes d'acier soudés par soudure longitudinale (LSAW) et hélicoïdale (HSAW) (de diamètre moyen et large), ainsi que les profilés creux destinés au bâtiment. Sa longue expérience en matière d'innovation et de services intégrés a conforté sa position de fournisseur de tubes d'acier de premier rang.

Les trois principales catégories de produits de CPW sont les suivantes :

1. **Tubes de conduite** – fabriqués dans l'unité de soudure par induction haute fréquence (HFW) ou dans l'unité de soudure hélicoïdale à l'arc submergé (HSAW) et l'atelier de soudure longitudinale à l'arc submergé (LSAW/JCOE) de la société.
2. **Tubes de forage** – ces tubes soudés par induction haute fréquence sont utilisés dans les



foreuses d'extraction de pétrole et de gaz ; leur gamme de produits a été élargie par l'installation d'une nouvelle usine LSAW en 2016.

3. **Sections structurales creuses** – utilisés dans le secteur de la construction.

Applications complexes

Corinth Pipeworks dispose d'une vaste expérience et de solides performances dans la mise en œuvre de projets complexes pour le secteur de l'énergie dans le monde entier, à la fois onshore et offshore. La Société propose l'une des gammes de produits les plus vastes du secteur, ainsi que des solutions sur mesure de haute qualité pour les projets complexes. Elle a su associer une technologie de pointe, des machines et des équipements avancés à une équipe d'experts uniques, désireux de répondre aux besoins des clients et de trouver des solutions.

À mentionner :

- Projets offshore - solutions pour eaux profondes :
 - tubes LSAW à une profondeur maximale de 1.750 m
 - tubes HFI selon la pose en déroulé à une profondeur maximale de 1.250 m
- Solutions de transport de liquides acides : plus de 2.000 km

Production responsable

Les industries d'aujourd'hui sont appelées à répondre aux demandes mondiales d'une population croissante, tout en réduisant considérablement leur impact sur le climat grâce à l'accélération de la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique et des meilleures technologies disponibles.

La Société envisage son avenir en tant qu'entreprise neutre en carbone, contribuant ainsi de manière significative à une société neutre au niveau climatique. Les solutions technologiques fournies par ses produits se concentrent sur les principaux piliers de la transition énergétique, à savoir le gaz, l'hydrogène et les technologies CCS (captage et stockage du carbone). Corinth Pipeworks s'engage à apporter une contribution positive à la transition énergétique et à lutter contre le changement climatique, en développant des produits innovants et en réduisant l'empreinte carbone de ses activités de production.

Services

- ✓ Revêtement intérieur et extérieur de tubes produits par d'autres fabricants de tubes ;
- ✓ Laboratoire agréé d'essais de matières

premières et de tubes, conformément à la norme ISO 17025:2006 ;

- ✓ Laboratoire de test de corrosion pour les applications de transport de liquides acides, au sein de l'usine ;
- ✓ Équipements de connecteurs à souder pour tubes de forage ;
- ✓ Stockage de tubes ;
- ✓ Fourniture de tubes ou commande de revêtement de tubes à des sous-traitants tiers autorisés, dans le cadre de la mise en œuvre de grands projets ;
- ✓ Transport de tubes.

Sites de production et installations portuaires

Le site industriel de CPW se situe à Thisvi (district de Béotie, en Grèce).

• Port et usine Corinth Pipeworks Pipe Industry | Thisvi (Grèce)

Corinth Pipeworks exploite une usine de pointe à Thisvi, en Grèce (investissement de 350 millions d'euros en 2002-2020) avec une capacité de 925 milliers de tonnes par an. Elle investit en permanence pour fournir des solutions de qualité fiables dans les délais.

La société propose, sur un seul site, toutes les méthodes de fabrication de tubes soudés (4 laminoirs de tubes) et toutes les opérations de revêtement de tubes nécessaires à la fourniture d'un ensemble complet de pipelines on/offshore :

Laminoirs de tubes

- ERW (Electric Resistance Welded)
- LSAW (Longitudinal Submerged Arc Welding)
- HSAW (Helical Submerged Arc Welding)

Opérations en aval :

- Laminoirs à revêtement externe et interne (FBE, ARO, 3LPE, 3LPP, époxy interne)
- Installation de revêtement de lestage en béton
- Installation de double connexion
- Ligne d'assemblage par soudage
- Laboratoire (+ conditions de service acides)
- Zones de stockage

Port

- L'usine a l'exclusivité des installations portuaires situées à environ 1,5 km.



Laminoirs de tubes

- 1 HFIW
- 2 SAWL
- 3 SAWH
- 4 HFIW

Solutions de revêtement

- 5 Ligne de revêtement
- 6 Ligne de revêtement
- 7 Ligne de couche de protection
- 8 Installation de revêtement de lestage en béton(CWC)

Supports / en aval

- 9 Installations portuaires (usage exclusif)
- 10 Assemblage par soudage
- 11 Laboratoire (+ conditions de service acides)
- 12 Zones de stockage
- 13 Installation de double connection

— Tout en un seul site —



Innovation, technologie et investissements

Investir dans l'avenir - Innovation

L'efficacité opérationnelle et les réalisations commerciales de Corinth Pipeworks dans le monde entier reposent sur sa capacité à fabriquer des produits de pointe et à rester à l'avant-garde du secteur par le biais de ses investissements en R&D. Elle collabore souvent avec des organismes de recherche internationaux et participe régulièrement à des projets de recherche liés à ses activités commerciales principales.

• Certification de l'hydrogène

L'hydrogène est, à juste titre, considéré comme le carburant le plus propre du futur. La société, en collaboration avec des entreprises et des laboratoires internationaux, est un pionnier dans la recherche et le développement de solutions pour la certification de tubes d'acier pour le transport sûr de l'hydrogène sous forme de mélange avec du gaz naturel ou sous forme pure. Ainsi, elle a livré le premier projet de gazoducs certifiés pour le transport de l'hydrogène pour le réseau de gaz haute pression de la Snam en Italie.

La sélection de matériaux adaptés à la construction de tubes de transport d'hydrogène, ainsi que l'assurance que le produit garantira une utilisation sûre à long terme dans des conditions de fonctionnement complètes, constituent une priorité de recherche pour Corinth Pipeworks. Dans ce contexte, un programme de recherche spécialisé et correctement conçu a été lancé en collaboration avec l'institut de recherche RINA Italie. De plus, un large éventail de collaborations de recherche a été développé avec des sociétés de distribution de gaz, des forums internationaux, tels que l'EPRG et des centres de recherche internationaux. Dans le même temps, nous sommes l'un des principaux fabricants de tubes d'acier pour le secteur de l'énergie et le premier, au niveau mondial, à participer à l'Alliance européenne pour l'hydrogène pur (Alliance hydrogène) ainsi qu'à Hydrogen Europe.

• Énergie éolienne

Étude du marché de l'énergie éolienne et du potentiel des parcs offshore.

• Autres initiatives

- Mise en œuvre de techniques d'optimisation des processus combinées à de nombreuses productions d'essais internes, visant à réduire la plage de fonctionnement optimale pour toutes les variables, afin d'obtenir une plus grande

uniformité des produits.

- Élargissement de sa gamme de production en termes d'épaisseur et de qualité.
- Surveillance avancée des techniques de soudage.
- BEST, programme d'excellence opérationnelle.
- Gestion numérique des ressources humaines.
- Essais de technologies non destructives.
- Développement de systèmes de suivi et de contrôle de processus avancés.
- Tubes d'acier résistants au sulfure d'hydrogène.
- Tubes offshore pour hautes pressions/tubes sous-marins de profondeur.
- Risques de rupture sous basses températures (inférieures à zéro).
- Collaboration avec des organismes et instituts de recherche internationaux (EPRG, TWI, ELKEME).
- Participation à de grands projets européens et internationaux visant à développer à la fois les propriétés des tubes et l'intégrité des tubes d'acier (projets JIP, RFCS).

Et enfin, suite aux programmes d'investissement déployés durant la décennie écoulée, le segment Tubes d'acier a encore investi 9,5 millions d'euros en 2021.

Projets récents

En 2020, le marché de l'énergie a été fortement impacté par le report d'un nombre important de projets et la réduction des dépenses d'exploration de nouvelles réserves. CPW a réagi de manière dynamique au ralentissement du marché, en se concentrant sur l'entrée dans de nouvelles zones géographiques tout en augmentant sa compétitivité et en renforçant son excellence opérationnelle. L'objectif est d'apporter une contribution positive à la transition énergétique et de développer des produits innovants tout en réduisant l'empreinte carbone opérationnelle.

En 2021, CPW s'est vu attribuer d'importants nouveaux projets, notamment :

1. Un contrat de GAZ-SYSTEM SA Pologne, pour la fourniture de 80 km de tubes vernis en acier de 40 pouces pour le gazoduc de Gustorzyn-Wronów.
2. Un pipeline LSAW de 36 pouces sur 50 km, avec revêtement anticorrosion et revêtement de lestage en béton, pour les conduites de gaz

- naturel (INGL) israéliennes.
3. Les premiers tubes haute pression récemment fabriqués certifiés pour le transport de 100 % d'hydrogène pour le réseau de gaz haute pression de la Snam en Italie. Les tubes de 26 pouces (660 mm) d'une épaisseur de 11,1 mm et 15,9 mm ont été testés en laboratoire à la pression maximale et pour le transport de 100 % d'hydrogène. Le matériel fourni inclut également un revêtement anticorrosion externe 3LPE et un revêtement époxy liquide interne.
 4. Les tubes d'acier LSAW pour le raccordement des puits Zinia de phase 2 à des profondeurs de 1.200 m. Une nouvelle étape importante dans la présence offshore croissante de Corinth Pipeworks, car les utilisateurs finaux et les sous-traitants continuent d'utiliser la toute dernière technologie de tubes soudés de la Société pour les applications offshore.
 5. Le pipeline HFW de 8 pouces sur 18 km qui permettra de raccorder les réserves de gaz supplémentaires de la plateforme Zandolie, fonctionnant à 100 % aux énergies renouvelables, de DeNovo à son unité de traitement de gaz basée à l'étranger via le pipeline d'exportation de gaz Iguana existant.

Enfin, au cours de l'exercice, CPW a poursuivi avec succès son programme intense de qualifications. Dans ce contexte, elle a été récompensée par le prix **Energy Mastering Awards 2022** pour ses bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique et de technologies de surveillance de l'énergie.

Performances financières 2021

L'année 2021 a été à nouveau difficile pour le segment Tubes d'acier. Après la baisse sans précédent de la consommation et des prix de l'énergie due à l'apparition de la pandémie début 2020, qui a entraîné le report ou l'annulation de plusieurs projets de distribution de combustibles fossiles, le marché de l'énergie s'est lentement mais sûrement redressé et les prix ont grimpé en 2021 à des niveaux très élevés, en raison de la rupture des stocks et du rebond précipité de la demande mondiale. Certains des projets de gazoducs interrompus l'année précédente ont été relancés au cours du second semestre de 2021, car tout le monde avait réalisé que le gaz naturel resterait le principal combustible relais vers la période de transition énergétique des prochaines décennies.

En outre, au cours de l'année, Corinth Pipeworks est restée focalisée sur les initiatives de recherche et de développement (par exemple le transport de l'hydrogène vert, les technologies CSC, les

opportunités d'exploitation dans le secteur de l'éolien offshore), a tenté avec succès de pénétrer de nouveaux marchés géographiques et a poursuivi son programme rigoureux de qualification des grandes compagnies pétrolières et gazières et ses programmes novateurs visant à améliorer la compétitivité, notamment en initiant la numérisation de ses processus. Pour résumer, Corinth Pipeworks a fait preuve d'une robustesse remarquable par ces temps difficiles, renforçant sa présence sur les marchés existants et émergents, remportant d'importants nouveaux projets onshore et offshore et garantissant un processus de production ininterrompu tout au long de l'année.

Malgré une baisse du chiffre d'affaires de 25 % par rapport à ses niveaux de 2020 (230 millions d'euros en 2021), principalement due à des projets énergétiques reportés au niveau mondial, Corinth Pipeworks a illustré sa résilience, comme le démontrent principalement les actions suivantes :

- actions visant à renforcer sa présence sur de nouveaux marchés en Europe, en Amérique, en Afrique du Nord et en Asie, et obtention de nouveaux projets (par exemple le projet offshore INGL en Israël, le Gaz-System en Pologne, les pipelines certifiés Hydrogène pour Snam en Italie, les projets offshore en mer du Nord et en mer de Norvège, etc.) ;
- **augmentation du carnet de commandes atteignant 350 millions d'euros** à la fin de l'année, suite au succès des appels d'offres au cours des derniers mois de l'année 2021 ;
- gestion stricte du fonds de roulement qui a préservé les liquidités et permis aux activités d'exploitation de financer les investissements qui ont eu lieu au cours de l'année 2021 ;
- élaboration continue de stratégies en matière d'innovations et R et D, ce qui a permis de placer la société à l'avant-garde de la transition énergétique et des solutions sur le transport de l'hydrogène ;
- programme rigoureux de qualification des grandes entreprises pétrolières et gazières et programmes innovants pour améliorer la compétitivité, notamment en lançant la numérisation de ses processus ;
- achèvement du programme d'optimisation des coûts qui a débuté au quatrième trimestre 2020.

La diminution du chiffre d'affaires a entraîné une baisse de l'EBITDA de 26 %, avec une marge brute inférieure à 16,2 millions d'euros en 2021 (contre 23,9 millions d'euros en 2020) et un EBITDA ajusté suivant à 16,0 millions d'euros (21,7 millions d'euros en 2020). En revanche, le segment a réussi à produire d'importants flux de trésorerie disponibles en 2021, ce

qui est un point positif. Cela a engendré une **forte baisse de la dette nette**, qui est passée de 89 millions d'euros au 31 décembre 2020 à 68 millions d'euros. La dette à long terme a été en partie refinancée à des conditions plus favorables, par l'émission de trois emprunts obligataires d'une valeur de 22 millions d'euros au total.

Enfin, suite à la mise en œuvre rétrospective des droits antidumping imposée par le département du Commerce des États-Unis (12,8 millions d'euros provisionnés en charge, voir ci-dessous), le segment a enregistré une perte avant impôt de 13,9 millions d'euros pour 2021, contre un bénéfice avant impôt de 1,3 million d'euros en 2020.

Tableau 4: Analyse de rentabilité - segment Tubes d'acier⁴

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Chiffre d'affaires	229.913	308.559
Marge brute	16.152	23.904
Marge brute (%)	7,0 %	7,7 %
EBITDA ajusté	15.974	21.702
EBITDA ajusté (%)	6,9 %	7,0 %
EBITDA	2.388	20.788
EBITDA (%)	1,0 %	6,7 %
EBIT ajusté	7.124	12.858
EBIT ajusté (%)	3,1 %	4,2 %
EBIT	(6.462)	11.944
EBIT (%)	-2,8 %	3,9 %
Résultat financier net	(7.478)	(10.603)
Résultat avant impôt	(13.940)	1.341
Marge nette avant impôt (%)	-6,1 %	0,4 %
Résultat après impôt de l'exercice	(14.704)	(456)
Résultat attribuable aux propriétaires	(14.704)	(456)

Perspectives 2022

Le segment **Tubes d'acier** a vraisemblablement tiré un trait sur les deux dernières années difficiles et est désormais prêt à tirer parti des commandes reçues au cours des derniers mois. La demande mondiale d'énergie augmentant plus vite que la capacité en énergies renouvelables, la demande de combustibles fossiles va rebondir et, par conséquent, la demande de tubes d'acier devrait atteindre des niveaux plus élevés dans un avenir proche. Corinth Pipeworks reste concentrée sur la pénétration de nouveaux marchés géographiques et le développement de nouveaux produits innovants, notamment les infrastructures pour le secteur de l'éolien offshore, les tubes pour le transport de l'hydrogène, les technologies de capture et de stockage du carbone (CSC), etc. Ces

initiatives, conjuguées à l'intensification des efforts visant à renforcer la compétitivité, amélioreront la position de l'entreprise sur le marché et conduiront à l'attribution de nouveaux projets et au retour à la rentabilité. À l'avenir, le secteur de l'énergie devrait se stabiliser à des niveaux de prix plus élevés sous l'effet de l'incertitude géopolitique persistante. Cette situation, associée au solide carnet de commandes constitué au cours du dernier trimestre de l'année, offre des perspectives positives pour le segment Tubes d'acier.



De plus amples informations sur Corinth Pipeworks sont disponibles sur son site Internet : www.cpw.gr

4. Source : Compte de résultat consolidé et Autres mesures de la performance



Événements postérieurs à la clôture

Le 8 février 2022, le département du Commerce des États-Unis (DoC) a publié ses résultats définitifs dans le cadre des procédures administratives menées par le DoC pour la période du 19 avril 2019 au 30 avril 2020 (« la période examinée ») dans le cadre d'une mesure antidumping (« AD ») sur les tubes soudés de grand diamètre (LDWP) en provenance de Grèce. En conséquence, le DoC a déterminé pour la période examinée un taux de droit antidumping de 41,04 % sur la base du total des faits défavorables disponibles (AFA) pour le défendeur Corinth Pipeworks S.A., segment Tubes d'acier de Cenergy Holdings.

Malgré la durée du processus d'examen administratif, qui a nécessité la communication d'un volume de données extrêmement détaillées sur les pratiques commerciales de Corinth Pipeworks pour la période examinée, ainsi que toutes les estimations raisonnables faites tout au long de l'année 2021 sur l'ampleur, le cas échéant, d'un éventuel taux de droit antidumping, le DoC a finalement fixé un taux de droit antidumping très élevé.

Corinth Pipeworks a l'intention de déposer un recours devant le Tribunal de commerce international des États-Unis contre la décision du DoC tout en continuant à travailler activement avec celui-ci en vue de modifier la décision finale. Cenergy Holdings estime qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur l'activité de sa filiale Corinth Pipeworks S.A., étant donné que cette dernière suit résolument une politique commerciale diversifiée sur le plan géographique et que le marché américain ne constitue pas actuellement son marché principal. La charge exceptionnelle qui a pesé sur les résultats financiers annuels (consolidés) de Cenergy Holdings résulte d'une mise en œuvre

rétrospective du taux de droit antidumping et atteint environ 12,8 millions d'euros (14 millions de dollars américains plus intérêts).

Le conflit ukrainien qui a commencé en février 2022 peut provoquer une volatilité accrue du marché et des perturbations dans de nombreux aspects de l'économie mondiale au cours de l'année 2022. Bien que l'impact de la crise sur les filiales de Cenergy Holdings ne puisse être entièrement prédit, leur exposition globale à l'Ukraine et à la Russie est limitée et les conséquences ne devraient pas avoir d'impact matériel sur le cours des affaires.

L'exposition des ventes à ces marchés représente une partie insignifiante du chiffre d'affaires total (environ 2,3 % en 2021) et toute perte sera entièrement compensée par la demande sur d'autres marchés. Afin d'atténuer les perturbations potentielles de la chaîne d'approvisionnement, les sociétés de Cenergy Holdings ont déjà commencé à déplacer l'approvisionnement en matières premières provenant actuellement de Russie vers des marchés alternatifs. En termes de financement, les entreprises ne sont pas exposées aux banques russes.

Enfin, bien que le conflit en Ukraine ait accéléré la crise énergétique mondiale déjà vécue depuis le second semestre 2021, les entreprises de Cenergy Holdings ont déjà pris des mesures en vue de réduire l'impact commercial. Ils suivent de près la situation et modifieront leur approche si nécessaire pour garantir l'efficacité de leurs opérations.

Il n'existe pas d'autres événements postérieurs à la clôture affectant les informations financières consolidées présentées dans le présent rapport annuel.



Risques et incertitudes

Le Conseil d'administration de Cenergy Holdings est responsable de l'évaluation du profil de risques de ses sociétés. Dans la mesure où Cenergy Holdings est une société holding qui ne possède ni infrastructures de production, ni clients, ni fournisseurs, ni personnels (en dehors des salariés employés à des fonctions administratives), les risques qui l'affectent sont principalement imputables à ses filiales et à leurs opérations, fournisseurs, clients et personnels.

Les sociétés de Cenergy Holdings interviennent sur des marchés dynamiques présentant des caractéristiques très différentes, de sorte que les risques doivent être gérés de manière structurée afin de réduire les incidences financières négatives potentielles. Chaque société a donc pour objectif d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les risques, et de réagir de manière appropriée en adoptant les mesures adaptées permettant d'atténuer, de réduire ou de contrôler l'impact des événements négatifs. Cenergy Holdings considère la gestion des risques comme un outil de création de valeur au travers de la sensibilisation aux risques et de l'accent mis sur l'efficacité des opérations quotidiennes dans le cadre de la stratégie de chaque entreprise.

Il existe néanmoins un ensemble de directives communes qui fixent un cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise (Entreprise Risk Management ou ERM) et s'appliquent à toutes les filiales de Cenergy Holdings. Ces directives regroupent des principes en vue de la gestion efficace des risques dans l'ensemble des sociétés du groupe.

Ce cadre fournit également des orientations sur les meilleures méthodes de gestion des risques et favorise les échanges sur les problématiques en question. Pour sa part, la Direction exécutive de Cenergy Holdings est, en concertation avec le Conseil d'administration, chargée d'explorer au mieux les opportunités commerciales, tout en évaluant les risques possibles encourus et leurs mécanismes de contrôle à l'échelle des filiales avec l'aide du département indépendant d'Audit interne. En vertu de cette évaluation, la Société doit considérer si les filiales sont parvenues, de manière proactive et dynamique, à atténuer les risques identifiés et à les ramener à un niveau acceptable.

Le processus ERM appliqué par les filiales de Cenergy Holdings suit les étapes suivantes :

- Identification des principaux risques et mesure/analyse de leur impact potentiel et de leur probabilité. Cette démarche est réalisée au niveau de chaque filiale puisque l'ensemble des risques financiers, opérationnels, de conformité et stratégiques sont liés à leurs propres opérations.
- Gestion des risques par la prise en compte des contrôles en place et la sélection, la hiérarchisation et la mise en œuvre d'actions appropriées. Cette étape est également conduite au niveau de chaque société sur la base des principes généraux fixés par le cadre ERM.
- Contrôle et suivi de l'environnement interne et externe pour repérer les éventuelles évolutions des risques et veiller à ce que les réponses apportées conservent leur efficacité. Chaque filiale contrôle ses risques et les réponses qu'elle apporte à la lumière des directives communes du cadre ERM, mais aussi des procédures, systèmes et mécanismes mis en place par la Direction de chaque société en interne.
- Enfin, chaque société, à la fois au niveau interne et au niveau de Cenergy Holdings, présente une évaluation consolidée de ses risques, intégrée à un examen de sa performance financière. En conséquence, la direction exécutive de Cenergy Holdings évalue l'équilibre global risque/rendement de chaque société et présente ses conclusions au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Le Comité d'audit surveille l'efficacité des systèmes de contrôle interne des filiales et se penche régulièrement sur des aspects spécifiques du contrôle et de la gestion des risques.

Le fait que les principaux flux de revenus des sociétés proviennent de marchés distincts, présentant chacun leur dynamique propre, offre, dans une certaine mesure, un effet de diversification naturelle des risques. Cependant, dès lors que les sociétés de Cenergy Holdings sont, d'une manière ou d'une autre, reliées aux tendances mondiales des marchés de l'énergie, elles sont en principe exposées à des risques similaires. Il semble cependant que le segment des câbles haute tension et celui des tubes de grand diamètre dépendent principalement des grands projets d'infrastructure, et leur évolution est donc indépendante de la

conjoncture macroéconomique. À l'inverse, une partie des ventes de câbles et des profilés creux de Corinth Pipeworks est liée aux activités de construction, secteur fortement cyclique.

Les pages 16-38 présentent le développement par secteur d'activité en 2021. Le modèle de gestion des risques de la société (ERM) décrit ci-dessus assure que les risques sont identifiés et traités en premier lieu par la Direction des segments concernés et, le cas échéant, par les fonctions de support. Cette structure d'information, conçue sur mesure, facilite la sensibilisation aux risques, le recensement des opportunités, et l'adoption des mesures d'atténuation des risques à l'échelle de la société.

Principaux risques

Les risques sont classés en deux grandes catégories : risques financiers et risques liés à l'activité. La première regroupe différents types de risques de marché qui concernent l'activité de chaque société (principalement les taux de change, les taux d'intérêt et les matières premières), de même que le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

La catégorie des risques liés à l'activité, globalement définie comme regroupant l'ensemble des risques hors bilan, est ventilée en sous-catégories pour mieux comprendre et réagir aux différents risques en présence :

- a. Les *risques opérationnels et technologiques* sont définis comme le risque de perte découlant de l'inadaptation ou de la défaillance des processus, des équipes et des systèmes ou encore d'événements extérieurs. Les risques opérationnels couvrent l'ensemble des risques associés aux opérations quotidiennes telles que la santé et la sécurité, les questions environnementales, les risques juridiques (en rapport avec les processus) à l'exclusion des risques stratégiques ou de réputation.
- b. Les *risques de conformité et de réputation* regroupent l'ensemble des répercussions

négatives (économiques telles que les amendes, les pénalités, etc., et autres comme l'exclusion de marchés) découlant du non-respect des règles et normes en présence. En font également partie les conséquences potentielles sur l'image de marque et la réputation des filiales⁵ et de la Holding, de même que le risque comptable⁶.

- c. Les *risques stratégiques* regroupent les risques liés à l'environnement commercial au sens large (contexte macroéconomique, sectoriel, etc.), au marché et à la concurrence, ainsi que le processus décisionnel sur un horizon à moyen-long terme, et qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la continuité et la rentabilité des activités.

Une brève classification des risques liés à l'activité est présentée ci-dessous pour les filiales de Cenergy Holdings, ainsi que les mesures prises afin d'identifier, d'évaluer, de contrer et de maîtriser ces risques. Il est ainsi approprié d'élaborer une « matrice des risques » pour les cinq principaux risques auxquels sont exposées les filiales de Cenergy Holding.

Risques liés à l'activité

Opérations et technologies

Risque de défaillance produit

Des produits défectueux ou non conformes peuvent exposer les sociétés à des pénalités, des réclamations et des retours, ce qui entraîne une perte de chiffre d'affaires, de parts de marché et une atteinte à la réputation. Dans cette catégorie, nous incluons également le risque de non-respect des conditions contractuelles des projets « clé en main », où nos entreprises doivent non seulement fournir un bon produit en soi, mais également garantir une conception, un entretien et une assistance appropriés jusqu'à la mise en service finale du système demandé (par ex. transport, installation, pose, protection, etc.).

Pour atténuer de manière proactive ce risque,

5. L'ensemble des perceptions relatives à la société qu'en ont les différentes parties prenantes avec lesquelles elle interagit, en interne comme en externe.

6. Le risque lié à l'image juste et fidèle de la situation économique et financière réelle de chaque société, ainsi qu'au respect de l'ensemble des règles associées (IFRS, etc.).

toutes les sociétés appliquent des systèmes rigoureux de gestion de la qualité au sein de leurs usines, et maintiennent en place les polices d'assurance appropriées couvrant ces réclamations et la responsabilité du fabricant sur ses produits. Le contrôle qualité comprend des tests d'échantillons par lot ou par référence, l'installation d'équipements de suivi à certains stades de la production pour identifier les défauts, des systèmes de traçabilité de bout en bout, etc.

Risque d'interruption des opérations

Outre l'indisponibilité des matières premières ou d'autres ressources essentielles, la continuité de l'activité des filiales peut également être menacée par un manque de main-d'œuvre qualifiée, un retard dans l'adoption de nouvelles technologies et/ou des risques de panne affectant les équipements. Par conséquent, toutes les sociétés font appel à des services de maintenance spécialisés pour minimiser ces risques, mettent à niveau les équipements et lignes de production des usines afin de réduire les risques d'obsolescence et surveillent en permanence les niveaux de stocks de sécurité. Un certain nombre d'usines, de sites et de lignes de production sont interchangeableables. Elles ont été configurées de manière à permettre, si nécessaire, un déplacement et une continuité de la production. Les risques résiduels sont atténués par des polices d'assurance contre le risque d'interruption de l'activité.

Risque de manque ou de perte de ressources clés

Une interruption de l'approvisionnement en énergie, métaux et matières premières et composants clés, peut menacer la capacité des sociétés à fabriquer des produits de qualité et à des prix compétitifs en temps opportun. Toutes les sociétés prennent donc les mesures adaptées pour réduire de tels risques (par exemple, diversification des fournisseurs, listes de matériaux de substitution, contrats de niveau de service conclus avec les principaux fournisseurs, réduction de l'exposition au marché au comptant).

En ce qui concerne les ressources humaines, nos entreprises s'engagent à bâtir une culture de rémunération équitable et de confiance en créant l'environnement et les processus nécessaires à la performance et au développement des collaborateurs, un dialogue ouvert et honnête avec le personnel, des plans de développement individuel et un suivi, ainsi que la planification des talents et la gestion de la succession. Ces mesures réduisent un peu le risque de rotation élevé, qui dépend toutefois principalement de l'environnement macroéconomique de chaque site de production.

Risque lié à l'efficacité des canaux de distribution

Des canaux de distribution mal positionnés ou peu performants peuvent menacer la capacité des entreprises à avoir accès de manière efficace et effective aux clients et utilisateurs finaux actuels comme potentiels. Les sociétés gèrent ce risque par le biais de responsables commerciaux par projet/marché. La révision régulière des budgets est le principal outil utilisé pour définir et contrôler les objectifs en matière de canaux de distribution.

Risque lié aux technologies de l'information (IT)

Le risque informatique est généralement défini comme la probabilité de survenance d'une menace particulière (déclenchée accidentellement ou en exploitant intentionnellement une vulnérabilité) et l'impact résultant de la survenance de cette menace. Il comprend évidemment, mais sans s'y limiter, les risques de cybersécurité.

La plupart des filiales de Cenergy Holdings se caractérisent par une forte intensité de capital et s'appuient sur leurs systèmes informatiques pour piloter et optimiser leur production. La défaillance des équipements informatiques, les erreurs humaines et/ou l'utilisation, la divulgation, la modification ou la destruction non autorisée de données représentent des risques importants pour l'activité et la rentabilité des entreprises. L'identification et l'application continues de contrôles appropriés et proportionnés qui limitent l'exposition à ces menaces sont donc indispensables pour assurer l'intégrité des systèmes informatiques de toutes les sociétés et le respect des exigences légales applicables.

Par ailleurs, toutes les filiales se conforment au Règlement général 2016/679 de l'UE sur la protection des données (RGPD), et ont mis à profit cette obligation pour évaluer et améliorer leur situation globale à l'égard des risques informatiques, allant au-delà des exigences réglementaires.

Risques de conformité et de réputation

Risque de réglementation financière

En ce qui concerne les obligations liées à ses inscriptions en Bourse, Cenergy Holdings a mis en place les structures et les procédures nécessaires afin de garantir leur respect continu, y compris l'adoption de sa Charte de gouvernance d'entreprise, qui couvre des questions telles que la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, les principes d'une bonne gouvernance, le délit d'initié et les conflits d'intérêts.

Risque lié à la conformité

Des lois et règlements s'appliquent à de nombreux aspects des opérations des filiales, y compris sans s'y limiter, les lois relatives au travail, les réglementations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement, les permis de construire et les licences d'exploitation, la législation anticorruption et les lois antitrust, la réglementation sur la protection des données, les restrictions à l'exportation, etc.

Cenergy Holdings exige de toutes ses sociétés en portefeuille qu'elles respectent l'ensemble des lois et règlements en vigueur, que ce soit au niveau local, européen ou international, sur les questions de santé et de sécurité sur les sites de production, le droit du travail et le droit social, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption et la fraude financière. En sa qualité de société holding, Cenergy Holdings requiert de ses filiales qu'elles développent leurs propres politiques relatives à toutes ces questions et que les sociétés soient seules responsables de leur respect de ces politiques.

Des informations complémentaires sont présentées dans la section Informations non financières (p. 51-69).

Risques stratégiques

Risque lié au pays

Les risques politiques propres aux pays dans lesquels les sociétés de Cenergy Holdings sont présentes, par des activités commerciales ou de production, peuvent menacer les produits et les flux de trésorerie futurs, tant en amont qu'en aval. La principale réponse à ce risque est la diversification géographique, tant du point de vue de la fabrication que de la chaîne d'approvisionnement et de la distribution.

Concernant la production, les filiales de Cenergy Holdings sont actuellement présentes dans trois pays de l'UE (Grèce, Roumanie et Bulgarie) qui présentent un risque politique minime, voire nul. La disponibilité et les prix des matières premières de base, telles que le cuivre, l'aluminium et l'acier, dépendent des marchés internationaux et ne sont pas affectés par l'évolution de la situation dans un pays particulier. En outre, les filiales ont distribué leurs produits dans plus de 45 pays à travers le monde en 2021, et plus de 65 % du chiffre d'affaires des différentes sociétés était généré en 2021 sur des marchés extérieurs au pays de production.

Les filiales de Cenergy Holdings suivent de près et de manière continue les évolutions de l'environnement international et national et adaptent en temps opportun leur stratégie commerciale et leurs politiques de gestion des

risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs activités.

Risque lié au secteur

Le risque lié au secteur qui concerne le secteur d'activité précis dans lequel les sociétés de Cenergy Holdings interviennent tient principalement au caractère cyclique de la demande et au taux de remplacement de certains de leurs produits. La dimension cyclique de la demande est atténuée par l'expansion sur les marchés mondiaux, de sorte que les effets du cycle diffèrent d'une zone géographique à l'autre. Quant à au taux de remplacement des produits, le risque de substitution est atténué par une différenciation au sein de la gamme de produits, par exemple en privilégiant les produits qui présentent un taux de remplacement plus faible.

Risque lié à la concurrence

Les questions de stratégie liées à la concurrence sont évaluées dans le cadre du processus budgétaire annuel de toutes les filiales de Cenergy Holdings et du plan stratégique de commercialisation de chaque société. Au jour le jour, le risque de concurrence est géré par un examen quotidien des informations relatives aux marchés et atténué par un engagement fort en faveur de la qualité, une politique de prix concurrentiels pour l'achat des produits de base et un ciblage en faveur des produits à marge élevée.

Risque lié aux innovations technologiques

Dans un monde en mutation technologique rapide, le fait de ne pas suivre de manière efficace les évolutions technologiques ou de ne pas investir dans les infrastructures technologiques nécessaires peut affecter gravement les résultats actuels et futurs d'une entreprise. Un autre risque concerne les entreprises qui ne tirent pas parti de ces avancées technologiques pour étendre leur avantage concurrentiel. Celles-ci peuvent « perdre leurs repères » et souffrir fortement de la concurrence. Les filiales de Cenergy Holdings gèrent principalement ce risque stratégique par la conclusion de contrats d'assistance technique et de transfert de connaissances avec les chefs de file mondiaux de leurs différents secteurs. Toutes les sociétés investissent fortement dans la recherche et le développement (R&D) et coopèrent avec des organismes scientifiques et des centres de recherche internationaux de premier plan.

Pour les différents segments, les principaux risques liés à l'activité sont présentés dans la matrice ci-dessous, qui tient compte de la probabilité des risques et de leur impact.

Figure 1: Cenergy Holdings - Cartographie des risques de 2022

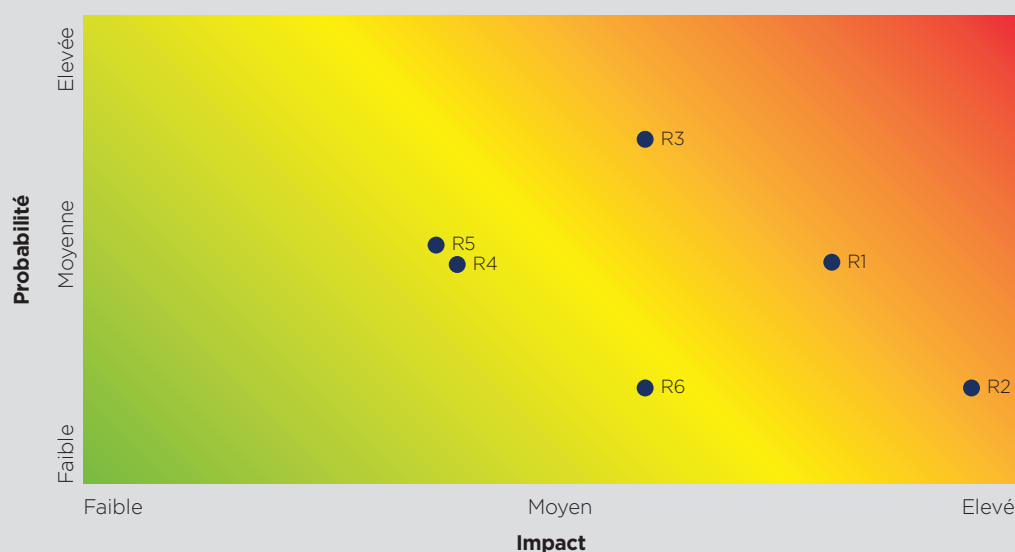


Tableau 5 : Principaux risques pour les sociétés de Cenergy Holdings (estimés pour 2022)

No.	Segment / Taxonomie	Identification	Résumé	Actions d'atténuation
R1	Tubes d'acier / Risque lié à la technologie	Conception de produits pour les futurs réseaux d'hydrogène	Considérant l'évolution du marché, les spécifications exactes des tubes sont encore inconnues	Effectuer des recherches détaillées sur la métallurgie. Proposer des solutions entièrement intégrées basées sur les spécifications actuelles.
R2	Tubes d'acier / Risque lié au secteur	Remplacement de l'acier carbone par d'autres matériaux	Utilisation d'autres matériaux pour des projets de réseaux gaziers de moindre envergure en Europe.	Se diversifier géographiquement (à court terme), se concentrer sur d'autres types de réseaux de gaz et de liquides (à long terme).
R3	Les deux / Risque lié à l'approvisionnement	Interruption de la chaîne d'approvisionnement	Disponibilité des matières premières clés, problèmes de transport, etc.	Contrats annuels avec les principaux fournisseurs pour garantir le volume de fournitures nécessaire
R4	Les deux / Risque lié aux RH	Recrutement difficile / Rotation élevée	Le cas dans certains pays (Roumanie) et pour certaines fonctions (ingénieurs, jeunes cadres)	Adapter les critères d'évolution de carrière pour le personnel de niveau supérieur ; augmenter les salaires pour certaines fonctions.
R5	Câbles / Risque lié à la conformité	Risque juridique	Contrats de longue durée (plus de 5 ans) ; les franchises d'assurance ont été réduites depuis la Covid-19	Création progressive d'une trésorerie commune (provision) par projet afin de couvrir d'éventuels sinistres ; étude également de l'utilisation de l'assurance captive.
R6	Les deux / Risque lié à l'informatique	Cybersécurité	Les usines sont vulnérables aux cyberattaques, car la production est entièrement automatisée.	Surveillance et filtrage du trafic réseau par le biais de règles, zones et contrôles définis avec des pare-feu internes et externes. Développement de nouvelles mesures de surveillance technique avec des outils de contrôle d'accès et des services de partenaires spécialisés pour la détection et l'évaluation des vulnérabilités potentielles des réseaux et des infrastructures.

En ce qui concerne le risque macroéconomique mondial d'une nouvelle reprise de la pandémie de Covid-19, nous devons noter que, jusqu'à présent, celle-ci a eu un impact opérationnel limité sur les deux segments. Cependant, toutes les sociétés maintiennent les mesures complémentaires sanitaires et de sécurité adoptées en 2021 en faveur de leur personnel, et examinent les lieux de travail pour recenser tout événement susceptible de remettre en cause la continuité de la production.

Risques financiers

En tant qu'entreprises complexes et internationales, les sociétés de Cenergy Holdings sont également exposées à des risques financiers ne figurant pas dans la matrice des risques présentée précédemment. Ces risques proviennent des fluctuations des marchés financiers et consistent pour l'essentiel en des expositions au risque de change et au risque de matières premières. Les sociétés de Cenergy Holdings s'efforcent en premier lieu, lorsque c'est possible, de couvrir naturellement ce type de risque, et utilisent différents instruments financiers dérivés pour couvrir les expositions importantes et protéger les bénéfices et les actifs contre des fluctuations prononcées.

Risque de taux d'intérêt

En règle générale, les entités de Cenergy Holdings ne prennent pas de positions spéculatives sur des taux d'intérêt de quelque nature que ce soit et s'efforcent toujours de suivre des stratégies d'immunisation naturelle. D'autre part, compte tenu du contexte actuel de faibles taux d'intérêt, chaque entité tente, dans la mesure du possible, de sécuriser des lignes de financement à taux fixe et à faible taux afin d'éviter les variations de flux de trésorerie et de faciliter l'établissement du budget des investissements.

L'exposition du Cenergy Holdings aux taux d'intérêt, sur une base consolidée, se composait au 31 décembre 2021 de 40,6 millions d'euros d'instruments financiers à taux fixe et de 353,4 millions d'euros d'instruments à taux variable. Par ailleurs, une variation de 25 points de base des taux d'intérêt des passifs financiers à taux variable aurait eu un effet positif ou négatif de 1,14 million d'euros, après impôt, sur le compte de résultat consolidé de 2021.

Risque de change

Cenergy Holdings détient des participations dans

des sociétés qui possèdent des usines de production et conduisent des opérations commerciales dans le monde entier. Ces sociétés sont ainsi exposées à des pertes financières (transactions), comptables (conversion) et économiques liées à la volatilité des taux de change. Les sociétés gèrent ce risque avec prudence, en visant des couvertures naturelles chaque fois qu'elles le peuvent (notamment en faisant correspondre les devises des opérations de vente et d'achat anticipées, mais également des créances et des dettes) et utilisent des produits de couverture standard, à l'instar des contrats à terme, si nécessaire.

Risque lié aux produits de base

Les filiales de Cenergy Holdings utilisent des matières premières métalliques dans leur production, de sorte que les fluctuations de prix (notamment ceux de l'aluminium, du cuivre, du nickel et du zinc) peuvent donc les exposer à une baisse des marges sur les produits ou à des pertes sur les transactions.

Les contrats à terme - future - négociés sur le London Metal Exchange (LME) proposent un choix de couverture évident pour les sociétés actives sur ce segment : premièrement, toutes les filiales de Cenergy Holdings enregistrent des positions sur les métaux résultant de la fixation des prix sur le LME pour les achats et les ventes. Elles assurent un suivi du risque de prix lié aux métaux et s'efforcent de faire correspondre les achats aux ventes. L'exposition nette résultante est couverte globalement au moyen de contrats LME, ce qui produit des marges quasi exemptes de risques.

Risque de liquidité

Les filiales de Cenergy Holdings suivent constamment leurs besoins en liquidités, au moyen de rapports financiers mensuels sur les ratios de liquidité et d'endettement et en évaluant en permanence les financements disponibles sur les marchés locaux et internationaux. Elles atténuent le risque de liquidité en maintenant des lignes de financements engagées non utilisées auprès de divers établissements financiers.

La dette totale de Cenergy Holdings (y compris les obligations locatives) s'élève à 393,9 millions d'euros (411,7 millions d'euros au 31 décembre 2020). Compte tenu de 129,6 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie, la dette nette s'élève à 264,3 millions d'euros avec 44,9 % (43,3 % au 31 décembre 2020) de la dette totale à long

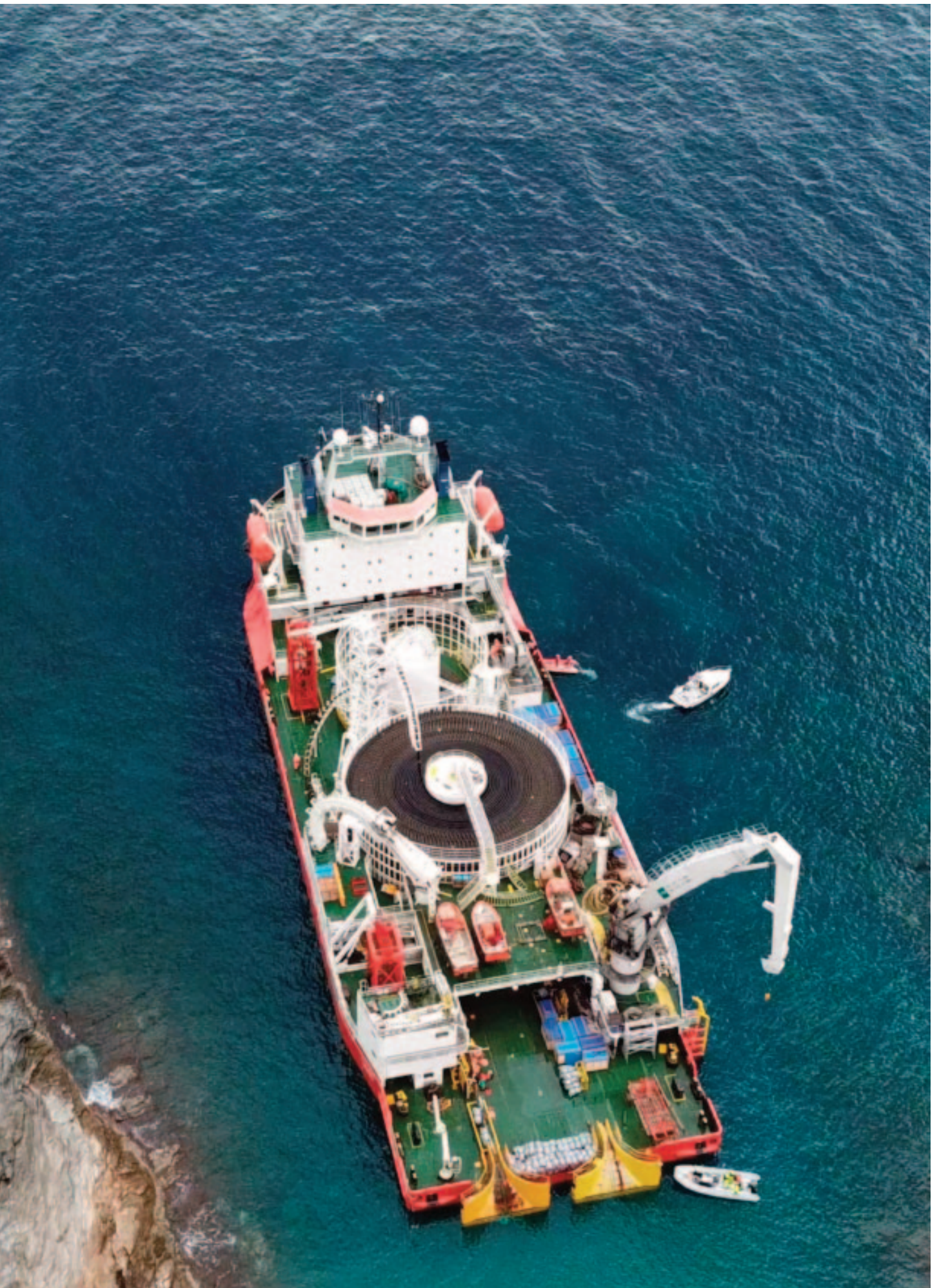
terme et le reste à court terme. Les prêts et emprunts sont détenus auprès de banques et d'institutions financières notées de A- à B+ par l'agence Standard & Poor's. Environ 90 % de ces prêts et emprunts sont détenus auprès de banques grecques.

Les crédits à long terme présentent une échéance moyenne de 3,7 ans, tandis que ceux à court terme sont principalement constitués de lignes de crédit renouvelables réexaminées annuellement associées à des dates d'échéance étalées dans l'année et, si nécessaire, reconductibles automatiquement. Les limites de crédit sont suffisantes pour répondre aux exigences du fonds de roulement et refinancer les emprunts à court terme.


Risque de crédit

Les filiales de Cenergy Holdings réalisent des ventes auprès d'un grand nombre de clients situés dans différents pays et appartenant à différents secteurs, s'efforçant d'éviter, dans la mesure du possible, la concentration des clients. Cependant, dans le cas de grands projets d'infrastructure qui représentent une partie significative du chiffre d'affaires des deux segments, cette concentration est inévitable. Par conséquent, les sociétés atténuent ce risque en effectuant des contrôles de solvabilité rigoureux des clients finaux par l'intermédiaire d'agences de notation de crédit et en définissant soigneusement les conditions de paiement appropriées.

Pour les unités opérationnelles produits, l'utilisation de garanties réelles ou financières et de contrats d'assurance-crédit est la norme.





An aerial photograph showing a road with yellow lane markings curving through a dense green forest. The road is in the upper half of the image, and the forest extends to the top and sides. The lower half of the image is a dark teal gradient.

— Informations non financières —

Informations non financières

Le présent document constitue la déclaration non financière consolidée (« Déclaration Non Financière », également désignée « DNF », « état non financier » ou « Rapport sur la durabilité ») préparée conformément au Code belge des sociétés (décret législatif n° 83180/11.09.2017) par Cenergy Holdings S.A. (**Cenergy**, la **Société**) pour l'exercice 2021.

L'objectif de cette DNF est de permettre de comprendre le modèle d'entreprise, les activités, les principaux risques et indicateurs de performance de la société en ce qui concerne les questions non financières suivantes, également appelées questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) :

- Environnement
- Social et travail
- Droits de l'homme
- Lutte contre la corruption

La DNF comprend des informations non financières de Cenergy Holdings S.A. et ses filiales qui contribuent de manière significative aux questions non financières concernées. Les filiales contribuant de manière significative relèvent des deux segments opérationnels.

La DNF a été élaborée conformément au cadre de reporting des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies qui adopte une approche très large et universelle pour traiter l'ensemble des enjeux de durabilité auxquels les sociétés sont confrontées. Les ODD sont une liste de 17 objectifs globaux reliés les uns aux autres qui « nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous ». Ces objectifs répondent aux enjeux actuels auxquels les sociétés du monde entier sont confrontées. Ces 17 objectifs sont déclinés en 169 buts sous-jacents plus spécifiques qui stimulent l'action dans les domaines concernés.

Bien que les sociétés de Cenergy Holdings aient un impact direct ou indirect sur l'ensemble des 17 ODD, la DNF se concentre sur les ODD qui sont directement concernés par les activités de la société et de ses filiales. Le cadre de reporting des

ODD sert de base au cadre de reporting des questions non financières de la société, car il contient plusieurs indicateurs clés de performance de nature non financière pour suivre tous les principaux risques liés aux questions non financières relevant du Code belge des sociétés et des associations. En raison du nombre important d'indicateurs clés de performance sélectionnés pour suivre la performance de la société et de ses filiales, le rapport est également basé sur les normes GRI de la Global Reporting Initiative (GRI) à des fins d'exhaustivité.

Tableau 6 : Faits marquants non financiers pour 2021

	2021
Dépenses de gestion environnementale	3.735.725 euros
Dépenses en matière de santé et de sécurité	2.864.903 euros
Nombre d'heures de formation	35.825
Sites de production certifiés ISO 14001	100%
Sites de production certifiés ISO 45001	75%

« L'année 2021 a été décisive pour Cenergy, puisque nous avons créé un plan et une feuille de route pour adresser l'ensemble des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance par le biais d'indicateurs exhaustifs afin de mesurer nos progrès. En outre, nous avons franchi une étape significative dans notre contribution à une économie neutre en fixant des objectifs à court et long termes de réduction massive des émissions de carbone, ce qui a permis à nos clients d'atteindre leurs propres objectifs en matière de durabilité. »

Alexis Alexiou, CEO

Modèle d'entreprise

La Holding investit dans une optique à long terme, dans des participations importantes (donnant ou non le contrôle). Elle finance le développement de ses sociétés, améliore leur compétitivité et leur rentabilité et entretient un dialogue constant avec la direction des sociétés dans lesquelles elle investit, tout en respectant pleinement leur autonomie opérationnelle. Une description détaillée de chaque secteur d'activité est fournie aux pages 16-38.

Les filiales de Cenergy jouent un rôle actif et majeur dans la transition énergétique, ainsi que dans la transition mondiale vers un avenir climatiquement neutre. Le segment Câbles est un catalyseur important de la transition énergétique et du Pacte vert pour l'Europe, plus de 38% de son chiffre d'affaires provenant d'activités pouvant être considérées comme écologiquement durables selon les règles de classification, en raison de l'importance des câbles électriques dans l'expansion des sources d'énergie renouvelables (SER) dans le mix énergétique et la décarbonisation progressive de l'économie mondiale.

Le segment Tubes d'acier (Corinth Pipeworks) est également bien positionné pour contribuer de manière significative à la transition énergétique en réduisant les combustibles fossiles vendus, environ 95 % de son chiffre d'affaires provenant de gaz naturel et de projets structurels. Dans le même temps, Corinth Pipeworks a développé des solutions qui peuvent s'adapter aux technologies émergentes telles que l'hydrogène vert et le captage et stockage du carbone (CCS).

L'entreprise, bien que ne figurant pas actuellement parmi les secteurs éligibles selon les règles de classification, jouera un rôle important dans la pénétration des combustibles à faible teneur en carbone qui peuvent remplacer le gaz naturel à l'avenir.⁷

Les ambitions du Pacte vert pour l'Europe ne peuvent être atteintes qu'avec une contribution accrue de la production de métaux durables. On estime que bâtir un avenir climatiquement neutre exigera 3 à 4 fois plus de métaux et que de nombreuses filiales de Cenergy devront faire face à une demande accrue.

Intégration des principes de durabilité dans les modèles d'entreprise

En raison de la nature des processus industriels des filiales ainsi que des marchés de produits, l'avenir de nos sociétés est fortement corrélé à la capacité d'opérer de manière durable. Les filiales sont en train de développer des objectifs supplémentaires en matière d'amélioration de l'empreinte carbone, ainsi que des mesures d'efficacité énergétique, tout en s'engageant toujours plus auprès de leurs fournisseurs afin d'assurer un approvisionnement responsable des matières premières et des services.

En outre, les deux segments se sont déjà engagés à respecter la **Science Based Target Initiative** (SBTi) pour atteindre les objectifs à court terme (2030) et à long terme de neutralité au plus tard d'ici 2050. Plus précisément, Hellenic Cables a déjà soumis ses objectifs qui doivent être validés par la SBTi, consistant à réduire de moitié ses émissions de périmètres 1 et 2 (50 % d'ici 2030 par rapport à 2020) et à réduire les émissions de la chaîne de valeur (périmètre 3, y compris les émissions de matières premières et de transports) de 25 %, dans les mêmes délais. Hellenic Cables s'est également engagée à augmenter l'approvisionnement annuel en électricité renouvelable à 80 % et 100 %, respectivement d'ici 2025 et 2030. Au-delà des progrès à court terme, Hellenic Cables a prévu d'atteindre la neutralité des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur avant 2050, en prenant l'année 2020 comme base. Corinth Pipeworks a soumis son engagement et attend l'approbation de la SBTi.

La Société et ses filiales documentent leurs responsabilités et leur engagement à travailler de manière durable vis-à-vis de l'ensemble de leurs parties prenantes. Les actions durables et les politiques d'entreprise à long terme ont joué un rôle prépondérant dans le renforcement de la résilience de la société dans un environnement de marché difficile et face à l'évolution des demandes des clients.

La Société accepte sa responsabilité envers les générations d'employés actuelles et futures, les clients et toutes les autres parties prenantes, et s'engage à travailler de la manière la plus durable possible. Elle s'engage à respecter l'Accord de Paris

7. La contribution des entreprises de Cenergy à la transition énergétique et à la mise en place d'une économie à faible émission de carbone n'est pas entièrement prise en compte dans la directive sur la taxonomie en raison des définitions très strictes des activités durables sur le plan environnemental. Le contenu du règlement sur la taxonomie est présenté plus loin dans la section « Responsabilité environnementale ».

en exploitant des usines industrielles modernes dotées de solides fondements environnementaux, tout en fabriquant des produits qui joueront un rôle clé pour qu'un avenir climatiquement neutre devienne une réalité.

Le chemin de la durabilité que la Société a choisi de suivre nécessite des actions concrètes. Les efforts entrepris montrent que les filiales sont encore confrontées à de nombreux risques opérationnels et non financiers qui nécessitent une surveillance et une atténuation constantes, alors même que le cadre réglementaire en constante évolution et toujours plus exigeant (notamment en raison de la prochaine initiative « **Fit-for-55** ») crée souvent des conditions de concurrence déloyale avec les concurrents internationaux. En outre, l'environnement actuel, notamment sur le plan de l'augmentation des prix et de la sécurité de l'énergie, est très préoccupant et nécessite des mesures constantes pour assurer la continuité des activités.

Feuille de route ESG

L'année 2021 a été cruciale pour Cenergy Holdings, puisque la société a adopté un cadre complet pour les enjeux de durabilité dans lequel toutes ses filiales sont tenues d'opérer. La société a créé une feuille de route environnementale, sociale et de gouvernance (« Feuille de route ESG ») en évaluant tous les risques et opportunités associés à son activité et en intégrant toutes ces questions à sa stratégie commerciale. Cette intégration a pris en compte plusieurs nouveaux paramètres concernant son approche, tels que le Pacte vert pour l'Europe et ses exigences, le cadre réglementaire strict dans lequel les filiales opèrent (en particulier en matière de conformité environnementale et de droit du travail), l'urgence créée par le changement climatique et ses effets, l'accès à l'eau, les préoccupations en matière de santé et de sécurité, le renforcement des capacités, ainsi que les récents défis du secteur de l'énergie qui touchent toutes nos sociétés.

La feuille de route ESG commence par l'adoption de sept (7) politiques principales couvrant l'ensemble du cadre de toutes les questions environnementales, sociales et de gouvernance, chaque politique étant étroitement suivie par des indicateurs appropriés, des contrôles internes et externes pour une diligence raisonnable adéquate sur les questions clés et la conformité réglementaire, ainsi que des mesures de gouvernance appropriées pour garantir la transparence et la responsabilité.

En outre, la feuille de route ESG comprend l'obligation pour les filiales industrielles d'établir des objectifs sur des enjeux stratégiques, notamment :

- (1) remplacer progressivement l'ensemble de l'approvisionnement électrique par des sources d'énergies renouvelable dès que cela est techniquement et économiquement possible ;
- (2) s'engager à atteindre des objectifs spécifiques de réduction des émissions de carbone à court et à long terme pour toutes les activités à forte intensité carbone ;
- (3) évaluer les meilleurs fournisseurs sur les questions ESG ; et enfin,
- (4) mettre en place un plan d'action concret sur cinq ans pour améliorer la santé et la sécurité au sein des sociétés industrielles

Les deux premiers objectifs stratégiques sont une part importante du modèle opérationnel des filiales, étant donné qu'ils sont fondamentaux pour produire des biens à faible émission de carbone.

En ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement, il est important de noter que Cenergy est un groupe de sociétés ayant des filiales opérant à l'international et, par conséquent, fait partie des chaînes d'approvisionnement de la production mondiale. Compte tenu des différences en matière de normes environnementales, de droits de l'homme et de travail dans le monde, les filiales doivent adopter un socle commun de valeurs éthiques et d'exigences légales au sein de la chaîne d'approvisionnement.

La Société s'engage à ce que tous les employés rentrent chez eux sains et saufs chaque jour. C'est pourquoi il est capital d'un point de vue stratégique que les filiales fournissent un environnement de travail sûr et investissent dans un programme d'amélioration continue. En 2021, les filiales de Cenergy ont entamé une collaboration avec un cabinet de conseil leader dans le domaine de la santé et de la sécurité, afin d'effectuer un bilan des systèmes de management existants et de contribuer à l'amélioration des programmes de sécurité par le biais d'ateliers, de formations de leadership en matière de sécurité, etc. Des actions similaires se poursuivront dans les années à venir dans le but d'améliorer les performances en matière de santé et de sécurité.

La feuille de route ESG comprend d'autres axes tels que :

- en premier lieu, la performance environnementale avec la gestion de l'eau, des déchets et des produits chimiques ;
- l'égalité des genres ;
- les conditions de travail ;
- les droits de l'homme et du travail ;
- l'éthique des affaires ;

- la mise en place d'un dispositif de lanceur d'alerte ;

Gouvernance en matière de durabilité

Cenergy Holdings vise à intégrer la durabilité dans tous les processus de ses filiales et reconnaît l'importance de structures de gouvernance claires et adaptées pour perpétuer les progrès actuels. Elles constituent un ingrédient essentiel pour concrétiser nos ambitions et objectifs.

En 2021, la société a mis en place la feuille de route ESG, après son adoption par le Conseil d'administration. Celle-ci stipule que le Conseil d'administration est responsable de la stratégie de durabilité. Un groupe de travail ESG a également été créé au sein du Conseil d'administration pour traiter ces questions plus en détail et informer le Conseil d'administration chaque trimestre des progrès réalisés dans le cadre de la feuille de route ESG.

Pour garantir la conformité et la responsabilité des filiales, un système de rémunération pour les directeurs généraux des filiales lié à la performance sur les questions ESG est planifié pour 2022. En outre, un coordinateur ESG au sein de chaque filiale coordonne les différentes fonctions en facilitant les mesures ESG pertinentes au niveau de la filiale et en remontant les progrès réalisés à son directeur général chaque semestre.

Enfin, la mise en œuvre d'un dispositif de lanceur d'alerte couvrant toutes les filiales de toutes les régions géographiques était un aspect essentiel dans notre structure de gouvernance d'entreprise. Ce dispositif, prévu pour 2022, établit des canaux de communication appropriés pour toutes les personnes au sein ou à l'extérieur de la Holding et de ses sociétés désirant signaler des actes contraires à l'éthique ou illégaux, tout en leur assurant une protection et un soutien complets.

Toutes les structures ci-dessus ont été créées pour garantir que notre croissance organique et notre réussite économique ne se font pas au détriment d'une concurrence loyale, de conditions de travail sûres ou de la protection de l'environnement.

Cadre stratégique

Cenergy Holdings est une société holding cotée, dotée d'une structure simplifiée qui réalise des investissements à long terme axés sur des sociétés actives en Europe du Sud-Est dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications. La Société est convaincue que ses filiales doivent faire preuve de la même responsabilité et partager les mêmes principes et le même engagement

quant aux questions de durabilité, afin de préserver la création de valeur à long terme pour ses actionnaires.

Les sociétés de Cenergy s'engagent à travailler en toute sécurité d'une manière respectueuse de l'environnement et socialement responsable, et à s'associer à leurs clients et aux parties prenantes de leurs communautés en vue de bâtir un avenir durable pour tous. Elles souhaitent instaurer une relation de responsabilité et de confiance avec leurs contreparties et répondre aux attentes en tenant leurs engagements pris de bonne foi. La responsabilité de toutes les sociétés est considérée comme un objectif essentiel et fondamental pour garantir la pérennité de leur développement.

Comme mentionné précédemment, en 2021, Cenergy a adopté sept politiques couvrant l'ensemble des questions environnementales, sociales et de gouvernance, à savoir :

1. Environnement
2. Énergie et changement climatique
3. Santé et sécurité
4. Droits de l'homme et du travail
5. Code de conduite des fournisseurs
6. Éthique des affaires et lutte contre la corruption
7. Durabilité

Elles sont disponibles sur notre site internet https://cenergyholdings.com/about-us/#our_policies.

Les valeurs fondamentales de la Société se reflètent dans ses politiques en matière de durabilité, que ses sociétés se doivent de suivre. Les filiales ont à leur tour développé leurs propres politiques détaillées pour appliquer les principes de la Holding.

Environnement

Les sociétés de Cenergy s'engagent à exercer leurs activités de façon responsable et respectueuse de l'environnement et de la société. Une gestion environnementale solide de tous les sites de production et de stockage est l'un des domaines prioritaires et constitue un maillon clé de la durabilité des activités des sociétés. Les sociétés doivent opérer en totale conformité avec la législation environnementale nationale et européenne en vigueur, ainsi qu'avec les conditions opérationnelles environnementales spécifiques de chaque usine, en faisant toujours preuve d'une transparence absolue et en nourrissant un dialogue ouvert avec toutes les parties prenantes sur les questions environnementales.

Énergie et changement climatique

Les sociétés de Cenergy se sont engagées à contribuer de manière significative à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique. En tant que consommatrices importantes d'énergies non renouvelables et renouvelables, elles s'engagent à acheter et à utiliser l'énergie de manière responsable, efficace et économique, dans le but de réduire l'empreinte carbone.

Santé et sécurité

Toutes les sociétés de Cenergy s'engagent à promouvoir la santé et la sécurité de leur personnel, ainsi que de leurs partenaires, clients, fournisseurs, sous-traitants et visiteurs. Toutes les sociétés doivent respecter strictement toute législation applicable, et appliquer toutes les normes, instructions et procédures adéquates en matière de santé et de sécurité.

Droits de l'homme et du travail

Cenergy et ses sociétés n'acceptent aucun acte de discrimination fondé sur des questions de race, de genre, de religion, d'âge, de nationalité, d'origine sociale ou ethnique, de handicap, de croyance, d'orientation sexuelle ou d'engagement politique et syndical. Ces principes s'appliquent à leurs politiques de recrutement de nouveaux salariés, de gestion des ressources humaines et de promotion professionnelle basée sur le mérite des collaborateurs en poste.

Cenergy et ses sociétés rejettent toute forme de travail forcé. Le travail effectué dans les entreprises doit être sur base volontaire. L'emploi de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum légal est interdit.

La Holding et ses sociétés reconnaissent le droit de l'ensemble de leurs salariés et parties prenantes à travailler dans la dignité et considèrent que chacun de leurs membres est tenu au respect des droits humains.

Elles soutiennent et respectent les principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Toutes les Sociétés soutiennent, dans leurs sphères d'influence respectives, la protection des droits humains au plan international. Elles ne se prêteront à aucun abus ni aucune violation en la matière. Les politiques et les procédures des Sociétés se conforment à l'ensemble des lois nationales en vigueur relatives à la liberté d'association, aux conventions collectives, à la non-discrimination, au travail forcé et à l'emploi de travailleurs mineurs.

Code de conduite des fournisseurs

Le Code de conduite des fournisseurs a pour objectif de s'assurer que les partenaires commerciaux des sociétés de Cenergy partagent et promeuvent ses valeurs fondamentales en matière d'éthique et de durabilité. Nos sociétés exigent de leurs partenaires commerciaux qu'ils respectent tous les principes du Code de conduite des fournisseurs et qu'ils les promeuvent en conséquence au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement.

Éthique des affaires et lutte contre la corruption

Cenergy Holdings et ses sociétés s'engagent à exercer leurs activités avec honnêteté et intégrité, dans le respect de l'ensemble des lois applicables. Toutes les sociétés garantissent la transparence de leurs interactions et reconnaissent leur obligation morale et légale d'agir de manière responsable dans toutes les juridictions. Les sociétés ont mis en place divers contrôles pour s'assurer que les activités illégales et non éthiques ne se produisent pas. La performance et la compétitivité de leurs activités sont toujours assurées au travers du respect de la loi.

Cenergy Holdings et ses sociétés disposent également de divers contrôles internes pour s'assurer que toutes sortes de subornation et de corruption ne se produisent pas. De plus, elles sont résolues à préserver une culture d'honnêteté et d'opposition à toute fraude et corruption. Elles maintiennent un dispositif de contrôles comptables internes et de tenue des registres qui permet de suivre précisément et d'évaluer les transactions et les cessions d'actifs.

Durabilité

En tant que holding, Cenergy s'engage, par le biais des activités de ses filiales, à répondre aux besoins de la société en fournissant des produits de manière fiable, inclusive et durable, et en créant par là même une valeur partagée pour toutes les parties prenantes. Ses sociétés s'engagent à agir de manière à favoriser les progrès vers les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. À travers cet engagement, elles cherchent à préserver les actifs environnementaux, sociaux et économiques qui sont essentiels à la société et déterminants pour notre création de valeur à long terme. Elles s'appuient sur la contribution de leurs employés et intègrent pleinement la durabilité dans leur stratégie, leurs plans d'affaires et leurs opérations, dans l'optique d'optimiser son effet positif en s'engageant auprès de tous les partenaires commerciaux.

Diligence raisonnable opérationnelle

Le respect des politiques des filiales intégrant les politiques de Cenergy est assuré par un programme de diligence raisonnable complet réalisé par Steelmet. Comme mentionné dans la section Gouvernance d'entreprise (pages 71-89), Steelmet est une filiale de Viohalco à laquelle est attribué, par un accord de sous-traitance, le soutien fonctionnel envers toutes les entreprises de Viohalco. Steelmet emploie des experts en la matière qui supervisent la mise en œuvre des procédures, contrôlent les performances et promeuvent les meilleures pratiques tout en assurant la décentralisation et l'indépendance entrepreneuriale des unités opérationnelles et travaillent indépendamment de la direction de Cenergy.

Les progrès des mesures correctives mises en œuvre ainsi que les questions de non-conformité y sont traités et les filiales sont tenues d'élaborer un plan d'action vérifiable, dans les délais impartis. Steelmet rend compte chaque année des risques liés à ces questions au Comité d'audit de Cenergy.

En outre, un examen de diligence raisonnable est conduit sur les questions d'environnement, de gestion de l'énergie et de santé et de sécurité par des auditeurs externes lors des certifications périodiques des systèmes de gestion. L'intégralité (100 %) des unités de production de la Holding qui entrent dans le périmètre du présent rapport sont certifiées ISO 14001:2015 et OHSAS 45001:2018, tandis que 75 % des sociétés qui entrent dans le périmètre de la DNF sont certifiées par le système de gestion de l'énergie ISO 50001:2015. Considérant que les questions de santé et de sécurité sont d'une importance stratégique pour Cenergy Holdings, des évaluations supplémentaires et des contrôles de santé des programmes de santé et de sécurité sont effectués par un tiers (DuPont Sustainable Systems) sur une base périodique afin de garantir une évaluation transparente et objective.

Les systèmes de gestion mentionnés ci-dessus définissent des domaines de responsabilité et des pratiques opérationnelles pour ces tâches dans toutes les opérations des sociétés, tout en assurant un suivi régulier de la conformité par le biais d'audits internes et externes. Afin de s'assurer que toutes les filiales suivent une voie d'amélioration continue, les professionnels de Steelmet ont une étroite collaboration avec les cadres supérieurs et le personnel compétent des filiales afin d'élaborer des plans d'amélioration continue avec des actions d'amélioration spécifiques, par ordre de priorité, ainsi que des objectifs qui doivent être atteints dans certains délais.

Évaluation de la matérialité et performance

Ce rapport se concentre sur les entités juridiques présentant l'impact et les risques non financiers potentiels les plus importants. Ainsi, le rapport de la DNF se concentre sur les sociétés de production « importantes » en termes de chiffre d'affaires et du nombre d'employés. Les critères utilisés pour leur sélection sont :

- ✓ contribuant à plus de 1 % du total du chiffre d'affaires consolidé de Cenergy Holdings ; et
- ✓ avec un minimum de 100 employés.

Ces critères conduisent à la sélection des quatre (4) entités suivantes :

1. Hellenic Cables (segment Câbles)
2. Fulgor (segment Câbles)
3. Icme Ecab (segment Câbles)
4. Corinth Pipeworks (Segment Tubes d'acier)

La liste ci-dessus inclut des sociétés des deux segments industriels. Étant donné que les sociétés d'un même segment présentent des problèmes et des risques non financiers similaires, les informations relatives aux sociétés susmentionnées sont consolidées et présentées par segment.

En raison des différentes implantations de chaque société et des divers degrés d'exposition aux enjeux environnementaux importants (les risques liés au carbone et à l'eau varient selon les filiales en fonction de la situation géographique), il a été jugé nécessaire d'effectuer une analyse de matérialité distincte pour chaque entité. La sélection des problèmes majeurs signalés dans le présent rapport a été basée sur une analyse approfondie de matérialité effectuée séparément par chaque société. L'analyse de matérialité de chaque filiale a été réalisée conformément à la norme Global Reporting Initiative (GRI) pertinente au cours des deux dernières années, tandis qu'une nouvelle analyse de matérialité sera effectuée en 2022 en raison de l'évolution rapide de l'environnement commercial.

Les parties prenantes prises en compte dans l'analyse de matérialité étaient les employés, les clients, les partenaires commerciaux, les institutions académiques, les gouvernements, les communautés locales, le gouvernement local, les actionnaires, les institutions financières et les fournisseurs.

Plusieurs enjeux sont inclus et évalués dans l'analyse de matérialité, tels que les questions liées à l'environnement, aux employés, aux conditions de travail, à la rémunération, aux produits, aux problèmes sociaux, à l'éthique professionnelle, etc.

Les sujets identifiés constituent la base de ce rapport. Sur la base de ces analyses de matérialité de chaque société, les enjeux les plus fréquemment rencontrés et les risques de nature non financière majeurs liés ont été sélectionnés en raison de leur potentiel impact négatif sur les relations commerciales, les produits et l'exploitation durable à long terme des sociétés.

Les enjeux non financiers identifiés lors de la phase d'analyse de matérialité des sociétés et les risques correspondants ont ensuite été corrélés aux

indicateurs non financiers du cadre de reporting des ODD. En outre, des normes GRI ont été sélectionnées pour compléter les indicateurs ODD afin de couvrir l'ensemble des indicateurs pour chaque enjeu significatif et d'évaluer ainsi la performance et l'exposition au risque.

La sélection des domaines majeurs et communs ayant un impact significatif selon l'analyse de matérialité de chaque société ainsi qu'une évaluation des parties prenantes ont permis de dresser la liste présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : principaux risques non financiers identifiés pour les sociétés de Cenergy Holdings après l'analyse de matérialité.

Enjeu identifié dans in MA	Catégorie selon le CSA	ODD correspondant	Domaine des sociétés ayant l'analyse de matérialité
Disponibilité de l'eau et assainissement	Environnement		Consommation d'eau, disponibilité de l'eau, conformité aux limites d'évacuation des eaux usées
Efficacité énergétique et sources d'énergie	Environnement		Consommation énergétique, mise à disposition d'énergies à faible émission de carbone et à un coût compétitif
Impact du changement climatique	Environnement		Émissions de carbone de la production, intensité carbone des matières premières
Protection de l'environnement et production responsable	Environnement		Rejets accidentels dans l'environnement, gestion des déchets, circularité du processus de production, surveillance des produits chimiques dangereux
Santé et sécurité au travail	Social		Mise à disposition d'un environnement de travail sûr
Droits de l'homme et du travail	Social	 	Égalité des droits entre les travailleurs, conditions de travail, formation pour le développement des compétences des employés
Approvisionnement responsable	Social		Impact environnemental et droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement
Transparence, lutte contre la corruption	Gouvernance		Éthique des affaires, confidentialité des données, conformité au système réglementaire

Le cadre de reporting pour chacune des sociétés relevant du périmètre sera analysé selon l'ODD sélectionné.

Responsabilité environnementale

ODD 6 - Disponibilité de l'eau et assainissement

L'eau est un élément clé du processus de production des filiales de Cenergy et son utilisation

responsable est donc essentielle à la continuité des activités des sociétés. L'utilisation responsable de l'eau comprend :

- la réduction de la consommation d'eau à l'aide de technologies de conservation de l'eau, dans la mesure du possible, la surveillance continue de la consommation afin de détecter les fuites à temps et la maintenance préventive des réseaux d'eau pour éviter les pertes ;
- l'évaluation précise de la disponibilité de l'eau et

l'adoption de mesures, si nécessaire, pour trouver des alternatives d'approvisionnement adéquates en période de pénurie d'eau ;

- la maintenance et le fonctionnement corrects des stations d'épuration des eaux usées afin de respecter pleinement les limites d'évacuation des eaux usées ;

La disponibilité de l'eau industrielle est d'une importance cruciale et la majorité des usines disposent d'un programme de surveillance de la consommation d'eau afin de la réduire. Des efforts continus sont déployés pour réduire la consommation d'eau dans le cadre de l'amélioration

à long terme de l'empreinte environnementale des sociétés.

La consommation totale d'eau en 2021 s'est considérablement améliorée pour les deux segments malgré des volumes de production plus élevés dans le segment Câbles, ce qui prouve que les efforts de réduction d'eau ont un impact significatif sur la consommation d'eau de chaque société. L'intensité de l'utilisation de l'eau des différentes sociétés s'est légèrement améliorée, tandis qu'ICME Ecab a enregistré une amélioration significative (17 %) grâce à ses efforts continus pour résoudre les problèmes de fuites d'eau.

Tableau 8 : ODD 6 - Gestion de l'eau

Année	Câbles			Tubes d'acier		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Consommation d'eau (10 ³ m ³)	305	315	403	44	63	71

En 2021, aucune des filiales n'a été touchée par des pénuries d'eau et les réserves d'eau dans toutes les zones géographiques étaient suffisantes. Il est important de noter qu'aucune des sociétés de Cenergy n'opère dans des zones de stress hydrique. Cependant, les sociétés surveillent la disponibilité de l'eau et le cycle hydrologique, car des changements pourraient se produire à l'avenir, en particulier compte tenu de l'effet attendu du changement climatique dans la région méditerranéenne. L'approvisionnement en eau varie en fonction de la région. Environ 84 % de l'eau des sociétés provient directement des puits d'extraction, tandis que les 16 % restants sont fournis par des compagnies des eaux locales.

Les sociétés de Cenergy exploitent deux installations qui sont soumises à la directive relative aux émissions industrielles (Directive 2010/75/UE) et sont donc tenues de respecter des limites d'émissions très strictes dans les normes d'émissions atmosphériques ainsi que dans les effluents d'eau.

Les usines mentionnées ci-dessus sont tenues de respecter les valeurs limites d'émission associées aux Meilleures Techniques Disponibles (BAT-AELs), qui font partie des plus strictes au monde et qui nécessitent des investissements conséquents dans les infrastructures environnementales, puisque les usines ont généralement besoin d'un traitement efficace de l'eau pour respecter les limites locales de rejet des eaux usées.

Les points de rejet sont régulièrement surveillés par du personnel spécialisé. L'évacuation des eaux usées

traitées est un problème très important, en particulier pour les sociétés qui évacuent les eaux usées traitées directement vers un cours d'eau et non vers un réseau d'assainissement pour un traitement ultérieur. La mesure des potentiels incidents de dépassement des limites d'évacuation est essentielle pour identifier le niveau de conformité ainsi que le besoin éventuel de mesures correctives.

En 2021, les échantillons d'eaux usées collectés des sociétés n'ont fait l'objet d'aucune amende ni violation de la loi.

ODD 7 - Efficacité énergétique et sources d'énergies

Les sociétés de Cenergy consomment beaucoup d'électricité en raison de la nature des processus de production. L'efficacité énergétique des opérations industrielles est une question extrêmement importante qui, outre ses implications économiques évidentes, a également un effet direct sur l'empreinte carbone indirecte (émissions de périmètre 2).

La Société considère que piloter des opérations à faible consommation d'énergie est un prérequis fondamental pour garantir la viabilité à long terme. L'identification des opportunités d'investissement dans les mesures d'efficacité énergétique par le biais d'audits énergétiques périodiques effectués par des consultants spécialisés reste la priorité dans les efforts des sociétés en matière d'efficacité énergétique. Étant donné que trois usines sur quatre relevant de la DNF sont déjà certifiées conformes à la norme ISO 50001:2018 relative au système de gestion de l'énergie, elles sont tenues

de prouver qu'elles améliorent continuellement les indicateurs clés de performance liés à l'énergie.

Les sociétés de Cynergy achètent généralement de l'électricité auprès des principaux fournisseurs

d'énergie des pays où elles opèrent, car aucune des sociétés ne possède sa propre source d'énergie. La consommation énergétique de chaque segment est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9 : ODD 7 – Consommation énergétique

Année	Câbles			Tubes d'acier		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Consommation énergétique totale (10 ³ MWh)	169	153	151	34	48	56

Le segment Câbles a connu une augmentation de la consommation totale d'énergie (thermique et électrique) en 2021 en raison de volumes de production plus élevés. La consommation énergétique de chaque société est restée à des niveaux similaires à ceux de 2020, avec de faibles variations (< 2 %) d'une année sur l'autre. Dans le même temps, le segment Tubes d'acier a connu une baisse significative de la consommation totale d'énergie, attribuable à des volumes de production inférieurs.

Outre la consommation d'énergie à proprement parler, les sociétés tentent d'accéder à une électricité à faibles émissions de carbone afin de minimiser leur empreinte carbone et de réduire leur exposition à la tarification du carbone par le biais des émissions indirectes. Les chiffres indiqués dans les tableaux suivants reflètent le

mix énergétique du réseau et la part des énergies renouvelables pour le réseau respectif. L'objectif stratégique des sociétés est de couvrir l'ensemble de leurs besoins en électricité avec des énergies renouvelables. Compte tenu de leur emplacement géographique et des cadres réglementaires existants du marché de l'électricité dans ces pays, les voies viables pour atteindre cet objectif sont pour l'instant limitées.

En attendant, elles continuent d'explorer les alternatives possibles pour s'approvisionner directement en électricité renouvelable, telles que les Green PPA (contrats d'approvisionnement en électricité verte) bilatéraux ou basés sur le marché. La société en est actuellement aux dernières étapes de la conclusion de ces accords PPA, qui devraient permettre de fournir 80 % d'énergie SER au plus tard en 2025.

Tableau 10 : ODD 7 – Part des énergies renouvelables dans l'électricité⁸

Année	Câbles			Tubes d'acier		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Part des énergies renouvelables dans l'électricité ⁹ (%)	32,7	32,8	29,6	25,9	28,9	22,9

ODD 9 – Impact du changement climatique

Pour des raisons évidentes, la protection du climat est une des priorités de la Commission européenne. Le changement climatique représente une menace pour la viabilité de la planète et l'Union européenne a l'ambition de devenir le premier continent au monde à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. Cenergy et ses filiales soutiennent la « Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050 » de l'UE et s'engagent à contribuer activement et de manière décisive en réduisant les émissions de carbone dans

leurs opérations ainsi que par le biais de produits à faible émission de carbone qui sont essentiels aussi bien dans le parcours de transition énergétique que pour permettre aux clients d'atteindre leurs propres objectifs en matière de durabilité.

Les plus grands défis auxquels les sociétés sont généralement confrontées sont la réduction des émissions de carbone directes (périmètre 1) et indirectes (périmètre 2), mais aussi des émissions de périmètre 3 (via leur chaîne d'approvisionnement), car ces dernières

8. Toutes les données sont basées sur les rapports AIB 2019 - 2020 sur le mix résiduel (Grèce et Roumanie). Le pourcentage d'ER du réseau en 2021 est identique aux chiffres de 2020, ceux de 2021 n'étant pas disponibles.

9. Part des énergies renouvelables dans le réseau énergétique exprimée en proportion de l'énergie totale consommée.

contribuent généralement à la grande majorité des émissions totales intégrées dans les produits livrés.

En raison de leur intensité électrique relativement élevée, les filiales de Cenergy ont des émissions de périmètre 2 beaucoup plus élevées que les émissions de périmètre 1. Les chiffres de l'empreinte totale ci-dessous (périmètres 1 et 2) sont rapportés conformément au document « Greenhouse Gas Protocol Scope 2 Guidance »¹⁰, qui est la norme la plus couramment utilisée sur le plan international.

Les deux segments se sont déjà engagés à respecter la Science Based Target Initiative (SBTi) pour atteindre les objectifs de neutralité à court terme (2030) et à long terme au plus tard d'ici 2050. Plus précisément, Hellenic Cables a déjà soumis ses objectifs qui doivent être validés par la SBTi, consistant à réduire de moitié ses émissions de périmètres 1 et 2 (50 % d'ici 2030 par rapport à 2020) et à réduire les émissions de la chaîne de valeur (périmètre 3, y compris les émissions de

matières premières et de transports) de 25 %, dans les mêmes délais. Elle s'est également engagée à augmenter l'approvisionnement annuel en électricité renouvelable à 80 % et 100 %, respectivement d'ici 2025 et 2030. Au-delà des progrès à court terme, Hellenic Cables a prévu d'atteindre la neutralité des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur avant 2050, en prenant l'année 2020 comme base. Corinth Pipeworks, en revanche, est toujours en train d'évaluer son engagement envers le SBTi.

Le total des émissions de carbone est indiqué ci-dessous pour illustrer leur importance et l'exposition de chaque segment. Le total le plus élevé du segment Câbles correspond à l'augmentation du volume de production en 2021, tandis que la baisse dans le segment Tubes d'acier reflète l'inverse. Les intensités en carbone des entreprises individuelles sont restées à des niveaux similaires ou légèrement améliorés par rapport aux chiffres de 2020.

Tableau 11 : ODD9 – Émissions de carbone (tonnes de CO₂)

Année	Câbles			Tubes d'acier		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Émissions directes – Périmètre 1	14.724	15.743	13.989	1.797	3.212	2.434
Émissions indirectes – Périmètre 2	40.510	36.594	42.024	13.096	19.887	26.740
Total des émissions de carbone	55.235	52.337	56.013	14.893	23.099	29.174

ODD 12 – Protection de l'environnement et production responsable

Cenergy et ses filiales s'engagent en permanence à minimiser l'impact environnemental de leurs activités. Dans cette optique, la mise en œuvre de mesures de prévention pour le stockage et l'utilisation de produits chimiques, ainsi que la surveillance continue en cas d'incidents accidentels (déversements ou fuites) dans l'environnement sont des éléments essentiels. Tous les incidents susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur l'environnement sont étroitement surveillés. Des procédures sont développées pour les détecter, les analyser et les résoudre immédiatement, le cas échéant. Toutes les mesures de sécurité nécessaires (confinements secondaires, mise en place de propriétaires de zones, etc.) ont déjà été mises en œuvre par les sociétés, de sorte que la probabilité d'un incident est désormais très faible.

En 2021, aucun incident de ce type pouvant avoir un impact sur l'environnement ne s'est produit. Tous

les déversements accidentels de produits chimiques dangereux qui se sont produits ont été contenus dans la structure de confinement secondaire en place et ont été immédiatement résolus sans conséquence. Il est important de noter que toutes les installations concernées par la DNF sont certifiées conformes à la norme ISO 14001:2015.

En 2021, dans le cadre de la feuille de route ESG, les filiales de Cenergy ont mis en œuvre une nouvelle initiative (à compléter en 2022) visant à identifier, enregistrer et signaler les risques de dangers associés à tous les produits chimiques achetés, stockés et utilisés dans leurs usines industrielles.

Les sociétés de Cenergy s'engagent à assurer une gestion efficace des déchets. Leur objectif principal est de réduire la production de déchets, mais elles cherchent également à améliorer la réutilisation et le recyclage, ainsi qu'à identifier des sous-traitants ayant une méthode de traitement plus écologique. Leur objectif est de maximiser les cycles en boucle fermée conformément aux principes de l'économie circulaire et aux initiatives du Pacte vert pour l'Europe.

10. Voir https://ghgprotocol.org/scope_2_guidance.

Les volumes de déchets ont généralement augmenté en 2021 en raison de l'augmentation des volumes de production dans le segment Câbles, tandis qu'ils ont diminué dans le segment Tubes d'acier, en raison de la baisse des volumes de production. Bien que l'intensité de la production de déchets varie considérablement en fonction du

processus de production, l'intensité des déchets par entreprise est restée à des niveaux similaires. La part des déchets générés qui est envoyée pour être réutilisée, remanufacturée ou recyclée est restée à des niveaux élevés pour tous les segments soutenant la transformation vers une économie circulaire :

Tableau 12 : ODD12 - Gestion des déchets

Année	Câbles			Tubes d'acier		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Production de déchets (t)	15.371	15.211	14.162	16.130	25.077	27.598
Déchets réutilisés, remanufacturés, récupérés et recyclés (% de la production totale de déchets)	92	91	89	99	99	99

Taxonomie de l'Union européenne

Selon l'Article 8 du Règlement sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables de l'Union européenne (le Règlement sur la taxonomie UE 2020/852), les sociétés soumises à l'obligation de publier des informations non financières doivent divulguer dans leur DNF la part de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation

liée à « des activités économiques éligibles et non éligibles à la Taxonomie »¹¹

Cenergy Holdings a évalué les activités commerciales par rapport aux critères d'éligibilité à la Taxonomie de l'Union européenne concernant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique et a réparti les activités éligibles en trois types (cf. Règlement délégué (UE) 2021/2178) :

Activité économique éligible	Description	Code de la NACE	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique
3.1 Fabrication de technologies d'énergie renouvelable	Fabrication de produits de câblage à isolation utilisés pour le secteur de l'énergie renouvelable	C27.32	✓	✓
3.8 Fabrication d'aluminium	Production d'aluminium secondaire	C24.42	✓	✓
4.9 Transport et distribution d'électricité	Services de construction et d'installation de réseaux de distribution d'électricité	C35.12 C35.13	✓	✓

Le segment Câbles produit des câbles utilisés pour diverses applications, notamment la fabrication de technologies renouvelables (3.1), ainsi que des projets

d'installation pour le transport et la distribution d'électricité (4.9). En outre, Fulgor SA prend part à la production d'aluminium secondaire (3.8).

11. Les activités qui sont qualifiées d'écologiquement durables en vertu des articles 3 et 9 du même règlement.

Tableau 13 : Taxonomie de l'Union européenne – Cenergy Holdings¹²

Activités économiques	Chiffre d'affaires absolu	% du chiffre d'affaires	Dépenses d'investissement absolues	% des dépenses d'investissement	Dépenses d'exploitation absolues	% des dépenses d'exploitation
A. Activités éligibles						
Production d'aluminium secondaire	22,8	2,2%	0,6	1,4%	0,6	4,4%
Production de câbles et livraison de services	267,5	25,4%	16,5	37,0%	3,6	26,0%
Activités durables sur le plan environnemental (A.1)	290,3	27,5%	17,1	38,4%	4,2%	30,5%
B. Activités non éligibles						
Activités non éligibles (B)	764,0	72,5%	27,4	61,6%	9,5	97,3%
Total (A+B)	1.054,2	100,0%	44,5	100,0%	13,6	100,0%

De plus amples informations sur l'affectation du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation aux objectifs environnementaux de la taxonomie de l'UE sont disponibles aux pages 182-185.

Responsabilité envers la société

ODD 3 – Santé et sécurité au travail

La nature du portefeuille diversifié des entreprises de Cenergy Holdings entraîne un profil de risque différent pour chaque entreprise en matière de santé et de sécurité au travail. Ces différences peuvent être attribuées à de nombreux facteurs tels que le type de production (type de métallurgie [thermique ou non], le chargement/déchargement, le revêtement chimique, etc.), la technologie des infrastructures, les caractéristiques de sécurité et de l'équipement, processus de fabrication et matériaux utilisés. Indépendamment des différences de nature d'activité des entreprises, la santé et la sécurité du personnel de l'entreprise sont d'une importance capitale et les sociétés investissent des ressources importantes afin d'améliorer les conditions de travail et de créer un environnement de travail plus sûr.

Les sociétés s'engagent à procurer à leurs employés un environnement de travail sûr en investissant dans l'amélioration de l'infrastructure de sécurité existante (protection des machines, LOTOTO), en augmentant la sensibilisation aux risques et la sécurité basée sur le comportement grâce à des programmes de formation et en opérant selon des procédures et des systèmes de gestion solides. Les sociétés de la Holding s'efforcent en permanence d'améliorer la compréhension de la capacité de risque, de développer des évaluations détaillées des risques en procédant à une identification systématique des dangers et à une évaluation des

risques associés, ce qui facilite ensuite la mise en œuvre de mesures de contrôle raisonnables. Elles s'attachent également à analyser précisément les incidents afin de s'assurer qu'un cadre solide est en place, qui prévoit une approche systématique de la déclaration, de la gestion et de l'investigation des incidents, permettant ainsi de définir des actions correctives et préventives efficaces.

En 2021, et dans le cadre des objectifs stratégiques de la feuille de route ESG, toutes les filiales ont été tenues d'établir un plan d'amélioration quinquennal avec des actions concrètes. L'année 2022 sera la première année de la mise en œuvre du plan d'action et le personnel de Steelmet surveillera de près la mise en œuvre rapide. Il est important de noter que toutes les installations concernées par la DNF sont certifiées conformes à la norme ISO 45001:2018, de sorte que les installations sont également soumises à des audits externes par les organismes de certification.

Compte tenu de l'importance stratégique des questions de santé et de sécurité pour les filiales de Cenergy, d'autres évaluations et bilans des programmes de santé et de sécurité sont effectués périodiquement par un tiers (DuPont Sustainable Systems) afin de garantir une évaluation transparente et objective. Ces évaluations sont des outils supplémentaires permettant d'identifier les domaines d'amélioration.

Au cours de l'année 2021, on a constaté une détérioration de l'indicateur clé du **taux d'incidents avec arrêt de travail** le nombre d'incidents avec arrêt de travail par million d'heures de travail pour le segment des câbles et les entreprises ont identifié les domaines d'amélioration sur lesquels elles se concentreront en 2022 et les années suivantes pour créer un environnement de travail plus sûr :

12. Tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

Tableau 14: ODD 8 - Données santé et sécurité

Année	Câbles			Tubes d'acier		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
LTIR	8,8	6,4	5,4	1,7	1,7	1,0
SR	105	111	149	27	119	106
Nombre d'heures de formation par employé	6,4	6,4	10,2	6,2	5,3	8,7
Nombre de décès	0	0	0	0	0	0

Le taux de gravité (SR), soit le nombre de jours de travail perdus par million d'heures de travail, un indicateur clé utilisé pour indiquer la gravité de chaque incident, montre en revanche une tendance à la baisse à mesure que les deux segments ont amélioré leurs performances en 2021 :

Outre les deux indicateurs déjà mentionnés, les sociétés disposent d'une liste complète d'indicateurs internes avancés pour les guider tout au long du processus d'amélioration. La formation sur les questions de santé et de sécurité est d'une importance capitale et la priorité a été donnée à la réalisation d'une matrice de formation personnalisée en fonction de chaque description de poste, et à la réalisation de toutes les sessions nécessaires pour chaque employé.

ODD 5 et ODD 8 - Questions portant sur les droits de l'homme et du travail

Les sociétés de Cenergy Holdings reconnaissent la contribution de leur personnel dans la réussite de leurs performances commerciales et de leur croissance future. Dans le cadre de cette approche, les filiales se sont engagées à mettre en œuvre des pratiques de travail responsables.

Le tableau suivant donne des indicateurs clés de performance indicatifs tels que le taux de rotation des employés, le pourcentage d'employés qui quittent l'entreprise volontairement ou en raison d'un licenciement, d'une retraite ou d'un décès en service, ainsi que la moyenne des heures de formation par employé et par an. Le nombre total d'employés correspond au nombre total d'employés à la fin de l'année (données du 31 décembre).

Tableau 15 : ODD 8 - ICP Travail

Année	Câbles			Tubes d'acier		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Rotation du personnel	12,7	10,4	19,3	30,0	15,0	7,5
% de femmes	12,3	15,8	13,3	8,5	9,8	9,5
Heures de formation par employé	16,4	12,6	13,3	11,3	8,3	12,3

Le taux de rotation élevé dans le segment Tubes d'acier est attribué au nécessaire programme d'optimisation des coûts dans l'usine de Corinth Pipeworks exécuté au cours de la période 2020S2 - 2021T3 et en raison de l'importante réduction de la production.

Cenergy et ses filiales ont pris une série de mesures pour soutenir et augmenter la part des femmes employées, par exemple en octroyant aux familles des aides pour la garde d'enfants qui s'ajoutent au salaire de base. Elles ont établi un Code de conduite des employés basé sur les principes des politiques relatives aux droits de l'homme et du travail, à

l'éthique professionnelle et à la lutte contre la corruption adoptées par les filiales.

En 2021, tout comme les années précédentes, aucun incident de discrimination n'a été enregistré ou signalé dans le cadre des mécanismes de plainte existants et aucun incident de travail forcé ou volontaire des enfants n'est à déplorer.

Dans le cadre de la feuille de route ESG établie en 2021, toutes les filiales ont déployé deux nouvelles initiatives ambitieuses et importantes pour soutenir la transparence et la conformité de toutes les sociétés avec les politiques adoptées. La première

initiative est une formation complète des employés sur les questions des droits humains et du travail, la diversité, l'égalité et l'inclusion, ainsi que sur le harcèlement et la prévention sur le lieu de travail. Ce programme de formation, en raison de son envergure, sera achevé courant 2022 et les indicateurs clés de performance concernés seront présentés dans la DNF de l'année prochaine.

La deuxième initiative est la mise en place d'un dispositif de lanceur d'alerte pour toutes les sociétés de Cenergy, qui sera mis en œuvre en 2022. Ce dispositif établit des canaux de communication appropriés pour toutes les personnes au sein ou à l'extérieur de Cenergy et de ses filiales désirant signaler un comportement illégal relatif aux pratiques en matière de droits humains ou du travail, de conformité environnementale et aux problèmes d'éthique professionnelle, tout en leur assurant une protection et un soutien complets.

ODD 12 – Approvisionnement responsable

Les sociétés de Cenergy Holdings s'engagent à faire preuve de responsabilité dans toutes leurs activités, tout en exigeant le même sens des responsabilités de la part de leurs partenaires commerciaux. En raison de leur position dans la chaîne de valeur, les filiales dépendent fortement des producteurs de métaux primaires souvent situés en dehors de l'Union européenne. Il est donc de la plus haute importance que les partenaires commerciaux et les fournisseurs de matières premières mettent en pratique une bonne gestion de tous les enjeux ESG. Les fournisseurs sont, en définitive, une ressource importante et nos sociétés ont l'intention de travailler en étroite collaboration avec des fournisseurs stratégiques afin d'établir des relations basées sur des normes éthiques, sociales et environnementales partagées.

Dans le cadre de la feuille de route ESG établie en 2021, deux nouvelles initiatives ont été créées pour surveiller la performance des partenaires commerciaux en matière de durabilité. Tout d'abord, la Holding et ses filiales ont adopté le Code de conduite des fournisseurs qui exige que les partenaires commerciaux des sociétés démontrent tous la même préoccupation pour la santé et la sécurité des employés, le respect et la protection de l'environnement, ainsi que le respect des droits humains et du travail. En 2022, toutes les filiales demanderont aux fournisseurs de matières premières de niveaux 1 et 2 (sur la base des dépenses allouées) d'adopter le Code de conduite des fournisseurs. Les résultats de cette initiative seront présentés dans un indicateur clé de performance relatif dans la DNF de l'année prochaine.

La deuxième initiative exige que tous les fournisseurs de matières premières de niveau 1 soient évalués sur les questions de durabilité par une société de renommée mondiale dans ce

domaine, Ecovadis. Les résultats de cette initiative seront également présentés dans un indicateur clé de performance relatif dans la DNF de l'année prochaine. L'objectif de cette initiative est d'accroître la transparence de la chaîne d'approvisionnement et d'identifier les risques qui pourraient apparaître à l'avenir. En outre, un approvisionnement responsable est essentiel pour livrer des produits ayant un impact environnemental et social minimal. Nos sociétés sont convaincues que ce n'est qu'en adoptant un approvisionnement responsable que les produits finaux livrés aux clients pourront les aider à atteindre leurs propres objectifs en matière de durabilité.

L'initiative d'approvisionnement responsable de la feuille de route ESG de Cenergy comprend une surveillance étroite de la conformité des fournisseurs avec le règlement relatif aux minerais provenant de zones de conflit afin de s'assurer qu'aucun matériau n'est acheté dans les pays concernés.

Conséquences de la Covid-19

La pandémie de Covid-19 a eu un impact encore plus significatif sur la société en 2021. Bien que les différents pays dans lesquels nous exerçons nos activités aient assoupli certaines des mesures préventives en place en 2021, nos sociétés ont maintenu les leurs afin de garantir la continuité des activités (commandes de matériaux critiques passées à l'avance, fournisseurs alternatifs identifiés, stock de sécurité accru pour certains matériaux) et une protection maximale des employés et de leur famille.

Par conséquent, aucune interruption des activités ordinaires n'a été observée tout au long de l'année 2021, y compris dans les projets de construction/mise en service. Dans l'ensemble, en raison des mesures d'atténuation prises par les filiales, la Covid-19 n'a pas perturbé les sociétés, qui ont atteint leurs objectifs et leurs actions, y compris la formation des employés qui avait considérablement diminué en 2020. Les sociétés ont, dans la plupart des cas, pu revenir à des niveaux de formation équivalents ou supérieurs, avec plus de sessions et moins de présence physique, afin d'éviter les risques de propagation importante. Un programme de formation encore plus ambitieux est prévu pour la majorité des sociétés en 2022 afin de compenser le manque de formation du personnel en présentiel en 2020.

En 2021, les plans d'intervention d'urgence sont restés en place avec de légères modifications en fonction des diverses vagues d'infection tout au long des changements saisonniers de l'année. Cenergy Holdings et ses sociétés ont mis en œuvre une multitude de mesures préventives et d'atténuation touchant tous les aspects de la vie professionnelle, y compris des tests PCR fréquents avec environ 35.000 tests PCR réalisés par les

employés aux frais de l'entreprise, les déplacements vers et depuis le travail, le port obligatoire du masque sur tous les sites fermés de la société, des mesures d'hygiène étendues, des conseils médicaux et un soutien à l'ensemble du personnel, en particulier les groupes vulnérables. Le télétravail a été déployé en fonction de l'exposition au risque et de la proximité des postes des employés sur le lieu de travail, toujours en conformité avec les directives ou les exigences contraignantes des autorités nationales compétentes. La direction de la société a apporté son soutien à tous les employés tout au long de la pandémie en leur laissant suffisamment de temps de quarantaine lorsqu'ils avaient été exposés à des cas contacts.

En outre, une ligne d'assistance téléphonique dédiée disponible 24h/24 fournie par un service spécialisé a été proposée à tous pendant cette période difficile de quarantaine et de détresse personnelle. Ces mesures préventives et d'atténuation renforcées en matière de santé et de sécurité restent en place dans les sociétés et le même modèle sera appliqué selon les risques.

Gouvernance

ODD 16 – Transparence et lutte contre la corruption

Les sociétés de Cenergy Holdings sont conscientes de l'importance de l'éthique des affaires et de la lutte contre la corruption. Pour garantir la mise en œuvre de leurs politiques respectives en la matière, elles appliquent les procédures et les contrôles internes adéquats pour démontrer la responsabilité, l'équité et la transparence de leur approche dans leurs relations avec l'ensemble des parties prenantes.

Dans le cadre de la feuille de route ESG établie en 2021, les sociétés ont mis en œuvre une nouvelle initiative de formation des employés sur les questions d'éthique des affaires et de code de conduite, ainsi que sur la lutte contre la corruption. Ce programme de formation, en raison de son envergure, sera achevé courant 2022 et les indicateurs clés de performance concernés seront présentés dans la DNF de l'année prochaine.

Le programme de formation s'adresse à la direction et aux employés présentant un profil de risque particulier en raison de la nature de leur poste. Cette formation comprendra des sessions spéciales destinées aux équipes de direction afin de s'assurer que toutes les questions relatives à l'éthique des affaires (blanchiment d'argent, lois antitrust et sur la concurrence, lutte contre la corruption, confidentialité des données, etc.) sont bien comprises.

En outre, une deuxième initiative mise en place dans la feuille de route ESG en 2021 est le dispositif de lanceur d'alerte, conçu pour détecter et prévenir les comportements illégaux à un stade précoce. Le

dispositif de lanceur d'alerte sera entièrement opérationnel en 2022. Ce dispositif établit des canaux de communication appropriés pour toutes les personnes au sein ou à l'extérieur de Cenergy Holdings et de ses filiales désirant signaler un comportement illégal relatif aux pratiques en matière de droits humains ou du travail, de conformité environnementale et d'éthique des affaires, tout en leur assurant une protection et un soutien complets. Ce dispositif sera conforme à la Directive européenne sur les lanceurs d'alerte.

En 2021, aucun incident relatif à des faits de corruption ou à des malversations n'a été enregistré ou signalé dans le cadre des mécanismes de plainte existants et aucun incident de violation de la confidentialité des données n'a été signalé par les coordinateurs de protection des données RGPD de chaque société. En outre, aucune amende n'a été payée en réponse à des règlements pour des pratiques commerciales non éthiques ou des problèmes de corruption.

Gestion des risques non financiers

Les sociétés de la Holding sont confrontées à une variété de risques non financiers comme mentionné précédemment et disposent d'un processus d'identification des risques afin d'identifier ces risques et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation dans la mesure du possible. Tous les risques liés à l'activité industrielle, tels que l'environnement, la santé et la sécurité sont exclusivement associés aux filiales qui ont des activités industrielles.

La gestion de ces risques est considérée comme prioritaire par les dirigeants des sociétés, car ces risques sont susceptibles d'avoir un impact direct et indirect sur la poursuite des activités des sociétés et engager des responsabilités futures.

Afin d'améliorer la gestion des risques dans les questions non financières parmi les filiales, la Société a établi des politiques et des procédures de gestion des risques que le personnel des sociétés doit respecter. En outre, la feuille de route ESG a établi le suivi périodique de plusieurs indicateurs clés avancés et retardés afin de surveiller les progrès réalisés sur l'ensemble des risques liés aux critères ESG, ainsi que les risques que les sociétés anticipent ou qui pourraient causer des perturbations à l'avenir. Ces derniers concernent les lois qui entreront en vigueur à l'avenir, telles que le paquet de propositions législatives « Fit-for-55 ».

Les sociétés disposent de leurs propres personnels et consultants chargés de ces questions. Elles mettent en œuvre les systèmes certifiés ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018, ainsi que le système de management de l'énergie ISO 50001:2015 qui constitue un outil de gestion supplémentaire pour les risques associés. Ces systèmes de management sont les piliers sur lesquels s'articulent les décisions quant aux mesures préventives à prendre, les plans

et les actions spécifiques à mener. Ces systèmes alimentent également la culture de l'amélioration continue nécessaire pour s'assurer de l'amélioration des performances et de la gestion des risques.

Les risques sont analysés d'un point de vue financier, environnemental et social afin d'obtenir une compréhension complète de l'ensemble des impacts des questions non financières. Vous trouverez ci-dessous une description des principaux risques non financiers identifiés qui peuvent affecter les activités commerciales, la réputation et, en fin de compte, les résultats financiers de Cenergy Holdings.

Questions environnementales

Les principaux risques liés aux questions environnementales sont **la conformité réglementaire, le changement climatique et la gestion de l'eau**.

Conformité réglementaire

L'environnement réglementaire dans lequel les sociétés de Cenergy opèrent est très exigeant, puisque les opérations industrielles en Europe, en particulier dans le traitement des métaux, sont soumises à un large éventail de lois et de réglementations fréquemment mises à jour. Le cadre réglementaire impose des normes strictes qui exigent un effort continu en matière de ressources humaines et d'investissements pour s'y conformer. La gestion des déchets dangereux, les limites d'évacuation, la réduction de la pollution atmosphérique sont quelques exemples de questions environnementales qui peuvent créer des charges potentielles pour les sociétés. Les risques qui y sont liés s'étendent aux risques financiers (amendes réglementaires, responsabilités liées aux pollutions, exigences en matière d'assainissement), aux risques environnementaux (dommages environnementaux aux eaux souterraines, sols de surface, écosystèmes) et sociaux (impact sur la qualité de l'air ou l'approvisionnement en eau des communautés locales).

Tous ces risques sont gérés par les programmes de gestion environnementale établis et les professionnels formés des filiales de Cenergy.

Changement climatique

Le paquet « Fit-for-55 » proposé par l'Union européenne, bien qu'ambitieux et absolument nécessaire pour relever le plus grand défi actuel pour l'environnement, présente plusieurs risques pour les secteurs à forte intensité carbone des sociétés en raison de ses lacunes pour créer des conditions équitables pour les industries qui opèrent en dehors de l'Union européenne. Le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) proposé, bien qu'il soit destiné à protéger

les sociétés qui consomment beaucoup de carbone contre les fuites de carbone, est actuellement insuffisant pour fournir un cadre permettant d'éviter les contournements par la répartition des ressources des sociétés situées en dehors de l'Union européenne. Dans le même temps, ce mécanisme réduit progressivement l'allocation libre et ne prend pas les mesures nécessaires pour permettre une récupération des coûts de carbone compatible avec l'OMC pour les exportations européennes.

Le changement climatique est un domaine qui a un impact principalement financier sur l'entreprise et, à un moindre degré, sur l'environnement et la société, en raison des émissions de carbone relativement faibles des périmètres 1 et 2.

La **matérialité financière** découle des risques de transition et des risques physiques auxquels les sociétés sont exposées.

Les risques de transition correspondent aux risques provenant de la transition vers une économie à faible émission de carbone, notamment les politiques qui :

- requièrent des mesures exigeantes en matière d'efficacité énergétique ;
- imposent des mécanismes visant à augmenter le prix du carbone et donc à accroître le coût de l'électricité ;
- imposent le MACF sur les importations d'aluminium affectant les chaînes d'approvisionnement de l'aluminium dans les câbles d'alimentation.
- imposent le MACF sur les matières premières de l'acier affectant la chaîne d'approvisionnement de l'acier dans les tubes d'acier.

Le nouvel objectif ambitieux de l'Union européenne, à savoir la réduction des émissions d'au moins 55 % d'ici à 2030, va encore augmenter le risque de fuite de carbone. Bien que des efforts soient déployés pour l'atténuer, la matérialité financière reste importante.

Les risques physiques se rapportent à des effets chroniques à long terme tels que les conditions climatiques extrêmes, la montée du niveau des mers et la raréfaction de l'eau douce. Les risques physiques pour les sociétés restent faibles en raison de la situation géographique de la plupart des usines, mais Cenergy et ses sociétés surveillent en permanence les conditions changeantes qui pourraient créer des risques physiques à l'avenir.

Les mesures d'atténuation des risques prises par les sociétés sont notamment les suivantes :

- identification précoce des tendances politiques conduites et coopération avec les fédérations nationales et européennes afin d'informer les décideurs politiques des risques pour l'industrie métallurgique européenne ;
- participation à des études sectorielles visant à

identifier tous les risques associés aux fuites de carbone et les implications plus larges pour les économies nationales, ainsi que les perturbations des chaînes d'approvisionnement dans les pays dans lesquels les sociétés de Cenergy opèrent ;

- développement de plans d'action en vue d'investissements dans des équipements écoénergétiques et dans des mesures de réduction des émissions de carbone ;
- augmentation des capacités en vue de l'utilisation des matières premières secondaires, plutôt que primaires dans le segment Câbles ; et
- gestion adéquate des budgets avec intégration de projections des coûts du carbone.

D'un **point de vue environnemental et social**, les usines de production des filiales de Cenergy se caractérisent par de très faibles émissions directes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en raison de leurs opérations de production courantes, mais par des émissions indirectes plus élevées dues à la consommation d'électricité (plus de 80 % des émissions totales des filiales de Cenergy sont liées aux émissions indirectes). L'étendue de l'empreinte carbone directe et indirecte des sociétés de Cenergy Holdings est présentée au chapitre précédent puisqu'il s'agit des indicateurs clés de performance les plus étroitement surveillés au niveau de chacune.

En ce qui concerne les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, la production en amont de matières premières comme l'aluminium, le cuivre et l'acier introduit d'importantes émissions de carbone dans l'environnement. La sélection des fournisseurs de matières premières joue un rôle critique dans l'identification des zones d'amélioration. Elle est considérée comme la première source de contribution au niveau d'émissions globales des produits des filiales. Plus de 90 % de l'empreinte carbone des produits finaux étant attribuée aux activités en amont, toutes les filiales sont en train d'identifier et d'évaluer des fournisseurs sur base de leur exposition potentielle à des coûts de carbone plus élevés, car l'augmentation du coût du carbone peut éventuellement affecter leur compétitivité.

Questions sociales et relatives aux conditions de travail

Les principaux risques relatifs au domaine social et aux conditions de travail concernent la santé et la sécurité de la main-d'œuvre au travail et les questions salariales. Ces risques sont importants d'un point de vue financier et social.

En raison de la nature des opérations industrielles des entreprises de Cenergy (métallurgie thermique avec des procédés à haute température dans le segment Câbles, équipement lourd, travail en hauteur, etc.), il existe un risque inhérent d'accidents, soit parmi les employés à plein temps,

soit parmi les sous-traitants à temps partiel, avec un impact substantiel sur la vie humaine, les communautés locales et la réputation. En ce qui concerne les risques d'accident, toutes les filiales ont mis en place des systèmes qui comprennent une approche globale d'amélioration incluant, entre autres, la modernisation des équipements, la mise en œuvre de principes de gestion (audits de sécurité, directives, instructions de travail, etc.), l'établissement d'un programme de formation ciblé sur la sécurité et l'implication directe de la direction.

La direction des entreprises comprend clairement l'importance de fournir un environnement de travail sûr à la main-d'œuvre et à quel point il est essentiel de s'efforcer continuellement de l'améliorer, ce qui est fondamental pour de bonnes relations de travail et la performance des entreprises.

Les risques salariaux concernent des violations potentielles de l'égalité de traitement et des horaires de travail légaux, ainsi que les actions sociales de la part du personnel susceptibles de provoquer une interruption des opérations. Ces risques sont atténués au niveau des filiales par le biais d'un Code de conduite des employés complet, une évaluation périodique du personnel, une politique de rémunération équitable, une formation adéquate et des audits internes réguliers.

Enfin, les risques sociaux sont particulièrement importants dans la chaîne d'approvisionnement des sociétés de Cenergy, car les matières premières utilisées sont situées dans divers endroits géographiques avec des normes du travail et environnementales à géométrie variable. En général, la grande majorité de l'empreinte environnementale et sociale des produits de nos sociétés provient de la chaîne d'approvisionnement.

L'initiative d'approvisionnement responsable décrite dans le chapitre précédent vise l'évaluation et l'engagement de tous les principaux fournisseurs afin d'identifier les partenaires commerciaux présentant de mauvaises pratiques ESG. À la suite de l'évaluation, les sociétés de Cenergy les contacteront régulièrement pour suivre les progrès réalisés dans le cadre d'un plan d'action ou rechercheront d'autres fournisseurs qui répondent aux normes éthiques et environnementales des sociétés.

Questions portant sur les droits de l'homme

Les principaux risques liés aux droits humains concernent la chaîne d'approvisionnement des sociétés, sachant que bon nombre de fournisseurs ne sont basés ni en Europe ni en Amérique du Nord. Les sociétés de Cenergy Holdings développent un système global de gestion de l'évaluation des fournisseurs afin de s'assurer que tous leurs fournisseurs principaux répondent à certains critères de durabilité, tels que des critères minimums de performance et de conformité environnementales, de sécurité de leur propre personnel, de conditions de travail, de droits humains et d'éthique.



Lutte contre la corruption et les malversations

Les risques liés à la lutte contre la corruption et les malversations résident dans le non-respect de l'éthique et des lois et règlements des juridictions dans lesquelles Cenergy Holdings et ses sociétés opèrent. Il peut s'agir, par exemple, de l'inexactitude intentionnelle de l'information financière ou du contournement des contrôles internes.

Pour prévenir et atténuer ces risques, le dispositif de lanceur d'alerte a été créé dans le cadre de l'initiative de la feuille de route ESG et sera implémenté en 2022 afin de s'assurer que tout comportement illégal peut être signalé sans représailles. En outre, la fonction d'audit interne est chargée de surveiller et de signaler en temps utile et de manière appropriée tout écart ou faute



connexe. Dans le même temps, les filiales organisent séparément des formations et des actions de communication afin d'accroître la sensibilisation et de souligner l'importance de la conformité au Code de conduite des employés.

Des rapports détaillés sur le développement durable des principales sociétés du portefeuille de la Holding sont disponibles sur leurs sites internet :

- Hellenic Cables – <http://www.cablel.com/778/en/corporate-responsibility-and-sustainability-reports/>
- Corinth Pipeworks – <http://www.cpw.gr/en/media-center/Publications/>





— Déclaration de Gouvernance d'entreprise —

Déclaration de Gouvernance d'entreprise

En sa qualité de société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Cenergy Holdings applique des normes qui sont en conformité avec les dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (« le Code de gouvernance d'entreprise »), qui fait office de référence. Le Code de gouvernance d'entreprise est disponible sur le site web de la Commission Corporate Governance (<https://www.corporategovernancecommittee.be/fr>).

Le Code de gouvernance d'entreprise est structuré autour de principes, de dispositions et de lignes directrices et fondé sur la règle « comply or explain ». Les sociétés belges cotées doivent respecter le Code de gouvernance d'entreprise, mais elles sont autorisées à déroger à certaines de ses dispositions, à la condition qu'elles fournissent une explication motivée de leurs écarts.

Au cours de l'exercice 2021, la Société s'est conformée aux principes du Code de gouvernance d'entreprise, à l'exception des éléments suivants :

Principe 7.6: « *Un administrateur non exécutif reçoit une partie de sa rémunération sous la forme d'actions de la société* ».

Principe 7.8 « *Afin de faire correspondre les intérêts des managers exécutifs aux objectifs de création durable de valeur de la société, la part variable de la rémunération des managers exécutifs est structurée de façon à être liée à leurs performances individuelles et à celles, globales, de la société* ».

Principe 7.9: « *Le Conseil d'administration fixe un seuil minimum d'actions que les dirigeants doivent détenir* ».

Explication : La politique de rémunération de la société est exposée dans le rapport de rémunération. Cette politique ne prévoit ni rémunération variable, ni rémunération en actions. Le Conseil d'administration examine les propositions faites par le Comité de nomination et de rémunération afin de déterminer si, et dans quelle mesure, une modification de cette politique est justifiée au regard des objectifs et de la stratégie de la Société. Le Comité de nomination et de rémunération développe un programme de rémunération variable pour certains niveaux de la direction exécutive. Ce programme comprendra au minimum des incitations à court terme basées sur les performances de la société en matière de finances, de ressources humaines et de facteurs ESG.

Le Conseil d'administration de Cenergy Holdings a adopté une Charte de gouvernance d'entreprise afin de renforcer les normes de la Société conformément aux recommandations du Code de gouvernance d'entreprise. Cette charte vise à garantir une diffusion complète et transparente de la gouvernance de la Société et elle fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers. La Charte de gouvernance d'entreprise est disponible sur le site web de la Société (<https://www.cenergyholdings.com/>).

Pour obtenir une image complète des règles de gouvernance d'entreprise de Cenergy Holdings, il convient de lire la Déclaration de gouvernance d'entreprise en combinaison avec les statuts de la Société, la Charte de gouvernance d'entreprise ainsi que les dispositions de gouvernance d'entreprise visées dans le Code belge des sociétés et des associations (« **CSA** »).

Étant donné la cotation secondaire des actions de la société à la Bourse d'Athènes (Athex), Cenergy Holdings se conforme également aux dispositions de la législation et des règlements grecs applicables en matière de marché des capitaux.

Conseil d'administration

Rôle

Cenergy Holdings a choisi une structure de gouvernance à un niveau en vertu du Code de gouvernance d'entreprise. Le Conseil d'administration (le « **Conseil** ») détient le pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée des actionnaires ou à d'autres entités de gestion.

Plus particulièrement, le Conseil d'administration a la responsabilité :

- de définir les orientations de politique générale de la Société ;
- de prendre des décisions quant aux principales questions stratégiques, financières et opérationnelles de la Société et d'examiner régulièrement tout aspect y afférent ;
- de prendre des décisions concernant la

- structure de la Direction exécutive et de déterminer les pouvoirs et les obligations qui lui sont confiés ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité, l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers de la Société ainsi que des autres informations financières ou non financières pertinentes à propos de la Société conformément à la législation en vigueur ;
 - de suivre et de réexaminer le fonctionnement efficace du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération ;
 - d'approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques établi par la Direction exécutive et de vérifier sa mise en place ;
 - de surveiller la qualité des services fournis par le

commissaire-réviseur et l'audit interne, en tenant compte de l'évaluation du Comité d'audit ;

- d'approuver le rapport de rémunération soumis par le Comité de nomination et de rémunération ; et
- de tous les autres sujets dévolus au Conseil d'administration par le CSA.

Le Conseil a le droit de déléguer aux membres de la Direction exécutive une partie de ses pouvoirs liés principalement à la gestion quotidienne de la Société.

Composition du Conseil

Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil se compose de 10 membres, comme suit :

Tableau 16 : Composition du Conseil d'administration

Nom	Poste	Début du mandat	Fin du mandat
Xavier Bedoret	Président- Membre non exécutif du Conseil	Mai 2021	Mai 2022
Dimitrios Kyriakopoulos	Vice-président – Membre non exécutif du Conseil	Mai 2021	Mai 2022
Simon Macvicker	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2021	Mai 2022
Rudolf Wiedenmann	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2021	Mai 2022
Margaret Zakos	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2021	Mai 2022
Maria Kapetanaki	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2021	Mai 2022
Marina Sarkisian	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2021	Mai 2022
Ochanesoglou			
Manuel Iraola	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2021	Mai 2022
Joseph Rutkowski	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2021	Mai 2022
William Gallagher	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2021	Mai 2022

Le mandat de tous les membres du Conseil expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2022.

Information sur les membres du Conseil

Au cours des cinq dernières années, les membres du Conseil ont occupé les postes d'administrateurs suivants (outre leur poste d'administrateur dans la Société) et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision suivants.

Xavier Bedoret (*Président, membre non exécutif du Conseil*)

M. Bedoret est titulaire d'un master en droit et en psychologie de l'université catholique de Louvain (UCL). Il est diplômé commissaire aux comptes par l'Institut belge des réviseurs d'entreprises (IRE). Il est également titulaire d'un certificat en gouvernance d'entreprise (INSEAD). Après dix ans d'audit financier chez KPMG à Bruxelles (Belgique) et à Stamford (États-Unis), il a rejoint la Direction financière et ensuite la Direction d'audit et des risques d'ENGIE (France). Depuis 2017, il conseille les conseils d'administration et les comités d'audit sur les questions de gouvernance. Aujourd'hui, il est également membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit de Viohalco SA. Il est également président d'International Trade SA, une filiale de Viohalco SA.

Dimitrios Kyriakopoulos (*Vice-président, membre exécutif du Conseil*)

M. Kyriakopoulos est diplômé en administration des affaires de la faculté des Études économiques et des affaires de l'université d'Athènes. Il est titulaire de bachelors en Administration des affaires du City of London College et en marketing de l'Institute of Marketing (CIM-UK). Il est également vice-président exécutif d'ElvalHalcor S.A. Il est membre du Conseil d'administration de Symmetal et Anoxal, ainsi que de trois autres petites sociétés du groupe Viohalco. M. Kyriakopoulos a rejoint Viohalco en 2006 et a occupé depuis divers postes de direction, parmi lesquels ceux de directeur financier de Viohalco et vice-président des métaux non ferreux. Avant de rejoindre Viohalco, il eut une longue carrière auprès de Pfizer/Warner Lambert, en tant que Président d'Adams (Département Confiserie de Pfizer) Europe, Moyen-Orient et Afrique, Président régional Produits de consommation de Warner Lambert pour l'Italie, la France et l'Allemagne, Directeur régional Moyen-Orient et Afrique et Président et Administrateur délégué de Warner Lambert Grèce. Il a également été directeur général adjoint de Hellenic Duty Free Shops.

Simon Macvicker (*membre non exécutif du Conseil*)

M. Macvicker est titulaire d'un MBA de la Warwick

Business School et d'une licence en langues vivantes de l'université de Leeds. Depuis 2004, il travaille pour Bridgnorth Aluminium, une filiale de Viohalco, en tant qu'Administrateur délégué. Il a auparavant occupé plusieurs postes dans le commercial, dont 10 ans au sein de British Steel. M. Macvicker a été président de la Fédération de l'aluminium au Royaume-Uni de 2014 à 2015, et a été président du Conseil des métaux du Royaume-Uni de 2016 à 2019. Il est actuellement un administrateur de Metal Agencies Ltd, une société affiliée de Viohalco. Il est également directeur de la Chambre de commerce du Shropshire et de l'Aluminium Federation au Royaume-Uni.

Rudolf Wiedenmann (*membre non exécutif du Conseil*)

M. Wiedenmann est titulaire d'un master en chimie de l'université Louis-et-Maximilien de Munich et d'un titre de docteur en sciences naturelles. Il siège au Conseil d'administration d'Icme Ecab S.A. Dans le passé, il a travaillé en tant que directeur du centre de recherche et développement et directeur général de la division Câbles électriques de Siemens, en Allemagne. Il a présidé l'Association européenne des Fabricants de Câbles.

Margaret Zakos (*membre non exécutif du Conseil*)

Mme Zakos est titulaire d'une licence de l'université Queen's au Canada. Elle a été consultante auprès d'un cabinet de conseil en gestion basé aux États-Unis et a occupé un poste opérationnel de cadre supérieur au Mount Sinai Medical Centre, à New York. Elle a possédé et géré des entreprises privées en courtage d'assurance et en développement immobilier. Elle a été membre de différents conseils de fondation et du conseil d'administration du Kingston Health Sciences Centre, notamment en tant que membre du comité des finances et de l'audit pendant de nombreuses années. Actuellement, elle est active dans des sociétés holding immobilières. Elle est également membre du conseil d'administration et du comité d'audit de Viohalco SA.

Maria Kapetanaki (*membre non exécutif du Conseil*)

Mme Kapetanaki est titulaire d'un BA en économie et en informatique (Phi Beta Kappa) de l'université Rutgers et d'un MBA de la Columbia Business School. Elle a rejoint le Groupe Viohalco en 2011, d'abord à Halcor, et plus tard dans l'année, elle a rejoint la direction de trésorerie de Viohalco. Elle est actuellement trésorière pour les marchés de capitaux et le financement et, depuis 2021, elle occupe également le poste de responsable de la

stratégie et de la gestion des risques. Auparavant, elle a travaillé pendant 18 ans dans le secteur bancaire et financier, d'abord en tant que courtier en instruments du marché monétaire et en titres à revenu fixe chez HSBC Grèce et chez Sigma Securities S.A., plus tard en tant qu'investisseur institutionnel, en tant que directrice générale d'Arrow Asset Management S.A. et enfin en tant que responsable de la gestion des risques de Proton Bank.

Marina Sarkisian Ochanesoglou (*membre non exécutif et indépendant du Conseil*)

Mme Sarkisian Ochanesoglou est titulaire d'une maîtrise en ingénierie environnementale et d'une licence en ingénierie civile de l'Imperial College of Science Technology and Medicine. Elle possède plus de 20 ans d'expérience en ingénierie et gestion de l'environnement. Au cours de cette période, elle a travaillé en tant que consultante indépendante pour Ecos Consultancy et Panagopoulos & Associates, et en tant que membre senior du département des services environnementaux d'Athens International Airport S.A. Elle est également membre du conseil d'administration de Terna Energy depuis juin 2021.

Manuel J. Iraola (*membre non exécutif et indépendant du Conseil*)

M. Iraola est le PDG d'Aloaris, une société présentant des services de développement et de leadership à une vaste gamme d'industries. Avant Aloaris, il a passé 20 ans auprès de la Phelps Dodge Corporation, en tant que Président et CEO de Phelps Dodge Industries (PDI), une entreprise diversifiée, au chiffre d'affaires de 3 milliards de dollars US et employant 5.000 personnes dans 27 pays. M. Iraola était membre de conseils d'administration de sociétés cotées à la Bourse de New York (NYSE), parmi lesquelles Phelps Dodge Corporation, Central Hudson Energy Group, Schweitzer Mauduit International Inc. et Southern Peru Copper. Il est titulaire d'un MBA de la Sacred Heart University à Fairfield, Connecticut, et d'un BS en Génie industriel de l'Université de Puerto Rico. Il est également diplômé de l'Executive Management Programme de l'Université d'État de la Pennsylvanie, du Directors Institute Wharton/Spencer et du Programme PD-Thunderbird Global Management.

Joseph Rutkowski (*membre non exécutif et indépendant du Conseil*)

Ancien vice-président exécutif de Nucor Corporation chargé du développement domestique et international de 2001 à 2010. M. Rutkowski est

devenu vice-président exécutif en 1998, en charge de toutes les activités sidérurgiques. Auparavant, il était Vice-président et Directeur général de Nucor Steel à Darlington, SC, et à Hertford County, NC. Il a rejoint Nucor en 1989 en tant que Directeur de Nucor Cold Finish et a également occupé le poste de Directeur de la fusion et de la coulée à Nucor Steel-Utah. Il a occupé plusieurs postes dans le secteur de l'acier et d'autres secteurs associés après avoir obtenu en 1976 une licence en Mécanique et science des matériaux de l'Université Johns Hopkins. Il a également été Président de l'Association of Iron and Steel Engineers. Il est actuellement associé au sein de Winyah Advisors, LLC, une société de conseil en management. Il est également membre du conseil d'administration d'Insteel Industries IIN, cotée au NYSE.

William Gallagher (*membre non exécutif et indépendant du Conseil*)

M. Gallagher est titulaire d'un BA en Économie de l'université Yale, d'un titre de docteur en droit de l'université du Michigan (Ann Arbor) et d'un diplôme d'études juridiques européennes du Collège d'Europe (Bruges). Il enseigne actuellement la finance à l'École supérieure de Commerce de Paris, campus de Londres et le droit à l'université de Nicosie, Chypre. M. Gallagher est également consultant chez NN Dynamic Counsel Ltd. Auparavant, il était conseiller en marchés de capitaux chez Credit Suisse à Londres entre 2015 et 2017. De 2000 à 2014, chez UBS à Londres, il a occupé des postes de direction, notamment celui de président mondial du Comité d'engagement des marchés de capitaux de dette d'UBS. Il a également travaillé à New York en tant que banquier chez Lehman Brothers et en tant qu'avocat en finance d'entreprise chez Gibson, Dunn & Crutcher.

Nomination du Conseil

Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil. La nomination requière, au minimum, que la majorité du capital soit présent ou représenté. Elle est adoptée à une majorité simple de 50 % des votes exprimés. Ils sont nommés pour un mandat d'un an, renouvelable. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant, cette vacance peut être comblée à titre temporaire par vote unanime des administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à la nomination définitive d'un administrateur.

Toute proposition relative à la nomination d'un membre du Conseil émanant des rangs des actionnaires doit être accompagnée d'une recommandation du Conseil fondée sur la

recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de nomination et de rémunération examine tous les candidats et veille à conserver un équilibre satisfaisant en termes d'expertise, de connaissances et d'expérience entre les membres du Conseil d'administration.

Le Conseil détermine les candidats qui répondent aux critères d'indépendance fixés par la loi. Pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil doit satisfaire aux critères définis par le principe 3.5 du Code de gouvernance d'entreprise. Tout membre indépendant du Conseil qui ne répond plus à ces critères d'indépendance est tenu d'en informer immédiatement le Conseil d'administration.

Le Conseil de Cenergy Holdings a passé en revue tous les critères applicables à l'évaluation de l'indépendance des membres conformément au CSA et au Code de gouvernance d'entreprise et a considéré que Mme Sarkisian Ochanesoglou, M. Manuel Iraola, M. Joseph Rutkowski et M. William Gallagher remplissent les critères et sont membres indépendants.

Étant une holding orientée vers les activités du secteur industriel, Cenergy Holdings n'a pas mis en place de politique de diversité officielle pour son Conseil d'Administration ou ses dirigeants. L'expertise requise limite la possibilité de diversification des genres. Il est courant dans le monde que dans un environnement industriel de traitement des métaux, la grande majorité du personnel soit composée d'hommes. Néanmoins, Cenergy Holdings emploie du personnel qualifié et expérimenté sans aucune discrimination et s'efforce d'assurer la diversité en termes de nationalité, d'âge, de religion et d'origine ethnique.

Toutefois, la Société a reconnu l'exigence légale de l'article 7.86 du CSA selon lequel au moins un tiers des membres du Conseil d'administration de la Société doit être de genre différent de celui des autres membres à compter de l'exercice commençant le 1er janvier 2022. La composition actuelle du Conseil satisfait à cette exigence. Le Comité de nomination et de rémunération prend au sérieux cette exigence lorsqu'il examine les futurs membres du Conseil. Une description détaillée de la politique de la société en matière de " Droits de l'homme et du travail " est fournie dans la section " Informations non financières ".

Fonctionnement

Le Conseil a élu parmi ses membres M. Xavier Bedoret en tant que président du Conseil (le « **Président** »). Le Président dirige les travaux du Conseil. Il fixe l'ordre du jour des réunions après consultation des membres de la Direction exécutive. Le Président s'assure que tous les

membres du Conseil reçoivent des informations précises et claires, en temps utile.

Le Conseil a désigné un secrétaire, M. Xavier Bedoret, pour le conseiller sur tous les thèmes de gouvernance d'entreprise (le « **Secrétaire chargé de la gouvernance d'entreprise** »).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la Société et, dans tous les cas, au moins quatre fois par an. Au cours d'une année donnée, la majorité des réunions du Conseil ont lieu au siège de la Société en Belgique.

Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre sans interruption et de participer activement aux réunions. La participation à une réunion par le biais des moyens susmentionnés sera considérée comme une présence en personne à cette réunion. Le Conseil peut adopter des résolutions écrites à l'unanimité, qu'il approuve en vertu d'un document écrit.

Le tableau suivant présente un aperçu des réunions du Conseil tenues en 2021 :

Tableau 17 : Réunions du Conseil tenues en 2021

Date et lieu	Participation
17 mars 2021 (par vidéoconférence)	Présent : 9 Représenté : - Absent : -
6 avril 2021 (par vidéoconférence)	Présent : 9 Représenté : - Absent : -
12 mai 2021 (par vidéoconférence)	Présent : 9 Représenté : - Absent : -
25 mai 2021 (par vidéoconférence)	Présent : 9 Représenté : 1 Absent : -
22 septembre 2021 (Athènes)	Présent : 10 Représenté : - Absent : -
18 novembre 2021 (par vidéoconférence)	Présent : 10 Représenté : - Absent : -
8 décembre 2021 (par vidéoconférence)	Présent : 10 Représenté : - Absent : -

Comités du Conseil

Le Conseil a constitué deux comités pour l'aider et le conseiller dans des domaines précis. Il s'agit du

Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération. Les compétences de ces comités sont, pour l'essentiel, exposées dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

Le Comité d'audit

Le Conseil a mis en place un Comité d'audit conformément à l'article 7:99 du CSA (le « Comité d'audit ») qui se compose des membres suivants :

- Xavier Bedoret, (Président) ;
- Simon Macvicker ; et
- William Gallagher.

La majorité des membres du Comité d'audit disposent d'une expérience et d'une expertise suffisantes, notamment en comptabilité, audit et finance, acquises au cours de leurs activités professionnelles précédentes ou actuelles.

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et rencontre au minimum deux fois par an le commissaire-réviseur.

Le Comité d'audit formule des recommandations au Conseil d'administration sur des questions de comptabilité, d'audit et de contrôle interne et en particulier :

- surveille le processus de reporting financier ;
- surveille l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la Société ainsi que la fonction d'audit interne ;
- surveille la qualité de l'audit statutaire des comptes annuels et des comptes consolidés, y compris le suivi sur les questions et recommandations du commissaire-réviseur ;
- présente ses recommandations au Conseil concernant la nomination du commissaire-réviseur ; et
- examine et surveille l'indépendance du commissaire réviseur, en particulier en ce qui concerne l'offre de services complémentaires à l'audit statutaire de la Société.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport au Conseil sur l'exercice de ses fonctions, en identifiant les points qui, selon lui, nécessitent des mesures ou des améliorations, et au moins à chaque fois que le Conseil publie les comptes annuels et les comptes consolidés.

En 2021, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises : le 17 mars, le 25 mai et le 8 décembre par vidéoconférence en présence de tous les membres ; et le 22 septembre en Grèce, en présence de tous les membres.

Comité de nomination et de rémunération

Le Conseil a mis en place un Comité de nomination et de rémunération conformément à l'Article 7:100 du CSA et au principe 4.19 du Code de gouvernance d'entreprise (le « **Comité de nomination et de rémunération** ») qui se compose des membres suivants :

- Joseph Rutkowski (Président) ;
- Manuel Iraola ; et
- Margaret Zakos.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que nécessaire pour exercer ses fonctions.

Le Comité de nomination et de rémunération formule des recommandations au Conseil d'administration principalement sur les questions relatives à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et de la Direction exécutive. En particulier, le Comité de nomination et de rémunération :

- formule des recommandations au Conseil sur la nomination des membres du Conseil et de la Direction exécutive ;
- identifie et nomme des candidats pour pourvoir aux postes vacants et les soumet à l'approbation du Conseil ;
- donne des conseils concernant des propositions de nomination émanant des actionnaires ;
- évalue régulièrement la composition et la taille du Conseil et formule des recommandations au Conseil concernant d'éventuels changements ; et
- rédige un rapport sur la rémunération qu'il adresse au Conseil d'administration ; ce rapport contient notamment des propositions relatives à la politique de rémunération ainsi que des recommandations fondées sur ses conclusions.

En 2021, le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni à quatre reprises : le 16 mars, le 21 mai et le 7 décembre, par vidéoconférence, en présence de tous les membres du Comité, et le 22 septembre, en Grèce, en présence de tous les membres.

Évaluation du Conseil et des comités

Le Conseil évalue régulièrement sa taille, sa composition et la performance de ses comités, de même que ses interactions avec la Direction exécutive. Le 4 décembre 2019, le Conseil a procédé à sa première évaluation et a conclu que, dans l'ensemble, le Conseil et ses Comités fonctionnent de manière efficace conformément aux règles de gouvernance d'entreprise applicables,

en atteignant les objectifs fixés par le Code de gouvernance d'entreprise (principe 9.1).

Les membres non exécutifs du Conseil se réunissent régulièrement après les réunions du Conseil d'administration pour évaluer leur interaction avec la Direction exécutive.

La performance de la Direction exécutive est également évaluée de manière informelle par la présentation de la performance de la Société au regard des comptes semestriels et annuels.

Direction exécutive

La Direction exécutive de la société se compose du vice-président exécutif, M. *Dimitrios Kyriakopoulos*, du directeur général (CEO), M. *Alexios Alexiou* et du directeur financier (CFO), M. *Alexandros Benos*.

Au cours des cinq dernières années, les membres de la Direction exécutive ont occupé les postes d'administrateurs et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants :

Dimitrios Kyriakopoulos, Vice-président et membre exécutif du Conseil

Veuillez consulter, ci-dessus : « *Informations sur les membres du Conseil* », dans la section Conseil d'administration.

Alexios Alexiou, CEO

M. Alexiou est CEO de Cenergy Holdings depuis 2020. Avant cela, il était co-directeur général de Cenergy Holdings depuis sa constitution en 2016. M. Alexiou est également directeur général et membre exécutif du Conseil d'administration du Groupe Hellenic Cables, une société de Cenergy Holdings. Il travaille pour Viohalco depuis 1996. Il est titulaire d'un BSc en économie de l'Université de Pirée et d'un MSc en finance de l'Université Strathclyde. Bénéficiant de plus de 16 ans d'expérience dans les secteurs de la finance et des câbles technologiques, il a rejoint Viohalco en 1996 en tant qu'auditeur interne. Depuis, il a occupé les postes de Finance Manager de Hellenic Cables (2002 à 2003), de Directeur général d'Icme Ecab (2003 à 2008) et, depuis 2009, il occupe le poste de Directeur général de Hellenic Cables.

Alexandros Benos, Chief Financial Officer

M. Benos est le CFO de Cenergy Holdings depuis mai 2018. Il est titulaire d'un diplôme en sciences économiques de l'Université d'Athènes, d'un BA et

d'un MA en économie de Trinity College, Université de Cambridge, au Royaume-Uni, et d'un doctorat en finances de la Graduate School of Business du Stanford University aux États-Unis. Il possède une vaste expérience dans le domaine bancaire. Il a rejoint la Banque nationale de Grèce au début des années 2000, en premier lieu pour mettre en place le Cadre d'évaluation des Valeurs à risque pour les Risques du Marché et, ensuite, pour développer les systèmes de notation des créanciers pour des entreprises et diriger les programmes de mise en œuvre « Bâle II et III » dans l'ensemble du Groupe NBG. M. Benos a été Directeur du Service de Contrôle & Architecture des Risques du Groupe de la Banque, en 2010. Il a été vice-directeur général de la Gestion des Risques du Groupe NBG, en 2013. Enfin, en 2015, il fut nommé Agent principal de gestion des risques du Groupe. Il est membre du Conseil d'administration d'ETEM Gestamp Aluminium Extrusions SA et de Gestamp ETEM Automotive Bulgaria SA. Il est également membre indépendant du Conseil d'administration et vice-président non exécutif de CNL Capital, une société de participation en capital-risque en Grèce. Il a précédemment siégé au Conseil d'administration de nombreuses banques et compagnies d'assurance, et a occupé des postes universitaires aux États-Unis (GSB, université de Stanford), en France (M.S. Finance International, HEC School of Management à Paris), Suisse (département d'Économie, université de Genève) et Grèce (département Banque et finance, université du Pirée).

La Direction exécutive est chargée de la gestion quotidienne de la Société. Elle est également responsable de l'exécution des résolutions du Conseil.

En particulier, le Conseil a chargé la Direction exécutive des missions suivantes :

- préparer les propositions stratégiques à présenter au Conseil ;
- préparer les plans annuels et stratégiques ;
- mettre en place les contrôles internes ;
- assurer le suivi et la gestion des résultats et la performance de la Société sur la base des plans stratégiques et financiers ;
- présenter au Conseil des avant-projets des états financiers complets, ponctuels et précis de la Société, conformément aux normes comptables applicables et aux politiques de la Société, ainsi que les communiqués de presse que la Société doit publier ;
- présenter au Conseil une évaluation équilibrée et complète de la situation financière de la Société et formuler des recommandations au Conseil portant sur les domaines qui relèvent de ses compétences.

Politique de rémunération

La présente politique de rémunération énonce les principes applicables à la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction exécutive de Cenergy Holdings.

Procédure

La présente politique de rémunération a été préparée par le Conseil d'administration sur recommandation du comité de nomination et de rémunération. Elle a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2021 et sera soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires chaque fois qu'il y aura un changement significatif, et au moins tous les quatre ans.

Cette politique peut être révisée par le Conseil d'administration sur recommandation du comité de nomination et de rémunération. Actuellement, le comité de nomination et de rémunération est en train d'élaborer un plan de rémunération variable pour certains membres de la direction exécutive. Il comprendra un bonus annuel basé sur les performances de la société en matière de finances, de ressources humaines et de facteurs ESG, ainsi qu'un plan d'intéressement à long terme. La politique révisée sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2022.

Dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, déroger temporairement à la politique de rémunération si cette dérogation est nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la durabilité de la Société ou pour en assurer la viabilité.

Pour l'élaboration de cette politique de rémunération, le Conseil, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, prend en considération l'existence éventuelle de conflits d'intérêts. Afin de prévenir de tels conflits d'intérêts, chaque membre du Conseil et chaque membre de la Direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Cenergy Holdings avant ses intérêts personnels. Ils sont également tenus d'informer le Conseil des conflits d'intérêts dès leur apparition. En cas de conflit d'intérêts, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 du Code belge des sociétés et des associations (CSA).

La politique de rémunération est basée sur les conditions de marché prédominantes pour des sociétés comparables, rémunérant au niveau concurrentiel du marché, obtenu par le biais d'une analyse comparative. Elle tient compte des responsabilités, de l'expérience, des compétences

requises et de la participation/contribution des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction exécutive.

Le Conseil de Cenergy Holdings, société holding d'un portefeuille principalement industriel, vise à préserver la valeur à long terme pour ses actionnaires. La détermination et l'évolution de la politique de rémunération de la Société sont étroitement liées à la croissance, aux résultats et au succès de la Société dans son ensemble. La politique de rémunération de la Société repose sur l'équité interne et la compétitivité sur le marché externe. L'objectif de la Société est d'équilibrer l'offre de salaires compétitifs tout en maintenant l'accent sur les performances et les résultats.

Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration consiste en une rémunération annuelle fixe de 25.000 euros. En outre, les membres du Conseil qui sont membres d'un comité du Conseil reçoivent une rémunération annuelle fixe de 25.000 euros par comité. Le président du conseil d'administration recevra une rémunération annuelle fixe supplémentaire de 20.000 euros (sous réserve de l'approbation de la politique de rémunération par l'assemblée des actionnaires).

Des rémunérations supplémentaires ou d'autres avantages, tels que voiture de fonction, formation, ou autres avantages en nature peuvent être attribués soit par la Société, soit par ses filiales en fonction des responsabilités et du nombre de fonctions que chaque membre du Conseil d'administration exerce au sein de la Société ou dans une ou plusieurs de ses filiales.

Les rémunérations sont attribuées prorata temporis pour la période courant d'une Assemblée générale des actionnaires à celle de l'année suivante, et payables en fin de période.

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent pas de rémunération variable ou de rémunération en actions.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des régimes de retraite ni à des indemnités de départ.

Direction exécutive

La rémunération des membres de la Direction exécutive de Cenergy Holdings consiste en une rémunération annuelle fixe, qui est attribuée soit par la Société, soit par ses filiales.

Les membres de la Direction exécutive n'ont pas droit à des régimes de retraite ou à des indemnités de départ autres que ce qui est prévu par la loi en vigueur dans chaque cas.

Afin de garantir la réalisation des objectifs et des priorités à court et à long terme de la société, ainsi que la création de valeur à long terme pour toutes les principales parties prenantes, le Conseil d'administration, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, a commencé à élaborer une politique de rémunération variable. Afin de mieux aligner la rémunération des directeurs sur les performances de la société, une approche juste et équilibrée entre la rémunération fixe et la rémunération variable est établie.

Une rémunération variable à court terme et une rémunération variable à long terme seront applicables au directeur général (CEO) et au directeur financier (CFO) à partir de l'exercice 2022.

Plan de rémunération variable à court terme (Short-term incentives ou STI)

La rémunération variable à court terme (STI) est liée à la performance de la société et à la performance individuelle afin de stimuler et de récompenser la performance annuelle globale des cadres. La rémunération variable à court terme (STI) a des limites d'attribution maximales et est indiquée en tant que multiples des salaires de base respectifs. L'objectif de la STI est fixé à 50 % du salaire de base annuel mais peut varier de 0 à 120 %. Aucune clause de récupération (malus) ne s'applique.

La performance est évaluée sur une base annuelle à l'aide d'un ensemble d'objectifs de performance prédéterminés fixés au début de l'année et approuvés par le Comité de nomination et de rémunération et le Conseil d'administration.

La STI est composée de deux parties, l'une fixant le financement du bonus potentiel et l'autre mesurant la performance par rapport à cinq indices pour l'obtention du bonus.

Financement : Une mesure financière (dans ce cas, l'EBITDA ajusté) est fixée comme objectif pour l'année. Il existe un seuil minimum qui fixe le minimum acceptable pour avoir un quelconque bonus. En dessous de ce seuil, aucun bonus ne peut être obtenu. À ce seuil, le bonus est financé à hauteur de 50 % du salaire de base. Si l'objectif est atteint, le bonus est financé à 100 % et le montant maximal du bonus est fixé à 120 % si l'objectif est dépassé.

Rémunération : Il est possible de gagner le montant total de la réserve établie ci-dessus. Pour ce faire, le participant doit atteindre tous les objectifs individuels fixés pour la performance dans les catégories d'objectifs/priorités suivantes : (i) Financier, (ii) Client, (iii) ESG, (iv) Processus et efficacité organisationnelle, (v) Personnel et leadership.

Pour chaque catégorie, un maximum de 20% est alloué pour être gagné sur la base de mesures spécifiques (KPI) définissant la réussite dans chacune d'elles. Si la performance dans chaque segment est inférieure au maximum, le participant peut gagner une part au pro rata de 0% à 20%.

Les paramètres utilisés pour mesurer la performance sont révisés par le Conseil d'administration, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, pour chaque exercice financier en fonction des objectifs et des priorités stratégiques de la société.

Plan de rémunération variable à long terme (Long Term Incentive ou LTI)

L'objectif du plan de rémunération variable à long terme (LTI) est d'inciter les cadres à contribuer à la réalisation de performances durables et à l'amélioration des performances (la valeur des actions) de la société à long terme, en accord avec les intérêts des principales parties prenantes.

Le LTI devrait viser environ 16% du salaire de base annuel et sera attribué au cours des années à venir.

Une fois mise en œuvre, la composition globale de la rémunération sera structurée comme suit : salaire de base annuel (60%), rémunération variable à terme (30%), et rémunération variable à long terme (10%).

Rapport de rémunération

Le présent rapport de rémunération donne un aperçu des rémunérations attribuées au cours de l'exercice 2021 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction exécutive, conformément à la politique de rémunération. Il sera soumis au vote de l'assemblée des actionnaires du 31 mai 2022.

En ce qui concerne la contribution de la rémunération à la performance à long terme de la Société, la Société utilise ses indicateurs clés de la performance (c'est-à-dire la rentabilité, le chiffre d'affaires) comme mesure de sa performance financière. L'évolution de la mesure au cours des cinq dernières années, telle que publiée dans les états financiers de la Société, est présentée dans une section ultérieure.

Conseil d'administration

Le tableau 15 présente un aperçu de la rémunération versée aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2021 ; tous les montants sont en euros. Les notes suivantes s'appliquent aux tableaux 15 et 16.

(a) Salaire de base : cette colonne inclut le salaire

de base fixe en échange de services professionnels relatifs à leur mandat ou de tout autre service ou fonction exécutifs ou non exécutifs fournis au cours de l'exercice financier déclaré en vertu d'un contrat spécifique.

- (b) Rémunération : cette colonne comprend toutes les rémunérations des membres du Conseil pour la participation aux organes d'administration, de direction ou de surveillance des réunions de la Société au cours de l'exercice considéré.
- (c) Autres avantages : cette colonne inclut la valeur de tous les avantages et avantages annexes, tels que les voyages non professionnels ou non liés à l'affectation, les frais médicaux, la voiture, la résidence ou le logement, les cartes de crédit,

et autres avantages en nature.

- (d) Éléments extraordinaires : cette colonne inclut toute autre rémunération non récurrente, en espèces ou sous une autre forme, telle qu'une prime à la signature, une prime de fidélité, une indemnité de licenciement, une indemnité de déménagement, une indemnité de non-concurrence, une indemnité ou un rachat de contrats de travail antérieurs ou des indemnités ou prestations de départ et de licenciement.

Au cours de l'exercice 2021, aucun membre du Conseil d'administration ni aucun membre de la Direction générale n'a reçu de rémunération variable, de sorte qu'aucune information de ce type n'est enregistrée dans les tableaux suivants.





Tableau 18 : Conseil d'administration – rapport de rémunération (montants en euros)

Nom	Payé par	Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de la rémunération fixe
		Salaire de base ^(a)	Rémunération ^(b)	Autres avantages ^(c)		
Xavier Bedoret	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Dimitrios Kyriakopoulos	Cenergy Holdings	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Simon Macvicker	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Rudolf Wiedenmann	Cenergy Holdings	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	2.400	266	-	2.666	100%
	Total	2.400	25.266	-	27.666	100%
Margaret Zakos	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Maria Kapetanaki ¹⁴	Cenergy Holdings	-	14.583	-	14.583	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	14.583	-	14.583	100%
Joseph Rutkowski	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
William Gallagher	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Manuel Iraola	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Marina Sarkisian Ochanesoglou	Cenergy Holdings	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Total Remuneration	Cenergy Holdings	-	389.583	-	389.583	100%
	Filiales	2.400	266	-	2.666	100%
	Total	2.400	389.849	-	392.249	100%

14. Ce membre du Conseil a été nommé le 25/05/2021.

Direction exécutive

Le tableau 19 présente un aperçu de la rémunération versée aux membres de la Direction exécutive au cours de l'exercice 2021 :

Tableau 19 : Direction exécutive – Rapport de rémunération (montants en euros)

Nom	Payé par	Rémunération fixe			Éléments extraordinaires ^(d)	Rémunération totale	Proportion de la rémunération fixe
		Salaire de base ^(a)	Rémunération ^(b)	Autres avantages ^(c)			
Alexios Alexiou	Cenergy Holdings	-	-	-	-	-	-
	Filiales	281,590	-	8,832	120,000	410,422	100%
	Total	281,590	-	8,832	120,000	410,422	100%
Rémunération totale à la Direction exécutive de la société ¹⁵	Cenergy Holdings	141,600	25,000	5,239	110,000	281,839	100%
	Filiales	281,590	-	8,832	120,000	410,422	100%
Total		423,190	25,000	14,071	230,000	692,261	100%

Évolution de la rémunération

Le tableau suivant présente un aperçu de l'évolution de la rémunération globale des membres du Conseil d'administration et des

membres de la Direction exécutive au cours des quatre derniers exercices, ainsi que de la performance de la Société par le biais de la communication de certains de ses indicateurs financiers :

Tableau 20 : Rémunération et performance de la Société¹⁶

Montants en milliers d'euros	2021	2020	2019	2018
Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction exécutive	1.060	1.146	991	908
Performance de la Société				
[EBITDA]	85.203	91.121	90.273	56.223
[EBITDA ajusté]	104.140	101.800	90.098	60.951
[Chiffre d'affaires]	1.054.203	908.417	958.016	963.797

Le ratio de rémunération, tel que défini par la section 3:6 du CSA, était de 4,3 x pour 2021. Pour ce calcul, la Société a utilisé la rémunération du CEO comme membre de la direction le mieux rémunéré et la rémunération de l'employé à temps plein de la société holding - qui a travaillé pendant une année complète - comme employé le moins bien rémunéré.

La publication de ce ratio est une exigence légale et la présentation adoptée vise à se conformer aux obligations de transparence. La publication de ce ratio sera évaluée à l'avenir en fonction de l'évolution du ratio et des directives/clarifications futures qui pourraient être publiées sur cette obligation.

15. Inclut la rémunération versée à la Direction exécutive de la Société : Dimitrios Kyriakopoulos (vice-président exécutif), Alexios Alexiou (CEO) et Alexandros Benos (CFO).

16. Les informations sont fournies sur la base des informations disponibles dans les rapports de rémunération précédents et les comptes annuels de la Société. Cenergy Holdings a été fondée et cotée en bourse en 2016. Par conséquent, les informations disponibles commencent en 2017.

Audit Externe

L'audit externe des états financiers consolidés de la Société est confié à un commissaire-réviseur choisi par l'Assemblée des actionnaires parmi les membres de l'Institut Belge des Réviseurs d'Entreprises.

La mission et les pouvoirs du commissaire-réviseur sont ceux définis par la loi. L'assemblée des actionnaires fixe le nombre des commissaires-réviseurs et détermine leurs émoluments conformément à la loi. Le commissaire-réviseur est nommé pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le 29 mai 2019, la Société a nommé PricewaterhouseCoopers - Réviseurs d'entreprises SRL, (« PwC Réviseurs d'Entreprises »), représenté par Marc Daelman, comme commissaire-réviseur pour une durée de trois ans.

Gestion des risques et fonction d'audit interne

Le cadre législatif et réglementaire belge sur la gestion des risques et du contrôle interne comprend les dispositions pertinentes des lois du 17 décembre 2008 sur la création d'un Comité d'audit et du 6 avril 2010 sur le renforcement de la gouvernance d'entreprise, ainsi que du Code belge de gouvernance d'entreprise.

Comme indiqué au chapitre sur les « Risques et incertitudes » du présent rapport annuel, la Direction exécutive est chargée de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Sous la supervision de la Direction exécutive, l'équipe de direction de chacune des filiales de la Société est chargée de développer une organisation adéquate et un système de contrôle interne approprié afin de mener les opérations de la filiale et de gérer les risques.

Le Comité d'audit est chargé de suivre l'efficacité de la gestion des risques de la Société, de son système de contrôle interne et du fonctionnement de l'audit interne.

Gestion des risques

La gestion des risques est une responsabilité déléguée par le Conseil aux directeurs des filiales. Ces derniers rendent régulièrement compte de l'évaluation des risques et de l'atténuation des risques à la Direction exécutive de la société ; ils

soumettent au Conseil et au Comité d'audit un examen détaillé des activités qui présente les risques et les défis de l'entreprise.

Fonction d'audit interne

Le Comité d'audit supervise la fonction d'audit interne. L'audit interne est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil conçue pour ajouter de la valeur et améliorer les processus de l'entreprise. Il aide l'organisation à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. L'audit interne est géré conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (IPPF).

La fonction d'audit interne est chargée de mener des missions d'audit conformément à son plan annuel d'audit interne, qui est préparé et examiné afin d'aider l'entreprise à atténuer efficacement les risques dans toutes ses activités. Les missions d'audit suivent la méthodologie d'audit décrite dans la charte d'audit interne et le manuel d'audit interne et visent à s'assurer que les filiales se conforment à des processus de services communs en ce qui concerne leurs activités, leur production industrielle ainsi que leurs normes de consolidation. À la fin de chaque mission d'audit, les auditeurs internes émettent un rapport d'audit qui contient leurs conclusions et recommandations. L'équipe de direction des filiales est responsable de la conception et de la mise en œuvre en temps utile de mesures correctives à l'égard de chacune des conclusions et recommandations de l'audit interne.

La fonction d'audit interne rapporte au Comité d'audit. Le Comité d'audit s'assure que le travail de l'audit interne est orienté vers les activités et les domaines de risque qu'il juge essentiels. Il veille à ce que la fonction d'audit interne réduise la probabilité de fraude et d'erreur et atténue efficacement les risques.

Supervision et rapport avec les filiales

Cenergy Holdings est une société holding qui fonctionne de manière décentralisée. Chaque filiale de Cenergy Holdings est responsable de sa performance et de ses résultats. L'équipe de direction des filiales est organisée autour de solides équipes mondiales et régionales, dont la responsabilité est confiée aux membres de leur conseil d'administration et de leur équipe de

direction respective.

Toutes les sociétés de Cenergy Holdings sont responsables de leur propre organisation, gestion des risques et système de contrôle interne, ceux-ci étant conçus et mis en œuvre en fonction du secteur d'activité, de la localisation géographique et du type de site de production concerné.

Afin d'assurer une cohérence d'approche lorsque des sociétés distinctes traitent de questions similaires et d'optimiser la coordination au sein du réseau des filiales de la société, le Conseil d'administration définit des politiques d'entreprise visant à fournir à la direction locale des sociétés des orientations solides et un cadre opérationnel pour une mise en œuvre et un suivi locaux optimaux.

Steelmet, une filiale de Viohalco, est chargée par un accord de sous-traitance du soutien fonctionnel envers toutes les sociétés de Cenergy Holdings. Elle déploie une équipe d'experts en la matière qui supervisent la mise en œuvre des politiques, contrôlent les performances et encouragent les meilleures pratiques tout en assurant la décentralisation et l'indépendance entrepreneuriale des unités commerciales. Le soutien qu'ils apportent concerne, entre autres, des fonctions telles que la finance, les relations avec les investisseurs, l'ESG, l'audit interne, les opérations, etc. Un centre de services partagés est également chargé de l'exécution des services communs de l'entreprise tels que les achats, le transport, les technologies de l'information et la comptabilité.

Suivi et reporting financier

Cenergy Holdings s'est doté des procédures aux fins de l'enregistrement et du reporting appropriés des informations financières et non financières. L'objectif consiste à assurer que les informations financières et non financières produites par chaque entité sont homogènes, cohérentes et comparables et que les informations financières consolidées sont justes, fiables et mises à disposition en temps opportun.

Chaque filiale fournit tous les mois un rapport sur l'information financière. Il inclut le bilan, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi qu'une analyse du fonds de roulement.

Un rapport couvrant chaque segment opérationnel est présenté au Conseil d'administration. Ce rapport comprend une analyse du réalisé par rapport au budget pour les informations financières et non financières, les faits marquants de la période, les perspectives de chaque segment et constitue un

élément clé pour éclairer Cenergy Holdings dans sa prise de décision.

Conflits d'intérêts

Conformément à l'article 8 de la Charte de gouvernance d'entreprise, en cas de conflit d'intérêts pour un membre du Conseil, un actionnaire ou une autre société de Cenergy Holding, le Conseil est tenu d'appliquer les procédures spécifiques de résolution de conflit définies aux articles 7:96 et 7:97 du CSA.

Chaque membre du Conseil et de la Direction exécutive est tenu d'agir sans conflit d'intérêts et de toujours faire passer l'intérêt de la Société avant le sien. Chaque membre du Conseil et de la Direction exécutive est tenu d'organiser ses affaires personnelles et professionnelles de façon à éviter tout conflit d'intérêts direct ou indirect avec la Société.

Tous les membres du Conseil informent le Conseil des conflits d'intérêts dès qu'ils surviennent. Si le conflit d'intérêts revêt un caractère confidentiel, les membres du Conseil s'abstiennent de participer aux discussions et délibérations sur le sujet, conformément à l'article 7:96 du CSA. Si le conflit d'intérêts n'est pas régi par les dispositions du CSA, et implique une transaction ou une relation contractuelle entre la Société ou une de ses entités liées, d'une part, et un membre du Conseil ou de la Direction exécutive (ou une société ou entité ayant un rapport étroit avec ce membre du Conseil ou de la Direction exécutive) d'autre part, ce membre doit informer le Conseil du conflit. Celui-ci est tenu de veiller tout particulièrement à ce que l'approbation de la transaction soit impartiale et motivée par le seul intérêt de la Société.

Dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts non couvert par l'article 7:96 du CSA, il appartient au membre du Conseil concerné par le conflit d'intérêts de juger s'il doit s'abstenir de participer aux délibérations du Conseil et au vote.

Depuis que la Société est cotée en bourse, le Conseil n'a pas été notifié de transactions ou d'autres relations contractuelles entre Cenergy Holdings et les membres de son Conseil d'administration ayant causé un conflit d'intérêts au sens des articles 7:96 et 7:97 du CSA.

Structure de l'actionariat

Structure du capital

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société s'élevait à 117.892.172,38 euros représentés par 190.162.681 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'y a pas de capital-action autorisé.

Cenergy Holdings a reçu une notification de transparence datée du 23 avril 2021 indiquant que Viohalco S.A. détient directement 79,78 % des droits de vote de la Société.

En vertu de l'obligation prévue à l'article 14 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées, Cenergy Holdings publie le contenu de la notification qu'elle a reçue sur son site Internet (www.cenergyholdings.com).

Toutes les actions de la Société appartiennent à la même catégorie de titres et peuvent être nominatives ou dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent à tout moment opter pour la dématérialisation de leurs actions nominatives et inversement.

Les transferts d'actions ne sont pas restreints dans les statuts de la Société. Toutes les actions de la Société sont librement cessibles. Chaque action confère à son détenteur un droit de vote.

Restriction des droits de vote

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière quant à l'exercice des droits de vote par les actionnaires. À condition que les actionnaires soient admis à l'Assemblée générale et que leurs droits ne soient pas suspendus, ils bénéficient d'une liberté sans restriction pour exercer leurs droits de vote.

Les dispositions pertinentes régissant l'admission d'actionnaires à l'assemblée générale sont définies à l'article 19 des statuts de Cenergy Holdings.

L'article 6.4 des statuts stipule que les actions de la Société sont indivisibles et ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Le Conseil d'administration a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à des actions détenues conjointement jusqu'à ce qu'un seul représentant des détenteurs conjoints ait été désigné.

Transparence

En vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la

publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la « **Loi Transparence** »), la Société exige que toute personne physique ou morale, qui acquiert, directement ou indirectement, des titres de la Société conférant le droit de vote, notifie à la Société et à l'Autorité des Services et des Marchés financiers (la « **FSMA** ») le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent ou dépassent 5 % du total des droits de vote existants. Une notification similaire est également obligatoire dans les cas suivants :

- acquisition ou cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote ou modification de la répartition des droits de vote, lorsque le pourcentage des droits de vote attachés aux titres détenus atteint ou dépasse celui de 10 %, 15 %, 20 % et ainsi de suite, par tranche de 5 %, du total des droits de vote existants ;
- admission pour la première fois des actions de la Société à la négociation sur un marché réglementé, lorsque les droits de vote liés à ces titres conférant le droit de vote représentent 5 % ou plus du total des droits de vote existants ;
- conclusion, modification ou résiliation par des personnes physiques ou morales d'un accord d'action de concert lorsque le pourcentage des droits de vote concernés par l'accord ou le pourcentage des droits de vote détenus par l'une des parties à l'accord atteint, dépasse ou tombe en dessous des seuils fixés au § 1, ou si la nature de l'accord d'action de concert est modifiée ;
- franchissement de seuils de notification obligatoire plus stricts prévus par les statuts de la Société.

La notification doit avoir lieu dès que possible et au plus tard dans les quatre jours de cotation suivant l'acquisition ou la cession des droits de vote à l'origine de l'arrivée au seuil. La Société doit publier l'information dans les trois jours de cotation qui suivent la réception de l'avis de notification.

Lors des Assemblées des actionnaires de la Société, aucun actionnaire ne peut revendiquer un nombre de votes supérieur à celui lié aux titres ou droits qu'ils ont notifiés à la Société conformément à la Loi Transparence, avant la date de l'assemblée générale, sous réserve de certaines exceptions.

Vous trouverez le formulaire sous laquelle ces notifications doivent être effectuées et des explications supplémentaires sur le site Internet de la FSMA (www.fsma.be).

Les droits de vote détenus par les principaux actionnaires de la Société sont disponibles sur le site Internet de Cenergy Holdings (www.cenergyholdings.com).

Cenergy Holdings n'a pas connaissance de l'existence d'un quelconque accord entre ses actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert ou à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Politique de distribution et de dividende

Cenergy Holdings n'a pas d'historique de distribution de dividendes. Aucun dividende n'a été versé aux actionnaires au cours de la vie de la Société comme elle réinvestit les bénéfices dans son activité.

La politique de distribution de dividende sera réexaminée par le Conseil d'administration en temps voulu et, si la politique évolue, la Société informera le marché en conséquence. Aucune garantie ne peut toutefois être donnée que la Société procédera à des versements de dividendes à l'avenir. Ces versements dépendront d'un certain nombre de facteurs, dont les perspectives de la Société, ses stratégies, ses résultats d'exploitation, ses bénéfices, ses exigences de fonds propres, ses excédents de trésorerie, sa situation financière générale, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs jugés appropriés par le Conseil d'administration. En raison de ses intérêts et participations dans un certain nombre de filiales et sociétés affiliées, les comptes sociaux de la Société et sa capacité à verser des dividendes dépendent en partie de la perception de dividendes et de distributions de ces filiales et sociétés liées. Le versement de dividendes par ces filiales et sociétés liées est subordonné à la suffisance des bénéfices, des flux de trésorerie et des réserves distribuables.

En vertu du droit belge, le calcul des montants pouvant être distribués aux actionnaires sous la forme de dividendes ou autres doit être déterminé sur la base des états financiers non consolidés de la Société. Conformément à la loi belge sur les entreprises, les statuts de la Société obligent également cette dernière à allouer chaque année au

moins 5 % de son bénéfice annuel net à une réserve légale jusqu'à atteindre au moins 10 % du capital social de la Société. Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée que des dividendes ou des versements similaires seront effectués à l'avenir.

Assemblées des actionnaires

Assemblées

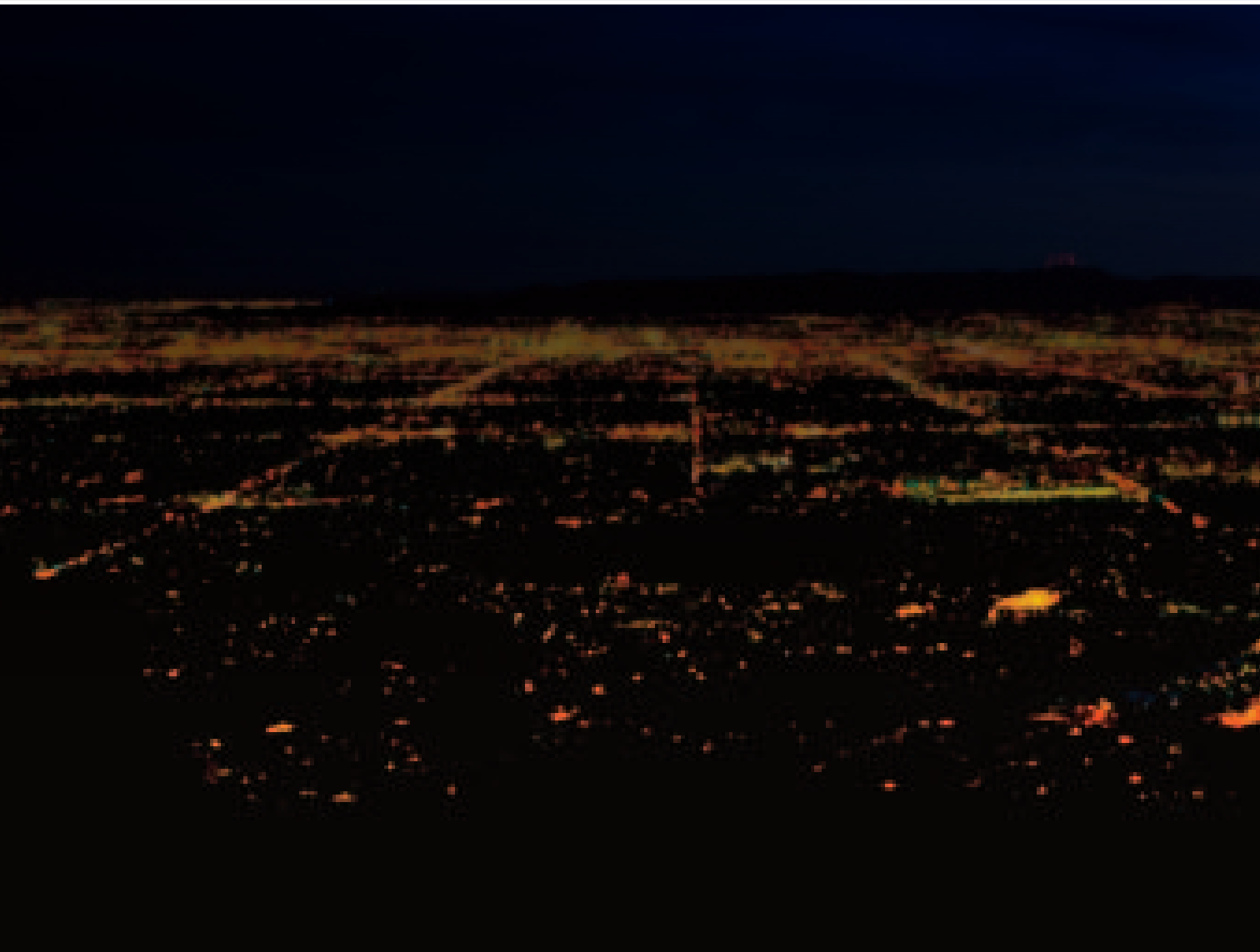
L'Assemblée annuelle des actionnaires de la Société se tient chaque dernier mardi de mai, à 10h00 ou, si ce jour est un jour férié légal en Belgique, le jour ouvrable précédent, à la même heure. Elle a lieu à Bruxelles au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les autres assemblées des actionnaires doivent se tenir le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la convocation. Elles peuvent avoir lieu dans des lieux autres que le siège social de la Société.

Les Assemblées annuelles, spéciales et extraordinaires des actionnaires de la Société peuvent être convoquées par le Conseil d'administration ou le commissaire aux comptes de la Société, ou à la demande d'actionnaires représentant au moins 10 % du capital social de la Société.

Quorum et majorités requis pour la modification des statuts

La modification des statuts de Cenergy Holdings requiert, au minimum, que la majorité du capital soit présent ou représenté. Elle est adoptée à une majorité qualifiée de 75 % des votes exprimés. Si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour. Cette nouvelle assemblée générale est considérée comme ayant atteint le quorum et comme étant valablement convoquée indépendamment de la proportion du capital social de la Société représenté.



— Ready for the Shift —



CENERGY

H O L D I N G S



CORINTH
PIPEWORKS



HELLENIC
CABLES

Sommaire

1. État consolidé de la situation financière	93	12. Charges liées aux avantages du personnel	131
2. Compte de résultat consolidé	94	13. Impôt sur le résultat	132
3. Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global	95	14. Stocks	135
4. État consolidé de variations des capitaux propres	96	15. Créances clients et autres débiteurs	136
5. État consolidé des flux de trésorerie	97	16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	137
6. Notes concernant les états financiers consolidés	98	17. Immobilisations corporelles	137
1. Entité présentant les états financiers	98	18. Contrats de location	139
2. Base de préparation	98	19. Immobilisations incorporelles	140
3. Monnaie fonctionnelle et de présentation	98	20. Immeubles de placements	142
4. Recours à des estimations et jugements	98	21. Entités mises en équivalence	143
5. Principales méthodes comptables	99	22. Autres investissements	144
6. Segments opérationnels	119	23. Instruments dérivés	145
7. Chiffre d'affaires	122	24. Capital et réserves	147
8. Produits et charges	126	25. Gestion du capital	148
9. Résultat financier net	128	26. Dette	149
10. Résultat par action	128	27. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	152
11. Avantages du personnel	129	28. Subventions	152
		29. Provisions	152
		30. Instruments financiers	153
		31. Impact de la pandémie Covid-19	163
		32. Liste des filiales	164
		33. Entreprises communes	164
		34. Engagements	165
		35. Passifs éventuels	165
		36. Parties liées	166
		37. Honoraires du commissaire	168
		38. Événements postérieurs à la clôture	168

1. État consolidé de la situation financière

Montants en milliers d'euros	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020*
ACTIFS			
Immobilisations corporelles	17	476.458	457.937
Actifs au titre du droit d'utilisation	18	3.469	5.598
Immobilisations incorporelles	19	31.254	29.323
Immeubles de placements	20	764	764
Entités mises en équivalence	21	36.431	34.539
Autres investissements	22	5.812	5.657
Instruments dérivés	23	944	871
Créances clients et autres débiteurs	15	1.177	1.303
Coûts des contrats	7.E	222	222
Actifs d'impôt différé	13	3.233	2.675
Actifs non courants		559.765	538.889
Stocks	14	284.025	213.192
Créances clients et autres débiteurs	15	132.040	112.872
Actifs sur contrats	7.D	98.217	64.875
Coûts des contrats	7.E	167	491
Créances d'impôt		1.594	54
Instruments dérivés	23	536	584
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	129.606	81.035
Actifs courants		646.185	473.103
Total des actifs		1.205.950	1.011.992
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		117.892	117.892
Primes d'émission		58.600	58.600
Réserves	24	33.059	30.427
Bénéfice reporté		67.956	47.681
Capitaux propres attribuables aux propriétaires		277.506	254.600
Participations ne donnant pas le contrôle		35	287
Total des capitaux propres		277.541	254.887
PASSIFS			
Emprunts et dettes financières	26	174.941	174.625
Obligations locatives	18	2.080	3.681
Avantages du personnel	11	2.922	2.558
Subventions	28	15.804	16.487
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	27	-	217
Impôt exigible	13	38.382	32.359
Passifs sur contrats	7.D	9.889	9.889
Passifs non courants		244.017	239.816
Emprunts et dettes financières	26	215.699	231.592
Obligations locatives	18	1.216	1.752
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	27	422.622	249.092
Provisions	29	13.410	-
Passifs sur contrats	7.D	26.009	30.196
Impôt exigible		2.840	2.081
Instruments dérivés	23	2.596	2.576
Passifs courants		684.392	517.289
Total des passifs		928.409	757.105
Total des capitaux propres et passifs		1.205.950	1.011.992

* L'information comparative est reformulée en raison de l'application rétroactive de la décision de l'IFRIC intitulée « attribution des avantages aux périodes de service ». Voir la note 5.22, pour plus de détails sur le retraitement des chiffres des années antérieures.

2. Compte de résultat consolidé

Montants en milliers d'euros

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Note	2021	2020*
Chiffre d'affaires	7	1.054.203	908.417
Coût des ventes	8.C	(945.530)	(804.904)
Marge brute		108.673	103.513
Autres produits	8.A	7.141	5.088
Frais de commercialisation et de distribution	8.C	(14.614)	(13.719)
Charges administratives	8.C	(24.971)	(24.895)
Reprise de perte de valeur / (perte de valeur) sur créances et actifs sur contrat	30.C.1	(53)	55
Autres charges	8.B	(18.534)	(3.645)
Résultat opérationnel		57.642	66.395
Produits financiers	9	264	356
Charges financières	9	(29.249)	(31.996)
Résultat financier net		(28.985)	(31.640)
Quote-part du résultat des entités mises en équivalence, net d'impôt	21	1.855	849
Résultat avant impôt		30.513	35.604
Impôt sur le résultat	13	(8.434)	(10.683)
Bénéfice de l'exercice		22.079	24.922
Bénéfice/(perte) attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		22.077	24.923
Participations ne donnant pas le contrôle		1	(1)
		22.079	24.922
Résultat par action (en euro par action)			
Résultat de base et dilué	10	0,11610	0,13106

* L'information comparative est reformulée en raison de l'application rétroactive de la décision de l'IFRIC intitulée « attribution des avantages aux périodes de service ». Voir la note 5.22, pour plus de détails sur le retraitement des chiffres des années antérieures.

3. Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

Montants en milliers d'euros

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Note	2021	2020*
Bénéfice de l'exercice		22.079	24.922
Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat			
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	11	(279)	(94)
Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	22	156	640
Impôt lié		43	22
		(81)	568
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en résultat			
Ecart de conversion		643	(4.330)
Couvertures de flux de trésorerie - partie efficace des variations de la juste valeur		(1.955)	(2.130)
Couvertures de flux de trésorerie - reclassées en résultat		2.119	1.235
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	21	(94)	(138)
Impôt lié		(57)	212
		656	(5.150)
Autres éléments du résultat global		576	(4.582)
Revenu global total après impôt		22.654	20.340
Résultat global total attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		22.653	20.348
Participations ne donnant pas le contrôle		1	(8)
		22.654	20.340

* L'information comparative est reformulée en raison de l'application rétroactive de la décision de l'IFRIC intitulée « attribution des avantages aux périodes de service ». Voir la note 5.22, pour plus de détails sur le retraitement des chiffres des années antérieures.

4. État consolidé de variations des capitaux propres

Montants en milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Autres réserves	Résultat reporté	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2021	117.892	58.600	(21.876)	52.303	47.681	254.600	287	254.887
Résultat global total								
Résultat de la période	-	-	-	-	22.077	22.077	1	22.079
Autres éléments du résultat global	-	-	643	263	(330)	576	(1)	576
Résultat global total	-	-	643	263	21.747	22.653	1	22.654
Transactions avec les propriétaires de la société								
Contributions et distributions								
Transfert de réserves	-	-	-	1.767	(1.767)	-	-	-
Total des contributions et des distributions	-	-	-	1.767	(1.767)	-	-	-
Variation des participations								
Acquisition de participations minoritaires	-	-	(100)	58	294	253	(253)	-
Total des changements dans les intérêts de propriété	-	-	(100)	58	294	253	(253)	-
Total des transactions avec les propriétaires de la Société	-	-	(100)	1.825	(1.473)	253	(253)	-
Solde au 31 décembre 2021	117.892	58.600	(21.333)	54.391	67.956	277.506	35	277.541

Montants en milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Autres réserves	Résultat reporté	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2020*	117.892	58.600	(17.552)	52.251	20.377	231.568	295	231.862
Impact de la modification de la méthode comptable	-	-	-	-	2.684	2.684	-	2.684
Solde ajusté au 1er janvier 2020	117.892	58.600	(17.552)	52.251	23.062	234.252	295	234.547
Résultat global total								
Résultat de la période	-	-	-	-	24.923	24.923	(1)	24.922
Autres éléments du résultat global	-	-	(4.324)	(40)	(210)	(4.575)	(7)	(4.582)
Résultat global total	-	-	(4.324)	(40)	24.712	20.348	(8)	20.340
Transactions avec les propriétaires de la société								
Contributions et distributions								
Transfert de réserves	-	-	-	93	(93)	-	-	-
Total des contributions et des distributions	-	-	-	93	(93)	-	-	-
Total des transactions avec les propriétaires de la Société	-	-	-	93	(93)	-	-	-
Solde au 31 décembre 2020	117.892	58.600	(21.876)	52.303	47.681	254.600	287	254.887

* L'information comparative est reformulée en raison de l'application rétroactive de la décision de l'IFRIC intitulée « attribution des avantages aux périodes de service ». Voir la note 5.22, pour plus de détails sur le retraitement des chiffres des années antérieures.

5. État consolidé des flux de trésorerie

Montants en milliers d'euros

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Note	2021	2020*
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Bénéfice / (perte) de l'exercice		22.079	24.922
Ajustements pour :			
- Impôt sur le résultat		8.434	10.683
- Amortissements	17, 18, 20	22.612	21.179
- Perte de valeur	19	3.821	3.801
- Amortissement des subventions	28	(728)	(908)
- Résultat financier net	9	28.985	31.640
- Part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	21	(1.855)	(849)
- (Gain) / perte de la vente d'immobilisations corporelles	8	(8)	(6)
- Perte résultant de la radiation d'actifs incorporels	8	14	142
- (Gain) / perte non-réalisée sur instruments dérivés		232	(1.289)
- (Reprise de) / Perte de valeur sur créances et actifs sur contrat	30.C.1	53	(55)
- (Reprise) / Dépréciation des stocks		119	275
		83.757	89.534
Changements dans :			
- Stocks		(70.714)	15.028
- Créances clients et autres débiteurs		(19.269)	3.011
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs		173.362	38.230
- Actifs sur contrats		(33.342)	53.699
- Passifs sur contrats		(4.187)	(10.986)
- Coûts des contrats		324	(117)
- Avantages du personnel		85	99
- Provisions		13.410	-
<i>Trésorerie générée par les activités opérationnelles</i>		143.425	188.497
Intérêts versés		(27.133)	(29.437)
Impôt sur le résultat payé		(3.779)	(484)
Trésorerie nette des activités opérationnelles		112.514	158.575
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(41.148)	(66.285)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	19	(3.408)	(3.683)
Produit des subventions	28	42	317
Produit de la vente d'immobilisations		86	126
Acquisition de sociétés mises en équivalence	21	-	(3.285)
Dividendes reçus	21	691	915
Intérêts reçus		21	31
Acquisition d'actifs financiers	22	-	(26)
Produit de la cession d'actifs financiers	22	-	24
Trésorerie nette affectée aux activités d'investissement		(43.715)	(71.865)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit de nouveaux emprunts	26	89.315	38.030
Remboursement des emprunts	26	(108.104)	(132.217)
Principaux éléments des paiements des obligations locatives	26	(1.747)	(1.267)
Trésorerie nette provenant des activités de financement		(20.536)	(95.454)
(Diminution) / augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		48.263	(8.744)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		81.035	90.408
Effets de la variation des cours de change sur les liquidités détenues		308	(630)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	16	129.606	81.035

* L'information comparative est reformulée en raison de l'application rétroactive de la décision de l'IFRIC intitulée « attribution des avantages aux périodes de service ». Voir la note 5.22, pour plus de détails sur le retraitement des chiffres des années antérieures.

6. Notes concernant les états financiers consolidés

1. Entité présentant les états financiers

Cenergy Holdings S.A. (ci-après dénommée « la Société », « la Holding » ou « Cenergy Holdings ») est une société anonyme belge. Son siège social est situé avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles, Belgique. Les états financiers consolidés de la Société reprennent ceux de la Société et de ses filiales (désignées collectivement ci-après « Cenergy Holdings » ou « le Groupe ») et les participations de Cenergy Holdings dans des entreprises associées, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Cenergy Holdings est une société holding et détient des participations dans 12 filiales. Disposant de sites de production en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie, les filiales de Cenergy Holdings sont spécialisées dans la fabrication de tubes d'acier et de câbles. Ses actions sont cotées sur Euronext Bruxelles depuis décembre 2016 et elle dispose d'une cotation secondaire à la Bourse d'Athènes (symbole « CENER »). L'adresse électronique de la Société est www.cenergyholdings.com, où les états financiers consolidés ont été publiés.

Cenergy Holdings est une filiale de Viohalco S.A. (79,78 % des droits de vote). Viohalco S.A. (« Viohalco ») est une société holding belge dont les filiales sont spécialisées dans la fabrication de produits d'aluminium, de cuivre, de câbles, d'acier et de tubes d'acier et dans le progrès technologique.

2. Base de préparation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés par la Direction conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne et autorisées à être émis par le Conseil d'administration de la Société le 16 mars 2022.

Des détails concernant les principales méthodes comptables de la Société sont inclus dans la note 5.

Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés en vertu du principe du coût historique, à l'exception des éléments d'actif et de passif suivants qui sont évalués selon une autre méthode à chaque date de clôture :

- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture (juste valeur);
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (juste valeur);
- Passif net au titre de prestations définies (valeur actuelle de l'obligation).

3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère est l'euro. Tous les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire. En raison des règles d'arrondis, les chiffres indiqués en tant que totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre à l'addition arithmétique des chiffres qui les précèdent.

4. Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS exige que la Direction exerce des jugements, réalise des estimations et établisse des hypothèses qui ont des incidences sur l'application des méthodes comptables de Cenergy Holdings et sur les montants comptabilisés des actifs, passifs, produits et charges. Les valeurs réelles peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et jugements de la Direction sont réexaminés de façon périodique. La révision des estimations est appliquée de façon prospective.

Les informations relatives aux jugements, hypothèses et incertitudes d'estimation qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement important des valeurs comptables des actifs et passifs au cours du prochain exercice sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 7 – Comptabilisation du chiffre d'affaires ;
- Note 11 – Évaluation des obligations au titre des prestations définies : principales hypothèses actuarielles ;
- Note 13 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé, disponibilité de bénéfices imposables futurs pouvant être utilisés pour le report de pertes fiscales ;
- Note 15 – Recouvrabilité des créances en souffrance d'un ancien client au Moyen-Orient ;
- Note 19 – Test de dépréciation : hypothèses clés sous-jacentes aux montants recouvrables ;
- Note 30.C.1 – Evaluation des pertes de crédit attendues sur créances clients et actifs sur contrats : hypothèses clés pour déterminer les taux de perte prévus.

5. Principales méthodes comptables

Les principes comptables décrits ci-dessous ont été appliqués de façon uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés et ont également été appliqués de façon uniforme par Cenergy Holdings et ses filiales et ses entités mises en équivalence.

5.1 Base de la consolidation

(a) Regroupements d'entreprises

L'acquisition de filiales est comptabilisée selon la méthode d'acquisition à la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est transféré à Cenergy Holdings. Pour évaluer le niveau de contrôle, Cenergy Holdings tient compte des droits de vote importants susceptibles d'être exercés.

Cenergy Holdings mesure le goodwill à la date d'acquisition comme suit :

- la juste valeur de la contrepartie payée; plus
- la valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale acquise; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris.

Tout goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Tout bénéfice réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Toutes les dépenses directement liées à une acquisition sont directement imputées dans le compte de résultat consolidé. Toute contrepartie éventuelle est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition.

(b) Transactions sous contrôle commun

Un regroupement d'entreprises dans lequel toutes les entités regroupées ou activités sont contrôlées in fine par la même partie ou les mêmes parties tant avant qu'après le regroupement, et ce contrôle n'est pas temporaire, est une transaction sous contrôle commun. Le groupe a choisi de comptabiliser les transactions sous contrôle commun à la valeur comptable. Les actifs nets identifiables acquis ne sont pas évalués à la juste valeur, ils sont comptabilisés à leur valeur comptable ; les immobilisations incorporelles et les passifs éventuels sont comptabilisés uniquement dans la mesure où ils ont été comptabilisés avant le regroupement d'entreprises conformément aux normes IFRS applicables. Toute différence entre la contrepartie payée et le capital de l'entreprise acquise est présentée dans les résultats reportés des capitaux propres. Les coûts de transaction sont constatés en charge lorsqu'ils sont engagés.

(c) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Cenergy Holdings. Cenergy Holdings contrôle une entité lorsqu'elle est associée à, ou a des droits sur, des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en vertu du pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du début du contrôle jusqu'à la date de la fin du contrôle.

(d) Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à leur juste valeur ou à leur quote-part des actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition. Cette évaluation est effectuée séparément pour chacune des acquisitions.

Les modifications de la participation de Cenergy Holdings dans une filiale qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

(e) Perte de contrôle

Lorsque Cenergy Holdings perd le contrôle d'une filiale, les actifs et les passifs de la filiale sont déconsolidés, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres composantes des capitaux propres. Tout profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle.

(f) Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles Cenergy Holdings a une influence notable en matière de gestion financière et opérationnelle sans exercer de contrôle ni de contrôle conjoint. C'est généralement le cas lorsque Cenergy Holdings détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence (voir [h] ci-dessous), après avoir été initialement comptabilisées au coût d'acquisition.

(g) Partenariats

En vertu de la norme IFRS 11, les participations dans des partenariats sont classées soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises. La classification dépend des droits et obligations contractuels de chaque investisseur et non de la structure juridique du partenariat.

Entreprise commune

Cenergy Holdings reconnaît son droit direct aux actifs, passifs, revenus et charges des entreprises communes et à sa part des actifs, passifs, revenus et charges détenus ou engagés conjointement. Ces éléments ont été repris dans les états financiers aux rubriques appropriées.

Coentreprise

Une coentreprise est un accord selon lequel Cenergy Holdings a un contrôle conjoint, en vertu duquel Cenergy Holdings détient des droits sur l'actif net faisant l'objet de l'accord, plutôt que des droits sur l'actif et des obligations sur le passif.

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (voir [h] ci-dessous), après avoir été initialement comptabilisées au coût d'acquisition dans le bilan consolidé.

(h) Méthode de la mise en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition et ajustés par la suite pour comptabiliser en résultat la quote-part de Cenergy Holdings dans les profits ou les pertes post-acquisition de l'entité détenue. La méthode de la mise en équivalence considère également la part de Cenergy Holdings dans les variations des autres éléments du résultat global de l'entité détenue, jusqu'à la date à laquelle cesse l'influence notable ou le contrôle conjoint. Les dividendes reçus ou à recevoir d'entreprises associées et de coentreprises sont comptabilisés en déduction de la valeur comptable de l'investissement.

Lorsque la quote-part des pertes de Cenergy Holdings dans une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, Cenergy Holdings ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, à moins qu'elle n'ait contracté des obligations ou effectué des paiements au nom de l'autre entité.

Les participations de Cenergy Holdings dans des entités mises en équivalence ne comprennent que des participations dans des entreprises associées.

(i) Transactions éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que tous produits et charges non réalisés résultant de transactions intragroupe sont éliminés. Les gains non réalisés résultant d'opérations avec des entités mises en équivalence sont éliminés à concurrence de la participation détenue par le Groupe dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les gains non réalisés, mais uniquement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

5.2 Monnaie étrangère

(a) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés de Cenergy Holdings aux cours de change en vigueur aux dates des transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où la juste valeur a été déterminée. Les plus-values et moins-values de change sont classées et comptabilisées en profit ou perte dans le compte de résultat consolidé en fonction de la nature de l'élément associé dans les états financiers consolidés.

Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués en fonction du coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change découlant de la conversion des couvertures de flux de trésorerie pour leur partie efficace et les investissements dans des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

(b) Activités à l'étranger

Les actifs et passifs liés aux activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant d'acquisitions, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et dépenses des activités à l'étranger sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Le taux moyen pour la période est jugé comme étant un taux approprié.

Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés en réserve d'écart de conversion, sauf si l'écart de conversion est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle.

5.3 Chiffre d'affaires

Cenergy Holdings reconnaît un chiffre d'affaires provenant des principales sources suivantes :

- Vente de produits;
- Projets énergies;
 - Projets de tubes d'acier, c'est-à-dire des tubes d'acier personnalisés, onshore et offshore, produits pour des applications sur base des cahiers des charges des clients.
 - Projets de câbles, c'est-à-dire câbles des haute technologie, personnalisés, souterrains et sous-marins et systèmes de câbles clés en main pour la transmission et la distribution d'électricité et de données.
- Prestation de services.

Le chiffre d'affaires est évalué sur base de la contrepartie spécifiée dans le contrat conclu avec le client et il exclut les montants recouverts pour le compte de tiers. Cenergy Holdings comptabilise les revenus lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client.

La contrepartie peut varier en raison des remises commerciales, de rabais de volume, de retours ou autres éléments similaires. La méthode d'évaluation la plus appropriée de la contrepartie est établie en fonction de la nature de la contrepartie variable.

Vente de produits

Cenergy Holdings vend des sections structurelles creuses pour le secteur de la construction, des câbles d'alimentation, des câbles de télécommunication, des fils et des matières premières.

En ce qui concerne la vente de produits, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

Le moment du transfert du contrôle survient lorsque les marchandises ont été expédiées chez le client, sauf indication contraire dans les termes du contrat. Les clauses des contrats conclus avec les clients sont stipulées selon les Incoterms.

Le chiffre d'affaires comptabilisé à un moment donné est facturé en même temps qu'il est comptabilisé ou dans un délai bref après sa comptabilisation. La créance est comptabilisée lorsque le contrôle est transféré au client étant donné que ce moment représente celui auquel le droit à la contrepartie devient inconditionnel.

Projets d'énergie

Le Groupe produit et vend des produits personnalisés aux clients pour des projets d'énergie.

Dans le secteur des câbles, les filiales de Cenergy Holdings produisent et vendent également des systèmes de câbles « clé en main », c'est-à-dire qu'elles fournissent et installent des systèmes de câbles complets.

Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le chiffre d'affaires de ces projets, par conséquent, est comptabilisé progressivement.

Concernant les obligations de prestation distinctes identifiées, il est appliqué la méthode la plus appropriée pour évaluer le degré d'avancement. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Pour les obligations de prestation liées à la production de produits personnalisés, selon le type de contrat concerné, les méthodes d'évaluation du degré d'avancement s'appuient sur :
 - i. Le délai de production réalisé, c'est-à-dire, le ratio entre le temps passé à la production et la durée totale programmée de la production. Cette méthode est utilisée pour les câbles sous-marins produits en longueurs continues importantes, étant donné que la production de ce type de produits s'étend normalement sur une période importante et, de ce fait, les obligations de prestation sont respectées lorsque le délai de production expire.
 - ii. La quantité de tourets de câble ou de tubes d'acier fabriqués et testés par rapport à la quantité totale à produire conformément au contrat. Cette méthode est utilisée pour les câbles terrestres et les tubes d'acier personnalisés, dès lors que la production de ces produits est réalisée par lots et, de ce fait, les obligations de prestation concernées sont respectées lorsque certains lots des quantités convenues sont produits.
- Pour les phases d'installation des projets clés en main du secteur des câbles, la méthode de mesure du degré d'avancement est basée sur l'évaluation des résultats obtenus ou des jalons atteints, sur la base de jalons techniques clairement définis, tels que le transport ou les mètres de câbles installés. Lorsque les étapes sont utilisées comme méthode pour mesurer le degré d'avancement, ces étapes décrivent fidèlement les prestations.

La Direction estime que ces méthodes évaluent de façon appropriée la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie, selon l'IFRS 15.

Le moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires, des facturations et des recouvrements d'espèces résulte en créances sur comptes facturés, créances non facturées (actifs sur contrat) et acomptes versés par le client (passifs sur contrat). Ces actifs et passifs sur contrats sont repris dans l'état consolidé de la situation financière, aux lignes « Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats ». Pour les produits et services dont le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement, les montants sont facturés au fur et à mesure de l'avancement des travaux conformément aux clauses contractuelles convenues ou bien lorsque sont réalisées des étapes contractuelles importantes ou encore à la livraison et réception finales des biens fabriqués.

En général, la facturation est réalisée au prorata de la reconnaissance du chiffre d'affaires, pour les produits et services personnalisés exécutés progressivement et résultants en actifs sur contrats. Toutefois, si les acomptes des clients sont reçus avant la comptabilisation de la vente, ils sont comptabilisés comme des passifs sur contrat.

Il n'est pas considéré que les contrats de projets d'énergie passés avec des clients ont une composante de financement importante, car la période entre la constatation du chiffre d'affaires et les paiements intermédiaires est inférieure à un an.

Prestation de services

Cenergy Holdings comptabilise la vente de services au prorata de l'état d'avancement de la prestation à la date de clôture des états financiers. L'état d'avancement est évalué sur base de sondages du travail effectué.

Les services fournis par Cenergy Holdings sont principalement liés aux produits vendus par ses filiales et comprennent principalement :

- Service d'assistance technique pour le traitement des métaux;
- Conception et ingénierie d'applications personnalisées;
- Services de supervision;
- Services d'installation ;
- Réparations et remplacements.

Tous les services ci-dessus, lorsqu'ils sont liés à des projets énergétiques, sont déclarés dans le chiffre d'affaires des Câbles et des Tubes d'acier, selon leur segment.

Si le paiement des services n'est pas dû par le client jusqu'à ce que les services soient complets, un actif sur contrat est comptabilisé sur la période au cours de laquelle les services sont exécutés, ce qui représente le droit à une contrepartie pour les services rendus à ce jour. Ces actifs contractuels sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à la ligne « actifs sur contrats ».

Coûts des contrats

Cenergy Holdings comptabilise les coûts marginaux d'obtention de contrats avec des clients et les coûts encourus au titre de l'exécution des contrats conclus avec les clients directement associés aux contrats en tant qu'actif, s'il est estimé que ces coûts sont recouvrables et les enregistre dans la ligne « Coûts des contrats » de l'état consolidé de la situation financière. Les coûts marginaux d'obtention de contrats sont des coûts engagés pour obtenir un contrat avec un client qui n'aurait pas été engagés si le contrat n'avait pas été obtenu.

Les coûts d'exécution ne sont capitalisés que s'ils génèrent ou améliorent des ressources qui seront utilisées pour satisfaire à des obligations de prestation dans le futur.

Les actifs générés par les coûts liés aux contrats sont amortis soit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période déterminée en fonction de la durée estimée du contrat, soit en fonction de la partie des revenus comptabilisés au cours de l'exécution du contrat correspondant.

Les coûts marginaux d'obtention des contrats sont comptabilisés en charges si la période d'amortissement des actifs est d'un an ou moins.

5.4 Avantages du personnel

(a) Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés en charge au fur et à mesure que la prestation de service afférente est accomplie. Un passif est comptabilisé pour les montants à payer si Cenergy Holdings et ses sociétés sont soumises à une obligation légale existante ou implicite de payer ce montant suite à des services fournis par l'employé par le passé et que cette obligation peut être évaluée de façon fiable.

(b) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel Cenergy Holdings verse des cotisations définies à une entité juridique tierce sans aucune autre obligation. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges sur la période durant laquelle le service est presté.

(c) Régimes à prestations définies

L'obligation nette de Cenergy Holdings au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé et la juste valeur des actifs du régime est ensuite déduite. Le taux d'actualisation est basé sur des obligations de sociétés de premier rang libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées.

Le calcul des obligations au titre des prestations définies est effectué annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode de crédit unitaire projetée, tandis que les prestations sont attribuées au cours des 16 dernières années avant la retraite de chaque employé.

La réévaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, qui se composent des gains et pertes actuariels, est immédiatement comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Cenergy Holdings détermine les intérêts débiteurs nets sur l'engagement net de la prestation définie pour la période au moyen du taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation inhérente à la prestation définie au début de la période annuelle jusqu'à l'engagement net de la prestation définie, en tenant compte de tout changement apporté à l'engagement net de la prestation définie au cours de la période résultant de cotisations et de versements au titre des prestations. Les dépenses d'intérêt nettes et les autres dépenses liées aux plans à prestations définies sont comptabilisées au compte de résultat.

Lorsque les prestations d'un régime sont modifiées ou qu'un régime est réduit, le changement qui en résulte relatif aux prestations pour des services antérieurs ou le profit ou la perte résultant de cette réduction est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Cenergy Holdings constate les profits et pertes afférents au règlement d'un régime à prestations définies au moment de ce règlement.

(d) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont passées en charges au plus tôt lorsque Cenergy Holdings ne peut plus retirer l'offre de ces prestations et lorsque Cenergy Holdings reconnaît les coûts d'une restructuration. S'il n'est pas prévu que les indemnités soient intégralement réglées dans les 12 mois après la date de clôture, elles sont actualisées.

5.5 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsque Cenergy Holdings obtient l'assurance raisonnable que la subvention sera effectivement reçue et que cette même entité respectera toutes les modalités stipulées.

Les subventions publiques afférentes à des dépenses sont différées et comptabilisées par le biais du compte de résultat de la période afin qu'elles correspondent aux dépenses qu'elles sont censées couvrir.

Les subventions publiques relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en passifs non courants en tant que subventions publiques différées. Elles sont portées au compte de résultat consolidé (ligne « Autres produits ») selon la méthode linéaire sur la durée de vie attendue des actifs concernés.

5.6 Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières de Cenergy Holdings comprennent essentiellement :

- les produits d'intérêts ;
- les charges d'intérêts ;
- les dividendes perçus ;
- les gains et pertes de change sur emprunts et dépôts.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle le droit de recevoir le paiement est acquis.

Les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le « taux d'intérêt effectif » est le taux qui permet d'actualiser exactement les paiements en numéraire ou les recettes futurs estimés sur la durée de vie attendue de l'instrument financier à :

- la valeur comptable brute de l'actif financier; ou
- le coût amorti du passif financier.

Dans le calcul des produits et charges d'intérêts, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif ou au coût amorti du passif financier.

5.7 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. Il est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il concerne un regroupement d'entreprises, ou des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

A. impôt exigible

L'impôt exigible comprend l'impôt à payer ou à recevoir sur le résultat imposable de l'exercice et tous les ajustements de l'impôt à payer ou à recevoir relatifs aux exercices précédents. Il est déterminé en application des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des états financiers. L'impôt exigible inclut également tout impôt sur les dividendes.

Les actifs et passifs d'impôt exigible ne sont compensés que si certains critères sont remplis.

B. impôt différé

L'impôt différé est reconnu pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs pour les besoins de l'information financière et les valeurs calculées sur une base fiscale.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour :

- des différences temporelles sur la comptabilisation initiale des actifs et des passifs pour une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et qui n'a pas d'effet sur le résultat comptable ou fiscal ;
- des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises dans la mesure où Cenergy Holdings est capable de contrôler le moment de la reprise des différences temporelles et s'il est probable qu'elles ne soient pas reprises dans un avenir prévisible ; et
- des différences temporelles imposables provenant de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour les utiliser. Les actifs d'impôts différés sont révisés à chaque date de clôture des états financiers et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal puisse se réaliser ; ces réductions sont contre-passées si la probabilité de bénéfices imposables futurs s'accroît.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont révisés à chaque date de clôture et comptabilisés dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour les utiliser.

Les montants d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt attendus dans la période où l'actif d'impôt sera recouvré en tenant compte des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

L'évaluation des impôts différés reflète les conséquences fiscales qui découleraient de la façon par laquelle Cenergy Holdings prévoit, à la date de clôture, de recouvrer ou de payer la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont compensés que s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les impôts différés concernent la même autorité fiscale.

5.8 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en appliquant la méthode du coût moyen pondéré et se compose du coût de production et de conversion, ainsi que de toutes les charges directes nécessaires pour mettre les stocks dans leur état actuel. La valeur nette de réalisation est estimée sur la base du prix de vente actuel des stocks dans le cours normal de l'activité, déduction faite des frais de vente, si un tel cas de figure se produit.

Les dépréciations de stocks reflétant la valeur nette de réalisation, ainsi que toutes reprises, sont comptabilisées en « coût des ventes » dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

5.9 Immobilisations corporelles

A. Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des réductions de valeur et amortissements cumulés. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des dépenses directement associées à l'acquisition ou à la construction de l'actif. Les coûts de construction des actifs immobilisés comprennent le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux et tout autre coût liés à leur mise en service ainsi que les coûts d'emprunt.

Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées que s'il est probable que Cenergy Holdings bénéficiera d'avantages économiques futurs. Les coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés au compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont engagés.

En cas de cession d'une immobilisation corporelle, toute différence entre le prix reçu et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée en résultat à la rubrique « Autres produits (charges) ».

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'actifs immobilisés sont portés à l'actif jusqu'à l'achèvement de la construction.

B. Amortissement

L'amortissement est calculé de manière à répartir le coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leurs valeurs résiduelles estimées en utilisant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée et est généralement comptabilisé en résultat. Les terrains ne sont pas amortis.

Bâtiments administratifs	20 à 50 ans
Usines	33 à 50 ans
Machines lourdes	12 à 40 ans
Machines légères	8 à 18 ans
Mobilier	4 à 10 ans
Autres équipements	4 à 12 ans
Moyens de transport	4 à 10 ans

Les méthodes d'amortissements, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

C. Reclassification en immeuble de placements

Lorsque la destination d'un bien immobilier n'est plus l'occupation par son propriétaire, mais l'investissement immobilier, le bien est reclassé en conséquence.

Le bien est reclassé à sa valeur comptable nette à la date de reclassification, qui deviendra son coût d'acquisition réputé pour son traitement comptable ultérieur.

D. Reclassification en actifs disponibles à la vente

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont reclassés comme détenus pour la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par une vente plutôt que par une utilisation continue.

5.10 Immobilisations incorporelles

A. Comptabilisation et évaluation

Recherche et développement : les dépenses relatives aux activités de recherche sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées. Les frais de développement ne sont inscrits à l'actif que si la dépense peut être évaluée de manière fiable, le produit ou le processus est techniquement et commercialement viable, les bénéfices économiques futurs sont probables et que Cenergy Holdings a l'intention et dispose de ressources suffisantes pour achever le développement, et utiliser ou vendre l'actif. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés. Après leur comptabilisation initiale, les frais de développement sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des réductions de valeur.

Logiciels : les licences logicielles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée qui varie entre 3 et 10 ans. Les frais liés à leur entretien sont comptabilisés en résultat de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Autres immobilisations incorporelles : les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations avec les clients, le « savoir-faire », les brevets et les marques de commerce, qui sont acquis par Cenergy Holdings et qui ont une durée de vie utile limitée, sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et des réductions de valeur. Ces actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Les autres immobilisations incorporelles, qui ont une durée de vie indéterminée, sont évaluées à leur coût, déduction faite des réductions de valeur cumulées.

B. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses, y compris celles liées à un goodwill ou des marques générées en interne, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

C. Amortissement et durée de vie

L'amortissement est calculé pour amortir le coût des immobilisations incorporelles moins leurs valeurs résiduelles estimées selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, et est comptabilisé dans le compte de résultat. Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles ayant des durées de vie indéterminées ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées pour la période actuelle et les périodes de référence sont les suivantes :

• Marques commerciales et licences	10 à 15 ans
• Logiciels	3 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les méthodes d'amortissement, durées de vie et valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

5.11 Immeubles de placement

Les immeubles de placement, y compris les terrains, sont détenus par Cenergy Holdings pour la perception de loyers ou la réalisation de plus-values et ne sont pas utilisés par le propriétaire. Les immeubles de placements sont comptabilisés à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement. Lorsque les valeurs comptables des immeubles de placement excèdent leur valeur recouvrable, la différence (dépréciation) est directement comptabilisée en résultat comme une charge. Les reprises de perte de valeur déjà constatées sont également comptabilisées en résultat comme un produit. Les terrains ne sont pas amortis. Les immeubles sont amortis selon la méthode linéaire.

5.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de la présentation dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les dépôts bancaires à vue.

5.13 Dépréciation

A. Actifs financiers non dérivés

Cenergy Holdings comptabilise des provisions pour pertes de crédit attendues sur :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ; et
- les actifs sur contrats.

Les provisions pour pertes sur les créances clients et les actifs sur contrat sont toujours évaluées à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont les pertes de crédit attendues qui résultent de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie prévue des créances clients et des actifs contractuels.

Cenergy Holdings considère qu'un actif financier est en défaut lorsque l'emprunteur est peu susceptible de payer ses obligations de crédit en totalité, sans recours par les sociétés Cenergy Holdings à des actions telles que la réalisation d'un titre de sûreté (le cas échéant).

La période maximale prise en compte lors de l'estimation des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale au cours de laquelle les sociétés Cenergy Holdings sont exposées au risque de crédit.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont estimées sur la base d'un taux de perte de crédit moyen pondéré. Les pertes de crédit sont mesurées à la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir). Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Présentation de la provision pour pertes de crédit attendues dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes de valeur au titre des actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Les pertes de valeur liées aux créances clients et autres débiteurs, y compris les actifs sur contrat, sont présentées séparément dans le compte de résultat et dans les autres éléments du résultat global.

Perte de valeur

La valeur comptable brute d'un actif financier est réduite lorsque Cenergy Holdings ne peut raisonnablement espérer recouvrer un actif financier en totalité ou en partie. Les filiales de Cenergy Holdings évaluent individuellement le moment et le montant de la perte de valeur pour déterminer s'il existe une attente raisonnable de recouvrement. Cenergy Holdings ne s'attend à aucun recouvrement significatif du montant sorti du bilan. Toutefois, les actifs financiers qui ont été sortis du bilan pourraient toujours faire l'objet de mesures de recouvrement conformément aux procédures du Groupe en la matière.

B. Actifs non financiers

À chaque date de clôture, Cenergy Holdings et ses sociétés examinent les valeurs comptables de leurs actifs non financiers (autres que les stocks et les passifs d'impôts différés), afin de déterminer toute indication de dépréciation. Dans l'éventualité de l'existence d'une telle indication, le montant recouvrable de l'actif sera estimé. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Il conviendra, afin de procéder au test de dépréciation, que les actifs soient regroupés dans la plus petite catégorie d'actifs possible qui génère des rentrées de fonds provenant d'un usage permanent, lesquelles sont en grande partie indépendantes des rentrées de fonds d'autres actifs ou d'unités génératrices de trésorerie (ou « UGT »). Le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises sera attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient tirer profit des synergies propres à ce regroupement.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est le montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, déduction faite du coût des ventes. La valeur d'utilité est basée sur les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au poste « Autres charges » du compte de résultat. Elles sont d'abord appliquées en perte de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables au prorata des autres actifs de l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la

valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une réduction de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune réduction de valeur n'avait été comptabilisée.

5.14 Locations

Au début d'un contrat, le Groupe évalue si un contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe utilise la définition du contrat de location de la norme IFRS 16.

Comptabilisation des contrats de location en tant que preneur

Les sociétés de Cenergy Holdings louent divers bureaux, entrepôts, machines et véhicules. Les contrats de location sont généralement établis pour des périodes fixes de 1 à 5 ans. Les termes des contrats de location sont négociés au cas par cas et contiennent un large éventail de termes et conditions différents.

Cenergy Holdings comptabilise un droit d'utilisation de l'actif loué et une obligation locative, à la date du début de la location. Le droit d'utilisation de l'actif loué est initialement évalué au coût. Celui-ci inclut le montant initial de l'obligation locative ajusté en tenant compte des paiements de location effectués au moment où avant la date du début de la location, majoré des coûts initiaux directs engagés et d'une estimation des coûts à engager lors du démantèlement et de l'enlèvement de l'actif sous-jacent ou lors de la remise en état de l'actif sous-jacent ou du site où il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

Par la suite, ils sont évalués au coût déduction faite des amortissements cumulés et pertes de valeur, et ajustés en vue de la réévaluation de l'obligation locative. Le droit d'utilisation de l'actif loué est amorti selon la méthode linéaire depuis la date du début de la location jusqu'à la fin de celle-ci, à moins que la location ne transfère au Groupe la propriété de l'actif sous-jacent à la fin de la location ou que le coût du droit d'utilisation sur l'actif loué ne reflète le fait que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, le droit d'utilisation sur l'actif loué sera amorti au fil de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent qui est déterminée de la même façon que celle des propriétés et des équipements.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers suivants :

- paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux ;
- sommes que le preneur s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle ;
- prix d'exercice de l'option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ; et
- pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le preneur de l'option de résiliation du contrat de location.

Ces paiements sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal de la composante conclue dans le contrat de location. En général, Cenergy Holdings utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

Il s'agit du taux que le preneur, c'est-à-dire, chacune des filiales de Cenergy Holdings, aurait à verser à la date de début de la location pour un emprunt de durée similaire et avec une garantie similaire, pour obtenir un actif de valeur similaire au droit d'utilisation de l'actif, dans un environnement économique similaire.

L'obligation locative est ultérieurement augmentée par les charges d'intérêts sur l'obligation locative et réduite en fonction des paiements de loyers effectués. Elle est réévaluée s'il survient un changement qui n'est pas comptabilisé comme contrat de location séparé, lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou de taux, un changement dans le montant estimé devant être payé au titre d'une garantie de valeur résiduelle, et de changements dans l'estimation de savoir si une option d'achat ou de prolongation est raisonnablement certaine d'être exercée ou si une option de résiliation est raisonnablement certaine de ne pas être exercée.

Cenergy Holdings a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives des composantes locatives.

Les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés séparément dans l'état de la situation financière.

Cenergy Holdings a choisi de présenter les intérêts versés au titre des obligations locatives dans l'état consolidé des flux de trésorerie, à la ligne « intérêts versés » des activités opérationnelles.

Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs de faible valeur

Les paiements associés à des baux à court terme et à des baux d'actifs de faible valeur sont comptabilisés de façon linéaire à titre de charges en bénéfices ou en pertes. Les baux à court terme sont des baux d'une durée de 12 mois ou moins. Les actifs de faible valeur incluent l'équipement informatique, de petits éléments d'équipement de bureau et autre.

Les sociétés de Cenergy Holdings louent des bureaux administratifs et des entrepôts via la société mère ultime Viohalco S.A. et d'autres sociétés liées. Tous les contrats pour les bureaux administratifs et les entrepôts n'incluent pas de clauses de pénalité de résiliation anticipée et sont résiliables à tout moment. Pour cette raison, tous les contrats intersociétés pour les bureaux administratifs et les entrepôts sont considérés comme des contrats à court terme et Cenergy Holdings reconnaît les paiements de location associés à ces contrats comme des dépenses directes sur la durée du contrat de location.

Revenus locatifs des immeubles de placements

Le revenu de location est comptabilisé comme un autre revenu sur une base linéaire pendant la durée de location. Les incitations à la location accordées sont comptabilisées comme partie intégrante du revenu locatif total, sur la durée de location.

5.15 Instruments financiers

A. Comptabilisation et évaluation initiale

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur valeur d'origine. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés lorsque Cenergy Holdings devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance client sans composante financière importante qui est initialement évaluée au prix de transaction) est initialement évalué à la juste valeur plus, pour un élément non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à son acquisition. Une créance client sans élément de financement significatif est initialement évaluée au prix de transaction.

B. Classification et évaluation ultérieure

Actifs financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé et évalué : au coût amorti ; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les instruments de dettes ; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les investissements en capitaux propres ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La classification des actifs financiers n'est pas modifiée après leur comptabilisation initiale sauf si Cenergy Holdings change son modèle économique concernant la gestion des actifs financiers, auquel cas l'ensemble des actifs financiers concernés est retraité au premier jour de la première période comptable suivant le changement de modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- il relève d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs pour en collecter les flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles prévoient, à des dates spécifiées, des flux de trésorerie uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le montant principal restant dû.

Un instrument de dette est évalué en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu à des dates spécifiées à des flux de trésorerie qui sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le montant principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un titre de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction,

Cenergy Holdings peut irrévocablement choisir de présenter les variations ultérieures de la juste valeur du titre dans les autres éléments du résultat global. Ce choix est effectué investissement par investissement.

Tous les actifs financiers (à l'exception des dérivés détenus aux fins de couverture) qui ne sont pas classés comme évalués au coût amorti ou selon la méthode ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Lors de la comptabilisation initiale, Cenergy Holdings peut irrévocablement désigner un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat alors qu'il répond aux critères pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dès lors que ce traitement élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable qui sinon surviendrait.

Actifs financiers – Évaluation du modèle économique

Cenergy Holdings évalue l'objectif du modèle économique dont relève un actif financier au niveau d'un portefeuille, car c'est là le meilleur reflet de la gestion de l'entreprise et du mode de présentation des informations à la Direction. Les transferts d'actifs financiers à des tiers dans des transactions qui ne donnent pas lieu à décomptabilisation ne sont pas considérés comme une vente à cette fin, conformément à la reconnaissance continue des actifs par le Groupe.

Actifs financiers- Déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts:

Aux fins de la présente évaluation, le « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les « intérêts » sont définis comme une contrepartie de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au principal restant dû pendant une période donnée, ainsi qu'à d'autres risques et coûts de prêt de base (tels que le risque de liquidité et les frais administratifs), tout en ajoutant une marge bénéficiaire. Pour déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts, Cenergy Holdings tient compte des modalités contractuelles de l'instrument. Cela inclut d'évaluer si l'actif financier contient une durée contractuelle susceptible de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte qu'il ne remplisse pas cette condition. Dans le cadre de cette évaluation, Cenergy Holdings considère :

- les événements contingents susceptibles de modifier le montant ou le calendrier des flux de trésorerie;
- les conditions susceptibles d'ajuster le taux du coupon contractuel, y compris les caractéristiques de taux variable ;
- les caractéristiques de paiement anticipé et de prolongation; et
- les conditions qui limitent le droit à se prévaloir des flux de trésorerie sur certains actifs (par exemple, absence de recours possible).

Actifs financiers – Évaluation ultérieure et comptabilisation des gains et des pertes

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes nets, y compris sous la forme de revenus d'intérêts ou de dividendes, sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers au coût amorti

Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est minoré des pertes de dépréciation. Les revenus d'intérêts, les gains et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte sur une décomptabilisation est comptabilisé en résultat.

Instruments de dettes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les revenus d'intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les gains et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont retraités en résultat.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits au compte de résultat sauf si le dividende représente clairement une reprise d'une partie du coût de l'investissement. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais retraités en résultat.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme mesurés au coût amorti.

Tous les passifs financiers (à l'exception des dérivés détenus à des fins de couverture) sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte sur une décomptabilisation est également comptabilisé(e) en résultat.

C. Décomptabilisation

Actifs financiers

Cenergy Holdings décomptabilise un actif financier quand :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier expirent; ou
- il transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction :
 - dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété de l'actif financier est transférée ; ou
 - dans lequel Cenergy Holdings ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Cenergy Holdings conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs comptabilisés dans son état de situation financière, mais conserve tout ou une part substantielle de l'ensemble des risques et avantages sur les actifs transférés. Dans ce cas, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

Passifs financiers

Cenergy Holdings décomptabilise un passif financier dès lors que leurs obligations contractuelles sont supprimées, annulées ou échues. Cenergy Holdings décomptabilise également un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont sensiblement différents, auquel cas un nouveau passif financier basé sur les conditions modifiées est comptabilisé à la juste valeur.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs repris) est comptabilisée en résultat net.

D. Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, Cenergy Holdings dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de régler les montants et qu'elle a l'intention soit de les régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

E. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Cenergy Holdings a choisi de ne pas adopter les dispositions de la norme IFRS 9 concernant la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39.

Cenergy Holdings détient des instruments financiers dérivés destinés à des fins de couverture de la juste valeur ou des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments dérivés servent à couvrir les risques découlant des variations de prix des métaux, les fluctuations des cours de change et les variations des taux d'intérêt des emprunts.

Les instruments dérivés sont évalués initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés. Après leur comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations inhérentes sont généralement comptabilisées en résultat, à moins que l'instrument ne soit répertorié comme couverture de flux de trésorerie.

Couverture de la juste valeur

Les instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture de la juste valeur lorsque l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier comptabilisé est couverte.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé, tout comme les variations de la juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables aux risques couverts.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés désignés en tant que couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global dans la rubrique « Réserve de couverture ». Toute partie inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés dans la « Réserve de couverture » sont reclassés dans l'état consolidé des résultats lorsque les éléments couverts affectent le résultat net.

Lorsqu'un élément de couverture arrive à échéance ou est vendu ou lorsque la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est abandonnée de manière prospective, les montants enregistrés dans la « Réserve de couverture », les profits et les pertes comptabilisés dans le poste « Capitaux propres » restent en tant que réserve et sont reclassés en résultat (perte ou gain) lorsque l'actif couvert influe sur le résultat. En cas de couverture d'une transaction future prévue qui ne devrait plus se produire, les montants comptabilisés dans la « Réserve de couverture » sont reclassés en résultat.

Les sociétés de Cenergy Holdings examinent l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie au début (prospectivement) en comparant les termes critiques de l'instrument de couverture avec les termes critiques de l'élément couvert, puis, à chaque date de clôture (rétrospectivement), l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie est examinée en appliquant la méthode de compensation en dollars sur une base cumulative.

5.16 Capital social

Les capitaux propres se composent d'actions ordinaires.

Les coûts additionnels directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. L'impôt sur le résultat lié aux coûts de transaction d'une transaction sur les capitaux propres est comptabilisé en capitaux propres (cf. note 5.7).

5.17 Provisions

Les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les évaluations actuelles du marché, de la valeur actualisée de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation.

Des provisions sont enregistrées dans les cas suivants :

- i. Il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- ii. Il est probable qu'un paiement soit effectué pour régler l'obligation.
- iii. Le montant du paiement en question peut être estimé de manière fiable.

Des provisions pour les décisions de justice en instance sont comptabilisées lorsqu'il est plus que probable qu'il existe une obligation résultant de ce litige et qu'un paiement à cet égard est probable selon l'évaluation d'un tiers.

Des provisions de garantie d'assurance sont comptabilisées lorsque le produit est vendu et selon l'expérience antérieure (probabilité que les produits vendus aient besoin d'être remplacés). L'estimation initiale des coûts associés à la garantie est revue tous les ans.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées uniquement lorsque Cenergy Holdings est tenue par une obligation implicite, à savoir lorsqu'un plan officiel détaillé précise l'activité ou la partie de l'activité concernée, le site et le nombre de collaborateurs concernés, une estimation détaillée des coûts associés et un calendrier approprié, et que les collaborateurs concernés ont été informés des principales modalités du plan en question ou que la société a déjà commencé à déployer le plan.

Une provision pour contrats onéreux est évaluée à la valeur actuelle des coûts les plus bas entre les coûts attendus de l'exécution du contrat et le coût découlant de l'inexécution du contrat. Avant de constituer la provision, Cenergy Holdings comptabilise toute perte de dépréciation sur les actifs liés au contrat.

5.18 Résultat par action

Cenergy Holdings présente un résultat par action simple et un résultat par action dilué. Le résultat par action simple est calculé en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation à chaque période.

Le résultat par action dilué est défini en corrigeant le résultat attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'impact d'une éventuelle conversion de toutes les obligations convertibles et stock-options distribuées au personnel.

5.19 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est le résultat généré par les activités principales génératrices de revenus de Cenergy Holdings ainsi que les autres revenus et charges liés aux activités opérationnelles. Le résultat opérationnel exclut les coûts financiers nets, la quote-part du bénéfice des sociétés mises en équivalence et l'impôt sur le résultat.

5.20 Évaluation de la juste valeur

La « juste valeur » est le prix qui serait perçu en contrepartie de la vente d'un actif ou qui serait payé pour transférer une dette dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants du marché, à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, sur le marché le plus avantageux auquel Cenergy Holdings a accès à la date en question. La juste valeur d'une dette reflète son risque de non-exécution.

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations financières de Cenergy Holdings requièrent l'évaluation de la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Lorsqu'elle est disponible, Cenergy Holdings évalue la juste valeur d'un instrument sur la base de sa cotation sur un marché actif. Un marché est considéré comme « actif » si les transactions sur l'actif ou le passif interviennent à une fréquence et dans un volume suffisant pour fournir une information continue concernant son prix.

S'il n'existe pas de cotation sur un marché actif, Cenergy Holdings utilise alors des techniques d'évaluation qui s'appuient sur un maximum d'éléments observables et un minimum d'éléments qui ne sont pas observables. La technique d'évaluation retenue intègre l'ensemble des facteurs que les participants du marché prennent en compte dans la fixation du prix d'une transaction.

Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur, Cenergy Holdings évalue alors les actifs et les positions longues au cours acheteur et les passifs et positions courtes au cours vendeur.

Le prix de la transaction constitue normalement la meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, à savoir la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue. Si Cenergy Holdings établit que la juste valeur à la comptabilisation initiale diffère du prix de la transaction et que la juste valeur n'est pas attestée par la cotation d'un actif ou passif identique sur un marché actif, ni ne s'appuie sur une technique d'évaluation dont les éléments non observables sont estimés non significatifs par rapport à l'évaluation, l'instrument financier est alors évalué à la juste valeur ajustée de la différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de la transaction. Cette différence est ultérieurement comptabilisée en résultat sur la durée de vie de l'instrument, tant que l'évaluation reste entièrement justifiée par des données observables sur le marché ou que la transaction n'est pas liquidée.

5.21 Nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations

Un certain nombre de normes nouvelles ou modifiées sont devenues applicables pour l'exercice en cours et les années suivantes. Le Groupe a appliqué toutes les nouvelles normes, Interprétations et amendements des normes existantes qui étaient obligatoires pour la première fois au cours de l'exercice commençant le 1er janvier 2021 et aucune des normes et interprétations nouvelles ou amendées n'a eu d'incidence importante sur la comptabilisation et l'évaluation dans les états financiers consolidés, à l'exception de l'effet de l'adoption de la décision de l'ordre du jour de l'IFRIC intitulée « attribution des prestations aux périodes de service », telle qu'elle est présentée à la note 5.22.

Normes et interprétations applicables à l'exercice en cours

Les amendements aux normes suivantes sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2021 et ont été adoptés par l'Union européenne :

IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 (amendements) « Réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt - phase 2 »

Les modifications complètent celles publiées en 2019 et portent sur les effets sur les états financiers lorsqu'une société remplace l'ancien taux de référence par un taux de référence alternatif à la suite de la réforme. Plus précisément, les modifications portent sur la façon dont une société tiendra compte des changements dans les flux de trésorerie contractuels des instruments financiers, sur la façon dont elle tiendra compte de l'évolution de ses relations de couverture et sur les informations qu'elle devrait divulguer.

IFRS 16 (Amendement) « Contrats de location » liés au Covid-19

Si certaines conditions sont remplies, cette modification permettrait aux locataires de s'exempter d'évaluer si des concessions de loyer liées à Covid-19 sont des modifications de contrat. Au lieu de cela, les locataires qui appliquent cette exemption comptabilisent ces concessions de loyer comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrat.

Comité international d'interprétation des rapports financiers (IFRIC) décision de l'ordre du jour : IAS 19 « avantages sociaux » - attribution des avantages aux périodes de service

Une décision d'ordre du jour a été publiée en mai 2021 par l'IFRIC en relation avec IAS 19 « avantages sociaux des employés » et plus spécifiquement sur la façon dont les principes et exigences applicables dans les normes IFRS s'appliquent à l'attribution des avantages aux périodes de service. Des détails supplémentaires et l'incidence sur les états financiers consolidés du Groupe Cenergy Holdings découlant de l'adoption de la présente décision sont présentés à la note 5.22.

Normes et amendements applicables à des exercices postérieurs

Les amendements suivants ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2021 et ont été adoptés par l'Union européenne. Les modifications suivantes ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de Cenergy Holdings au cours des périodes de déclaration en cours ou à venir.

IFRS 16 (Amendement) « Contrats de location » liés au Covid-19 (en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1er avril 2021 ou après)

Les amendements prolongent, d'un an, la modification de mai 2020 qui accorde aux preneurs une exemption de l'évaluation de la question de savoir si une concession de loyer liée à la COVID-19 est une modification de bail. En particulier, la modification permet à un preneur d'appliquer la mesure de simplification concernant les allègements de loyer accordés en lien avec la COVID-19 aux allègements de loyer dont la réduction concerne seulement des paiements dus initialement le 30 juin 2022 ou avant cette date (plutôt qu'uniquement aux paiements dus initialement le 30 juin 2021 ou avant cette date).

Amendements aux normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ; IAS 16 « Immobilisations corporelles » ; IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ainsi que les améliorations annuelles (entrée en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1er janvier 2022 ou après)

Le groupe d'amendements comprend des modifications de portée limitée à trois normes ainsi que les améliorations annuelles aux IFRS, qui sont des changements qui clarifient le texte ou corrigent des conséquences mineures, des oublis ou des conflits entre les exigences des normes.

- **Les amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »** mettent à jour une référence dans IFRS 3 au Cadre conceptuel pour l'information financière sans changer les exigences comptables pour les regroupements d'entreprises.
- **Les modifications d'IAS 16 « Immobilisations corporelles »** interdisent à une entreprise de déduire du coût des immobilisations corporelles les montants reçus de la vente d'articles produits pendant qu'elle prépare l'actif en vue de son utilisation prévue. Au lieu de cela, une entreprise doit comptabiliser ce produit de vente et le coût connexe dans le résultat.
- **Les amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »** précisent quels coûts une société inclut lorsqu'elle évalue si un contrat sera onéreux.
- **Des améliorations annuelles** apportent des modifications mineures à IFRS 1 « Première adoption des IFRS », IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 41 « Agriculture » et les exemples illustratifs qui accompagnent IFRS 16 « Contrats de location ».

Les amendements aux normes suivantes ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices

comptables débutant au 1er janvier 2021 et ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne. Ces modifications ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de Cenergy Holdings au cours des périodes de déclaration en cours ou à venir.

Amendements à la norme IAS 1, « Présentation des états financiers : classification des passifs comme courant ou non-courant » (entrée en vigueur le 1er janvier 2023). Ces amendements n'affectent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière - et non le montant ou le moment de la comptabilisation d'un actif, des produits ou des charges du passif ou les informations que les entités divulguent à propos de ces éléments. Ces amendements :

- clarifient que la classification des passifs comme courants ou non courants doit être basée sur les droits qui existent à la fin de la période de reporting et aligner le libellé dans tous les paragraphes concernés pour faire référence au "droit" de différer le règlement d'ici à douze mois au moins et préciser que seuls les droits en vigueur "à la fin de la période de référence" devraient affecter le classement d'un passif;
- précisent que le classement n'est pas affecté par les attentes quant à savoir si une entité exercera son droit de différer le règlement d'un passif; et précisent que le règlement fait référence au transfert à la contrepartie d'espèces, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou services.

Amendements à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2 « Informations à fournir sur les méthodes comptables » (entrée en vigueur le 1er janvier 2023).

Les modifications visent à améliorer les informations à fournir sur les méthodes comptables et à aider les utilisateurs des états financiers à faire la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables. L'amendement IAS 1 exige que les entités présentent toutes leurs méthodes comptables importantes, plutôt que leurs principales méthodes comptables. De plus, l'amendement à IAS 1 précise que les informations non significatives sur les méthodes comptables ne doivent pas être fournies. Pour appuyer ces modifications, l'IASB a également formulé des directives et des exemples visant à expliquer et à illustrer l'application du processus en quatre étapes, décrit dans l'Énoncé de pratique sur les IFRS 2 Making Materiality Judgements, aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée (sous réserve de tout processus d'approbation local).

Amendements à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » (entrée en vigueur le 1er janvier 2023).

L'amendement à IAS 8 clarifie la manière dont les entreprises doivent distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée (sous réserve de tout processus d'approbation local).

Amendements à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (entrée en vigueur le 1er janvier 2023).

Les modifications clarifient la façon dont les sociétés comptabilisent l'impôt différé pour les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location. La principale modification de ces amendements est une exemption relative à l'exemption de comptabilisation initiale de IAS 12.15(b) et IAS 12.24. Ainsi, l'exemption de comptabilisation initiale ne s'applique pas aux opérations dans lesquelles les différences temporaires déductibles et imposables sont des montants égaux lors de la comptabilisation initiale. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est permise.

Amendements à IFRS 17 « Contrats d'assurance » : Application initiale d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives (publié le 9 décembre 2021, en vigueur le 1er janvier 2023). (publiées le 9 décembre 2021, en vigueur le 1er janvier 2023).

L'amendement est une option de transition relative aux informations comparatives sur les actifs financiers présentées lors de l'application initiale d'IFRS 17. L'amendement vise à aider les entités à éviter les décalages comptables temporaires entre les actifs financiers et les passifs des contrats d'assurance, et donc à améliorer l'utilité des informations comparatives dans les états financiers.

5.22 Modification des méthodes comptables

En mai 2021, le Comité d'interprétation des IFRS (IFRIC) a finalisé une décision à l'ordre du jour qui comprend des explications détaillées sur la façon dont les principes et exigences applicables des normes IFRS s'appliquent à

l'attribution des avantages aux périodes de service selon un modèle de faits précis d'un régime à prestations définies, dont les termes sont décrits ci-dessous :

- les employés ont droit à un versement forfaitaire de prestations lorsqu'ils atteignent un âge de retraite déterminé, à condition qu'ils soient employés par l'entité lorsqu'ils atteignent cet âge de retraite; et
- le montant de la prestation de retraite auquel un employé a droit dépend de la durée de service de l'employé avant l'âge de la retraite et est plafonné à un nombre déterminé d'années consécutives de service.

La politique d'indemnisation appliquée par les filiales grecques prévoit un modèle de faits qui s'aligne sur celui décrit dans la décision de l'ordre du jour de l'IFRIC. Par conséquent, pour tenir compte de l'obligation à prestations définies, les filiales grecques de Cenergy Holdings Group attribuent maintenant des prestations au cours des 16 dernières années avant la retraite de chaque employé.

Avant la publication de cette décision relative à l'ordre du jour, les filiales grecques ont appliqué la norme IAS 19 en attribuant les avantages définis conformément à la législation grecque applicable (loi 3198/1955, loi 2112/1920 et loi 4093/2012) pendant la période allant de l'embauche jusqu'à la date de retraite prévue de chaque employé.

Sur la base de la norme IAS 8, cette modification est traitée comme un changement de méthode comptable.

Les tableaux suivants présentent l'effet de la mise en œuvre de la décision finale de l'ordre du jour concernant chaque élément concerné des états financiers consolidés pour les exercices comparatifs.

i. État consolidé de la situation financière

Effet sur la situation financière d'ouverture des comptes de 2020 :

Au 31 décembre 2019

Montants en milliers d'euros	Comme présenté	IAS 19 Retraitement	Chiffres retraités
Entités mises en équivalence	34.583	168	34.751
Actifs d'impôt différé	2.164	(202)	1.962
Autres actifs non courants	460.065	-	460.065
Actifs non courants	496.812	(33)	496.778
Actifs courants	550.814	-	550.814
Total des actifs	1.047.626	(33)	1.047.592
Résultat reporté	20.377	2.684	23.062
Autre composante des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	211.191	-	211.191
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	231.568	2.684	234.252
Participations ne donnant pas le contrôle	295	-	295
Total des capitaux propres	231.862	2.684	234.547
Avantages du personnel	5.677	(3.311)	2.366
Impôt exigible	22.985	593	23.578
Autres passifs non courants	205.438	-	205.438
Passifs non courants	234.100	(2.718)	231.382
Passifs courants	581.663	-	581.663
Total des passifs	815.763	(2.718)	813.045
Total des capitaux propres et passifs	1.047.626	(33)	1.047.592

Effet sur la situation financière de clôture des comptes de 2020 :

Au 31 décembre 2020

Montants en milliers d'euros	Comme présenté	IAS 19 Retraitement	Chiffres retraités
Entités mises en équivalence	34.339	201	34.539
Actifs d'impôt différé	2.908	(233)	2.675
Autres actifs non courants	501.675	-	501.675
Actifs non courants	538.921	(32)	538.889
Actifs courants	473.103	-	473.103
Total des actifs	1.012.024	(32)	1.011.992
Résultat reporté	44.556	3.125	47.681
Autre composante des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	206.919	-	206.919
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	251.475	3.125	254.600
Participations ne donnant pas le contrôle	287	-	287
Total des capitaux propres	251.762	3.125	254.887
Avantages du personnel	6.406	(3.848)	2.558
Impôt exigible	31.668	690	32.359
Autres passifs non courants	204.899	-	204.899
Passifs non courants	242.973	(3.158)	239.816
Passifs courants	517.289	-	517.289
Total des passifs	760.262	(3.158)	757.105
Total des capitaux propres et passifs	1.012.024	(32)	1.011.992

ii. État consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global (« OCI »)

Pour la période terminée le 31 décembre 2020

Montants en milliers d'euros	Comme présenté	IAS 19 Retraitement	Chiffres retraités
Chiffre d'affaires	908.417	-	908.417
Coût des ventes	(804.924)	20	(804.904)
Marge brute	103.493	20	103.513
Autres produits	5.088	-	5.088
Frais de commercialisation et de distribution	(13.719)	-	(13.719)
Charges administratives	(24.895)	-	(24.895)
Reprise des pertes de valeur sur créances et actifs sur contrat	55	-	55
Autres charges	(3.810)	165	(3.645)
Résultat opérationnel	66.211	185	66.395
Résultat financier net	(31.640)	-	(31.640)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	838	10	849
Résultat avant impôt	35.410	195	35.604
Impôt sur le résultat	(10.638)	(44)	(10.683)
Bénéfice de l'exercice	24.771	151	24.922
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	(447)	353	(94)
Impôt lié	106	(85)	22
Part des autres éléments du résultat global des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(161)	22	(138)
Autres éléments du résultat global après impôt	(4.371)	-	(4.371)
Revenu global total après impôt	19.899	441	20.340

iii. État consolidé des flux de trésorerie

Pour la période terminée le 31 décembre 2020

Montants en milliers d'euros	Comme présenté	IAS 19 Retraitement	Chiffres retraités
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Bénéfice de l'exercice	24.771	151	24.922
<i>Ajustements pour :</i>			
- Impôt sur le résultat	10.638	44	10.683
- Part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	(838)	(10)	(849)
- Autres	54.778	-	54.778
<i>Changements dans :</i>			
- Avantages du personnel	283	(185)	99
Autres	68.943	-	68.943
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	158.575	-	158.575
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités d'investissement	(71.865)	-	(71.865)
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement	(95.454)	-	(95.454)
(Diminution)/ augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8.744)	-	(8.744)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	90.408	-	90.408
Effets de la variation des cours de change sur les liquidités détenues	(630)	-	(630)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	81.035	-	81.035

6. Segments opérationnels

A. Base de la division en segments

Cenergy Holdings se divise en deux segments opérationnels principaux :

- Câbles ;
- Tubes d'acier.

À des fins de gestion, Cenergy Holdings est composée de deux segments opérationnels principaux, qui opèrent au sein de secteurs différents. Ces segments, qui offrent différents produits et services, sont gérés séparément, car ils exigent des stratégies marketing et technologiques différentes.

Une telle organisation structurelle est déterminée en fonction de la nature des risques et des rendements liés à chaque segment opérationnel. Elle s'appuie sur la structure de gestion, ainsi que sur le système de reporting interne. Elle représente la base selon laquelle Cenergy Holdings communique ses informations par segments.

L'analyse des segments présentée dans les présents états financiers consolidés est le reflet des activités analysées par secteur d'activité. C'est la façon dont le principal décideur opérationnel de Cenergy Holdings examine régulièrement les résultats opérationnels du groupe afin d'allouer des ressources aux segments et d'évaluer leurs performances.

Ci-après figure une brève description des segments :

- *Câbles* : Hellenic Cables, ses filiales, et Icme Ecab S.A. produisent des câbles électriques, des câbles de télécommunications et des câbles sous-marins, ainsi que des câbles et composés émaillés.
- *Tubes d'acier* : Corinth Pipeworks produit des tubes d'acier destinés au transport de gaz naturel, de pétrole et d'eau, ainsi que des profilés creux en acier destinés à des chantiers de construction.
- *Autres activités* : Le segment comprend les activités de la société de portefeuille.

B. Informations sur les segments opérationnels et rapprochements avec les mesures IFRS

Les renseignements fournis dans les tableaux ci-dessous proviennent directement du système de reporting financier interne utilisé par le Conseil d'administration en vue de surveiller et d'évaluer séparément les performances des segments opérationnels.

Les tableaux ci-dessous présentent les renseignements relatifs aux résultats des segments opérationnels, ainsi que des éléments d'actif et de passif aux 31 décembre 2021 et 2020 et pour les exercices clôturés à ces dates.

2021		Segments opérationnels			
Montants en milliers d'euros	Note	Câbles	Tubes d'acier	Autres activités	Total
Chiffre d'affaires par segment		1.354.164	242.941	-	1.597.104
Chiffre d'affaires entre segments		(529.873)	(13.028)	-	(542.901)
Chiffre d'affaires externe	7	824.291	229.913	-	1.054.203
Marge brute		92.521	16.152	-	108.673
Résultat opérationnel		66.425	(6.881)	(1.901)	57.642
Produits financiers		201	27	36	264
Charges financières		(21.740)	(7.505)	(4)	(29.249)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt		-	419	1.436	1.855
Résultat avant impôt		44.886	(13.940)	(433)	30.513
Impôt sur le résultat		(7.670)	(764)	-	(8.434)
Bénéfice / (perte) de l'exercice		37.216	(14.704)	(433)	22.079
Amortissements		(16.849)	(8.850)	(6)	(25.705)
Actifs par segment		778.654	397.801	29.496	1.205.950
Actifs non courants excepté impôt différé et instruments financiers		323.632	204.121	22.023	549.776
Entités mises en équivalence		-	14.429	22.002	36.431
Passifs par segment		661.337	266.445	627	928.409
Dépenses d'investissement	17/19	34.988	9.549	-	44.538

2020		Segments opérationnels			
Montants en milliers d'euros	Note	Câbles	Tubes d'acier	Autres activités	Total
Chiffre d'affaires par segment		920.644	340.430	-	1.261.074
Chiffre d'affaires entre segments		(320.786)	(31.871)	-	(352.657)
Chiffre d'affaires externe	7	599.858	308.559	-	908.417
Marge brute		79.609	23.904	-	103.513
Résultat opérationnel		56.281	11.982	(1.867)	66.395
Produits financiers		206	150	-	356
Charges financières		(21.240)	(10.753)	(3)	(31.996)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt		-	(38)	887	849
Résultat avant impôt		35.247	1.341	(983)	35.604
Impôt sur le résultat		(8.886)	(1.797)	-	(10.683)
Bénéfice / (perte) de l'exercice		26.361	(456)	(983)	24.922
Amortissements		(15.225)	(8.844)	(2)	(24.071)
Actifs par segment		644.248	339.192	28.552	1.011.992
Actifs non courants excepté impôt différé et instruments financiers		306.157	202.535	20.994	529.686
Entités mises en équivalence		-	13.573	20.966	34.539
Passifs par segment		564.384	192.202	518	757.105
Dépenses d'investissement	17/19	49.381	15.486	-	64.867

C. Informations géographiques

Les segments de Cenergy Holdings sont gérés au niveau mondial, mais opèrent depuis les sites de production et bureaux de vente principalement situés en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie.

Les informations sur les segments ci-dessous sont basées sur le chiffre d'affaires par segment généré avec des clients externes, classé par pays de domicile des clients, et sur les actifs par segment regroupés selon leur localisation géographique.

Montants en milliers d'euros

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Chiffre d'affaires	2021	2020
Belgique	12.846	4.781
Grèce	353.658	313.327
Allemagne	149.328	91.868
Roumanie	43.819	33.382
Royaume-Uni	77.803	59.596
Autres pays de l'Union européenne	219.192	285.460
Autres pays européens	43.922	11.228
Asie	124.687	48.729
Amériques	25.475	49.901
Afrique	3.474	10.094
Océanie	-	51
Total	1.054.203	908.417

L'information géographique ci-dessous présente le détail des actifs non courants consolidés par pays de domicile de la Société et autres pays. Dans l'information géographique présentée, les actifs par segment sont regroupés selon leur localisation géographique.

Montants en milliers d'euros

Au 31 décembre

Immobilisations corporelles

	2021	2020
Belgique		1
Grèce	450.631	433.093
Autre	25.827	24.844
Total	476.458	457.937

Montants en milliers d'euros

Au 31 décembre

Actifs au titre du droit d'utilisation

	2021	2020
Belgique	21	27
Grèce	2.078	2.493
Autre	1.370	3.078
Total	3.469	5.598

Montants en milliers d'euros

Au 31 décembre

Immobilisations incorporelles

	2021	2020
Belgique	-	-
Grèce	29.742	27.832
Autre	1.512	1.490
Total	31.254	29.323

Montants en milliers d'euros

Au 31 décembre

Immeubles de placements

	2021	2020
Belgique	-	-
Grèce	764	764
Autre	-	-
Total	764	764

Montants en milliers d'euros

Au 31 décembre

Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles

	2021	2020
Belgique	-	29
Grèce	42.510	62.265
Autre	2.937	4.201
Total	45.446	66.495

7. Chiffre d'affaires

A. Principales méthodes comptables

Le chiffre d'affaires est évalué sur la base de la contrepartie spécifiée dans le contrat conclu avec le client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. Cenergy Holdings comptabilise la vente lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client. Pour la méthode comptable détaillée, voir la note 5.3.

B. Nature des biens et services

Projets de tubes d'acier

Corinth Pipeworks produit et vend des produits personnalisés principalement destinés aux pipelines onshore et offshore pour le transport du pétrole et du gaz, ainsi que des tubes de forage. Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le chiffre d'affaires de ces projets, par conséquent, est comptabilisé progressivement.

Sections structurelles creuses

Ces produits en acier sont principalement utilisés dans le secteur du bâtiment et comme composantes structurelles des constructions métalliques. En ce qui concerne la vente de ces produits, la vente est comptabilisée au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

Projets liés aux câbles

Dans le segment Câbles, les filiales de Cenergy Holdings produisent et vendent des systèmes de câbles clé en main, ce qui implique la fourniture et l'installation de systèmes de câbles complets. En outre, les produits personnalisés sont fabriqués pour les connexions au réseau, les parcs éoliens offshore/onshore et d'autres projets d'électricité. Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le chiffre d'affaires de ces projets, par conséquent, est comptabilisé progressivement. La durée typique d'un contrat pour des projets clé en main dépasse 12 mois. Pour les projets clé

en main, le Groupe comptabilise séparément les produits et services s'ils sont distincts - c'est -à- dire si un produit ou service est identifiable séparément des autres éléments des contrats et si un client peut en bénéficier.

Câbles énergie et télécommunication

Les produits principaux de cette catégorie sont les câbles électriques et les conducteurs aériens destinés aux réseaux de distribution d'électricité des opérateurs du secteur, des services aux collectivités, aux applications industrielles, aux applications d'énergie renouvelable, aux réseaux de transport ferroviaire et au bâtiment. Cette catégorie inclut également les câbles de télécommunications, de transmission de données, les câbles à fibre optique et les câbles de signalisation. En ce qui concerne ces produits, la vente en est comptabilisée au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

C. Ventilation du chiffre d'affaires

Au tableau suivant, le chiffre d'affaires est ventilé par marché géographique primaire, lignes principales de produits et services ainsi que le moment de constatation de la vente.

Le tableau comprend un rapprochement avec les segments définis du Groupe (voir note 6) :

Marchés géographiques primaires

Segment	Tubes d'acier		Câbles		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Grèce	21.570	18.095	332.088	295.232	353.658	313.327
Autres pays de l'Union européenne	134.361	212.114	290.824	203.376	425.185	415.490
Autres pays européens	16.360	21.244	105.366	49.580	121.725	70.824
Etats-Unis	16.792	49.040	8.683	861	25.475	49.901
Reste du monde	40.830	8.065	87.330	50.809	128.160	58.874
	229.913	308.559	824.291	599.858	1.054.203	908.417

Principales lignes de produits et services

Segment	Tubes d'acier		Câbles		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Projets de tubes d'acier	142.234	273.741	-	-	142.234	273.741
Sections structurelles creuses	61.477	23.071	-	-	61.477	23.071
Projets liés aux câbles	-	-	273.579	242.198	273.579	242.198
Câbles énergie et télécommunication	-	-	442.825	308.923	442.825	308.923
Autre (fils, matières premières, etc.)	26.202	11.746	107.886	48.738	134.088	60.484
	229.913	308.559	824.291	599.858	1.054.203	908.417

Moment de la constatation des revenus :

Segment	Tubes d'acier		Câbles		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Revenus reconnus à un moment donné	87.679	34.818	550.712	357.661	638.391	392.478
Revenus reconnus progressivement	142.234	273.741	273.579	242.198	415.813	515.939
	229.913	308.559	824.291	599.858	1.054.203	908.417

Le chiffre d'affaires consolidé pour 2021 s'élève à 1.054 millions d'euros, soit une augmentation de 16% en glissement annuel, reflétant la croissance des volumes vendus dans le segment Câbles et l'impact de la hausse des prix des métaux, tandis que la baisse de la demande dans le segment Tubes d'acier a limité le chiffre d'affaires du Groupe.

Le chiffre d'affaires qui devrait être comptabilisé à l'avenir pour les obligations de prestation qui ne sont pas remplies (ou que partiellement remplies) à la date de clôture s'élève à 222,2 millions d'euros. Un montant de 196,2 millions d'euros devrait être comptabilisé au cours de l'année 2022, tandis que le montant de 26,0 millions d'euros devrait être comptabilisé au cours des périodes à partir de 2023 sur la base des calendriers inclus dans les contrats ouverts au 31 décembre 2021, dont les durées initiales prévues dépassaient un an et la comptabilisation des ventes avait débuté en 2021 ou lors de périodes antérieures.

D. Soldes des contrats

Le tableau suivant fournit des informations sur les actifs et passifs sur contrats conclus avec les clients :

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs sur contrats	98.217	64.875
Passifs sur contrats	35.898	40.085
<i>dont passifs sur contrats à long terme</i>	<i>9.889</i>	<i>9.889</i>

Les variations importantes des actifs et passifs sur contrats au cours de la période se présentent comme suit :

Montants en milliers d'euros	Actifs sur contrats		Passifs sur contrats	
	2021	2020	2021	2020
Solde d'ouverture	64.875	118.573	40.085	51.071
Revenus comptabilisés qui étaient inclus dans le solde des passifs contractuels à l'ouverture de la période	-	-	(19.727)	(38.755)
Augmentations dues à l'encaissement, à l'exclusion des montants comptabilisés en revenus au cours de la période	-	-	15.542	27.808
Transferts des actifs sur contrat comptabilisés au début de la période vers les créances	(57.268)	(109.532)	-	-
Augmentations résultant de changements dans la mesure du progrès	90.784	55.895	-	-
Ecarts de change	-	(35)	(2)	(40)
Perte de valeur	(175)	(48)	-	-
Reprise de perte de valeur	-	21	-	-
Solde de clôture	98.217	64.875	35.898	40.085

Les actifs sur contrats ont augmenté de 33,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020. Cette augmentation est attribuée à la fois au segment Câbles (12,7 millions d'euros) en raison de la croissance des activités liées aux projets et du segment Tubes d'acier (augmentation de 20,0 millions d'euros) en raison du calendrier de facturation des projets spécifiques en cours pour lesquels la production a commencé au quatrième trimestre de l'année.

Les passifs sur contrat se rapportent essentiellement à l'avance de contrepartie reçue de la part de clients pour la fabrication de produits sur mesure ou de projets d'énergie dont le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement. Les passifs sur contrat qui devraient être réglés dans un délai de plus d'un an sont classés comme passifs non courants (9.889 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

E. Coûts des contrats

La Direction s'attend à ce que les charges, commissions et autres frais associés à l'obtention de contrats pour des projets d'énergie soient recouvrables. Cenergy Holdings a comptabilisé les frais engagés pour l'obtention d'un contrat de 389 milliers d'euros comme frais contractuels au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 545 milliers d'euros).

En outre, les coûts pour l'exécution d'un contrat sont capitalisés s'ils sont directement associés au contrat et recouvrables. Ces coûts de contrats peuvent inclure les matériaux utilisés pour les tests nécessaires à la production, les coûts de main-d'œuvre, les frais d'assurance et autres coûts nécessaires pour remplir les obligations de prestation d'un contrat une fois qu'il est obtenu, mais avant de transférer le contrôle des biens ou de rendre des services au client. Les coûts engagés pour l'exécution d'un contrat au 31 décembre 2021 étaient nuls (31 décembre 2020 : 167 milliers d'euros).

Par conséquent, au 31 décembre 2021, Cenergy Holdings a comptabilisé comme coûts des contrats un montant de 389 milliers d'euros, dont un montant de 222 milliers d'euros est classé comme actifs non courants.

Les coûts des contrats liés à l'obtention ou à l'exécution d'un contrat sont passés en charges du coût des ventes lorsque les produits correspondants sont comptabilisés. En 2021, il n'y a pas eu de perte de valeur liée aux coûts des contrats.

F. Jugements essentiels dans la comptabilisation du chiffre d'affaires

Lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires, le Groupe émet des jugements sur le calendrier de réalisation des obligations de prestation, l'identification des obligations de prestation distinctes, ainsi que le prix de transaction et les montants affectés aux obligations de prestation. Les estimations les plus significatives sont décrites ci-dessous :

- Les contrats incluant plusieurs obligations de prestation se retrouvent principalement dans le segment Câbles, concernant des projets clé en main, et les produits personnalisés, dans les deux segments, comme décrit dans la note 7.B et la note 5.3. Dans ces cas, le total du prix de l'opération est alloué à ces obligations de prestation sur la base du prix relatif de chaque élément, des biens ou services promis, livré de façon isolée. Si ces biens et services ne sont pas vendus séparément, une approche « coût plus marge » est adoptée.
- Les revenus provenant de la fabrication de produits sur mesure pour des projets d'énergie sont comptabilisés au fur et à mesure. Dans de tels projets, les contrats signés par les filiales de Cenergy Holdings comprennent deux engagements :
 - produire des produits sur mesure en fonction des spécifications des clients et
 - transporter ces produits sur le site du client.

Dans de tels cas, le transport est considéré comme une obligation de prestation distincte, car les deux critères énoncés dans IFRS 15.27 sont remplis, étant donné que le client bénéficie du service de transport offert et que la promesse de fournir le bien au client est identifiable séparément de la production de ces produits personnalisés. Le chiffre d'affaires pour les commandes de produits standardisés (sections structurelles creuses, fils et câbles d'alimentation et de télécommunications non personnalisés) est comptabilisé à un moment donné et le transport n'est pas considéré comme une obligation de prestation distincte, puisque le deuxième critère de la norme IFRS 15.27 n'est pas respecté.

- Certains contrats avec des clients impliquent un coût de transaction variable, car ils incluent une remise sur le volume ou une remise commerciale basée sur le total des ventes au client au cours d'une période donnée. Dans un tel cas, le produit est comptabilisé en fonction des ventes prévues au client tout au long de l'exercice, à mesure que ces ventes sont réalisées et que de nouvelles commandes sont reçues et dans la mesure où il est hautement probable qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à une reprise significative du montant cumulé du chiffre d'affaires.

8. Produits et charges

A. Autres produits

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2021	2020
Subventions gouvernementales		477	18
Revenus locatifs des immeubles de placements		529	568
Produits d'honoraires, commissions et frais refacturés		4.406	2.373
Indemnités et produits des sinistres		168	17
Gain sur cession d'immobilisations corporelles		8	6
Amortissement des subventions	28	728	908
Produits tirés de l'évaluation des options	23	-	936
Autres		824	262
Autres produits		7.141	5.088

La ligne « subventions gouvernementales » comprend un montant de 459 milliers d'euros lié aux allègements fournis par la législation locale à la suite des mesures prises en raison de la pandémie du coronavirus.

B. Autres charges

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2021	2020
Pertes suite à la radiation d'immobilisations corporelles	17	(14)	(142)
Dépenses rechargées		(4.044)	(682)
Indemnités et réclamations		(32)	(116)
Autres taxes		(203)	(214)
Autres sanctions		(319)	(11)
Provision relative aux droits antidumping	29	(12.842)	-
Coûts marginaux du coronavirus		(669)	(1.837)
Avantages du personnel	11	-	(128)
Autres		(410)	(515)
Autres charges		(18.534)	(3.645)

En 2022, le département du Commerce des États-Unis (DoC) a publié ses résultats définitifs dans le cadre des procédures administratives menées par le DoC pour la période du 19 avril 2019 au 30 avril 2020 (« la période examinée ») dans le cadre d'une mesure antidumping (« AD ») sur les tubes soudés de grand diamètre (LDWP) en provenance de Grèce. En conséquence, le DoC a déterminé pour la période examinée un taux de droit antidumping de 41,04 % sur la base du total des faits défavorables disponibles (AFA) pour le défendeur Corinth Pipeworks S.A., segment Tubes d'acier de Cenergy Holdings. Corinth Pipeworks a l'intention de déposer un recours devant la Tribunal du commerce international des États-Unis contre la décision du DoC tout en continuant à travailler activement avec le DoC en vue de modifier la décision finale. La charge exceptionnelle liée au cas ci-dessus s'élève à environ 12,8 millions d'euros (14 millions de dollars plus intérêts) et est incluse en tant qu'élément distinct dans la ligne « autres charges », vu que cela concerne des ventes réalisées au cours des années précédentes.

La ligne « coûts marginaux du coronavirus » présentée dans le tableau ci-dessus comprend tous les coûts marginaux engagés en raison de l'apparition du coronavirus. Ces coûts sont directement attribuables à l'apparition du coronavirus et sont supplémentaires aux coûts engagés avant l'apparition et ne devraient pas se reproduire une fois que la crise a diminué et que les opérations ont refait leur apparition, alors qu'elles sont clairement séparables des opérations normales. Les « Coûts marginaux du coronavirus » comprennent les paiements de primes temporaires pour compenser les employés pour l'exécution de leurs tâches normales à risque personnel accru, les frais de nettoyage et de désinfection des installations plus fréquents et plus approfondis, l'équipement médical, le

personnel de garderie et d'autres dépenses directement associées à l'apparition du coronavirus. Les coûts marginaux nets du coronavirus, déduction faite des allègements inclus dans les « autres revenus », s'élèvent à 211 milliers d'euros pour 2021.

C. Charges par nature

Montants en milliers d'euros	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2021	2020
Coût des stocks comptabilisé en charges		(721.661)	(539.401)
Avantages du personnel	12	(73.647)	(70.609)
Énergie		(16.477)	(11.605)
Amortissements	17, 18, 19	(26.433)	(24.979)
Amortissement des coûts des contrats		(156)	(342)
Taxes - accises		(1.603)	(1.679)
Primes d'assurance		(9.349)	(13.790)
Frais de location		(2.464)	(2.356)
Frais de transport		(27.618)	(31.981)
Frais de publicité		(596)	(433)
Honoraires et avantages payés à des tiers		(64.723)	(120.995)
Perte sur dérivés		(18.433)	(5.660)
Dépenses d'entretien		(9.089)	(9.499)
Frais de voyage		(3.890)	(2.393)
Commissions		(4.397)	(3.269)
Gains/(pertes) de change		(796)	(1.192)
Autres charges		(3.782)	(3.335)
Total coût des ventes, frais de vente, de distribution et d'administration		(985.115)	(843.519)

La diminution des « Honoraires et avantages payés à des tiers » est attribuée principalement à une diminution des services liés à l'activité projet prestés en 2021 par les sous-traitants, par rapport à l'année précédente. La diminution est attribuée aux deux segments comme en 2020, le segment Tubes d'acier a utilisé des sous-traitants pour des services de revêtement dans le cadre de projets énergétiques, tandis que les services d'installation dans le cadre de contrats clés en main exécutés par des filiales dans le secteur des câbles en 2021 ont été limités par rapport à 2020. Plus précisément, en 2020, l'installation de l'interconnexion sous-marine des Cyclades (deuxième phase), l'interconnexion sous-marine de l'île de Skiathos avec Evia, Grèce, l'interconnexion Crète - Péloponnèse et plusieurs autres projets onshore ont été entrepris par des sous-traitants dans le segment Câbles. En 2021, les services d'installation fournis dans le cadre de projets de câbles assignés à des sous-traitants ont été plus limités dans le secteur des câbles onshore, alors qu'une seule installation offshore importante a eu lieu, c'est-à-dire la phase finale d'installation pour l'interconnexion Crète - Péloponnèse.

La fluctuation des frais de transport est liée à la répartition géographique des ventes et au volume des livraisons dans le segment Tubes d'acier qui ont eu lieu en 2021 par rapport à 2020. Comme mentionné à la note 7. F, lorsque certains critères sont remplis, le transport est considéré comme une obligation de performance distincte et les frais correspondants sont comptabilisés lorsque ces obligations de performance sont remplies.

Cenergy Holdings investit massivement dans la recherche et le développement afin de proposer en permanence des produits et des services à valeur ajoutée sur le marché et de perfectionner les processus de production, et afin de promouvoir également le recyclage des matériaux et l'utilisation appropriée des ressources naturelles. Le montant total des dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges pour 2021 s'élève à 4,0 millions d'euros (2020: 3,8 millions d'euros).

9. Résultat financier net

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Produits financiers		
Produits d'intérêts	21	31
Dividendes	36	-
Gains sur les écarts de change	207	325
	264	356
Charges financières		
Charges d'intérêts et coûts liés	(28.106)	(31.333)
Pertes sur les écarts de change	(1.143)	(662)
	(29.249)	(31.996)
Résultat financier net	(28.985)	(31.640)

Les charges d'intérêts et les coûts liés ont diminué de 10 % par rapport à 2020 en raison de la baisse des taux d'intérêt convenus avec les institutions financières pour les nouvelles facilités de financement et de la baisse des niveaux d'endettement moyens par rapport à l'exercice précédent.

10. Résultat par action

Étant donné qu'il n'existe ni options d'achat d'actions ni obligations convertibles, le résultat de base et le résultat dilué par action sont identiques et ont été calculés sur la base du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

A. Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société	22.077	24.923

B. Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation

Le nombre d'actions ordinaires en circulation pour 2021 et 2020 était de 190.162.681 actions. Aucune action n'a été émise en 2021.

C. Résultat par action

Le résultat de base et le résultat dilué par action s'élèvent à :

Pour l'exercice clos le 31 décembre

En euros par action	2021	2020
Résultat de base et dilué	0,11610	0,13106

11. Avantages du personnel

Montants en milliers d'euros	Note	Au 31 décembre	
		2021	2020*
Passif net au titre des prestations définies		2.922	2.558
Dettes au titre des cotisations de sécurité sociale	27	2.366	2.561
Total des avantages du personnel		5.288	5.119
Non courant		2.922	2.558
Courant		2.366	2.561

* L'information comparative est reformulée en raison de l'application rétroactive de la décision de l'IFRIC intitulée « attribution des avantages aux périodes de service ». Voir la note 5.22, pour plus de détails sur le retraitement des chiffres des années antérieures.

Pour de plus amples informations sur les charges liées aux avantages du personnel, veuillez-vous référer à la note 12.

A. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes postérieurs à l'emploi sont les suivants :

Régime à cotisations définies

Tous les salariés des filiales de la Société sont couverts pour leur retraite principale par les organismes d'assurance sociale respectifs, dans le respect de la législation locale. Dès que les cotisations ont été versées, les filiales de la Société n'assument plus aucune autre obligation de paiement. Les cotisations habituelles constituent des coûts périodiques nets pour l'exercice durant lequel elles sont dues et, en tant que telles, relèvent des dépenses inhérentes aux avantages du personnel.

Régime à prestations définies

Les employés des filiales de la Société en Grèce et en Bulgarie ont droit à une somme forfaitaire lorsqu'ils prennent leur retraite. Cette somme forfaitaire est déterminée en tenant compte des années de service et du salaire à la date de départ en retraite. Cette obligation répond à la définition des régimes à prestations définies et les prestations accumulées sont imputées au compte de résultat de chaque période avec une augmentation correspondante de l'obligation de retraite. Les avantages versés aux retraités au cours de chaque période sont comptabilisés en contrepartie de ce passif. Ces régimes ne sont pas financés.

Effet de la modification de la méthode comptable

Le Comité d'interprétation des IFRS (IFRIC) a publié en mai 2021 la décision finale sur l'ordre du jour intitulée « attribution des avantages aux périodes de service conformément à la norme comptable internationale (IAS) 19 », qui comprend des directives sur la façon de distribuer les avantages pendant les périodes de service sur un programme spécifique d'avantages définis.

Sur la base de la décision ci-dessus, la manière dont les principes de base de IAS 19 ont été généralement appliqués en Grèce dans le passé a été modifiée et, par conséquent, les entités préparant des états financiers conformément aux IFRS sont tenues de modifier leurs méthodes comptables en conséquence.

Pour plus de détails, voir note 5.22. L'information comparative incluse dans les tableaux ci-dessous a été reformulée pour refléter le changement de méthode comptable.

B. Variation du passif net des prestations définies

Le tableau suivant montre le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif net des prestations définies et de ses composantes.

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020*
Solde au 1er janvier	2.558	5.677
Modification de la méthode comptable	-	(3.311)
Solde retraité au 1er janvier	2.558	2.366
Inclus dans le résultat		
Coût des services rendus au cours de la période	341	301
Coût des services passés	52	14
Liquidation/réduction/perte sur résiliation	1.730	834
Charges d'intérêts	7	17
	2.130	1.166
Inclus dans les autres éléments du résultat global		
Perte/(gain) liés à la réévaluation		
Perte/(gain) actuarielle liée aux :		
- hypothèses démographiques	18	-
- hypothèses financières	238	80
- ajustements liés à l'expérience	23	14
	279	94
Autres mouvements		
Contributions payées	(2.045)	(1.068)
Solde au 31 décembre	2.922	2.558

* L'information comparative est reformulée en raison de l'application rétroactive de la décision de l'IFRIC intitulée « attribution des avantages aux périodes de service ». Voir la note 5.22, pour plus de détails sur le retraitement des chiffres des années antérieures.

Au cours de l'exercice 2021, les filiales de Cenergy Holdings ont fourni 2.045 milliers d'euros de versements de contributions aux employés qui ont quitté le Groupe au cours de l'exercice. Un coût supplémentaire résultant de ces paiements (perte sur liquidation/réduction/résiliation de 1.730 milliers d'euros) a été comptabilisé. Plus précisément, dans les cas de licenciement, de départ volontaire avec indemnités et de départ en retraite, les frais supplémentaires représentent la différence entre les contributions versées et le montant comptabilisé dans le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies des employés concernés.

L'augmentation des contributions versées et des liquidations/réductions/résiliations est attribuée aux initiatives d'optimisation des coûts réalisées dans le segment Tubes d'acier au cours du quatrième trimestre de 2020 et conclues au cours du premier trimestre de 2021.

C. Obligation au titre des prestations définies

a) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles en moyenne pondérée à la date de clôture étaient les suivantes (en moyenne pondérée) :

	2021	2020
Taux d'actualisation	0,21 %	0,30 %
Inflation	2,10 %	1,25 %
Croissance salariale	2,95 %	1,86 %
Durée du régime (exprimée en années)	6,26	7,65

Les hypothèses concernant la mortalité future ont été basées sur les statistiques publiées et les tableaux de mortalité.

b) Analyse de l'échéance attendue

La ventilation de l'estimation des flux de trésorerie des prestations non actualisées pour les années à venir pour le passif des prestations définies du Groupe est la suivante :

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Jusqu'à 1 an	360	293
Entre 1 et 2 ans	155	111
Entre 2 et 5 ans	626	512
Plus de 5 ans	1.823	1.702
Total	2.964	2.618

c) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle importante qui pouvait être raisonnablement émise à la fin de la période considérée et qui montre comment l'obligation au titre des prestations définies aurait pu être affectée par les variations suivantes :

Montants en milliers d'euros	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (mouvement de 0,5 %)	(90)	95
Croissance salariale (mouvement de 0,5 %)	88	(85)

Si aucun taux de départ n'avait été utilisé lors de la détermination du passif au titre de prestations définies au 31/12/2021, le passif aurait été augmenté de 103 milliers d'euros.

L'analyse de sensibilité ci-dessus est basée sur la variation d'une hypothèse alors que toutes les autres hypothèses demeurent constantes. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise et les variations de certaines des hypothèses peuvent être corrélées. Lors du calcul de la sensibilité de l'obligation de prestations définies aux hypothèses actuarielles significatives, la même méthode (valeur actualisée de l'obligation de prestations définies calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la fin de la période de reporting) a été appliquée que pour le calcul du passif au titre des avantages du personnel comptabilisé dans l'état de la situation financière. Les méthodes et la formule des hypothèses utilisées pour l'analyse définie n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

12. Charges liées aux avantages du personnel

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Rémunérations et charges du personnel	58.095	56.589
Dépenses de sécurité sociale	9.967	11.057
Charges du régime à prestation définie	2.130	1.166
Autres	5.538	3.977
Total	75.730	72.789

Les avantages sociaux des employés ont été répartis comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Coût des ventes	55.017	53.065
Frais de distribution	9.011	7.874
Charges administratives	9.619	9.670
Autres charges	-	128
Coûts marginaux du coronavirus	-	154
Capitalisés sous « en cours de construction »	2.083	1.899
Total	75.730	72.789

Le nombre d'employés du Groupe, ainsi que leur profil et genre, est présenté dans les tableaux suivants :

	2021	2020
Nombre d'employés	2.285	2.238

	18 - 30	30-50	51+	Total
Homme	298	1.202	518	2.018
Femme	52	154	61	267
Total	350	1.356	579	2.285

	Employés	Ouvriers	Management	Total
Nombre d'employés	641	1.526	118	2.285

13. Impôt sur le résultat

A. Montants comptabilisés en résultat

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Charge d'impôt exigible	(2.998)	(2.494)
Création et reprise d'écarts temporaires	(3.879)	(7.004)
Changement du taux d'impôt ou nouvelle taxe	2.790	-
Reconnaissance de pertes fiscales, crédit d'impôt ou différences temporelle d'une période antérieure non comptabilisés	158	42
Décomptabilisation des pertes fiscales comptabilisées précédemment	(4.505)	(1.226)
Charge d'impôt différé	(5.436)	(8.188)
Impôt sur le résultat	(8.434)	(10.683)

B. Rapprochement du taux d'impôt effectif

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros

	2021	2020
Résultat avant impôt	30.513	35.604
Taxe utilisant le taux d'imposition en Grèce (2021 : 22 %, 2020 : 24 %)	(6.713)	(8.545)
Dépenses non admises au niveau fiscal	(1.390)	(1.026)
Revenus exonérés	941	738
Comptabilisation de pertes fiscales, crédit d'impôt ou différences temporelle d'une période antérieure	158	42
Incidence des taux d'imposition des filiales étrangères	77	134
Perte pour laquelle aucune taxe différée n'est comptabilisée	(501)	(377)
Comptabilisation des réserves exonérées d'impôt	660	-
Incitations fiscales supplémentaires en R&D.	640	297
Changement du taux d'impôt ou nouvelle taxe	2.790	-
Décomptabilisation des pertes fiscales comptabilisées précédemment	(4.505)	(1.226)
Ajustement de l'impôt de l'exercice antérieur	(590)	(720)
Charge d'impôt comptabilisé dans le compte de résultat	(8.434)	(10.683)
Taux d'imposition effectif	(27,6 %)	(30,0 %)

Selon la loi grecque 4799/2021, adoptée en mai 2021, le taux d'imposition des sociétés pour les entités établies en Grèce pour l'exercice 2021 et les années ultérieures est fixé à 22 % (2020 : 24 %). Le taux d'imposition des sociétés en Roumanie est fixé à 16 %, et à 21 % aux États-Unis.

Le taux d'imposition effectif du Groupe a été influencé par le recalcul de l'impôt différé dû à la variation du taux d'imposition en Grèce et par le fait que certaines filiales déficitaires n'ont pas reconnu d'impôt différé sur les pertes fiscales de l'exercice en cours, alors que l'évaluation actuelle concernant la recouvrabilité des pertes fiscales disponibles pour compenser le revenu imposable futur dans le segment Tubes d'acier a conduit à la décomptabilisation de l'actif d'impôt différé sur les pertes fiscales déjà comptabilisées.

Sur la base de la législation fiscale grecque en vigueur, les dépenses de recherche et développement (R&D), y compris les charges d'amortissement fiscal des équipements et instruments utilisés dans les activités de R&D, peuvent être déduites du résultat brut d'une société dont les taux de déduction sont plus élevés. Plus précisément, les dépenses de R&D en Grèce peuvent être déduites du résultat brut lorsqu'elles sont encourues à un taux de 200 % à partir du 1 septembre 2020 au lieu de 130 %, taux applicable pour les dépenses encourues jusqu'au 31 août 2020. Les filiales de Cenergy Holdings en Grèce utilisent les dispositions fiscales ci-dessus et l'avantage fiscal correspondant est présenté dans la ligne « incitations fiscales supplémentaires en R&D » du tableau ci-dessus.

C. Variation des soldes d'impôts différés

Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice sont les suivantes :

2021	Variation du taux d'imposition							Solde au 31 décembre		
	Solde net au 1er janvier	Reconnu en résultat	Reconnu en autres éléments du résultat global	Ecart de change	Impact reconnu en résultat	Impact reconnu en autres éléments du résultat global	Modification de méthode comptable	Solde net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Montants en milliers d'euros										
Immobilisations corporelles	(33.391)	(3.792)	-	2	2.954	-	-	(34.227)	4	(34.230)
Actifs au titre du droit d'utilisation	4	1	-	-	(1)	-	-	4	9	(5)
Immobilisations incorporelles	(1.934)	(162)	-	-	174	-	-	(1.922)	229	(2.150)
Immeubles de placements	71	-	-	-	-	-	-	71	71	-
Stocks	73	12	-	-	(6)	-	-	79	79	-
Contrats avec des clients	(11.423)	(2.523)	-	-	881	-	-	(13.064)	-	(13.064)
Instruments dérivés	466	48	12	-	5	(70)	-	462	462	-
Emprunts et dettes financières	(1.968)	505	-	-	152	-	-	(1.311)	-	(1.311)
Avantages du personnel	610	64	(148)	-	(49)	191	-	668	668	-
Provisions	313	2.777	-	(4)	(30)	-	-	3.056	3.056	-
Autres éléments	(375)	(262)	-	(12)	13	-	-	(637)	298	(935)
Pertes fiscales reportées	5.265	(4.599)	-	2	(263)	-	-	405	405	-
Capitalisation restreinte	12.603	(295)	-	(2)	(1.040)	-	-	11.266	11.266	-
Actifs/(passifs) d'impôts avant imputation	(29.684)	(8.225)	(135)	(14)	2.790	121	-	(35.148)	16.547	(51.695)
Taxe de compensation									(13.314)	13.314
Actifs / (passifs) d'impôt net	(29.684)	(8.225)	(135)	(14)	2.790	121	-	(35.148)	3.233	(38.382)

Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice précédent étaient les suivantes :

2020	Variation du taux d'imposition							Solde au 31 décembre		
	Solde net au 1er janvier	Reconnu en résultat	Reconnu en autres éléments du résultat global	Ecart de change	Impact reconnu en résultat	Impact reconnu en autres éléments du résultat global	Modification de méthode comptable	Solde net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Montants en milliers d'euros										
Immobilisations corporelles	(30.268)	(3.127)	-	4	-	-	-	(33.391)	2	(33.392)
Actifs au titre du droit d'utilisation	(6)	10	-	-	-	-	-	4	9	(5)
Immobilisations incorporelles	(1.799)	(134)	-	-	-	-	-	(1.934)	410	(2.343)
Immeubles de placements	71	-	-	-	-	-	-	71	71	-
Stocks	96	(23)	-	-	-	-	-	73	73	-
Contrats avec des clients	(6.271)	(5.152)	-	-	-	-	-	(11.423)	-	(11.423)
Instruments dérivés	352	(98)	212	-	-	-	-	466	534	(68)
Emprunts et dettes financières	(2.448)	480	-	-	-	-	-	(1.968)	-	(1.968)
Avantages du personnel	1.359	24	22	-	-	-	(795)	610	610	-
Charges à imputer	632	(320)	-	-	-	-	-	313	313	-
Autres	(720)	460	-	(115)	-	-	-	(375)	307	(682)
Pertes fiscales reportées	7.689	(2.424)	-	-	-	-	-	5.265	5.265	-
Capitalisation restreinte	10.493	2.114	-	(4)	-	-	-	12.603	12.603	-
Actifs/(passifs) d'impôts avant imputation	(20.821)	(8.188)	234	(114)	-	-	(795)	(29.684)	20.198	(49.882)
Taxe de compensation									(17.523)	17.523
Actifs / (passifs) d'impôt net	(20.821)	(8.188)	234	(114)	-	-	(795)	(29.684)	2.675	(32.559)

Au 31 décembre 2021, le cumul des pertes fiscales reportables disponibles pour utilisation future s'élevait à 38,4 millions d'euros. Les sociétés de Cenergy Holdings ont comptabilisé un actif d'impôt différé de 1,8 million d'euros sur les pertes fiscales parce que la direction estimait probable que de futurs bénéfices imposables seraient disponibles pour lesquels de telles pertes fiscales pourraient être utilisées au cours des cinq prochaines années. Les actifs d'impôt différé sur les pertes fiscales concernent principalement le segment Tubes d'acier.

Selon les estimations de la direction concernant les bénéfices imposables futurs et la période d'utilisation des pertes fiscales conformément à la législation fiscale applicable, les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au titre des pertes fiscales reportées pour un montant de 36,6 millions d'euros expirant au cours de la période allant de 2022 à 2026. Ces pertes fiscales pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé concernent principalement le segment Tubes d'acier et la société mère. L'historique récent des pertes fiscales dans le segment Tubes d'acier a conduit la direction à la décomptabilisation d'actifs d'impôt précédemment comptabilisés sur les pertes fiscales.

En vertu des dispositions des articles 49 et 72 de la loi grecque no 4172/2013 relative à la sous-capitalisation, les intérêts débiteurs nets sont déductibles du bénéfice imposable de l'exercice si elles sont inférieures ou égales à 30 % de l'EBITDA et si tout excédent peut être réglé sur les bénéfices imposables futurs sans limitation de temps. Des règles similaires relatives à la sous-capitalisation s'appliquent à la déductibilité fiscale des intérêts en Roumanie. Plus précisément, le coût d'intérêt net supérieur à la limite déductible de 200 milliers d'euros n'est déductible qu'à hauteur de 10 % de l'EBITDA. Les frais d'intérêt net excédentaires ne sont pas déductibles au cours de la période d'imposition en question, mais peuvent être reportés à un nombre illimité d'années d'imposition. En 2021, l'actif d'impôt différé comptabilisé selon les règles de sous-capitalisation a diminué de 0,3 millions d'euros, dans le cadre de l'utilisation des intérêts déductibles disponibles au cours de l'exercice.

14. Stocks

Au 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Produits finis et marchandises	78.227	52.443
Produits semi-finis	53.366	33.732
Matières premières et auxiliaires	137.875	113.612
Consommables	2.823	2.517
Matériaux d'emballage	2.622	1.947
Pièces de rechange	9.112	8.940
Total	284.025	213.192

En 2021, le montant des stocks comptabilisés en charges au cours de la période et inclus dans le « coût des ventes » s'élevait à 721,7 millions d'euros (2020 : 539,4 millions d'euros). Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des prix des matières premières constatée tout au long de 2021 et surtout au cours du dernier trimestre de l'année, qui a entraîné une hausse significative de la valeur des stocks détenus à la fin de l'année.

Une dépréciation des stocks à leur valeur de réalisation nette 333 milliers d'euros a été comptabilisée en 2021 (2020 : 732 milliers d'euros).

Il n'y a pas de stocks donnés en garantie pour les emprunts reçus par les sociétés de Cenergy Holdings.

15. Créances clients et autres débiteurs

Au 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2021	2020
Actifs courants			
Créances clients		96.262	75.941
Moins : Pertes de valeur	30.C.1	(25.534)	(23.824)
		70.728	52.118
Autres acomptes versés		624	725
Chèques et effets à recevoir		390	50
Créances envers des entreprises liées	36	31.445	28.942
TVA et autres créances fiscales		14.476	12.064
Autres créances		4.716	6.580
Autres débiteurs		10.158	12.960
Moins : Pertes de valeur	30.C.1	(497)	(567)
		61.312	60.754
Total		132.040	112.872
Actifs non courants			
Créances non courantes de parties liées		208	208
Autres créances non courantes		968	1.094
Total		1.177	1.303

A. Cession de créances clients

La valeur comptable des créances inclut des montants relevant d'accords d'affacturage. Cenergy Holdings et ses filiales concluent des accords de factoring avec recours pour vendre des créances clients contre un versement en espèces. Ces créances clients ne sont pas décomptabilisées de l'état consolidé de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages est conservée dans le Groupe - principalement le risque de crédit. Le montant reçu lors du transfert par le factor est comptabilisé en tant que prêt bancaire garanti.

Les informations suivantes indiquent la valeur comptable des créances clients à la fin de l'exercice qui ont été transférées, mais n'ont pas été décomptabilisées, ainsi que les passifs correspondants.

Au 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Valeur comptable des créances clients cédées	8.812	2.495
Valeur comptable des passifs correspondants	7.931	2.245

La juste valeur des créances clients cédées se rapproche de la valeur comptable.

Au 31 décembre 2021 et 2020, Cenergy Holdings n'avait pas utilisé le montant total de la ligne de crédit fournie par les sociétés de factoring.

B. Risques de crédit et de marché et pertes de valeur sur créances commerciales

En 2010, la filiale Corinth Pipeworks sa a lancé en Grèce et à Dubaï des actions en justice contre un ancien client du Moyen-Orient concernant le recouvrement d'une créance en souffrance de 24,8 millions de dollars (22,0 millions d'euros au 31 décembre 2021), majorée des intérêts légaux.

À la suite d'une série de procédures judiciaires, la Cour de cassation de Dubaï a rendu son jugement définitif en 2017 et a décidé de rejeter toute demande reconventionnelle de l'ancien client et de confirmer le montant dû à Corinth Pipeworks.

Afin de recouvrer ce solde dû depuis longtemps, Corinth Pipeworks a récemment engagé des procédures d'exécution à l'encontre des actifs de l'ancien client situés dans l'un des pays où l'arrêt de la Cour de cassation rendu contre l'ancien client est exécutoire (c'est-à-dire, les Émirats Arabes Unis et d'autres pays du Moyen-Orient). Il n'y a pas eu d'autres développements importants en 2021.

Corinth Pipeworks avait comptabilisé dans le passé une perte de valeur de 24,8 millions de dollars américains. Toutefois, la filiale poursuivra toute action requise afin de recouvrer l'intégralité de cette créance.

Des informations sur l'exposition de Cenergy Holdings aux risques de crédit et de marché, ainsi que sur les pertes de valeur liées aux créances clients et autres débiteurs sont incluses à la note 29.C.1.

16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	98
Dépôts bancaires à court terme	129.600	80.937
Total	129.606	81.035

Les dépôts bancaires à court terme ont une durée inférieure à 90 jours et peuvent être utilisés.

17. Immobilisations corporelles

A. Rapprochement des valeurs comptables

Montants en milliers d'euros	Terrains et immeubles	Machines	Installations et autres équipements	En cours de construction	Total
Coût					
Solde au 1er janvier 2020	171.954	517.396	21.594	28.659	739.603
Effet de la variation des cours de change	(383)	(845)	(68)	(26)	(1.323)
Acquisitions	1.402	3.491	3.628	52.663	61.184
Cessions	(16)	(46)	(356)	(121)	(538)
Perte de valeur	(48)	-	(1)	(94)	(142)
Autres reclassifications	4.313	19.716	767	(29.528)	(4.732)
Solde au 31 décembre 2020	177.222	539.713	25.564	51.553	794.052
Solde au 1er janvier 2021	177.222	539.713	25.564	51.553	794.052
Effet de la variation des cours de change	(321)	(757)	(47)	(22)	(1.147)
Acquisitions	596	7.475	2.298	30.762	41.130
Cessions	(625)	(352)	(187)	(18)	(1.183)
Perte de valeur	-	(340)	(31)	-	(371)
Autres reclassifications	15.463	35.296	587	(51.444)	(99)
Solde au 31 décembre 2021	192.335	581.034	28.184	30.831	832.383

Montants en milliers d'euros	Terrains et immeubles	Machines	Installations et autres équipements	En cours de construction	Total
Amortissements cumulés et pertes de valeur					
Solde au 1er janvier 2020	(66.124)	(235.193)	(16.220)	-	(317.538)
Effet de la variation des cours de change	262	544	50	-	856
Acquisitions	(3.019)	(15.142)	(1.565)	-	(19.726)
Cessions	58	18	343	-	418
Perte de valeur	-	-	1	-	1
Autres reclassifications	3	(5)	(124)	-	(126)
Solde au 31 décembre 2020	(68.821)	(249.778)	(17.516)	-	(336.115)
Solde au 1er janvier 2021	(68.821)	(249.778)	(17.516)	-	(336.115)
Effet de la variation des cours de change	224	487	37	-	748
Acquisitions	(3.238)	(16.077)	(1.808)	-	(21.122)
Cessions	622	298	185	-	1.105
Perte de valeur	-	340	16	-	356
Autres reclassifications	-	(872)	(25)	-	(898)
Solde au 31 décembre 2021	(71.213)	(265.602)	(19.111)	-	(355.925)
Valeurs comptables					
Au 1er janvier 2020	105.830	282.204	5.374	28.659	422.066
Au 31 décembre 2020	108.401	289.935	8.048	51.553	457.937
Au 31 décembre 2021	121.122	315.432	9.073	30.831	476.458

Le montant net des autres reclassifications concerne les actifs incorporels en construction reclassés au cours de l'exercice en actifs incorporels et des reclassifications des actifs au titre du droit d'utilisation.

B. Nantissement

Des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 49 millions d'euros sont données en garanties d'emprunts reçus par les filiales de Cenergy Holdings (voir la note 26).

C. Immobilisations en cours de construction

Les éléments les plus importants dans les immobilisations corporelles en construction au 31 décembre 2021 concernent principalement les investissements en cours dans le segment Câbles de l'usine de Corinthe et certains investissements dans l'amélioration de la productivité et de la capacité dans le segment Tubes d'acier de l'usine de Thisvi. La majorité de ces projets de dépenses d'investissement devraient être achevés en 2022.

Le montant de 51,4 millions d'euros reclassé des actifs en construction en 2021 concerne principalement la conclusion de l'expansion de la capacité de câbles interréseaux dans l'usine de Corinthe du segment Câbles.

Les coûts d'emprunt de 522 milliers d'euros liés à l'acquisition de nouvelles machines ont été capitalisés, calculés à l'aide d'un taux de capitalisation de 4,21 %.

18. Contrats de location

A. Montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière

L'état consolidé de la situation financière fait apparaître les montants suivants en ce qui concerne les contrats de location :

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2021	2020
Actifs au titre du droit d'utilisation		
Bâtiments	408	442
Machines	598	2.229
Moyens de transport	2.347	2.927
Autres équipements	116	-
Total	3.469	5.598
Obligations locatives		
Obligations locatives courantes	26	1.752
Obligations locatives non courantes	26	3.681
Total	3.296	5.433

B. Rapprochement de la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Solde au 1er janvier	5.598	5.881
Effet de la variation des cours de change	6	(95)
Acquisitions	909	1.628
Cessations d'emploi	(176)	(497)
Modifications	-	(20)
Amortissements	(1.490)	(1.453)
Autres reclassifications	(1.377)	155
Solde au 31 décembre	3.469	5.598

C. Montants comptabilisés dans l'état consolidé des résultats

Le compte de résultat consolidé fait apparaître les montants suivants en relation avec les contrats de location :

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation		
Bâtiments	68	51
Machines	252	159
Moyens de transport	1.107	1.243
Autres équipements	63	-
Total	1.490	1.453
Frais d'intérêt (inclus dans le coût financier)	207	212
Loyers variables	123	105
Loyers de faible valeur	190	137
Loyers à court terme	1.680	1.718

19. Immobilisations incorporelles

A. Rapprochement de la valeur comptable

Montants en milliers d'euros	Coûts de développements	Brevets et marques	Logiciels	Autres	Total
Coût					
Solde au 1er janvier 2020	1.552	25.418	13.010	304	40.284
Effet de la variation des cours de change	-	-	(92)	-	(92)
Acquisitions	23	1.118	2.542	-	3.683
Autres reclassifications	-	3.653	1.053	(2)	4.704
Solde au 31 décembre 2020	1.575	30.189	16.512	303	48.578
Solde au 1er janvier 2021	1.575	30.189	16.512	303	48.578
Effet de la variation des taux de change	-	-	(83)	-	(83)
Ajouts	-	1.446	1.962	-	3.408
Autres reclassifications	(1.200)	1.610	1.697	-	2.107
Solde au 31 décembre 2021	374	33.245	20.087	303	54.010

Montants en milliers d'euros	Coûts de développements	Brevets et marques	Logiciels	Autres	Total
Amortissement cumulé et pertes de valeur					
Solde au 1er janvier 2020	(663)	(5.922)	(8.713)	(213)	(15.511)
Effet de la variation des cours de change	-	-	56	-	56
Amortissements	(239)	(1.692)	(1.857)	(13)	(3.801)
Autres reclassifications	-	(2)	-	2	-
Solde au 31 décembre 2020	(902)	(7.616)	(10.514)	(224)	(19.256)
Solde au 1er janvier 2021	(902)	(7.616)	(10.514)	(224)	(19.256)
Effet de la variation des cours de change	-	-	55	-	55
Amortissements	(80)	(1.962)	(1.766)	(13)	(3.821)
Autres reclassifications	608	-	(341)	-	267
Solde au 31 décembre 2021	(374)	(9.578)	(12.566)	(237)	(22.755)

Montants comptables					
Au 1er janvier 2020	888	19.497	4.296	92	24.773
Au 31 décembre 2020	673	22.574	5.997	79	29.323
Au 31 décembre 2021	-	23.667	7.521	66	31.254

Les acquisitions pour la période en cours concernent principalement le savoir-faire acquis en externe en ce qui concerne les méthodes de production et les programmes logiciels associés. La durée de vie utile du savoir-faire et des logiciels associés est fixée à 10 ans. En outre, plusieurs projets de développement menant à des licences ont été conclus.

B. Amortissements

Les amortissements des marques et licences qui ont des durées d'utilité déterminées, des logiciels et d'autres immobilisations incorporelles sont alloués au coût des stocks et sont inclus dans les coûts de vente lorsque le stock est vendu, car les marques et licences et les logiciels sont principalement utilisés directement pour la fabrication de produits et sont considérés comme des frais généraux de production. L'amortissement des actifs incorporels qui ne sont pas utilisés pour la production est affecté aux dépenses administratives.

C. Immobilisations incorporelles à durée de vie utile indéfinie

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité déterminée, à l'exception des actifs suivants, inclus dans la catégorie marques et licences :

a. Dénomination commerciale « Fulgor » (valeur comptable de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2021)

Cette appellation porte sur le secteur des câbles sous-marins de moyenne tension et des câbles terrestres haute tension dans lequel Fulgor exerçait des activités avant son acquisition par Hellenic Cables en 2011, et qui est assorti d'avantages économiques substantiels. Sur la base de l'analyse de facteurs pertinents (par exemple, taux de notoriété, absence d'engagement de longue durée auprès d'une clientèle large, développement futur du secteur), la durée d'utilité de la marque est considérée comme étant indéfinie.

b. Licence d'utilisation portuaire à Soussaki, Corinthe (valeur comptable de 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2021)

Fulgor détient une licence pour l'utilisation permanente et exclusive du port situé sur le site de l'usine, dans la localité de Soussaki, à Corinthe. Ce port est nécessaire pour les activités de production de câbles sous-marins moyenne et haute tension. Depuis l'acquisition de la société, des investissements importants en vue de la modernisation et de l'agrandissement de la capacité de production de câbles sous-marins haute tension ont été réalisés. Depuis 2014, la production a commencé comme prévu. La durée de vie utile de cet actif est considérée comme étant indéfinie, car l'utilisation de ces installations portuaires est prévue pour une durée indéterminée dans le contexte du développement significatif de ce secteur.

D. Tests de dépréciation

Ces immobilisations incorporelles ne générant pas de flux de trésorerie indépendants, il a été jugé pertinent d'effectuer le test de dépréciation en se basant sur l'UGT du site de production de câbles sous-marins de Fulgor qui intègre ces actifs. Pour calculer la valeur d'usage de ces immobilisations, des projections des flux de trésorerie fondées sur des estimations de la Direction pour une période de cinq ans (2022 - 2026) ont été utilisées. Ces projections tiennent compte des contrats déjà signés, ainsi que des contrats attendus en Grèce et à l'étranger.

L'UGT des câbles sous-marins exerce ses activités sur la base de projets. Par conséquent, les hypothèses relatives à la croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité se fondent sur les contrats déjà signés et sur ceux qui devraient être entrepris au cours de la période à suivre. Les principales hypothèses concernant les opérations de l'UGT et les projets à réaliser sur la période de cinq ans à venir sont les suivantes :

- Utilisation progressive à grande capacité de l'usine, comme en 2020 et 2021, sur la base de contrats déjà attribués et de prévisions de contrats compte tenu de l'activité d'appel d'offres. Compte tenu de la croissance continue, du carnet de commandes existant, de la croissance de l'activité des énergies renouvelables dans le monde, qui est un moteur important dans les perspectives attrayantes du marché de la production d'énergie offshore, le niveau d'activité continuellement élevé devrait être maintenu tout au long de la période 2022-2026.
- Dépenses d'investissement d'environ 102 millions d'euros au cours des 5 années suivantes, afin de couvrir les besoins estimés en production et en capacité. Les dépenses d'investissement reflètent les investissements à des fins de maintenance et les prévisions de croissance organique. Pour la période terminale, les investissements sont fixés à un niveau égal aux amortissements.
- Taux de croissance annuel composé des revenus provenant des activités offshore pour la période de cinq ans à environ 3,8 % attribuable à l'affectation de nouveaux projets principalement en Grèce, en Europe du Nord et aux États-Unis.
- Rentabilité par projet offshore en termes d'EBITDA à environ 15 %- 25 % du chiffre d'affaires. La rentabilité estimée par projet varie principalement en fonction des différents types de câbles, des spécifications techniques, des zones géographiques et de la durée du projet.
- Taux de croissance annuel composé des charges d'exploitation fixes à environ 2,1 % pour la période de cinq ans.

Les flux de trésorerie après les cinq premières années ont été calculés à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 1,55 %, qui reflète principalement les estimations de la Direction pour l'économie mondiale ainsi que les perspectives de croissance à long terme du secteur du câble offshore. Le taux avant impôt utilisé pour l'actualisation de ces flux de trésorerie était de 7,71 % et était basé sur les hypothèses suivantes :

- Le taux sans risque a été déterminé à zéro.
- Le risque pays pour la Grèce a été déterminé à 0,81 %.
- La prime de risque de marché a été déterminée à 4,87 %, c.-à-d. stable par rapport au test de dépréciation de l'exercice précédent.

Malgré l'intégration des prix des produits de base pour le cuivre et l'aluminium aux hypothèses lors de la réalisation du test de dépréciation, en raison des activités de couverture entreprises et de la nature sur mesure des produits vendus par Fulgor, la valeur de l'unité opérationnelle n'est pas affectée de manière importante par les fluctuations du prix des produits de base. Le test de dépréciation se base sur un résultat neutre des fluctuations de prix des métaux.

Les résultats de ce test ont indiqué que la valeur recouvrable au 31 décembre 2021 dépasse la valeur comptable de l'UGC de 219 millions d'euros de 524 millions d'euros.

Une analyse de sensibilité portant sur les principales hypothèses du modèle (taux d'actualisation et croissance perpétuelle) a été réalisée afin de vérifier l'adéquation de la marge de sécurité. Les résultats de cette analyse de sensibilité ont indiqué que le montant recouvrable excède la valeur comptable de l'UGT. Les hypothèses peuvent changer comme suit pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable :

	Hypothèses utilisées	Variation de taux (en points de pourcentage)
Taux d'actualisation	7,71 %	+12,0 ppc
Taux de croissance à l'infini	1,55 %	-61,8 ppc

20. Immeubles de placements

A. Rapprochement de la valeur comptable

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Solde au 1er janvier	764	764
Perte de valeur	-	-
Solde au 31 décembre	764	764
Valeur comptable brute	1.348	1.348
Amortissements cumulés et pertes de valeur	(584)	(584)
Valeur comptable au 31 décembre	764	764

Au 31 décembre 2021, les immeubles de placements consistent en plusieurs propriétés foncières, en Grèce. Aucun d'entre eux n'est loué actuellement. Ces propriétés ne sont pas actuellement utilisées par Cenergy Holdings et sont détenues soit pour réaliser une plus-value en capital soit pour être louées dans un avenir proche.

B. Évaluation de la juste valeur - perte de valeur et reprise ultérieure

Selon l'évaluation de la direction, au cours de la période en cours, il n'y avait aucune indication de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur d'un bien immobilier. La juste valeur des immeubles de placement s'élève à 804 milliers d'euros au 31 décembre 2021 en ligne avec 2020, tandis que la perte de valeur cumulée s'élève à 584 milliers d'euros. Les facteurs utilisés pour la mesure de la juste valeur des immeubles de placement ont été classés au niveau 2, en fonction des techniques d'évaluation utilisées.

C. Restrictions - obligations contractuelles

Il n'existe pas de restrictions ni d'obligations particulières dans la gestion des immeubles de placements.

21. Entités mises en équivalence

A. Rapprochement des valeurs comptables

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Solde au 1er janvier	34.539	34.583
Modification de la méthode comptable	-	168
Solde retraité au 1er janvier	34.539	34.751
Quote-part dans le résultat après impôt	1.855	849
Quote-part dans les autres éléments du résultat global	(94)	(138)
Acquisitions	-	3.285
Dividendes reçus	(656)	(915)
Ecart de change	786	(3.292)
Solde au 31 décembre	36.431	34.539

En janvier 2020, la filiale CPW America a acquis une participation de 20 % de Bellville Tube Company, basée au Texas, aux États-Unis, en échange de 3,3 millions de dollars américains. Bellville Tube Company fabrique des produits tubulaires en acier pour le marché local. En raison des changements intervenus au cours de la période précédente dans la structure de participation de l'entreprise associée, la participation détenue au 31 décembre 2021 et 2020 était de 19,4 %.

Aucun ajout ou aliénation d'actions dans des participations comptabilisées n'a eu lieu en 2021.

B. Informations financières par entreprise associée

Les tableaux suivants présentent les informations financières par entreprise associée. L'information financière fournie reflète les montants des états financiers des entreprises associées concernées.

2021					
Société	Pays de l'activité principale	Chiffre d'affaires	Résultat des activités poursuivies	Résultat global total	Pourcentage de la participation
Montants en milliers d'euros					
STEELMET S.A.	Grèce	39.478	825	713	29,56 %
DIA.VIPE.TVIH. S.A.	Grèce	2.447	127	131	26,19 %
AO TMK-CPW	Russie	70.009	1.910	1.910	49,00 %
INTERNATIONAL TRADE S.A.	Belgique	1.438.330	5.816	5.516	20,50 %
BELLVILLE TUBE COMPANY	États-Unis	20.238	(2.837)	(2.837)	19,40 %

Société	Segment	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
Montants en milliers d'euros					
STEELMET S.A.	Autres activités	7.847	3.561	7.937	1.710
DIA.VIPE.TVIH. S.A.	Tubes d'acier	1.968	12.070	193	8.191
AO TMK-CPW	Tubes d'acier	64.836	5.004	46.926	23
INTERNATIONAL TRADE S.A.	Autres activités	187.131	7.681	145.803	6.461
BELLVILLE TUBE COMPANY	Tubes d'acier	422	13.744	3.988	3.418

2020

Société	Pays de l'activité principale	Chiffre d'affaires	Résultat des activités poursuivies	Résultat global total	Pourcentage de la participation
STEELMET S.A.	Grèce	32.052	786	755	29,56 %
DIA.VIPE.TVIH. S.A.	Grèce	2.487	109	109	26,19 %
AO TMK-CPW	Russie	41.141	1.775	1.775	49,00 %
INTERNATIONAL TRADE S.A.	Belgique	990.559	3.192	2.562	20,50 %
BELLVILLE TUBE COMPANY	Etats-Unis	14.548	(4.826)	(4.826)	19,40 %

Société	Segment	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
STEELMET S.A.	Autres activités	6.786	3.049	6.515	1.652
DIA.VIPE.TVIH. S.A.	Tubes d'acier	1.882	12.235	352	8.241
AO TMK-CPW	Tubes d'acier	25.397	4.734	9.794	-
INTERNATIONAL TRADE S.A.	Autres activités	141.997	8.559	105.841	7.082
BELLVILLE TUBE COMPANY	Tubes d'acier	1.975	14.200	3.773	3.428

Le tableau suivant analyse la participation dans AO TMK-CPW et d'autres entreprises associées importantes:

Au 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Actifs nets de AO TMK-CPW au 1er janvier (100 %)	20.336	26.011
Résultat global total de AO-CPW (100 %)	1.910	1.775
Ecart de change (100 %)	1.493	(6.120)
Dividendes (100 %)	(849)	(1.330)
Actifs nets de AO TMK-CPW au 31 décembre (100 %)	22.891	20.336
Valeur comptable de la participation dans AO TMK-CPW au 31 décembre (49 %)	11.216	9.965
Valeur comptable de la participation dans International Trade S.A.	21.481	20.473
Valeur comptable de la participation dans Bellville Tube Company	1.732	2.162
Valeur comptable de la participation dans d'autres entreprises associées individuellement immatérielles	2.002	1.940
Total	36.431	34.539

Il n'existe aucune restriction sur la capacité des coentreprises ou des entreprises associées à transférer des fonds vers la Société sous la forme de dividendes en espèces, ou de rembourser des prêts ou des avances consentis par la Société.

Il n'existe aucune quote-part non comptabilisée des pertes d'une entreprise associée, tant pour la période sous revue que pour les périodes cumulées.

22. Autres investissements

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Solde au 1er janvier	5.657	5.015
Acquisitions	-	26
Variation de la juste valeur	156	640
Cessions	-	(24)
Solde au 31 décembre	5.812	5.657

Les autres placements sont des titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et concernent des actions non cotées (instruments de capitaux propres) d'entités grecques.

23. Instruments dérivés

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés :

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2021	2020
Actifs non courants		
Options	944	871
Total	944	871
Actifs courants		
Contrats de change à terme - forward	536	584
Total	536	584
Passifs courants		
Contrats de change à terme - forward	1.397	143
Contrats à terme - future	1.199	2.433
Total	2.596	2.576

Comptabilité de couverture

Les sociétés de Cenergy Holdings détiennent des instruments financiers dérivés aux fins de couverture des flux de trésorerie et de la juste valeur.

Les instruments financiers dérivés précités couvrent des risques découlant de ce qui suit :

- Fluctuations des cours des métaux ;
- Fluctuations des cours de change.

L'échéance et la valeur nominale des instruments dérivés détenus par les sociétés de Cenergy Holdings correspondent à l'échéance et à la valeur nominale des actifs et des passifs sous-jacents (les éléments couverts).

Les instruments dérivés détenus par les sociétés de Cenergy Holdings concernent principalement :

- Les contrats à terme destinés à couvrir le risque lié à la variation des cours des métaux cotés au LME (London Metal Exchange) et utilisés comme matières premières par les sociétés de Cenergy Holdings dans le segment Câbles (principalement le cuivre et l'aluminium). Ces opérations de couverture sont répertoriées comme des couvertures de flux de trésorerie.
- Les contrats de change à terme destinés à couvrir le risque découlant des fluctuations des cours de change du dollar américain et de la livre sterling (c'est-à-dire les devises auxquelles les sociétés de Cenergy Holdings sont principalement exposées). Ces contrats sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, selon l'élément sous-jacent. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les créances clients et fournisseurs libellés en devises étrangères, les contrats de change à terme sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les ventes prévues de biens ou l'achat de matériaux, les contrats de change à terme sont répertoriés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés sont comptabilisés lorsque les sociétés de Cenergy Holdings concluent la transaction destinée à couvrir la juste valeur des créances, dettes ou engagements (couverture de la juste valeur), ou des transactions hautement probables (couverture des flux de trésorerie).

Couvertures de la juste valeur

Les instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture de la juste valeur lorsque l'exposition aux

variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier comptabilisé est couverte. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui sont répertoriés et qualifiés comme des instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé comme des variations de la juste valeur des éléments couverts qui sont attribuables au risque couvert.

Couvertures des flux de trésorerie

La part effective des variations de la juste valeur des instruments dérivés répertoriés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, au poste « Réserve de couverture ». Le gain ou la perte de la part non effective est comptabilisé au compte de résultat.

Les montants comptabilisés au poste « Réserve de couverture » sont reclassés au compte de résultat consolidé des périodes pendant lesquelles l'événement couvert se produit, c'est-à-dire à la date de réalisation de la transaction prévue qui constitue l'objet de la couverture ou quand l'élément couvert affecte le résultat (par exemple, dans le cas d'une vente à terme d'aluminium, la réserve est comptabilisée au compte de résultat consolidé après le règlement en espèces net du contrat à terme et à la date de la vente de l'aluminium).

Lorsqu'un élément couvert est vendu ou lorsque la quote-part de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est interrompue anticipativement, les montants imputés à la « Réserve de couverture » sont conservés en sous forme de réserve et sont reclassés au compte de résultat consolidé lorsque l'actif couvert impacte le résultat. En cas de couverture d'une transaction future prévue qui ne devrait plus se produire, les montants comptabilisés dans la « Réserve de couverture » sont reclassés en résultat.

La variation de juste valeur comptabilisée dans les capitaux propres dans le cadre de la couverture des flux de trésorerie au 31 décembre 2020 sera transférée dans l'état consolidé des résultats en 2021, étant donné que tous les événements couverts se produiront (les transactions prévues auront lieu ou les éléments couverts impacteront le résultat) en 2021.

Les sociétés de Cenergy Holdings examinent l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie au commencement (de manière prospective) en comparant les termes critiques de l'instrument de couverture avec les termes critiques de l'élément couvert et, par la suite, lors de chaque date de reporting (de manière rétrospective), en appliquant, d'une manière cumulée, la méthode de la compensation en dollar.

Les résultats des activités de couverture des sociétés de Cenergy Holdings figurant dans le compte de résultat sont présentés pour les contrats à terme de métal et les contrats de change dans « Chiffre d'affaires » et « Coût des ventes ». Les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Gain / (perte) sur les contrats à terme	(14.166)	(3.308)
Gain / (perte) sur les contrats de change à terme	(189)	424
Total	(14.355)	(2.884)

Le bénéfice ou la perte relative aux instruments dérivés utilisés à des fins de couverture des flux de trésorerie et comptabilisés à la rubrique Autres éléments du résultat global (Réserve de couverture) au 31 décembre 2021 sera comptabilisé dans le compte de résultat au cours de l'exercice financier suivant.

Options liées à l'entreprise associée Bellville Tube Company

Selon le contrat d'achat des actions de la Bellville Tube Company signé en 2020, les actionnaires de la Bellville tube Company ont accordé à CPW America une option d'achat pour l'achat du capital-actions restant en circulation de la Bellville Tube Company. Le calcul du prix d'achat décrit dans l'option d'achat est basé sur une formule prédéterminée. La période d'exercice de l'option d'appel commence en 2022 et expire en 2025. Après l'exercice de l'option d'achat, CPW America détiendra 100 % du capital-actions en circulation de Bellville Tube Company.

En outre, le contrat d'achat prévoit que si CPW America n'exerce pas l'option d'achat décrite ci-dessus, CPW America aura l'option (« option de vente »), mais pas l'obligation, pendant la période 2022-2025 d'exiger des

actionnaires de Bellville Tube Company de racheter tous, mais pas moins que toutes, les actions de Bellville Tube Company alors détenues par CPW America. Le prix d'achat global des actions rachetées si l'option de vente est exercée sera de 3,3 millions de dollars américains, soit le montant initialement versé.

Les options décrites ci-dessus ont été comptabilisées dans l'état de la situation financière. En fonction des intrants utilisés pour déterminer la juste valeur des options d'achat et de vente, ces options sont classées au niveau 3. Les options sont évaluées en USD et sur la base des taux de change de fin d'année, l'évaluation de ces options était de 944 milliers d'euros. L'évaluation des options d'achat a été basée sur une méthodologie d'évaluation largement accepté compte tenu de la complexité du plan d'options.

Les données de base utilisées dans le modèle d'évaluation sont les suivants :

- juste valeur de la part détenue dans l'entreprise associée, qui dépend à son tour du chiffre d'affaires attendu, des marges d'EBITDA et des besoins futurs en fonds de roulement de l'entreprise associée- taux d'actualisation applicable
- probabilité de défaut de la contrepartie.

En ce qui concerne les justes valeurs des options d'achat et de vente, des changements raisonnablement possibles à la date de déclaration à l'un des intrants non observables significatifs indiqués ci-dessus, en gardant d'autres intrants constants, auraient l'effet suivant :

- Si le taux d'actualisation était supérieur de 1%, la juste valeur des options serait inférieure de 6 milliers d'euros, soit 0,6%.
- Si la juste valeur des actions détenues était supérieure de 10%, la juste valeur des options serait inférieure de 146 milliers d'euros, soit 15,3%.
- Si la probabilité de défaut de la contrepartie était supérieure de 10%, la juste valeur des options serait inférieure de 255 milliers d'euros, soit 26,6%.

24. Capital et réserves

A. Capital social et primes d'émission

Le capital social en circulation et le nombre d'actions de la Société sont les suivants :

- Capital social en circulation : 117.892.172,38 euros ; et
- Nombre total d'actions : 190.162.681.

Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale. Les porteurs d'actions ont droit à un vote par action aux assemblées des actionnaires de la Société.

Les primes d'émission de la Société s'élèvent à 58.600 milliers d'euros.

B. Nature et objet des réserves

(a) Réserve légale

En application de la législation fiscale belge, les sociétés sont obligées d'allouer 5 % de leurs bénéfices à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % du capital social. La distribution de la réserve légale est interdite.

En application de la législation grecque sur les sociétés, celles-ci sont tenues d'allouer chaque année au moins 5 % de leurs bénéfices annuels nets à leur réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne au moins un tiers du capital social de la société. La distribution de la réserve légale est interdite, mais elle peut être utilisée pour compenser les pertes.

(b) Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la quote-part effective de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments utilisés aux fins de couverture des flux de trésorerie en attente de comptabilisation ultérieure au compte de résultat, car les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat.

(c) Réserve de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Cette catégorie se rapporte aux réserves constituées par l'application des dispositions de l'IFRS 9 concernant le traitement des autres placements classés dans la catégorie ci-après.

(d) *Réserves spéciales*

Cette catégorie concerne les réserves formées par l'application des dispositions de certaines lois sur le développement qui accordent des avantages fiscaux aux sociétés qui ont investi leurs bénéfices plutôt que de les distribuer aux actionnaires. Plus précisément, les réserves décrites ont soit épuisé leur dette d'impôts sur leur revenu ou soit ont été exemptées définitivement de l'impôt sur le revenu, après la fin d'une période déterminée à compter de la réalisation des investissements qu'ils concernent.

(e) *Réserves immunisées*

Cette catégorie concerne les réserves formées en application des dispositions de certaines lois fiscales et sont exonérées de l'impôt sur le résultat, à condition qu'elles ne soient pas distribuées aux actionnaires. Dans le cas où ces réserves sont distribuées, elles seront imposées en utilisant le taux d'imposition applicable à cette date.

(f) *Réserve de conversion*

La réserve pour l'écart de conversion contient les différences de change résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger.

C. Rapprochement des réserves

Montants en milliers d'euros	Réserves légales	Réserve de couverture	Réserve de la juste valeur par les autres éléments du résultat	Réserves spéciales	Réserves immunisées	Réserve de conversion	Total
Solde au 1er janvier 2020	7.619	(949)	-	9.263	36.318	(17.552)	34.699
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts	-	(681)	640	-	-	(4.324)	(4.364)
Transfert de réserves	93	-	-	-	-	-	93
Solde au 31 décembre 2020	7.712	(1.630)	640	9.263	36.318	(21.876)	30.427
Solde au 1er janvier 2021	7.712	(1.630)	640	9.263	36.318	(21.876)	30.427
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts	-	107	156	-	-	643	906
Transfert de réserves	1.107	-	-	-	660	-	1.767
Acquisition de participations minoritaires	17	3	-	-	38	(100)	(41)
Solde au 31 décembre 2021	8.836	(1.519)	796	9.263	37.016	(21.333)	33.059

25. Gestion du capital

La politique des sociétés de Cenergy Holdings consiste à maintenir une structure du capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de leurs activités. Le Conseil d'administration surveille de près le rendement du capital et le niveau des dividendes distribués aux porteurs d'actions ordinaires.

Le Conseil d'administration vise à maintenir un équilibre entre une rentabilité sur capitaux propres plus élevée qui serait possible grâce à un recours plus important à l'emprunt, et les avantages et la sécurité procurés par une structure de capital solide. Dans ce contexte, le Conseil d'administration surveille le Rendement des Capitaux Investis (RCI), qui est défini comme étant l'EBIT (résultat de la période avant impôt et charges financières nettes) divisé par les capitaux investis (c'est-à-dire les capitaux propres et la dette). Le Conseil d'administration recherche des opportunités et examine la possibilité d'utiliser l'endettement des sociétés de Cenergy Holdings qui ont un RCI relativement élevé (en tout cas supérieur au coût de la dette) et de diminuer l'endettement des sociétés qui traversent une période relativement faible en termes de RCI.

Montants en milliers d'euros	2021	2020*
Résultat de la période	22.079	24.922
Impôt sur le résultat	8.434	10.683
Résultat financier net	28.985	31.640
EBIT	59.498	67.244
Capitaux propres	277.541	254.887
Dette à long terme (y compris Obligations locatives)	177.020	178.306
Dette à court terme (y compris Obligations locatives)	216.915	233.344
Capitaux investis	671.477	666.537
Rendement des capitaux investis	8,9 %	10,1 %

* L'information comparative est reformulée en raison de l'application rétroactive de la décision de l'IFRIC intitulée « attribution des avantages aux périodes de service ». Voir la note 5.22, pour plus de détails sur le retraitement des chiffres des années antérieures.

26. Dette

A. Aperçu

Au 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Passifs non courants		
Emprunts bancaires garantis	5.791	6.833
Emprunts bancaires non garantis	5.219	11.084
Emprunts obligataires garantis	35.698	81.835
Emprunts obligataires non garantis	128.233	74.874
Emprunts et dettes financières - long terme	174.941	174.625
Obligations locatives - long terme	2.080	3.681
Total dette à long terme	177.020	178.306
Passifs courants		
Emprunts bancaires garantis	5.470	6.909
Affacturation avec recours	7.931	2.245
Emprunts bancaires non garantis	170.796	180.692
Emprunts obligataires garantis - part courante	4.385	13.798
Emprunts obligataires non garantis - part courante	18.326	19.354
Emprunts bancaires garantis - part courante	3.058	2.543
Emprunts bancaires non garantis - part courante	5.733	6.050
Emprunts et dettes financières - court terme	215.699	231.592
Obligations locatives - court terme	1.216	1.752
Total dette à court terme	216.915	233.344
Total de la dette	393.935	411.650

Des informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt, de change et de liquidité des sociétés de Cenergy Holdings sont présentées à la note 30.

Les échéances des emprunts non courants sont les suivantes :

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Entre 1 et 2 ans	78.110	42.338
Entre 2 et 5 ans	71.193	111.759
Plus de 5 ans	27.717	24.209
Total	177.020	178.306

Les taux d'intérêt moyens pondérés effectifs des principales catégories d'emprunts et dettes financières à la date de clôture sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Valeur comptable	Taux d'intérêt	Valeur comptable	Taux d'intérêt
Prêts bancaires (non courants) - EUR	11.010	2,8 %	17.681	2,6 %
Prêts bancaires (non courant) - USD	-	-	37	1,0 %
Prêts bancaires (courant) - EUR	190.375	3,4 %	195.441	3,5 %
Prêts bancaires (courant) - GBP	1	3,0 %	1.437	3,0 %
Prêts bancaires (courant) - USD	-	-	198	1,0 %
Prêts bancaires (courant) - RON	2.613	3,8 %	1.562	4,0 %
Emprunts obligataires - EUR	186.641	3,8 %	189.860	4,3 %

En 2021, les filiales de Cenergy Holdings ont obtenu de nouveaux prêts bancaires, qui s'élevaient à 89,3 millions d'euros et ont remboursé des prêts bancaires de 108,1 millions d'euros arrivant à échéance durant l'année. Les nouveaux prêts sont principalement des prélèvements provenant de facilités de crédit renouvelables existantes et de nouveaux prêts ayant des conditions et des modalités similaires, des facilités de financement de projet ainsi que six nouveaux prêts à long terme, décrits ci-dessous. Les emprunts et dettes financières avaient un taux d'intérêt effectif moyen de 3,6 % (2020 : 3,8 %).

En 2021, le Groupe a obtenu les prêts à long terme suivants :

- Le segment Câbles a émis trois prêts obligataires d'une valeur totale de 50 millions d'euros. Plus précisément :

- Hellenic Cables a conclu un accord avec une grande banque grecque pour un emprunt obligataire « vert » de 20 millions d'euros, conformément aux principes financiers ESG, avec une durée initiale de 2 ans à compter de la date de signature.
- Fulgor a également conclu un accord avec une grande banque grecque pour un emprunt obligataire « vert » de 20 millions d'euros, conformément aux principes financiers ESG, avec une durée initiale de 2 ans à compter de la date de signature. Les deux emprunts obligataires soutiendront les besoins en fonds de roulement pour la conception, la production, l'installation et l'exploitation de systèmes de câbles sous-marins et terrestres dans le cadre de projets liés au transport d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables et à l'interconnexion électrique des îles.
- Fulgor a conclu un accord avec une banque grecque pour un emprunt obligataire à long terme de 10 millions d'euros sur 6 ans à compter de la date de signature.

- Le segment Tubes d'acier a émis trois emprunts obligataires d'une valeur totale de 21,6 millions d'euros. Plus précisément :

- Corinth Pipeworks a conclu un accord avec une grande banque grecque pour emprunt obligataire à long terme de 10 millions d'euros pendant 2 ans à compter de la date de signature.
- Corinth Pipeworks a conclu un accord avec une banque grecque pour un emprunt obligataire à long terme de 7 millions d'euros pendant 5 ans à compter de la date de signature.
- Corinth Pipeworks a conclu un accord avec une grande banque grecque pour un emprunt obligataire à long terme de 4,6 millions d'euros pendant 5 ans à compter de la date de signature.

Tous les emprunts obligataires à long terme ci-dessus sont entièrement prélevés.

Durant le quatrième trimestre 2021, Hellenic Cables et Corinth Pipeworks ont remboursé les emprunts obligataires syndiqués initialement reçus en 2013 et reportés en 2018. Les montants totaux, y compris les remboursements prévus en décembre 2021, remboursés étaient respectivement de 36,6 millions d'euros et de 14,0 millions d'euros. Pour ces emprunts obligataires, les hypothèques sur les biens immobiliers, les installations et le matériel ainsi que les annonces de nantissements sur les stocks ont été enregistrées en faveur des syndications bancaires. Les filiales ont pris toutes les mesures appropriées pour lever ces prêts hypothécaires et ces engagements; toutefois, ce processus n'a pas encore été finalisé.

Les facilités à court terme sont principalement des facilités de crédit renouvelables, qui financent les besoins en fonds de roulement et des projets spécifiques en cours et nouveaux.

Au 31 décembre 2021, le passif à court terme consolidé de Cenergy Holdings dépassait de 38,2 millions d'euros l'actif consolidé à court terme (30,8 millions d'euros le 31 décembre 2020) : 44,2 millions d'euros). Même ainsi, les filiales de Cenergy Holdings n'ont jamais éprouvé dans le passé de problèmes de financement de leurs activités, de renouvellement de leurs lignes couvrant les besoins en fonds de roulement ou de refinancement des emprunts et dettes financières à long terme. La Direction s'attend à ce que les remboursements obligatoires de facilités bancaires soient effectués avec des flux de trésorerie opérationnels ou des lignes de crédit actuellement non utilisées et confirmées. En ce qui concerne le financement d'activités axées sur des projets, les filiales de Cenergy Holdings ont obtenu les fonds nécessaires par le biais de facilités de financement de projets.

Les hypothèques en faveur des banques ont été enregistrées sur les biens immobiliers, les installations et les équipements des filiales. La valeur comptable des actifs hypothéqués est de 49 millions d'euros.

Dans les contrats d'emprunts bancaires des sociétés de Cenergy Holdings, il existe des clauses de changement de contrôle qui accordent aux prêteurs un droit de remboursement anticipé.

Aucun incident eu égard à un non-respect des conditions des emprunts souscrits par les sociétés de Cenergy Holdings ne s'est produit en 2021.

B. Rapprochement des variations des passifs et de flux de trésorerie liés aux activités de financement

Montants en milliers d'euros	2021			2020		
	Emprunts et dettes financières	Obligations locatives	Total	Emprunts et dettes financières	Obligations locatives	Total
Solde au 1er janvier	406.217	5.433	411.650	498.556	5.758	504.314
Variations des flux de trésorerie de financement						
Produit des nouveaux emprunts	89.315	-	89.315	38.030	-	38.030
Remboursement des emprunts	(108.104)	-	(108.104)	(132.217)	-	(132.217)
Paiements d'obligations locatives	-	(1.747)	(1.747)	-	(1.267)	(1.267)
Total des variations des flux de trésorerie de financement	(18.789)	(1.747)	(20.536)	(94.187)	(1.267)	(95.454)
Autres variations :						
Nouveaux contrats de location	-	909	909	-	1.628	1.628
Effet des variations des cours de change	(75)	6	(70)	(133)	(92)	(225)
Coûts d'emprunt capitalisés	522	-	522	505	-	505
Charges d'intérêt	16.379	207	16.585	20.079	212	20.291
Intérêts versés	(14.288)	(207)	(14.495)	(18.603)	(212)	(18.815)
Fin de contrat	-	(173)	(173)	-	(573)	(573)
Modifications	-	-	-	-	(20)	(20)
Autre mouvement	(459)	-	(459)	-	-	-
Reclassifications	1.132	(1.132)	-	-	(20)	(20)
	3.212	(391)	2.821	1.848	943	2.790
Solde au 31 décembre	390.640	3.296	393.935	406.217	5.433	411.650

27. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Au 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2021	2020
Fournisseurs		169.388	114.881
Effets à payer		214.722	93.230
Contributions à la sécurité sociale	11	2.366	2.561
Dettes fournisseurs vis-à-vis des parties liées	36	12.525	9.026
Créditeurs divers		2.932	5.195
Charges à imputer		17.990	20.644
Autres taxes		2.699	3.771
Total		422.622	249.309
Solde courant des dettes fournisseurs et autres créditeurs		422.622	249.092
Solde non courant des dettes fournisseurs et autres créditeurs		-	217
Solde au 31 décembre		422.622	249.309

L'augmentation des dettes fournisseurs et autres créditeurs est principalement attribuée à l'amélioration des conditions de crédit convenues avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement du Groupe, principalement pour l'achat de matières premières primaires.

Le poste «effets à payer» du tableau ci-dessus concerne des arrangements de financement fournisseur liés à l'achat de matières premières primaires, telles que le cuivre, l'acier, etc. dont les délais de paiement peuvent être plus longs que d'habitude pour ce type de fournitures.

28. Subventions

Montants en milliers d'euros	Note	2021	2020
Solde au 1er janvier		16.487	14.006
Nouvelles subventions reçues au cours de l'année		42	317
Nouvelles subventions pour lesquelles la réception est en attente		-	3.073
Amortissement des subventions	8.A	(728)	(908)
Effet de la variation des cours de change		3	(1)
Solde au 31 décembre		15.804	16.487

Des subventions publiques ont été obtenues dans le cadre d'investissements en immobilisations corporelles.

Les conditions liées aux subventions reçues par les sociétés de Cenergy Holdings ont toutes été respectées au 31 décembre 2021.

29. Provisions

Montants en milliers d'euros	Note	2021	2020
Solde au 1er janvier		-	-
Frais pour l'année	8.B	12.842	-
Effet de la variation des cours de change		568	-
Solde au 31 décembre		13.410	-

30. Instruments financiers

A. Classifications comptables et justes valeurs

Le tableau suivant reprend les valeurs comptables des éléments d'actifs et de passifs financiers, ainsi que leur juste valeur, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur.

Au 31 décembre 2021

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Investissements en capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5.812	-	-	5.812	5.812
Actifs financiers dérivés	1.480	-	536	944	1.480
	7.293	-	536	6.756	7.293
Passifs financiers dérivés	(2.596)	(1.199)	(1.397)	-	(2.596)
	4.697	(1.199)	(861)	6.756	4.697

Au 31 décembre 2020

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Investissements en capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5.657	-	-	5.657	5.657
Actifs financiers dérivés	1.455	-	584	871	1.455
	7.112	-	584	6.528	7.112
Passifs financiers dérivés	(2.576)	(2.433)	(143)	-	(2.576)
	4.536	(2.433)	441	6.528	4.536

Les différents niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur un marché actif, pour des actifs et des passifs identiques ;
- Niveau 2 : Données directement ou indirectement observables ;
- Niveau 3 : Données non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des actifs et passifs financiers suivants, mesurés à leur coût amorti, est une approximation de leur valeur comptable :

- Créances clients et autres débiteurs ;
- Trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs ;
- Emprunts et dettes financières.

De manière plus précise, la valeur comptable des emprunts et dettes financières est considérée comme une approximation valable de leur juste valeur, étant donné que :

- 90 % des emprunts et dettes financières consolidés sont assortis d'un taux variable qui est une très bonne approximation des taux courants du marché ;
- En ce qui concerne les instruments à taux fixe (40,6 millions d'euros au 31 décembre 2021), le critère de la juste valeur fondé sur les taux courants du marché indique que leur juste valeur est déterminée à 42,4 millions d'euros.

Le tableau suivant montre le rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des actifs financiers de niveau 3, qui sont classés comme investissements en capitaux propres :

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Solde au 1er janvier	5.657	5.015
Acquisitions	-	26
Variation de la juste valeur	156	640
Cessions	-	(24)
Solde au 31 décembre	5.812	5.657

B. Evaluation de la juste valeur

(a) Techniques d'évaluation et données non observables significatives

Les justes valeurs des actifs financiers qui sont négociés sur les marchés actifs (marchés boursiers) (par exemple, les dérivés tels que les contrats à terme, les actions, les obligations, les fonds communs de placement) sont établies en fonction des prix publiés (données d'entrée de niveau 1) qui sont valides à la date de clôture. La juste valeur des actifs financiers est déterminée par leur cours vendeur tandis que la juste valeur des passifs financiers est déterminée par leur cours acheteur.

Les justes valeurs des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs sont déterminées en utilisant des techniques et des normes d'évaluation qui reposent sur les données du marché disponibles à la date de clôture.

Les justes valeurs des passifs financiers, aux fins d'être comptabilisées dans les états financiers, sont estimées en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs découlant de contrats spécifiques, en utilisant le taux d'intérêt actuel disponible pour Cenergy Holdings et ses sociétés pour l'utilisation de moyens de crédit financier similaires.

Les données qui ne respectent pas les critères respectifs et qui ne peuvent pas être classées au niveau 1, mais qui sont observables, directement ou indirectement, relèvent du niveau 2. Les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré évalués sur la base de cours obtenus de courtiers relèvent de ce même niveau.

Les actifs financiers, tels que les actions non cotées ou les régimes d'options qui ne sont pas négociés sur un marché actif dont la mesure est fondée soit sur les prévisions des sociétés de Cenergy Holdings pour la rentabilité future de l'émetteur, soit sur une autre méthode largement acceptable, sont classés au niveau 3.

Le tableau ci-dessous montre les techniques d'évaluation employées pour l'évaluation de la juste valeur, ainsi que les données non observables significatives utilisées :

Type	Technique d'évaluation	Données d'entrée non observables significatives	Interrelation entre les données d'entrée non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	<i>Technique de comparaison du marché</i> : Les justes valeurs sont basées sur les cours obtenus auprès des courtiers. Des contrats similaires sont négociés sur des marchés actifs et les cotations reflètent les transactions d'instruments financiers similaires	Cotations de courtier	Pas applicable
Contrats à terme - future	<i>Valeur du marché</i> : cours relevé sur un marché actif	Pas applicable	Pas applicable
Options	<i>Modèle d'évaluation des options</i> : Le modèle est basé sur une méthodologie largement acceptable compte tenu de la complexité du plan d'options	Les données d'entrée de base utilisées dans le modèle d'évaluation sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Juste valeur de la part associée, qui dépend à son tour du chiffre d'affaires attendu, des marges d'EBITDA et des besoins futurs en fonds de roulement de l'entreprise • aux d'actualisation applicable • Probabilité de défaut de la contrepartie 	<ul style="list-style-type: none"> • Si le taux d'actualisation était plus élevé, la juste valeur des options serait plus faible • Si la juste valeur des actions détenues était plus élevée, la juste valeur des options serait plus faible • Si la probabilité de défaut de la contrepartie était plus élevée, la juste valeur des options serait inférieure de 255 milliers d'euros ou 26,6 % (Voir également note 23)
Titres de participations non négociés sur des marchés actifs	<i>Méthode de l'actif net ajusté</i> : Selon cette méthode, le Groupe ajuste la valeur comptable des actifs et passifs d'un placement, si nécessaire, pour arriver à leur juste valeur de marché au moment de l'évaluation	<i>Investissement dans Noval Property</i> : Noval Property est une société immobilière qui suit un modèle de juste valeur pour évaluer ses actifs. Par conséquent, l'actif net est considéré comme une mesure fiable pour l'estimation de la juste valeur de l'investissement	La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) en fonction de la juste valeur des biens immobiliers sous-jacents détenus

(b) Transferts entre les niveaux 1 et 2

Il n'y a pas eu de transferts du niveau 2 vers le niveau 1 ou du niveau 1 vers le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

C. Gestion du risque financier

Cenergy Holdings et ses sociétés sont exposées au risque de crédit, de liquidité et de marché découlant de l'utilisation de ses instruments financiers. La présente note donne des informations sur leur exposition à chacun des risques ci-dessus, leurs objectifs, la politique et procédures en matière d'estimation et de gestion des risques, ainsi que la gestion du capital de Cenergy Holdings (note 25).

Les politiques de gestion des risques sont appliquées afin d'identifier et d'analyser les risques auxquels Cenergy Holdings et ses sociétés sont confrontées, de fixer des limites de prise de risques et de mettre en oeuvre des systèmes de contrôle pertinents. Les politiques et les systèmes pertinents en matière de gestion des risques sont examinés à l'occasion afin de prendre en considération toutes les variations du marché et des activités des sociétés.

La mise en oeuvre des politiques et procédures de gestion des risques est supervisée par le service de vérification interne, qui effectue des vérifications récurrentes et non récurrentes et les résultats de ces vérifications sont notifiés au Conseil d'administration.

La mise en œuvre des politiques et procédures de gestion des risques est supervisée par le service de vérification interne, qui effectue des vérifications récurrentes et non récurrentes et les résultats de ces vérifications sont notifiés au Conseil d'administration.

C.1. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour Cenergy Holdings, si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Il est principalement lié aux créances clients des sociétés et des actifs sur contrats et des dépôts auprès des banques.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Au 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2021	2020
Créances clients et autres - courantes	15	132.040	112.872
Créances clients et autres - non courantes	15	1.177	1.303
Actifs sur contrats	7.D	98.217	64.875
<i>Moins :</i>			
Autres acomptes versés	15	(624)	(725)
Actifs d'impôt exigible	15	(14.476)	(12.064)
Autres créances	15	(4.716)	(6.580)
Sous-total		211.617	159.680
Investissements en capitaux à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	22	5.812	5.657
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	129.606	81.035
Instruments dérivés	23	1.480	1.455
Sous-total		136.899	88.147
Total général		348.516	247.827

(a) Créances clients et autres débiteurs et actifs sur contrats

L'exposition de Cenergy Holdings au risque de crédit est principalement influencée par les caractéristiques individuelles des clients. Toutefois, la direction des sociétés considère également les facteurs susceptibles d'influencer le risque de crédit de leurs clients, notamment le risque de défaut du secteur et du pays dans lequel les clients exercent leur activité. À la date de clôture, aucun client ne dépasse 10 % du chiffre d'affaires consolidé et, par conséquent, le risque commercial est réparti sur un grand nombre de clients. Toutefois, en raison du fait que les activités de certaines filiales (c.-à-d. CPW Pipe Industry, Hellenic Cable Industry et Fulgor) sont orientées vers les projets, il y a des cas où ce seuil est dépassé individuellement pour une période assez courte. Pour 2021, ce seuil a été dépassé par un seul client du segment Câbles, à savoir ADMIE (l'opérateur grec de transport d'électricité), en raison de l'exécution de certains contrats signés pour des projets de câbles.

Cenergy Holdings a élaboré une politique de crédit selon laquelle chaque nouveau client est examiné sur une base individuelle du point de vue de sa solvabilité, avant que les termes standard de paiement et de livraison lui soient proposés. L'examen effectué par Cenergy Holdings inclut des notations externes, si elles existent et, dans certains cas, des références bancaires. Des limites de crédit sont fixées pour chaque client. Ils sont revus sur la base des circonstances courantes et, le cas échéant, les termes de ventes et de paiement sont réajustés. En règle générale, les limites de crédit des clients sont fixées sur la base des limites d'assurance reçues pour eux par les compagnies d'assurances et, ensuite, les créances sont assurées sur la base de ces limites.

Lors du suivi du risque de crédit des clients, ceux-ci sont regroupés selon leurs caractéristiques crédit, les caractéristiques de l'échéance de leurs créances et les éventuels problèmes qu'ils ont présentés dans le passé du point de vue de la recouvrabilité. Les créances clients et autres débiteurs incluent principalement des clients de ventes en gros des filiales de Cenergy Holdings. Les clients qualifiés comme étant « à haut risque » sont inclus dans une liste spéciale de clients et les ventes subséquentes doivent être payées à l'avance. Selon les antécédents du client et son statut, les filiales de Cenergy Holdings demandent des sûretés réelles ou autres (p. ex., des lettres de garantie), afin d'assurer leurs créances, le cas échéant.

Cenergy Holdings enregistre une dépréciation qui représente son estimation des pertes de crédit prévues concernant les créances clients et autres débiteurs.

Au 31 décembre, l'exposition maximale au risque de crédit pour les créances commerciales et autres créances par région géographique était la suivante :

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Grèce	96.469	84.151
Autres états membres de l'UE	49.974	63.320
Autres pays européens	25.372	81
Asie	36.471	7.586
Amérique (Nord et Sud)	2.128	4.065
Afrique	1.204	477
Total	211.617	159.680

Au 31 décembre, l'ancienneté des créances clients et autres débiteurs qui n'étaient pas dépréciées était comme suit :

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Ni échu ni douteux	196.749	149.942
<i>Échu</i>		
- Jusqu'à 6 mois	13.687	6.531
- Plus de 6 mois	1.182	3.207
Total	211.617	159.680

La direction des filiales estime que les montants dus jusqu'à 6 mois et plus de 6 mois sont encore entièrement recouvrables, sur la base de l'historique des paiements et d'une analyse approfondie du risque de crédit client, y compris les notations de crédit sous-jacentes, si celles-ci sont disponibles.

Au 31 décembre 2021 et 2020, les créances restantes échues mais non compromises concernaient essentiellement les groupes industriels majeurs, les principaux services publics et privés et les plus importants revendeurs.

Les sociétés de Cenergy Holdings assurent la majorité de leurs créances afin d'être garanties en cas de défaut. Au 31 décembre 2021, 74 % des soldes dus par des contreparties étaient assurés.

La variation de la dépréciation sur les créances clients et autres débiteurs, et actifs sur contrats se présente comme suit :

Montants en milliers d'euros	2021			2020		
	Créances clients et autres débiteurs	Actifs sur contrats	Total	Créances clients et autres débiteurs	Actifs sur contrats	Total
Solde au 1er janvier	24.390	143	24.533	26.678	115	26.793
Perte de valeur comptabilisée	46	175	220	292	48	341
Reprise de perte de valeur	(168)	-	(168)	(375)	(21)	(395)
<i>Reprise de / (perte de valeur) sur créances et actifs sur contrat</i>	<i>(122)</i>	<i>175</i>	<i>53</i>	<i>(82)</i>	<i>28</i>	<i>(55)</i>
Radiation	(14)	-	(14)	(321)	-	(321)
Ecarts de change	1.777	-	1.777	(1.884)	-	(1.884)
Solde au 31 décembre	26.031	318	26.349	24.390	143	24.533

La provision pour pertes de crédit attendues sur les créances clients et les actifs sur contrats est calculée à titre individuel, lorsqu'il existe un indice de dépréciation. Pour les créances clients et les actifs sur contrats sans indication de dépréciation, les pertes de crédit attendues se fondent sur les données historiques combinées aux projections concernant les facteurs macroéconomiques qui influent sur le risque de crédit, notamment le risque pays et les risques liés aux secteurs d'activité des clients.

Les garanties suivantes existent pour sécuriser les créances et les actifs sur contrats non assurés :

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Lettres de garantie bancaire	-	-
Dettes pouvant être compensées par des créances	8.842	3.858
Total	8.842	3.858

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2021, Cenergy Holdings et ses sociétés détenaient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour un montant de 129.606 milliers d'euros. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de banques et d'institutions financières notées de AA- à B+ par l'agence Fitch.

C.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que Cenergy Holdings et ses sociétés éprouvent des difficultés à remplir les obligations associées à leurs dettes financières qui sont à régler par le transfert de liquidités ou d'un autre actif financier. L'approche adoptée afin de gérer les liquidités consiste à s'assurer, autant que possible, qu'elles disposeront de suffisamment de liquidités pour répondre à leurs obligations lorsque celles-ci sont dues, dans des conditions normales, mais aussi dans des conditions de tensions, sans encourir de pertes inacceptables ou de risquer de porter atteinte à leur réputation.

Afin d'éviter les risques de liquidité, Cenergy Holdings et ses sociétés procèdent à une estimation des flux de trésorerie prévus pour l'année suivante lorsqu'elles préparent le budget annuel. En outre, elles suivent les prévisions glissantes mensuelles concernant les flux de trésorerie du trimestre suivant, afin de s'assurer disposer de suffisamment de liquidité pour répondre aux besoins opérationnels, y compris pour couvrir leurs obligations financières. Cette politique ne tient pas compte de l'impact potentiel de circonstances extrêmes que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

Les sociétés surveillent leurs besoins en liquidités par le biais de la société Steelmet S.A., une filiale, qui convient des modalités de financement avec les institutions de crédit en Grèce et dans d'autres pays.

Exposition au risque de liquidité

Les passifs financiers et les instruments dérivés basés sur des échéances contractuelles sont ventilés comme suit :

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels				Total
		Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Prêts bancaires et affacturage avec recours	203.998	197.271	9.057	3.269	128	209.725
Obligations émises	186.641	28.065	75.683	76.223	28.413	208.391
Obligations locatives	3.296	1.665	1.046	756	-	3.467
Instruments dérivés	2.596	2.596	-	-	-	2.596
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	417.557	417.557	-	-	-	417.557
	814.089	647.154	85.785	80.256	28.542	841.736

Au 31 décembre 2020

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels				Total
		Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Prêts bancaires et affacturage avec recours	216.356	202.283	9.448	9.628	461	221.821
Obligations émises	189.860	43.154	38.217	109.089	31.625	222.084
Obligations locatives	5.433	1.929	1.401	2.044	466	5.840
Instruments dérivés	2.576	2.576	-	-	-	2.576
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	242.977	242.760	227	-	-	242.987
	657.203	492.701	49.294	120.761	32.552	695.309

Les sociétés de Cenergy Holdings ont des emprunts syndiqués qui contiennent des clauses de prêt non financières. En cas de manquement futur à l'une de ces clauses, les sociétés doivent rembourser leurs emprunts de manière anticipée par rapport aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessus. En vertu de l'accord, les engagements sont contrôlés régulièrement et communiqués régulièrement à la direction des entreprises afin d'assurer leur conformité aux accords. À l'heure actuelle, il n'existe pas de clauses non financières relatives au respect de certains niveaux de ratios financiers établis.

C.3. Risque du marché

Le risque du marché se compose des fluctuations des cours des matières premières, des cours de change et des taux d'intérêt qui ont un impact sur les résultats de Cenergy Holdings et de ses sociétés ou sur la valeur de leurs instruments financiers. Les sociétés de Cenergy Holdings utilisent des instruments dérivés pour gérer ce risque. En règle générale, les sociétés s'efforcent d'appliquer une comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité du résultat.

(a) Risque de change :

Cenergy Holdings et ses sociétés sont exposées au risque de change découlant des ventes et achats réalisés, ainsi que des prêts libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de Cenergy Holdings et de ses sociétés, qui est essentiellement l'euro. Les monnaies les plus importantes dans lesquelles ces transactions sont effectuées sont principalement l'euro, le dollar américain et la livre sterling.

À terme, les sociétés de Cenergy Holdings couvrent la majeure partie de leur exposition aux devises étrangères liées aux ventes et achats prévus, ainsi qu'aux créances et engagements en devise étrangère. Les sociétés de Cenergy Holdings concluent principalement des contrats à terme avec des contreparties externes afin de gérer le risque de fluctuation des cours de change ; ces contrats expirent en règle générale moins d'un an à compter de la date de reporting. Lorsque cela est jugé nécessaire, ces contrats sont prorogés à leur expiration. Selon le cas, le risque de change pourrait également être couvert par la souscription d'emprunts dans les devises respectives. Les intérêts d'emprunt sont libellés dans la même devise que celle des flux de trésorerie qui découlent des activités opérationnelles des sociétés de Cenergy Holdings.

Les investissements que Cenergy Holdings et ses sociétés réalisent dans leurs filiales ne sont pas couverts, car ces positions de change sont considérées comme étant prises à long terme et principalement en euros.

Le résumé des données quantitatives concernant l'exposition de Cenergy Holdings et de ses sociétés au risque de change est comme suit :

Au 31 décembre 2021	USD	GBP	RON	AUTRE	TOTAL
Créances clients et autres débiteurs	10.028	7.562	16.638	643	34.871
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.934	2.156	420	1	7.511
Emprunts et dettes financières	(4.331)	-	2.613	-	(6.944)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(21.230)	(1.825)	(14.162)	-	(37.217)
Passifs sur contrats	-	-	(23)	(4.811)	(4.834)
	(10.599)	7.893	260	(4.168)	(6.613)
Dérivés pour couverture de risque (valeur nominale)	(39.692)	(21.049)	-	-	(60.741)
Risque total	(50.290)	(13.156)	260	(4.168)	(67.354)

Au 31 décembre 2020
Montants en milliers d'euros

	USD	GBP	RON	AUTRE	TOTAL
Créances clients et autres débiteurs	10.999	8.398	9.277	-	28.674
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.288	37	758	43	8.127
Emprunts et dettes financières	(732)	(1.624)	(1.562)	-	(3.918)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(14.280)	(430)	(11.023)	(8)	(25.741)
Passifs sur contrats	(2.302)	-	(144)	-	(2.446)
	974	6.381	(2.693)	35	4.696
Dérivés pour couverture de risque (valeur nominale)	(16.581)	(16.183)	-	-	(32.764)
Risque total	(15.607)	(9.802)	(2.693)	35	(28.068)

Les cours de change appliqués au cours de l'année ont été les suivants :

	Cours de change moyen		Cours de change de fin d'exercice	
	2021	2020	2021	2020
USD	1,1827	1,1422	1,1326	1,2271
GBP	0,8596	0,8897	0,8403	0,8990
RON	4,9208	4,8376	4,9481	4,8694

Un renforcement (affaiblissement) raisonnablement possible de l'euro, du dollar américain, de la livre sterling ou du leu roumain par rapport aux autres devises au 31 décembre aurait affecté l'évaluation des instruments financiers libellés en une devise étrangère et affecté les capitaux propres et le compte de résultat pour les montants présentés dans le tableau ci-dessous. Cette analyse part de l'hypothèse que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, restent constantes. Elle fait également abstraction de l'impact des ventes et achats prévus.

Montants en milliers d'euros	Compte de résultat		Capitaux propres nets d'impôt	
	Renforcement	Affaiblissement	Renforcement	Affaiblissement
2021				
USD (mouvement de 10 % par rapport à l'euro)	1.230	(1.504)	4.566	(5.580)
GBP (mouvement de 10 % par rapport à l'euro)	1.186	(1.450)	1.186	(1.450)
RON (mouvement de 10 % par rapport à l'euro)	(24)	29	(24)	29
2020				
USD (mouvement de 10 % par rapport à l'euro)	511	(624)	1.383	(1.690)
GBP (mouvement de 10 % par rapport à l'euro)	891	(1.089)	891	(1.089)
RON (mouvement de 10 % par rapport à l'euro)	245	(299)	245	(299)

(b) *Risque de taux d'intérêt :*

Exposition au risque de taux d'intérêt

Au cours de la période prolongée de taux d'intérêt bas, les sociétés de Cenergy Holdings ont adopté une politique souple visant à garantir que 5 % à 20 % de leur exposition au risque de taux d'intérêt est à un taux fixe. Ceci est obtenu d'une part par l'utilisation d'instruments à taux fixe, et d'autre part en empruntant à un taux variable combiné à l'utilisation de swaps de taux d'intérêt comme couverture de la variabilité des flux de trésorerie attribuable au risque de taux d'intérêt. Le profil de taux d'intérêt relatif aux instruments financiers portant intérêt détenus par les sociétés de Cenergy Holdings se présente comme suit :

Au 31 décembre

Montants en milliers d'euros

	2021	2020
Instruments à taux fixe		
Passifs financiers	(40.574)	(39.518)
Instruments à taux variable		
Passifs financiers	(353.362)	(372.133)

Instruments à taux fixe

Le Groupe ne détient pas d'actifs ou de passifs financiers à taux fixe à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, et le Groupe n'utilise actuellement pas de produits dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture selon un modèle de comptabilité de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'incidence sur le résultat ou les capitaux propres.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation possible raisonnable de 0,25 % des taux d'intérêt à la date de reporting aurait augmenté ou (diminué) les capitaux propres et le résultat à concurrence du montant indiqué ci-dessous. Cette analyse part de l'hypothèse que toutes les autres variables, en particulier les cours de change, restent constantes.

Montants en milliers d'euros	Compte de résultat et Capitaux propres, nets d'impôt	
	augmentation de 0,25 %	diminution de 0,25 %
2021		
Passifs financiers	(1.140)	1.140
2020		
Passifs financiers	(1.314)	1.314

Actuellement, le Groupe n'utilise pas de produits dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture selon un modèle comptable de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie et, par conséquent, l'impact présenté dans le tableau ci-dessus en termes de résultats et de capitaux propres est le même.

(c) Actifs et passifs dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous indique les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie associés aux couvertures de flux de trésorerie sont susceptibles d'avoir lieu :

2021 Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			Total
		1-6 mois	6-12 mois	> 1 ans	
Contrats de change à terme					
Actifs	536	536	-	-	536
Passifs	(1.141)	(1.141)	-	-	(1.141)
Contrats à terme - future					
Actifs	-	-	-	-	-
Passifs	(1.199)	(1.213)	14	-	(1.199)
Options					
Actifs	944	-	-	944	944
Passifs	-	-	-	-	-
	(860)	(1.818)	14	944	(860)

2020 Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			Total
		1-6 mois	6-12 mois	> 1 ans	
Contrats de change à terme					
Actifs	326	326	-	-	326
Passifs	-	-	-	-	-
Contrats à terme - future					
Actifs	-	-	-	-	-
Passifs	(2.433)	(2.433)	-	-	(2.433)
Options					
Actifs	871	-	-	871	871
Passifs	-	-	-	-	-
	(1.235)	(2.107)	-	871	(1.235)

Le tableau ci-dessous présente des informations concernant les éléments désignés en tant qu'instruments de couverture des flux de trésorerie pendant l'exercice et au 31 décembre 2021 et le rapprochement avec la réserve de couverture.

Montants en milliers d'euros	Valeur nominale	Valeur comptable		Poste dans l'état de la situation financière où l'instrument de couverture est inclus	Solde au 1er janvier 2021	Variations de la valeur de l'instrument de couverture reconnu dans les AERG	Montant reclassé de la réserve de couverture en résultat	Effet de change	Solde 31 décembre 2021
		Actifs	Passif						
		Contrats de change à terme	36.691						
Contrats à terme - future	33.995	-	(1.199)	Instruments dérivés - Actifs et (Passifs)	(2.433)	2.433	(1.199)	-	(1.199)
	70.686	536	(2.340)		(2.107)	2.119	(1.955)	139	(1.804)

(d) *Risque de prix des matières premières*

Les marchés des matières premières ont connu et devraient continuer à connaître des fluctuations de prix. Les filiales de Cenergy Holdings sont exposées aux matières premières suivantes : acier, aluminium, cuivre et plomb. Les filiales de Cenergy Holdings utilisent donc des contrats futurs pour minimiser, lorsque cela est possible, l'exposition à la volatilité des prix des matières premières. Les filiales du segment Câbles utilisent le rapprochement des achats et des ventes, ou des instruments dérivés (contrats futurs) afin de minimiser l'effet des fluctuations des prix du métal sur leurs résultats.

Au 31 décembre 2021, le solde net des dérivés par matière première était de :

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Aluminium - position longue / (courte)	373	487
Cuivre - position longue / (courte)	(1.548)	(2.859)
Plomb - position longue / (courte)	(25)	(58)
Nickel - position longue / (courte)	-	(4)
Total	(1.199)	(2.433)

Ces couvertures sont désignées dans une relation de comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

C.4. Risque lié à l'environnement macro-économique et financier

Les filiales de Cenergy Holdings suivent de près et de façon continue l'évolution de l'environnement international et national et adaptent en temps opportun leur stratégie d'affaires et leurs politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs opérations.

31. Impact de la pandémie Covid-19

La pandémie de Covid-19 a eu un impact limité sur la performance financière du segment Câbles du Groupe en 2021, tandis que le segment Tubes d'acier a connu une tendance négative, principalement en raison de la baisse continue de la demande et du report des projets de tubes d'acier. La santé et la sécurité des employés du Groupe sont des priorités absolues de la Direction générale, qui continue de suivre de près la situation, en respectant les directives des autorités nationales et locales et en assurant une chaîne d'approvisionnement continue. Depuis l'apparition de la Covid-19, la Direction de Cenergy Holdings a mis en place un plan d'action à multiples facettes pour atténuer les effets négatifs et se concentrer sur les piliers suivants :

- Protection du personnel, afin d'éviter les interruptions de production ;
- Stabilité opérationnelle et engagement client ;
- Continuité de la chaîne d'approvisionnement ;
- Liquidité suffisante ;
- Résilience commerciale (ventes et commandes).

Les mesures introduites ont été mises en œuvre avec succès sur tous les sites et, jusqu'à présent, toutes les usines de production des deux segments en Grèce, en Roumanie et en Bulgarie sont en opération sans interruption. La continuité de la production a été maintenue, tandis que les mesures de santé et de sécurité ont été appliquées. L'approvisionnement en matières premières a été protégé et le Groupe n'a pas été confronté à une pénurie d'aucun des intrants critiques.

Les coûts supplémentaires - à l'exclusion des mesures de soutiens prévues par la législation locale à la suite de la pandémie - encourus en raison de l'épidémie de coronavirus se sont élevés à 211 milliers d'euros (2020 : 1.837 milliers d'euros). Ces coûts comprennent les primes temporaires pour indemniser les employés pour l'exécution de leurs tâches normales à risque personnel accru, les frais de nettoyage et de désinfection des installations plus minutieusement et plus fréquemment, l'équipement médical, le personnel de garderie et d'autres dépenses et indemnités directement associées à la pandémie de coronavirus Covid-19.

32. Liste des filiales

Les filiales de Cenergy Holdings et les pourcentages de participation détenus à la fin de la période concernée sont comme suit :

Sociétés	Pays	Participations directes et indirectes 2021	Participations directes et indirectes 2020
CORINTH PIPEWORKS INDUSTRY S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
CPW AMERICA CO	ÉTATS-UNIS	100,00 %	100,00 %
HUMBEL LTD	CHYPRE	100,00 %	100,00 %
WARSAW TUBULAR TRADING SP. ZOO.	POLOGNE	100,00 %	100,00 %
FULGOR S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
ICME ECAB S.A.	ROUMANIE	99,98 %	98,59 %
LESCO OOD	BULGARIE	100,00 %	100,00 %
LESCO ROMANIA S.A.	ROUMANIE	65,00 %	65,00 %
DE LAIRE LTD	CHYPRE	100,00 %	100,00 %
HELLENIC CABLES S.A.			
HELLENIC CABLE INDUSTRY S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
HELLENIC CABLES TRADING CO	ÉTATS-UNIS	100,00 %	100,00 %
HELLENIC CABLES AMERICAS CO	ÉTATS-UNIS	100,00 %	-

Pour toutes les entités ci-dessus, Cenergy Holdings S.A. exerce son contrôle directement et/ou indirectement.

En décembre 2021, la filiale Hellenic Cables America Co. a été renommée Hellenic Cables Trading Co.

Au cours de l'année 2021, Cenergy Holdings, a créé C-Energy Americas Co, une filiale à part entière aux États-Unis. Le 6 janvier 2022, la filiale C-Energy Americas Co. a été renommée Hellenic Cables Americas Co.

33. Entreprises communes

Hellenic Cables détient une participation de 62,48 % dans une entreprise commune nommée VO Cablel V.O.F., établie en tant que société de personnes avec Van Ord. L'objet de cette entreprise commune est de fournir et d'installer des câbles maritimes et terrestres pour le projet Hollandse Kust (South) Alpha et le projet Hollandse Kust (South) Beta. Le principal lieu d'opération de l'entreprise commune est aux Pays-Bas.

Hellenic Cables détient une participation de 50,77 % dans un partenariat appelé DEME Offshore NL - Hellenic Cables V.O.F., qui a été établi en partenariat avec Tideway. Elle a pour objet la mise en œuvre d'un contrat clés en main portant sur la fourniture et l'installation de câbles sous-marins permettant le raccordement du parc éolien offshore de Seamade au réseau belge. Le principal lieu d'opération de l'activité conjointe est en Belgique.

Fulgor détient une participation de 10,00 % dans un partenariat appelé Fulgor - JDN Consortium, qui a été établi en partenariat avec Jan De Nul. Le champ d'application d'entreprise commune est de signer un contrat clé en main pour l'installation de câbles sous-marins pour l'interconnexion Crète-Péloponnèse en Grèce. Le principal lieu d'activité de cette opération commune est en Grèce.

Les entreprises communes susmentionnées ont été formées au cours des années précédentes.

Fulgor détient une participation de 71,09 % dans un accord conjoint appelé Consortium Fulgor - Asso.subsea Ltd, qui a été établi en partenariat avec Asso.subsea Ltd en 2021. Le champ d'application de ce entreprise commune est d'exécuter un contrat clé en main pour la conception, la fabrication, la fourniture et l'installation du réseau de câbles sous-marins de 150 kV reliant le parc éolien Kafireas II de 330 MW au réseau continental de la Grèce. Le principal lieu d'activité de cette opération commune est en Grèce.

Les accords relatifs au consortium VO Cablel VOF, DEME Offshore NL - Hellenic Cables V.O.F., Fulgor - JDN et Fulgor - Asso.subsea Ltd exigent le consentement unanime de toutes les parties pour toutes les activités pertinentes. Les deux partenaires disposent de droits directs sur les actifs du partenariat et sont solidairement responsables de ses engagements. Ces entités sont donc classées en tant qu'entreprise commune et le Groupe reconnaît son droit direct aux actifs, passifs, revenus et charges détenus conjointement, comme décrit à la note 5.1(g).

34. Engagements

A. Engagements d'achat

Les filiales de Cenergy Holdings ont conclu des contrats selon leurs plans d'investissement, qui devraient être conclus au cours de la prochaine année.

	Au 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	2021	2020
Immobilisations corporelles	6.851	9.845

B. Garanties

	Au 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	2021	2020
Garanties pour les engagements envers les fournisseurs	3.414	6.999
Garanties pour assurer la bonne exécution des contrats avec des clients	231.506	252.397
Garanties pour les subventions	9.573	9.573

35. Passifs éventuels

A. Litiges et examens administratifs

En ce qui concerne les exportations de Corinth Pipeworks de tubes soudés de grand diamètre (LDWP) vers les États-Unis pour les périodes avril 2020 - avril 2021 et avril 2021 - avril 2022, des examens administratifs supplémentaires du ministère américain du Commerce (DoC) sont attendus. Aucune provision n'a été enregistrée au titre de ces examens administratifs en raison des faits suivants :

- pour la période avril 2020 - avril 2021, il n'y a pas eu de ventes aux États-Unis soumises à des droits antidumping ; par conséquent, aucune charge supplémentaire n'est prévue pour cette période.
- pour la période avril 2021 - avril 2022, les ventes aux États-Unis soumises à des droits antidumping n'étaient pas significatives. L'issue d'un tel examen administratif est considérée comme très volatile et difficile à prévoir, et le montant de tout passif qui en découle ne peut être raisonnablement estimé.

B. Passif d'impôt éventuel

Les déclarations d'impôts des filiales font régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans la plupart des juridictions où Cenergy Holdings et ses sociétés exercent leurs activités. Ces contrôles pourraient entraîner des impôts supplémentaires. Cenergy Holdings prévoit un impôt supplémentaire par rapport au résultat de ces contrôles fiscaux pour le montant prévu à régler (ou à recouvrer).

Cenergy Holdings estime que ses provisions pour passifs d'impôts sont adéquates pour toutes les années d'imposition ouvertes sur base de son évaluation des facteurs sous-jacents, notamment des interprétations du droit fiscal et de leur expérience antérieure.

36. Parties liées

A. Transactions avec des parties liées

Les transactions suivantes ont été conclues avec Viohalco et ses filiales, avec des entités mises en équivalence et d'autres parties liées :

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Ventes de biens		
Entités mises en équivalence	166.161	118.139
Autres parties liées	85.238	40.420
	251.399	158.559
Ventes de services		
Entités mises en équivalence	272	273
Autres parties liées	2.003	1.801
	2.274	2.074
Ventes d'immobilisations corporelles		
Autres parties liées	-	65
	-	65
Achats de biens		
Entités mises en équivalence	8	17
Autres parties liées	20.744	13.973
	20.752	13.990
Achats de services		
Viohalco	86	82
Entités mises en équivalence	6.779	7.929
Autres parties liées	14.528	10.452
	21.394	18.463
Achats d'immobilisations corporelles		
Entités mises en équivalence	-	96
Autres parties liées	4.414	3.638
	4.414	3.733

Les autres parties liées sont des filiales, des entreprises associées et des coentreprises du Groupe Viohalco.

En 2021, la valeur des ventes de marchandises à des parties liées a augmenté, en raison de l'augmentation des prix des métaux LME et de l'augmentation du volume des ventes du segment Câbles.

Les soldes de clôture qui découlent des achats/ventes de biens, de services, d'immobilisés, etc. se présentent comme suit :

	Au 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	2021	2020
Créances à long terme sur parties liées		
Autres parties liées	208	208
	208	208
Créances à court terme sur parties liées		
Entités mises en équivalence	14.335	14.457
Autres parties liées	17.110	14.485
	31.445	28.942
Dettes à court terme envers des parties liées		
Société mère	168	82
Entités mises en équivalence	1.020	3.584
Autres parties liées	11.337	6.279
	12.525	9.945

Les soldes dus par les parties liées ne sont pas garantis et le règlement de ces soldes courants devrait être effectué en espèces au cours de l'année suivante, puisque les soldes ne concernent que les créances à court terme et les créditeurs, à l'exception des soldes classés comme créances non courantes des parties liées, qui concernent les garanties à long terme accordées aux parties liées fournissant des services énergétiques aux filiales du Groupe.

B. Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des transactions avec les membres du Conseil d'administration et la Direction exécutive :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	2021	2020
Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction	1.060	1.146

La rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction indiquée dans le tableau ci-dessus est fixe. Il n'y a pas eu de rémunérations variables, d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages octroyés sous forme d'actions qui ont été payés.

37. Honoraires du commissaire

Le commissaire de la Société (PwC Réviseurs d'Entreprises SRL) et un certain nombre d'autres cabinets membres du réseau du commissaire ont reçu des honoraires pour les services suivants :

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
PwC Réviseurs d'Entreprises SRL		
Missions d'attestations	105	105
Services relatifs à l'audit	22	-
	126	105
Réseau PwC		
Missions d'attestations	284	283
Missions de conseils fiscaux	136	77
Autres missions	4	7
	424	366
Total	551	471

38. Événements postérieurs à la clôture

Le 8 février 2022, le département du Commerce des États-Unis (DoC) a publié ses résultats définitifs dans le cadre des procédures administratives menées par le DoC pour la période du 19 avril 2019 au 30 avril 2020 (« la période examinée ») dans le cadre d'une mesure antidumping (« AD ») sur les tubes soudés de grand diamètre (LDWP) en provenance de Grèce. En conséquence, le DoC a déterminé pour la période examinée un taux de droit antidumping de 41,04 % sur la base du total des faits défavorables disponibles (AFA) pour le défendeur Corinth Pipeworks S.A., segment Tubes d'acier de Cenergy Holdings.

Malgré le long processus de révision administrative impliquant la fourniture d'ensembles de données extrêmement détaillés sur les pratiques commerciales de Corinth Pipeworks pour la période sous investigation, ainsi que toutes les estimations raisonnables faites durant 2021 sur l'importance, le cas échéant, d'un taux de droit antidumping éventuel, le DoC a conclu sur un taux de droit AD aussi élevé.

Corinth Pipeworks a l'intention de déposer un recours devant la Tribunal du commerce international des États-Unis contre la décision du DoC tout en continuant à travailler activement avec le DoC en vue de modifier la décision finale. Cenergy Holdings considère qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur les activités de sa filiale Corinth Pipeworks S.A., car cette dernière suit une politique commerciale très diversifiée géographiquement et que le marché américain ne constitue pas actuellement son marché principal. La charge de provision supplémentaire exceptionnelle sur les résultats économiques consolidés annuels de Cenergy Holdings résulte d'une mise en œuvre rétrospective du taux de droit AD et atteint environ 12,8 millions d'euros (14 millions de dollars plus intérêts).

Aucun autre événement ultérieur pour lequel une information est requise dans les états financiers consolidés n'a eu lieu depuis le 31 décembre 2021.

Le conflit en Ukraine, qui a débuté en février 2022, augmente déjà la volatilité du marché et la probabilité de perturbations dans de nombreux secteurs de l'économie mondiale. Bien que son impact sur les filiales de Cenergy Holdings ne puisse être entièrement prédit à l'heure actuelle, l'exposition globale à l'Ukraine et à la Russie est très limitée et les conséquences commerciales ne devraient pas être importantes. Les ventes sur ces marchés représentent une part insignifiante du chiffre d'affaires total (environ 2,3% pour 2021) et toute perte de revenus sera entièrement compensée par la demande sur d'autres marchés. Néanmoins, les sociétés de Cenergy Holdings ont déjà pris des mesures pour déplacer l'approvisionnement en matières premières provenant actuellement de Russie vers des marchés alternatifs, afin d'atténuer toute perturbation potentielle de leur chaîne d'approvisionnement. En ce qui concerne le financement, les sociétés ne sont pas exposées aux banques russes. Enfin, sur le front de l'énergie, il est clair que le conflit en Ukraine a accéléré l'inflation des prix déjà présente depuis le second semestre 2021. Les entreprises de Cenergy Holdings ont déjà pris des mesures d'atténuation pour réduire l'impact commercial. Elles suivent de près la situation et modifieront leur approche quand et comme il le faudra pour garantir l'efficacité de leurs opérations.

Rapport du Commissaire

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE CENERGY HOLDING SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Cenergy Holdings SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 mai 2019, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultat consolidé, le compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global, l'état consolidé de variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidé qui s'élève à EUR 1.205.950 milliers et d'un compte de résultat consolidé qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 22.079 milliers.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Point clé de l'audit 1: Disponibilité des sources de financement et conformité aux covenants

Description du point clé de l'audit

Les filiales du Groupe ont des emprunts et dettes financières, courants et non courants, significatifs. Les termes et conditions des contrats de financement y-relatifs incluent souvent des covenants financiers qui doivent être respectés à chaque date de clôture. Tout manquement à de tels covenants financiers pourrait résulter en la capacité pour les prêteurs d'exercer leur droit de réclamer un remboursement anticipé de certains des emprunts et dettes financières courants et/ou non courants. Pour ces raisons, nous avons considéré la disponibilité des sources de financement et l'incapacité à se conformer aux covenants comme étant des éléments significatifs à notre audit.

Nous faisons référence à la Note 5 : Principales méthodes comptables – Instruments financiers et à la Note 26 : Dette.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nos procédures ont intégré, entre autres, une compréhension des contrats de financement ainsi que des procédures et contrôles mis en place par le Groupe afin d'assurer sa conformité aux covenants financiers et de comprendre les sources financières utilisées et celles qui ne le sont pas. Nous avons testé les covenants financiers relatifs aux contrats de financement les plus significatifs et évalué la conformité aux termes et conditions qui y sont stipulés. En outre, nous avons évalué la présentation des emprunts et dettes financières dans l'Etat consolidé de la situation financière et son adéquation avec les déclarations pertinentes dans les Notes aux états financiers consolidés.

Nous avons conclu que les covenants financiers testés ont été respectés et les notes des dettes financières étaient appropriées.

Point clé de l'audit 2: Actifs sur contrat

Description du point clé de l'audit

Nous avons apporté une attention particulière à la reconnaissance du revenu relative aux contrats de construction et les actifs sur contrat y-relatifs car le Groupe génère de manière substantielle des revenus provenant de projets qualifiés en contrat de construction sous IFRS. La reconnaissance du revenu et l'estimation des résultats relatifs à des contrats de construction à prix fixe sont complexes et requièrent un haut niveau de jugement de la part du management, en particulier en ce qui concerne l'estimation des coûts encourus et les coûts pour compléter les contrats. Pour ces raisons, nous avons identifié les actifs sur contrat liés à ces contrats de construction comme étant des éléments significatifs à notre audit.

Nous faisons référence à la Note 5 : Principales méthodes comptables – Chiffre d'affaires et à la Note 7 : Chiffres d'affaires. Au 31 décembre 2021, les Actifs sur contrats s'élèvent à EUR 98 millions.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nos tests sur les actifs sur contrat ont inclus des procédures relatives à la compréhension des processus et des contrôles relatifs à ces derniers ainsi que des procédures substantives relatives à la comptabilisation de ces actifs sur contrat, aux revenus y-relatifs et à la détermination de l'étape d'avancement des contrats. Nos procédures d'audit incluaient la considération de la pertinence des règles comptables du Groupe relatives à la reconnaissance du revenu. Nous avons également inclus une évaluation des jugements significatifs réalisés par le management en se basant sur l'examen de la documentation afférente aux projets et des discussions autour du statut des projets avec des responsables de la finance et avec des membres du personnel technique du Groupe concernant des projets ou transactions spécifiques. De plus, afin d'évaluer la fiabilité des estimations du management, nous avons réalisé un suivi des coûts subséquents encourus pour les projets terminés.

Nous avons également effectué des tests sur les entrées comptabilisées en revenu afin d'identifier tout élément inhabituel ou irrégulier qui influencerait les contrats et les profits acquis y-relatifs inclus dans cette section.

Nous avons conclu que les conclusions du management, eu égard aux actifs sur contrat, étaient cohérentes et en lignes avec nos prévisions.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des

comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à

poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés qui fait partie de la section 'Information non financière' du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur le « UN's Sustainable Development Goals (SDG's) reporting framework ». Conformément à l'article 3:80, §1, 5° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous

prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au « UN's Sustainable Development Goals (SDG's) reporting framework » mentionné dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après états financiers consolidés numériques) inclus dans le rapport financier annuel.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel de Cenergy Holdings SA au 31 décembre 2021 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 8 avril 2022

Le commissaire

PwC Reviseurs d'Entreprises SRL

Représenté par

Marc Daelman

Réviseur d'Entreprises

Déclaration des personnes responsables

Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers consolidés et le rapport de gestion.

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, les membres de la Direction Exécutive (à savoir Dimitrios Kyriakopoulos, Alexios Alexiou et Alexandros Benos) déclarent au nom et pour le compte de la Société qu'à leur connaissance :

- a) les états financiers consolidés de l'exercice se terminant au 31 décembre 2021, qui ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière

adoptées par l'Union européenne, offrent une image fidèle des capitaux propres, de la situation financière et des performances financières de la Société et des entités du périmètre de consolidation dans son ensemble ;

- b) le rapport de gestion sur les comptes consolidés comprend une image fidèle du développement et des performances de l'activité et de la situation de la Société et des entités comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

États financiers statutaires simplifiés

Conformément au CSA (articles 3:17 et 3:36), les comptes annuels de la Société sont présentés ci-après dans une version abrégée, qui ne comprend pas toutes les notes requises par la loi ni le rapport du Commissaire. La version complète des comptes annuels de la Société qui sera déposée à la Banque

Nationale de Belgique, est disponible sur le site internet de la Société et peut être obtenue gratuitement sur demande.

Le rapport du Commissaire sur les comptes annuels est sans réserve.

Bilan statutaire simplifié

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2021	2020
Actifs non courants	175.807	175.940
Frais d'établissement	17	189
Immobilisations corporelles	0	1
Immobilisations financières	175.789	175.750
Actifs courants	1.798	5.127
Créances à un an au plus	508	4.403
Valeurs disponibles	1.215	652
Comptes de régularisation	75	71
Total des actifs	177.605	181.067
Capitaux propres	176.447	177.646
Capital	117.892	117.892
Primes d'émission	59.591	59.591
Réserves	8.575	8.575
Bénéfice (Perte) reporté(e)	-9.612	-8.412
Passifs	1.158	3.420
Dettes à un an au plus	871	3.175
Comptes de régularisation	287	245
Total des capitaux propres et passifs	177.605	181.067

Compte de résultat statutaire simplifié

Pour l'exercice clos au 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Ventes et prestations	29	20
Coût des ventes et prestations	-2.115	-2.074
Services et biens divers	-1.376	-1.299
Rémunérations, charges sociales et pensions	-495	-436
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-172	-176
Autres charges d'exploitation	-71	-64
Charges d'exploitation non récurrentes	-1	-100
Perte opérationnelle	-2.086	-2.054
Produits financiers	895	836
Produits des immobilisations financières	635	826
Autres produits financiers	244	0
Produits financiers non récurrents	15	10
Charges financières	-8	-4
Autres charges financières	-4	-1
Charges financières non récurrentes	-3	-4
Bénéfice / (perte) de l'exercice avant impôt	-1.200	-1.223
Impôt sur le résultat	0	0
Bénéfice (perte) de l'exercice	-1.200	-1.223

Autres mesures de la performance

Outre les résultats déclarés conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne, ce rapport annuel présente des informations relatives à d'autres types de mesure de la performance non préparées selon les normes IFRS (« Autres Mesures de la Performance » ou « AMP »). Les AMP utilisées dans le présent rapport sont les suivantes : le résultat avant intérêts et impôt (EBIT), l'EBIT ajusté, les bénéfices avant intérêts, impôt, amortissement (EBITDA), l'EBITDA ajusté et la dette nette. Les rapprochements les plus directement comparables aux mesures de la performance IFRS sont présentés ci-dessous.

Nous estimons que ces AMP sont des mesures supplémentaires importantes pour l'analyse de la performance opérationnelle et financière. Ces AMP sont fréquemment utilisées par les analystes financiers, les investisseurs et d'autres parties intéressées lorsqu'ils évaluent des sociétés du secteur de la production, de la distribution et du commerce de tubes d'acier et de câbles. En fournissant ces indicateurs, accompagnés des rapprochements inclus dans cette annexe, nous estimons que les investisseurs comprendront mieux nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Cependant, ces AMP ne remplacent pas les indicateurs de mesure IFRS.

Ces AMP sont également des mesures clés de la performance sur la base desquelles Cenergy Holdings prépare, suit et évalue ses budgets annuels et ses plans à long terme (5 ans). Il convient toutefois de noter que les chiffres ajustés ne devraient pas être considérés comme non opérants ou non récurrents.

L'EBIT, l'EBIT ajusté, l'EBITDA et l'EBITDA ajusté sont limités, en tant qu'outils d'analyse, et les investisseurs ne devraient pas les examiner de manière isolée ou en tant que substituts à l'analyse des résultats opérationnels présentés selon les normes IFRS. En outre, ces AMP ne peuvent pas être comparables à des indicateurs présentés sous le même intitulé, par d'autres sociétés.

Les définitions de l'AMP n'ont pas été modifiées par rapport à celles appliquées au 31 décembre 2020. Les définitions des AMP sont les suivantes :

L'**EBIT** est défini comme le résultat de la période (bénéfice après impôt) avant :

- impôt sur le résultat ;
- résultat financier net.

L'**EBITDA** est défini comme le résultat de la période (bénéfice après impôt) avant :

- impôt sur le résultat ;
- résultat financier net ;
- amortissements.

L'**EBIT ajusté** et l'*EBITDA ajusté* sont définis comme étant l'EBIT et l'EBITDA, respectivement ajustés de façon à exclure :

- le décalage des prix des métaux ;
- la dépréciation / les reprises de dépréciation de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles et immeubles de placements ;
- la dépréciation / les reprises de dépréciation de valeur sur les investissements ;
- les bénéfices/pertes des ventes d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles, d'immeubles de placements et d'investissements ;
- les frais juridiques et amendes exceptionnels ; et
- les autres éléments exceptionnels ou inhabituels.

La **dette nette** est définie comme étant la somme des :

- emprunts et dettes financières et obligations locatives à long terme ;
- emprunts et dettes financières et obligations locatives à court terme ;

Moins :

- trésorerie et équivalents de trésorerie.

Tableaux de rapprochement :

EBIT et EBITDA :

	Câbles		Tubes d'acier		Autres activités		Total	
Montants en milliers d'euros	2021	2020*	2021	2020*	2021	2020	2021	2020*
Résultat avant impôt (comme reporté dans le compte de résultat consolidé)	44.886	35.247	(13.940)	1.341	(433)	(983)	30.513	35.604
Ajustements pour:								
Résultat financier net	21.539	21.034	7.478	10.603	(32)	3	28.985	31.640
EBIT	66.425	56.281	(6.462)	11.944	(465)	(981)	59.498	67.244
Rajout :								
Amortissements	16.849	15.225	8.850	8.844	6	2	25.705	24.071
EBITDA	83.273	71.506	2.388	20.788	(459)	(978)	85.203	91.315

* Les informations comparatives ont été retraitées en raison de l'application rétroactive de la décision de l'IFRIC concernant « l'Attribution des avantages aux périodes de service ».

EBIT ajusté et EBITDA ajusté :

Montants en milliers d'euros	Câbles		Tubes d'acier		Autres activités		Total	
	2021	2020*	2021	2020*	2021	2020	2021	2020*
EBIT	66.425	56.281	(6.462)	11.944	(465)	(981)	59.498	67.244
Ajustements pour:								
Décalage des prix des métaux ⁽¹⁾	4.915	8.086	-	-	-	-	4.915	8.086
Coûts de réorganisation	-	-	978	447	-	-	978	447
Frais juridiques exceptionnels	-	-	-	-	-	315	-	315
Coûts marginaux liés au Coronavirus ⁽²⁾	445	1.370	(234)	467	-	-	211	1.837
Dépréciation/ (Reprise de dépréciation) sur les immeubles de placements	-	-	12.842	-	-	-	12.842	-
(Gains)/Pertes sur les ventes d'actifs immobilisés	(8)	(6)	-	-	-	-	(8)	(6)
EBIT ajusté	71.777	65.730	7.124	12.858	(465)	(665)	78.435	77.923
Rajout :								
Amortissements	16.849	15.225	8.850	8.844	6	2	25.705	24.071
EBITDA ajusté	88.625	80.956	15.974	21.702	(459)	(663)	104.140	01.995

Notes :

- (1) L'impact du décalage des prix des métaux désigne l'effet sur le compte de résultats des fluctuations des prix de marché des métaux sous-jacents (ferreux et non ferreux) employés par les filiales de Cenergy Holdings en tant que matières premières dans leurs processus de fabrication des produits finis. Le décalage des prix des métaux existe en raison des facteurs suivants :
- (i) le délai entre l'établissement des prix d'achat des métaux, le stockage et la transformation des métaux et l'établissement des prix de vente aux clients des stocks de produits finis ;
 - (ii) l'effet du solde d'ouverture des stocks (qui, à son tour, est affecté par les prix des métaux des périodes précédentes) sur le montant rapporté en tant que Coût des ventes, en raison de la méthode d'établissement du coût utilisée (p.ex., moyenne pondérée) ;
 - (iii) à certains contrats clients assortis de prix à terme fixes, ce qui entraîne une exposition aux fluctuations des prix des métaux pendant le laps de temps compris entre la fixation de nos prix de vente et le moment où la vente a réellement lieu. Les filiales du segment des câbles utilisent l'appariement des achats et des ventes ou bien des instruments dérivés afin d'atténuer l'effet de l'écart de prix des métaux sur leurs résultats. Cependant, l'impact (positif ou négatif) sur le compte de résultats ne peut être entièrement évité, car, dans le segment <câbles, une partie du stock est traitée en immobilisations, sans couverture, tandis que dans le segment Tubes d'acier, la couverture des matières premières n'est pas possible.
- (2) Les coûts marginaux liés au coronavirus concernent tous les coûts marginaux encourus en raison de l'épidémie de coronavirus. Ces coûts sont directement attribuables à l'épidémie de coronavirus et sont supplémentaires par rapport aux coûts encourus avant l'épidémie et ne devraient pas se reproduire une fois la crise passée et les opérations revenues à la normale, tout en étant clairement séparables des opérations normales. Tout allègement prévu par la législation locale à la suite de mesures prises en raison de la pandémie de coronavirus est déduit des coûts incrémentaux liés au coronavirus.

* Les informations comparatives ont été retraitées en raison de l'application rétroactive de la décision de l'IFRIC concernant « l'Attribution des avantages aux périodes de service ».

Dettes nettes :

Montants en milliers d'euros	Câbles		Tubes d'acier		Autres activités		Total	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020	31 déc. 2021	31 déc. 2020	31 déc. 2021	31 déc. 2020	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Emprunts et dettes financières (incl. obligations locatives) - long terme	134.026	133.295	42.979	44.989	16	21	177.020	178.306
Emprunts et dettes financières (incl. obligations locatives) - court terme	150.718	168.428	66.192	64.911	6	6	216.915	233.344
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(87.342)	(59.694)	(41.005)	(20.689)	(1.259)	(652)	(129.606)	(81.035)
Dettes nettes	197.401	242.029	68.166	89.211	(1.238)	(625)	264.329	330.615

Principes de reporting du règlement européen sur la taxonomie

Affectation du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation à un objectif environnemental.

Cenergy Holdings est particulièrement soucieuse de l'objectif d'atténuation du changement climatique. Il a été déterminé que les activités 3.1, 3.8 et 4.9 doivent être affectées à l'atténuation du changement climatique, car cet objectif est plus pertinent pour les activités de Cenergy Holdings et la taxonomie ne permet pas de double comptage.

Jugement pertinent sur l'éligibilité de nos activités à la taxonomie

Activité 3.1 - Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables

La description de l'activité 3.1 de l'annexe I de l'acte délégué relatif au climat ne contient pas de définition claire du terme « technologies d'énergie renouvelable » et est donc sujette à interprétation. En l'absence de définition de « technologies liées aux énergies renouvelables » et dans l'esprit du règlement européen sur la taxonomie, nous avons défini ce terme en nous référant aux critères d'examen technique de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique. Nous avons donc inclus le chiffre d'affaires généré par la production et l'installation de systèmes de câbles utilisés dans les projets sources d'énergie renouvelable (principalement éolienne et solaire), qui permettent la diffusion d'énergie renouvelable dans le réseau électrique.

Activité 3.8 - Fabrication d'aluminium secondaire

La description de l'activité 3.8 de l'annexe I de l'acte délégué relatif au climat ne contient pas de définition claire du terme « aluminium secondaire » et est donc sujette à interprétation. En l'absence de définition d'« aluminium secondaire » et dans l'esprit du Règlement européen sur la taxonomie, nous avons défini ce terme en nous référant aux critères d'examen technique de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique. Nous avons donc inclus le chiffre

d'affaires généré par les matériaux produits à la suite du processus de refusion de l'aluminium, qui sont ensuite transformés à une étape de production différente des produits de câblage.

Activité 4.9 - Transport et distribution d'électricité

Selon la description de l'activité 4.9 de l'annexe I de l'acte délégué relatif au climat, une activité économique doit satisfaire au moins l'un des critères d'examen technique suivants :

- a. le réseau constitue le réseau européen interconnecté, à savoir le réseau couvrant les zones de réglage interconnectées des Etats membres, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni, et ses réseaux subordonnés ;
- b. plus de 67 % des nouvelles capacités de production connectées au réseau sont inférieures à la valeur seuil de production de 100 g équivalent CO₂/kWh mesurée sur l'ensemble du cycle de vie conformément aux critères de production d'électricité, au cours d'une période glissante de cinq ans ;
- c. le facteur d'émission moyen du réseau, qui est calculé comme le total annuel des émissions dues à la production d'électricité connectée au réseau, divisé par la production annuelle totale nette d'électricité dans ce réseau, est inférieur à la valeur seuil de 100 g équivalent CO₂/kWh mesurée sur l'ensemble du cycle de vie conformément aux critères de production d'électricité, au cours d'une période glissante de cinq ans.

Selon notre évaluation, le chiffre d'affaires du segment Câbles généré par des projets relatifs à l'interconnexion des îles est conforme au critère technique (a) susmentionné.

Activités économiques non éligibles à la taxonomie

Les activités qui n'ont pas été identifiées comme éligibles à la taxonomie et qui constituent donc le pourcentage non éligible à la taxonomie ne sont

actuellement pas incluses dans les secteurs et activités énoncés dans le règlement européen sur la taxonomie. Cependant, elles pourraient être incluses dans les activités envisagées par les quatre objectifs environnementaux supplémentaires identifiés dans le règlement qui sont en cours de normalisation.

Dépenses d'investissement et d'exploitation éligibles à la taxonomie et dépenses d'investissement et d'exploitation éligibles individuellement à la taxonomie

En ce qui concerne les dépenses d'investissement et d'exploitation liées à nos activités économiques éligibles à la taxonomie et les dépenses d'investissement/d'exploitation liées aux achats et aux mesures que nous considérons comme éligibles individuellement à la taxonomie, nous nous référons aux explications des sections « Indicateur clé de performance des dépenses d'investissement » et « Indicateur clé de performance des dépenses d'exploitation » dans la description de nos méthodes comptables.

Indicateurs clés de performance et méthodes comptables

Les exigences en matière de reporting incluent le pourcentage d'éligibilité du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation des entreprises déjà incluses dans la loi relative à la finance durable de l'Union européenne. L'article 10(1) de l'acte délégué exige explicitement que, au cours de la première année de mise en œuvre, les entreprises non financières publient « la part d'activités économiques éligibles à la taxonomie et d'activités économiques non éligibles à la taxonomie dans leur chiffre d'affaires total, leurs dépenses d'investissement totales et leurs dépenses opérationnelles totales ».

Le segment Câbles de Cenergy Holdings produit des câbles utilisés pour diverses applications, notamment les technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables (3.1), ainsi que des projets d'installation pour le transport et la distribution d'électricité (4.9).

En outre, Cenergy Holdings prend part à la fabrication d'aluminium secondaire (3.8) par le biais de sa filiale Fulgor SA. Les matériaux produits à la suite du processus de refusion de l'aluminium sont ensuite transformés à une étape de production différente des produits de câblage.

Indicateur clé de performance du chiffre d'affaires

Définition

La part d'activités économiques éligibles à la taxonomie a été calculée comme part du chiffre d'affaires provenant des activités économiques présentées ci-dessous (numérateur) :

- 3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 3.8 Fabrication d'aluminium secondaire

divisé par le chiffre d'affaires du segment Câbles (dénominateur) pour l'exercice 2021.

Pour de plus amples informations sur notre méthode comptable relative au chiffre d'affaires, veuillez vous reporter à la page 101 de notre Rapport annuel 2021.

Rapprochement

Le chiffre d'affaires du segment Câbles peut être rapproché de nos états financiers consolidés, dans la section « Segments opérationnels » à la page 119 de notre Rapport annuel 2021.

Indicateur clé de performance des dépenses d'investissement

Définition

L'indicateur clé de performance des dépenses d'investissement est défini comme les dépenses d'investissement éligibles à la taxonomie (numérateur) divisées par les dépenses

d'investissement du segment Câbles (dénominateur).

Le numérateur se compose des dépenses d'investissement éligibles à la taxonomie liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques présentées ci-dessous (numérateur) :

- 3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 3.8 Fabrication d'aluminium secondaire

Nous considérons que les actifs et les processus sont associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie lorsqu'ils sont des composants essentiels nécessaires à l'exécution d'une activité économique. Par conséquent, toutes les dépenses d'investissement dans des machines pour les activités susmentionnées ont été incluses dans le numérateur de l'indicateur clé de performance des dépenses d'investissement.

Plus particulièrement, les dépenses d'investissement en aluminium secondaire incluent celles liées à la fabrication d'aluminium à partir de matières premières secondaires (y compris les déchets et les matériaux contenant du métal), ainsi que les processus de refusion et d'alliage.

Le dénominateur se compose des ajouts du segment Câbles aux immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'exercice 2021, avant amortissements et réévaluation, y compris celles résultant des réévaluations et des dépréciations. Il comprend les acquisitions d'immobilisations corporelles (IAS 16), d'immobilisations incorporelles (IAS 38) et d'immeubles de placement (IAS 40). Les ajouts résultant de regroupements d'entreprises sont également inclus. Le goodwill n'est pas inclus dans les dépenses d'investissement, car il n'est pas défini comme une immobilisation incorporelle conformément à la norme IAS 38. Pour de plus amples informations sur nos méthodes comptables relatives aux dépenses d'investissement, veuillez vous reporter à la page 107 de notre Rapport annuel 2021.

Rapprochement

Les dépenses d'investissement du segment Câbles peuvent être rapprochées de nos états financiers consolidés, dans la section « Segments opérationnels » à la page 119 de notre rapport annuel 2021.

Indicateur clé de performance des dépenses d'exploitation

Définition

L'indicateur clé de performance des dépenses d'exploitation est défini comme les dépenses d'exploitation éligibles à la taxonomie (numérateur) divisées par les dépenses d'exploitation totales du segment Câbles (dénominateur).

Le numérateur se compose des dépenses d'exploitation éligibles à la taxonomie liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques présentées ci-dessous (numérateur) :

- 3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 3.8 Fabrication d'aluminium secondaire

Le total des dépenses d'exploitation (dénominateur) se compose de coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et à la réparation, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles. Cela inclut :

- Les dépenses en recherche et développement comptabilisées en dépenses au cours de la période concernée. Cela comprend toutes les dépenses non capitalisées directement imputables aux activités de recherche ou de développement.
- Le volume des contrats de location non capitalisés a été déterminé conformément à la norme IFRS 16 et comprend les frais liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location à faible valeur.
- Les frais d'entretien et de réparation et autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles ont été déterminés en fonction des coûts d'entretien et de réparation alloués à nos centres de coûts internes. Les postes de dépenses associés constituent une part du poste « Coût des ventes » de notre compte de résultat du segment Câbles (veuillez vous reporter à la section « Segments opérationnels » à la page 119 de notre rapport annuel 2021).

Cela inclut également les mesures de rénovation des bâtiments. En règle générale, cela inclut les dépenses liées au personnel, aux services et au

matériel pour l'entretien quotidien, ainsi que les mesures d'entretien et de réparation régulières et non planifiées. Ces coûts sont directement affectés à nos immobilisations corporelles, y compris une répartition appropriée des coûts généraux.

Cela n'inclut pas les dépenses liées aux opérations quotidiennes des immobilisations corporelles, telles que les matières premières, le coût des employés utilisant la machine, l'électricité ou les liquides nécessaires à l'exploitation des immobilisations corporelles.

Les coûts directs liés à la formation et aux autres

besoins d'adaptation des ressources humaines sont exclus du dénominateur et du numérateur. En effet, l'annexe I de l'article 8 de l'acte délégué répertorie ces coûts uniquement pour le numérateur, ce qui ne permet pas de calculer correctement l'indicateur clé de performance des dépenses d'exploitation.

Cette section est incluse pour la première fois dans la section « Informations non financières », conformément au règlement (UE) 2020/852. Les informations contenues respectent les exigences du règlement. Cenergy Holdings suivra l'évolution de la déclaration et adaptera l'approche en conséquence.

Informations à l'attention des actionnaires

Cenergy Holdings est une filiale belge cotée de Viohalco S.A. (79,78 % des droits de vote).

Le 14 décembre 2016, Cenergy Holdings S.A. a annoncé la finalisation de la fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et de Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme par Cenergy Holdings S.A. Le 21 décembre 2016, la négociation des actions de Cenergy Holdings a commencé sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes (Athex).

En 2021, Cenergy Holdings a créé C-Energy Americas Co, une filiale à part entière aux États-Unis. Le 6 janvier 2022, la filiale C-Energy Americas Co a été renommée Hellenic Cables Americas Co.

Aucun autre changement de structure du groupe n'a eu lieu en 2021 (voir également la note 31 des états financiers consolidés).

Données de marché

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture maximum et minimum en fin d'exercice et les cours de clôture en fin d'exercice de Cenergy Holdings sur Euronext Brussels et à la Bourse d'Athènes (Athex).

Marché Euronext Bruxelles et Bourse d'Athènes

Ticker CENER
ISIN code BE 0974303357

Cours de l'action EURONEXT BRUSSELS en EUR	2021	2020
A la fin de l'exercice	3,10	1,62
Maximum	3,17	2,25
Minimum	1,47	0,61
Dividende	0,00	0,00
Rendement annuel brut en %	91,12	22,88

Cours de l'action ATHENS EXCHANGE en EUR	2021	2020
A la fin de l'exercice	3,10	1,73
Maximum	3,18	1,94
Minimum	1,55	0,61
Dividende	0,00	0,00
Rendement annuel brut en %	79,19	27,39

Coordonnées de la personne responsable des relations avec les investisseurs

Sofia Zairi

Directrice des relations avec les investisseurs

E-mail : ir@cenergyholdings.com,
szairi@cenergyholdings.com

Cenergy Holdings S.A.	Cenergy Holdings S.A. - Succursale grecque
30, avenue Marnix	Rue Amaroussiou- Halandriou 33
1000 Bruxelles	151 25 Maroussi
Belgique	Grèce
(+32) 2 224 0960	(+30) 210 6787 111, (+30) 210 6787 773

Calendrier financier

Publication / Événement	Date
Résultats pour le premier trimestre 2022	19 mai 2022
Assemblée générale ordinaire 2022	31 mai 2022
Résultats semestriels 2022	21 septembre 2022

Glossaire

Les explications suivantes sont destinées à aider le lecteur général à comprendre certains termes utilisés dans le présent rapport annuel. Les définitions ci-dessous s'appliquent à l'ensemble du rapport annuel, à moins que le contexte ne s'y oppose.

ABB	ABB est un leader mondial dans les technologies de l'énergie et de l'automatisation.
Aramco	Saudi Aramco est la compagnie nationale saoudienne d'hydrocarbures. C'est le premier exportateur mondial de pétrole brut et de gaz naturel liquéfié.
BE GAAP	Le référentiel comptable applicable en Belgique
BG	BG Group est une société internationale de prospection et de production de GNL.
BP	British Petroleum (BP) est l'une des premières compagnies intégrées des secteurs pétrolier et gazier.
CSA	Code belge des sociétés et associations.
Conseil d'administration ou Conseil	Le Conseil d'administration de la Société tel qu'il peut, à l'occasion, être nommé conformément aux Statuts
Cheniery Energy	Société du secteur de l'énergie basée à Houston dont l'activité principale est liée au GNL.
Chevron	Chevron est l'une des premières compagnies intégrées du secteur de l'énergie.
DCP Mid-stream	Société du secteur de l'énergie positionnée à distances égales entre la croissance de sa base de ressources et son développement sur les marchés de l'énergie et de la pétrochimie.
Denbury	Denbury Resources Inc. est une compagnie pétrolière et gazière indépendante.
DEPA	DEPA est la société grecque publique de distribution de gaz naturel.
EBIT	Résultat opérationnel tel que déclaré au compte de résultat consolidé, plus la quote-part du résultat des entités mises en équivalence
EBITDA	EBIT plus amortissements
EDF	EDF Energy est le premier producteur d'électricité à faible émission de carbone au Royaume-Uni.
Enbridge	Enbridge, Inc. est une société canadienne du secteur de l'énergie basée à Calgary qui

exploite le plus long pipeline de pétrole brut et d'hydrocarbures liquides au monde. Elle possède et exploite, au Canada, le plus grand réseau de distribution de gaz naturel.

Energy Transfer Energy Transfer est une société basée au Texas. Créée en 1995, en tant qu'exploitant d'un petit gazoduc local, la société compte aujourd'hui l'une des sociétés en commandite simple, de catégorie investissement, les plus importantes et les plus diversifiées des États-Unis. Après être passé d'environ 200 miles (323 km) de gazoducs en 2002 à quelque 71.000 miles (114.263 km) de conduites de gaz naturel, de GNL, de produits raffinés et de pétrole brut, aujourd'hui, le groupe de sociétés Energy Transfer continue de fournir des services exceptionnels à ses clients et des rendements intéressants à ses investisseurs.

EPCO Energy Planners Company (EPCO) est une société de gestion de l'énergie et de conseil. EPCO travaille avec une clientèle issue des secteurs commerciaux, industriels et à but non lucratif qu'elle aide à mieux comprendre où et comment l'énergie est consommée dans ses installations.

FSMA Autorité des services et marchés financiers qui a succédé à la Commission bancaire, financière et des assurances belge en qualité d'autorité de réglementation financière pour la Belgique le 1er avril 2011.

Fusion transfrontalière Fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme (deux sociétés auparavant cotées en Grèce) par la Société, conformément aux articles 772/1 et suivants du CSA et à la loi grecque 3777/2009, conjointement avec les articles 68 §2 et 69 à 77a de la loi codifiée grecque 2190/1920.

GRI IAS IFRS Global Reporting Initiative. Normes comptables internationales Normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne

IPTO S.A. Loi Transparence Gestionnaire de réseau électrique en Grèce. Loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

LSAW	Longitudinal Submerged Arc Welded Mill - tubes d'acier soudés à l'arc immergé pour la production de tubes pour le transport d'énergie onshore et offshore.
National Grid	Entreprise de services publics basée au Royaume-Uni.
OGC	Organisme leader du secteur du pétrole et du gaz du Sultanat et qui gère le plus important réseau de distribution de gaz naturel d'Oman.
OMV	OMV, l'une des plus grandes entreprises industrielles cotées en Autriche, produit et commercialise du pétrole et du gaz, ainsi que des solutions chimiques de manière responsable et développe des solutions innovantes pour une économie circulaire.
PDO	Petroleum Development Oman est la première compagnie d'exploration et de production de pétrole du Sultanat d'Oman.
Pioneer Pipe Inc	Pioneer est une des plus grandes sociétés de services complets (construction, maintenance et fabrication) du Midwest.
Plains All American	Figure parmi les sociétés énergétiques du secteur intermédiaire les plus grandes et les plus admirées en Amérique du Nord. Plains All American Pipeline (Plains) est une société en commandite simple cotée en Bourse qui possède et explore des infrastructures énergétiques du secteur intermédiaire et fournit des services logistiques pour pétrole brut, GNL, gaz naturel et produits raffinés.
Rendement annuel brut	Le rendement annuel brut est calculé en fonction du cours de l'action auquel il équivaut (variation du cours du 1er janvier au 31 décembre / cours de l'action en janvier).
Shell	Shell Global est un groupe mondial de sociétés du secteur de l'énergie et de la pétrochimie.
Snamis	Société italienne d'infrastructures de gaz naturel. Elle opère principalement en Italie et figure parmi les premières sociétés européennes de gaz réglementées.
Socar	La State Oil Company of the Azerbaijan Republic (SOCAR) compte parmi ses activités l'exploration de gisements de pétrole et de gaz naturel, la production, le

traitement et le transport de pétrole, de gaz et de condensat de gaz, la commercialisation de produits pétroliers et pétrochimiques sur les marchés national et international, et la fourniture de gaz naturel à l'industrie et à la population d'Azerbaïdjan.

Spartan Spartan Energy Corp. est une compagnie pétrolière et gazière basée à Calgary, Alberta.

Spectra Energy Spectra Energy Corp est une société de l'indice S&P500 dont le siège est à Houston, au Texas, et qui exerce ses activités dans les domaines de la transmission et du stockage, de la distribution, de la collecte et du traitement du gaz naturel.

STEG La compagnie tunisienne de l'électricité et du gaz, ou STEG, est une société tunisienne de service public à caractère non administratif. Créée en 1962, elle a pour mission la production et la distribution de l'électricité et du gaz naturel sur le territoire tunisien.

Subsea Subsea7 figure parmi les plus grands fournisseurs au monde dans le domaine des services, de la construction et de l'ingénierie des liaisons fond-surface pour le secteur de l'énergie offshore.

Tideway Tideway est une filiale du groupe belge de dragage, d'ingénierie environnementale et marine DEMA, leader du marché international des travaux complexes de génie maritime.

TIGF Transport et Infrastructures Gaz France propose et développe des solutions de transport et de stockage de gaz naturel pour le marché européen.

Van Oord Van Oord est une entreprise familiale néerlandaise qui possède 150 ans d'expérience en tant qu'entrepreneur maritime international.

Le rapport annuel, les versions intégrales des comptes annuels statutaires et consolidés ainsi que les rapports d'audit concernant lesdits comptes annuels sont disponibles sur le site internet (www.cenergyholdings.com).



Cenergy Holdings S.A.
Avenue Marnix 30,
1000 Bruxelles,
Belgique

Tel. Belgique:
(+32) 2 224 0960

Cenergy Holdings S.A.- Succursale grecque
Rue Amaroussiou-Halandriou 33,
151 25 Maroussi,
Grèce

Tel. Grèce:
(+30) 210 6787 111

www.cenergyholdings.com